

John Adams
Library,



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

ADAMS

282-12

V. 11



8.12.11

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME

COURS D'ÉTUDE

POUR L'INSTRUCTION

DU PRINCE DE PARME,

AUJOURD'HUI

S. A. R. L'INFANT

D. FERDINAND,

DUC DE PARME, PLAISANCE, GUASTALLE,

&c. &c. &c.

*Par M. l'Abbé de CONDILLAC, de l'Académie fran-
çoise & de celles de Berlin, de Parme & de Lyon;
ancien Précepteur de S. A. R.*

TOME ONZIEME.

INTRODUC. A L'ETUDE DE L'HISTOIRE MODERNE



A P A R M E,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.


M. DCC. LXXV.

XX

ALARM

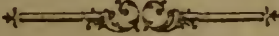
287, 12

611



T A B L E

DES MATIERES.



LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Idée générale de l'état de l'église dans le
quatrième & dans le cinquième siècles.

Pag. 3.

*É*clat de l'église après la conversion de Constantin. La discipline devient uniforme. Jurisdiction des métropolitains. Jurisdiction des exarques. Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats. L'évêque de Jérusalem obtint le titre & la jurisdiction de patriarche. Il en fut de même de celui de Constantinople. Comment celui-ci étend sa jurisdiction. Il obtient le second rang. La maniere dont s'établissent les droits des premiers évêques produira des disputes & des révolutions. La cause de ces désordres vient de ce que dans les

trois premiers siècles, les usages qui n'étoient ni uniformes ni permanents, n'avoient pas permis de déterminer le rang & les droits des évêques. La rivalité entre les évêques des deux capitales augmente les désordres. Autres causes qui les augmenteront encore. La subordination entre les sièges autorise les appels, d'où naissent des abus. Les évêques seuls juges en matière de foi, & le concile général juge souverain. La discipline d'orient différente de celle d'occident. Pratiques qui s'observoient dans l'une & l'autre église. Articles de foi éclaircis. Les hérésies ont causé de grands désordres. Institution des ordres monastiques. L'église avoit fait peu de progrès hors de l'empire Romain.

CHAPITRE II.

Des Barbares qui ont envahi l'empire d'occident.

Pag. 17.

État misérable de l'Europe, lors de l'établissement des Barbares. Cités des anciens Barbares de l'Europe. Pourquoi ces cités ne s'agrandissent point à s'agrandir. L'ambition devoit être la cause de leur ruine. Elles prospèrent avec peu de besoins : le luxe est leur dernière période. La plupart des Barbares nouvellement établis ne font que passer. Sans idée de vertu, ils n'estiment que le brigandage. Ils ne savent

pas conserver ce qu'ils ont conquis. Pour entretenir le luxe, ils en ruinent les sources. Ils ont des ennemis au dehors & au dedans, & ils n'ont ni retraites ni soldats. Puissants avant de s'être fixés, ils sont sans force dans leurs établissements. Ne reconnoissant que la loi du plus fort, les trahisons & les injustices de toute espece sont pour eux des actions courageuses. Leur gouvernement est une démocratie & une anarchie. S'ils ne sont pas détruits, leur gouvernement passera par mille formes. Pourquoi, dans les commencements, le sort des vaincus fut plus doux que sous les empereurs. Les guerres d'ordinaire courtes & fréquentes. Les Barbares, occupés à s'établir dans leurs usurpations, ne peuvent pas tout enlever. Mais lorsqu'ils sont affermis, ils croient que ce qu'ils n'ont pas pris, est encore à eux. La religion même sert de prétexte à leur avidité. Ces conquérants barbares se détruisent les uns après les autres. Toutes les provinces d'occident étoient à différents barbares. Quel sera le sort de ces barbares.

CHAPITRE III.

L'empire Grec sous Zénon.

Pag. 28.

Pourquoi l'empire Grec subsistoit encore. On ne savoit plus ce qui donnoit des droits à l'em-

pire. Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce. Abus qui en devoit naître. Guerre civile sous Zénon. Il soumet les rebelles. Zénon perfide envers les Goths. Il l'est envers Illus, qui se joint à Léonce révolté. Vérine prétend donner l'empire à Léonce. Théodoric, vainqueur d'Illus & de Léonce, prend les armes contre Zénon qui le vouloit perdre. Zénon lui persuade de marcher en Italie contre Odoacre. Anastase succède à Zénon. Acace, patriarche de Constantinople, avoit fait chasser du siege d'Alexandrie Jean Talaia. Il fut excommunié par le pape Félix III. Hénotique de Zénon; qui occasionna un schisme, mais que les papes ne condamnerent pas. Fin du schisme.

CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le Grand & Clovis.

Pag. 36.

L'Italie sous Odoacre. Théodoric en fait la conquête. Guerre des Isiaures sous Anastase. Autres guerres. Les persécutions causent de grands troubles. Le trisagion en cause de fréquents. Grand nombre de schismes. Mur élevé par Anastase. Théodoric & Clovis contemporains. L'Italie florissante sous Théodoric. Ce prince ne persécute pas les catholiques. C'étoit

encore l'usage qu'un des deux consuls fût fait en Italie. Utilité de l'histoire de France. Clovis ne regnoit pas sur toute la nation Françoisse. Il projette la conquête des Gaules. Il se rend maître des états de Siagrius. Il s'allie à Gondebaud. Pourquoi il demande Clotilde en mariage. On commence à espérer sa conversion. Bataille de Tolbiac. Vœu de Clovis. Sa conversion. Elle met les catholiques dans ses intérêts, & les Armoriques le reconnoissent pour roi. Vainqueur de Gondebaud, il lui rend ses états. Pourquoi? Gondebaud se rend maître de toute la Bourgogne. Clovis allié de Théodoric le Grand, la lui enleve. Il la lui rend. Clovis fait la guerre à Alaric sous prétexte de religion. Il fait la conquête des Aquitaines. Defait à Arles, il les reperd. Il n'est plus qu'injuste, cruel. & perfide. Erreur de Grégoire de Tours,

CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au temps où les maires du palais s'emparent de toute l'autorité.

Pag. 55.

Partage des états de Clovis. Leurs voisins ou ennemis. On ne prévoit pas comment ces peuples pourront se bien gouverner. On ne pré-

voit que des perfidies & des guerres. Thieri enleve la Thuringe à Hermanfroi. Sa perfidie. Les trois autres fils de Clovis défont Sigismond, fils de Gondebaud. Les François ravagent la Bourgogne. Clotaire poignarde deux de ses neveux. Les François font la conquête de la Bourgogne. Les rois François s'allient tout-à-la fois de Justinien & des Ostrogots. Le perfide Théodebert défait les Grecs & les Goths. Guerre civile terminée par un prétendu miracle. Childebert & Clotaire en danger de périr avec leur armée. Clotaire s'empare de l'Austrasie, ce qui occasionne une guerre. Clotaire seul roi des François. Cruauté de ce prince envers Cramne, son fils. La France partagée entre ses quatre autres fils. Ce ne sont que soufferts jusqu'en 613 que Clotaire II regne seul. La France en proie à la jalousie de Frédegonde & de Brunehaut. Brunehaut soulève les grands, arme ses petits-fils & cause des guerres. Fin de cette princesse. Clotaire regne seul. Dagobert se saisit de toute la succession de Clotaire, son pere. Sous se deux fils, les maires du palais gouvernement. Les Austrasiens chassent le fils de Grimoald. Troubles sous les fils de Clovis II. Martin & Pepin Héristel gouvernement l'Austrasie. Ils sont défaites par Ebroin, qui est assassiné. Pepin Héristel a toute autorité dans les trois royaumes.

CHAPITRE VI.

Du gouvernement des François jusqu'au temps où Pepin Héristel se saisit de toute l'autorité sous le titre de Maire du Palais.

Pag. 68.

Les François avoient originairement les mœurs des Germains. Leur gouvernement étoit une démocratie. La puissance législative résidoit dans le champ de mars. À la guerre, le général avoit une autorité absolue. Dans l'assemblée, il n'avoit que son suffrage. Des usages grossiers tenoient lieu de loix aux François. Lors de leur établissement, ces usages ne leur suffisoient plus. C'est dans leurs circonstances & dans celles des Gaulois, qu'il faut chercher la raison de leur gouvernement. Les Gaulois étoient vils à leurs yeux. Obligations communes aux Gaulois & aux François. Les Gaulois conservent leurs loix, & sont juges de leurs différens. Gouvernemens des provinces & des villes. Les ducs & les comtes commandoient les troupes, & rendoient la justice avec des assesseurs. Pourquoi la jurisprudence des François sera toujours vicieuse. Pourquoi le corps des loix est un chaos. Les évêques ont sur les François convertis la même autorité qu'avoient eue les prêtres payens sur les François idolâtres. Leur influence dans le

champ de mars est avantageuse aux Gaulois. Les François ont moins d'autorité à mesure que les Gaulois en acquierent. Le gouvernement devient aristocratique. Privilège des leudes ou fideles. Les rois, pour étendre leur autorité, sont leudes des Gaulois. En effet, les préjugés des Gaulois, étoient favorables à ce dessein. La façon de penser des évêques l'étoit encore plus. Opinion favorable au despotisme. Sous les fils de Clovis, l'aristocratie tendoit à la monarchie. Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution. Comment s'établissent les seigneuries. Comment les seigneurs deviennent seuls juges de leurs sujets. La France se remplit de tyrans. Mauvaise politique des rois qui changent continuellement de parti, & reprennent inconsidérément les bénéfices qu'ils ont donnés. Traité d'Andeli, qui leur ôte la liberté de les reprendre. Le parti des leudes qui n'avoient pas de bénéfices, enhardit les rois à violer le traité, ce qui occasionne bien des troubles. Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamnée, & les bénéfices sont déclarés héréditaires. Clotaire II se trouve presque sans autorité. Origine de la noblesse héréditaire. Pour acquérir cette noblesse on imagine de recevoir du roi en bénéfice une terre qu'on lui donne. Dans la suite, on aime mieux être noble par une terre que par un bénéfice. Les seigneurs étoient les seuls juges & les seuls capitaines des

hommes de leurs terres. Les abbés & les évêques crurent aussi devoir être capitaines. Tout tend à l'anarchie sous les successeurs de Clotaire II. Les ducs & les comtes favorisent les usurpations des seigneurs! Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations. Comment les maires se saisissent de toute l'administration. Ils sacrifient les intérêts de leur maître, & deviennent les ministres des bénéficiers & des seigneurs. Confiance aveugle des grands pour les maires. Les maires achevent d'attirer à eux toute l'autorité. Alors ils commandent aux grands, qu'ils humilient. Usurpation trop précipitée de Grimoald, qui en est puni. Conduite plus sage de Pepin Héristel.

CHAPITRE VII.

Du gouvernement de Pepin Héristel & de celui de Charles-Martel.

Pag. 97.

Pourquoi Pepin Héristel remédie aux abus, sans vouloir en tarir la source. Sa modération apparente. Il occupe les François de guerres étrangères. Il achève de les gagner par l'éclat de ses armes, & il dispose de l'Austrasie & des deux mairies. Théodoald, encore enfant, lui

succede sous la tutelle de Plectrude , sa grand-mere. Les grands de Neustrie donnent la mairie à Rainfroi. Charles-Martel est duc d'Austrasie. Chilpéric II regne en Neustrie & en Bourgogne. Charles lui laisse la couronne , mais il se rend maître des deux mairies. L'audace de Charles est soutenue par des succès. Il donne des bénéfices , qui n'ont pas les inconvenients de ceux des Mérovingiens. Il jouit d'une autorité absolue. Il se préparoit à passer en Italie , à la sollicitation de Grégoire III.

CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anastase jusqu'à celle de Léon l'Isaurien.

Pag. 98.

Justin empereur d'orient. Justinien , fils de sa sœur , lui succede. Bélisaire fait la conquête de l'Afrique sur les Vandales. Rappelé sur de faux soupçons , il n'acheve pas la conquête de l'Italie. Les Goths recouvrent presque toute l'Italie. Bélisaire est renvoyé en Italie , mais les Sclavons forcent à le rappeler. Narsès met fin à la domination des Goths. L'empire étoit sans force par tout où Bélisaire & Narsès ne se trouvoient pas. Les factions vertes & bleues causent des troubles. Jus-

Justinien persécuteur & hérétique. Sous Justin II les Lombards s'établissent en Italie. Longin avoit alors changé la forme du gouvernement. Justin II rétablit le consulat. Tibere, qui avoit été collègue de Justin, s'associe Maurice. L'empire a la guerre avec les Perses & avec les Abares. Phocas usurpe l'empire. Autharis roi des Lombards fait de nouvelles conquêtes. Cosroès a de grands avantages sur Phocas. Phocas perd l'empire & la vie. Cosroès a de nouveaux succès. L'empire a encore d'autres guerres. Grands avantages d'Héraclius sur les Perses. Constantinople assiégée par les Avars. Soulèvement des Sarrazins au service de l'empire. Commencement du Mahométisme. Comment Mahomet se fait passer pour prophète. Il fait de ses prosélites autant de soldats. Il devient souverain de l'Arabie. Maximes qu'il inculque à ses disciples. Combien il étoit facile aux Sarrazins de faire des conquêtes. Conquêtes d'Aboubecre & d'Omar. Cependant Héraclius s'occupe de Monothélisme, & pour protéger cette hérésie, il abandonne des provinces aux Mahométans. Court regne de ses deux fils. Constant, son petit-fils, se rend odieux. Omar fait brûler la bibliothèque d'Alexandrie. Les Sarrazins mettent fin à la domination des Perses. Constantinople, qu'ils assiegent, doit son salut au feu grégeois. Sous Constantin Pogonat le Monothélisme est condamné. Des séditieux de-

mandent qu'il y ait trois empereurs parce qu'il y a trois personnes dans la trinité. Léonce fait couper le nez à Justinien II ; & Tibere Abfismare le fait couper à Léonce. Justinien II les foule aux pieds l'un & l'autre , & a la tête tranchée. On creve les yeux à Bardane Philippique. Artemius se fait moine. Théodose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à regner. Etendue des conquêtes des Sarrazins. Constantinople est encore sauvée par le feu grégeois. Léon veut détruire le culte des images , ce qui cause de grands troubles. Grégoire II tente inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur. Grégoire III implore la protection de Charles-Martel contre Léon , & contre les Lombards.

CHAPITRE IX.

Pepin surnommé le Bref , premier roi de la seconde race.

Pag. 117.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions aussi favorables que Carloman dans les Austrasiens. Le clergé damnoit Charles-Martel. Pepin s'applique à gagner les différents ordres. Guerre à l'occasion de Grippon , que
Pepin

Pepin & Carloman ont dépouillé. Le pape ordonne de mettre bas les armes; entreprise qui aura des suites. Carloman se fait moine. Guerres. Pepin veut être roi. Décision du pape Zacharie. Mauvaise justification de ce pape & de S. Boniface. Les derniers Mérovingiens sont renfermés dans des cloîtres. Pepin au lieu d'être élevé sur un bouclier, veut être sacré comme David. Cette cérémonie trompe le peuple. Pendant que Constantin Copronyme favorise les Iconoclastes, Astolphe s'empare de l'exarcat de Ravenne. Etienne II vient implorer la protection de Pepin. On lui rend en France de grands honneurs. Etienne II sacre Pepin, sa femme & ses deux fils. Cette intrigue qu'on ne peut justifier aura de grandes suites. Astolphe, après avoir promis d'évacuer l'exarcat, assiège Rome. Etienne demande des secours au roi de France & à ses fils. Première lettre à ce sujet. Seconde lettre. Lettre de S. Pierre dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs & tous les saints parlent Jugement que le pere Daniel porte de cette dernière lettre. Pepin donne l'exarcat de Ravenne au saint siege. Ses précautions pour assurer la couronne dans sa maison.

CHAPITRE X.

Charlemagne.

Pag. 132.

Ce n'est pas comme conquérant qu'il faut admirer Charlemagne. État de la France lors de l'avènement de Charlemagne. Il conyoque les assemblées deux fois l'année. Objet de celle qui se tenoit en automne. Objet de celle qui se tenoit au mois de mai. Comment elles se tenoient. Comment Charlemagne étoit l'ame des assemblées. Nécessité de donner des lumières aux François. Changements à cet effet dans l'administration. Assemblées provinciales dans la même vue. Combien elles étoient utiles. Effets qu'elles produisent. Les successeurs de Charlemagne ruineront cet édifice. Combien l'entreprise de ce prince étoit au dessus de son siècle. Il soumet toute la Lombardie. Il acheve de soumettre ceux qui vouloient secouer le joug. Règne de Léon Chazare. Irene demande pour son fils, Rotrude, fille aînée de France. Charlemagne fait sacrer Pepin roi de Lombardie, & Louis roi d'Aquitaine. Il est blâmable de ne s'être pas borné à policer les François. Il est couronné empereur. Les Romains pouvoient donner la souveraineté sur Rome. Ils ne pou-

voient pas donner l'empire. Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paroît lui transférer des droits. Irene qui feint de le vouloir épouser est détrônée. Charlemagne règle les limites des deux empires avec Nicéphore.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Considérations sur le clergé.

Pag. 146.

*D*ésordre dans toute la chrétienté. Les Sarrazins cherchent à s'éclairer. Nécessité de connoître le clergé vers le temps de Charlemagne. Au milieu des vices qui sont ceux du temps, & dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve. Doctrines des huit premiers siècles sur les deux puissances. Comment cette doctrine s'altère en orient. En orient les empereurs avoient usurpé sur le sacerdoce : en occident les évêques devoient usurper sur l'empire. Raison de la puissance du clergé dans les commencements de la monarchie Française. Le clergé par

qu'il est ignorant , jouit sans scrupule des deux puissances. Il jouit de même des richesses qui lui sont offertes. Comment il en acquiert de nouvelles. Comment il défend ce qu'il a acquis. Combien la confusion des deux puissances lui est favorable. Il croit avoir de droit divin les terres qu'il possède , & il le persuade. Mais la noblesse se fait de la force un droit contre lui. A l'exemple du clergé , Pepin veut acquérir un droit divin au trône qu'il usurpe. Doctrine fausse & pernicieuse qui s'établit alors en France. Un siècle auparavant cette doctrine avoit commencé en Espagne où le clergé dispoit souvent de la couronne. Foiblesse des papes dans les huit premiers siècles. En orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en occident. L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de Rome. Le titre d'œcuménique est le premier sujet de contestation entre le pape & le patriarche de Constantinople. Le culte des images , autre sujet de contestation.

CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

Pag. 170.

Louis le Débonnaire reconnu par les seigneurs , & sacré par Etienne IV. Dans quel-

les circonstances Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils. Louis se hâte trop de faire un pareil partage. Sa conduite avec Bernard qui se révolte. Il s'en repent pour ne montrer que de la foiblesse. Cependant Judith veut un royaume pour Charles son fils. Troubles qui naissent à cette occasion. Foiblesse de Louis. Insolence du moine Vala. Humiliation de Louis, qui prend les évêques pour juges de sa conduite. La fermeté de Bernard cause de nouveaux soulèvements. Lothaire & Pepin arment. Judith prend le voile. Louis assemble les seigneurs & les évêques à Compiègne, pour savoir d'eux s'il prendra le froc ou s'il conservera l'empire. Lothaire se saisit de l'empire que l'assemblée avoit conservé à Louis. Les moines rendent l'empire à Louis. Louis déclare Lothaire déchu de son association à l'empire. On l'accuse d'usurper par cette déclaration sur les droits de l'église. Révolte qui n'a pas de suite. Autre révolte des fils de Louis. Grégoire IV est dans leur camp. La plus saine partie du clergé ne reconnoît pas l'autorité qu'il s'arroge, & que Vala défend. Louis au pouvoir de ses fils. Il est déposé. On le condamne à faire pénitence dans un monastère. Et ceux qui le condamnerent sont ceux qui l'avoient déclaré l'oint du Seigneur. Lothaire aliène les esprits. Louis recouvre la couronne, ou plutôt la reçoit des évêques. Judith revient à la cour & reprend ses intrigues. Charles a

*L'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin. Nou-
velles révoltes & mort de Louis.*

CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

Pag. 189.

*Après la bataille de Fontenai les évêques dis-
posent des provinces de l'empire. Bientôt ils sont
forcés de consentir au partage que font les trois
princes. Lothaire qui a été jugé en France par
les évêques, juge en Italie le pape Sergius II.
Ravages que font les Normands, dont Char-
les achete la retraite. Charles est sans autorité
entre la noblesse & le clergé. Charles s'humilie
& prend ses sujets pour juges. Lothaire meure
dans un froc & laisse trois fils. Louis de Bavi-
re fait déposer Charles dans le concile d'Attigni.
Charles reconnoît les droits que le clergé s'arro-
ge. Il fait excommunier Louis dans le concile
de Metz. Il s'allie des rois de Lorraine & de
Provence, & tous trois reconnoissent que
les évêques doivent s'unir pour corriger les rois.
Divorce de Lothaire roi de Lorraine. Autorité
que le pape s'arroge à cette occasion. Elle révol-
te d'abord les évêques. Mais ils se soumettent
à l'exemple de Lothaire. Mort de Charles roi de
Provence, & de Lothaire roi de Lorrains. Au*

préjudice de l'empereur frere de Lothaire, Louis le Germanique & Charles le Chauve partagent la Lorraine entre eux. Ils méprisent les excommunications d'Adrien II qui se declare pour l'empereur. Charles fait excommunier Carloman son fils qui s'étoit révolté. Le pape qui se declare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire; mais sans succès. Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin. Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fideles. Après la mort de l'empereur, Charles obtint de Jean VIII la couronne impériale. Charles avilit la dignité impériale. Mort de Louis le Germanique qui laisse trois fils. Charles qui ne peut se défendre contre les Normands & les Sarrazins fait la guerre à ses neveux & meurt. Sage politique de Charlemagne. Les désordres ont commencé sous Louis le Débonnaire. Ils s'accroissent sous Charles le Chauve. Origine du gouvernement féodal.

CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet.

Pag. 214.

L'empire de Charlemagne tombe. Il suffit de reconnoître les causes de cette révolution. État de l'empire sous Louis II. État de l'empire sous Louis III & Carloman. État de l'empire sous Charles le Gros. Démembrement de l'empire

b 4

après la déposition de Charles le Gros. Charles le Simple est sans autorité. Les derniers Carlovingiens ne conservent plus qu'un titre.

CHAPITRE V.

De l'état de l'Angleterre au neuvieme & au dixieme siecles.

Pag. 222.

Au commencement du neuvieme siecle Egbert réunit les sept royaumes sous sa domination. Quelle a été la cause de l'autorité du saint siege & de la puissance des moines en Angleterre. Sous Egbert les Normands aborderent en Angleterre. Ils sont chassés sous Alfred qui gouverne avec sagesse. Puissance du clergé d'Angleterre & principalement des moines ; désordres qui en naissent. Abus dans la discipline.

CHAPITRE VI.

Des Sarrazins dans les siecles huit , neuf & dix ; & de l'Espagne depuis le septieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme.

Pag. 230.

La puissance temporelle , que le clergé s'est arrogée & l'abus qu'il en a fait est une des principales causes des désordres & de la foiblesse des états de la chrétienté. La confusion des deux

puissances est favorable au clergé. La puissance du clergé facilitera la conquête de l'Espagne aux Sarrazins. Les Sarrazins font la conquête de l'Espagne. Ils remportent des avantages sur les Grecs & sur les Turcs. Les Abbassides enlèvent le khalifat aux Ommiades. Le khalife est réduit aux seules fonctions du sacerdoce. Les Sarrazins quoique divisés sont toujours redoutables à la chrétienté. Ils s'affoiblissent en Espagne où les Chrétiens fondent plusieurs royaumes. Guerres continuelles en Espagne. Révolutions frappantes & précipitées. Multitude de souverains toujours en guerre. Rodrigue ou le Cid. État de l'Espagne dans le douzième siècle. Dans le quatorzième, & dans le quinzième, où les Maures sont chassés. État de l'Espagne après l'expulsion des Maures. Combien cette expulsion a coûté de combats. Combien le gouvernement des royaumes d'Espagne avoit été vicieux.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne, & de l'Italie depuis 888 jusques en 1073.

Pag. 248.

L'Allemagne & l'Italie sous Arnoul. Serments des Romains, lorsqu'il est couronné empereur. Mort d'Arnoul. Louis IV son fils dernier des Carloyngiens. les Hongrois qui s'étoient établis

*en Pannonie , accroissent les troubles , qui du-
 rent jusqu'à la mort de Louis. Conrad roi d'Al-
 lemagne au refus d'Othon. Sageſſe de Henri
 l'Oiſeleur de la maiſon de Saxe. Othon I, après
 avoir aſſuré ſa puiſſance en Allemagne , paſſe
 en Italie. État de cette province. Cauſes des
 défordres de l'Italie. Scandales ſur le ſaint ſie-
 ge. L'Italie ravagée par les Hongrois & par les
 Sarrazins. Othon I appellé par Jean XII y
 fait reſpecter ſon autorité. Décret qui donne à
 l'empereur le droit d'élire les papes. La jeuneſſe
 d'Othon II occaſionne en Allemagne des troubles
 qu'il apaiſe. État de l'Italie. Les Grecs invi-
 tés par Boniface VII & ſoutenus par les Sar-
 razins ſe rendent maîtres de la Pouille & de
 la Calabre. Othon II qui marche contre eux eſt
 défait par la trahiſon des Italiens. Il eut , com-
 me ſon pere , la fauſſe politique d'élever le cler-
 gé. Nouveaux troubles à l'avénement d'Othon
 III. Les Romains ſe ſoumettent à ſon appro-
 che. Décret qu'il porte ſur l'élection de l'em-
 pereur. Idées fauſſes qu'on ſe faiſoit à ce ſujet.
 La ſuperſtition d'Othon III a contribué à l'agran-
 diſſement du clergé. Henri II dernier de la
 maiſon de Saxe. Conrad II duc de Franconie
 ſucceſſeur de Henri II. Henri III fait respec-
 ter ſon autorité en Allemagne. Et en Italie où
 il fait ceſſer les ſcandales de pluſieurs papes
 ſimoniaques. Etabliſſement des Normands dans
 le midi de l'Italie. Henri III donne l'investiture*

aux Normands. Prétentions de Léon IX, qui les excommunie, & leur fait la guerre. Il est fait prisonnier. Mort de Henri III. Nicolas II veut se soustraire à l'empereur. Il s'allie des Normands auxquels il donne l'investiture. L'enfance de Henri IV favorise l'ambition des papes. Il a été mal élevé. La crainte d'une excommunication l'empêche de répudier sa femme. Troubles principalement en Saxe. Henri IV donne des dégoûts à son ministre qui se retire. Les troubles croissent & Alexandre II cite Henri. Hildebrand ou Grégoire VII.

CHAPITRE VIII.

De l'empire Grec dans les siècles neuf, dix & onze.

Pag. 289.

Etat déplorable de l'empire Grec. Constantin Porphyrogenete s'applique à le rendre florissant. Pourquoi cet empire ne tomba pas sous les Barbares. Les divisions des Sarrazins en retardent la chute. L'hérésie des Iconoclastes trouble encore l'église dans le neuvième siècle. D'ailleurs dans ce siècle & les deux suivants on dispute peu sur le dogme. L'installation de Photius sur le siège de Constantinople est l'origine du schisme qui séparera l'église Grecque de l'église Latine. Prétentions du saint siège fondées sur les fausses

décrétales. Conduite de Nicolas I. Conduite de Photius. Il reproche aux Latins d'avoir ajouté au symbole. Il est déposé. Les prétentions des deux premiers sieges sur la Bulgarie les aliènent encore. Photius est rétabli, & reconnu par Jean VIII qui croit qu'on lui a cédé la Bulgarie. Jean, détrompé, excommunie Photius. Photius est chassé une seconde fois. Sa mort assoupit des disputes que l'ambition des deux sieges renouvellera. Vers le milieu du onzième siècle les querelles deviennent plus vives que jamais.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE I.

De l'état de la France à l'avènement de Hugues Capet.

Pag. 308.

Comment la France étoit divisée. Quels étoient les vassaux immédiats. Les arriere-vassaux. Comment les vassaux s'étoient multipliés. Les droits respectifs des seigneurs n'étoient fondés que sur la force : Ce qui étoit une source de désordres. Pouvoir absolu des seigneurs dans leurs terres. Leurs assises. Ils croyoient que tout étoit à eux. Le sort du serf étoit souvent

préférable à celui de l'homme libre. Les roturiers portoient tout le faix de la tyrannie. La noblesse sans fief étoit seule ménagée. Le clergé avili est en proie aux seigneurs puissants.

CHAPITRE II.

Combien les droits des souverains étoient peu connus dans le dixieme siecle.

Pag. 316.

Tous les droits étoient confondus dans le dixieme siecle. L'anarchie avoit commencé sous Louis le Débonnaire. Ce prince ne connoissoit pas les droits de la royauté. Charles le Chauve & Louis le Germanique les ignoroient également. Cette ignorance est la cause des révolutions qui arrivent sous leurs successeurs. Les derniers Carlovingiens ne savoient plus sur quoi fonder leur droit au trône. Aucune loi ne régloit expressément la succession à la couronne. Quelles idées on doit se faire des droits de Hugues Capet.

CHAPITRE III.

Depuis l'avénement de Hugues Capet jusqu'à la mort de Philippe I.

Pag. 322.

Hugues Capet est roi sans être généralement reconnu. Il descendoit de Robert le Fort. Il

cherche à mettre le clergé dans ses intérêts. Comment les droits des Capétiens deviennent légitimes. La foiblesse de Hugues Capet est favorable aux prétentions du saint siege. Celle de Robert ne leur est pas moins favorable. Robert montre peu d'ambition Le regne de Henri I n'offre aucun événement remarquable. De l'Angleterre, lorsque Guillaume duc de Normandie en fit la conquête. Une bulle d'Alexandre II est un des titres de ce conquérant. Obstacles qu'il surmonte. Philippe I, plus heureux qu'appliqué, s'en fait un ennemi. Il est excommunié pour avoir répudié Berthe sa femme. Comment les Capétiens se sont affermis sur le trône.

CHAPITRE IV.

Etat du gouvernement féodal à la fin du onzième siècle.

Pag. 334.

Les premiers Capétiens modèrent leur ambition & laissent les vassaux se détruire. Les désordres de l'anarchie jont sentir le besoin d'une subordination. La subordination qui s'établit est favorable à l'agrandissement des Capétiens. Les vassaux comme les suzerains étoient intéressés à la maintenir. La cour féodale étoit le tribunal qui jugeoit les différens. Devoirs réciproques

des vassaux & des suzerains. Pourquoi les rois & les grands vassaux ne pouvoient jamais employer qu'une partie de leurs forces. Que le gouvernement féodal étoit fait pour les révolutions. Quatre appuis de ce gouvernement.

CHAPITRE V.

Idée générale de la Chevalerie.

Pag. 342.

Motifs des Germains pour donner avec cérémonie les premières armes aux jeunes gens. La noblesse Française a eu de pareils motifs. De-là, l'ordre de la chevalerie. Cet ordre ne remonte guère au de-là du onzième siècle. Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers. A quoi ils s'engageoient. Comment ils s'engageoient. Leur éducation, lorsqu'ils n'étoient encore que pages. Les tournois, où ils se donnoient en spectacle. Leurs études. Leur galanterie. Leur religion.

CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puissance du clergé à la fin du onzième siècle.

Pag. 354.

Moyens de l'ignorance & de la superstition pour discerner l'innocent du coupable. Du juge-

ment de Dieu. Duel judiciaire. Ces usages ne permettoient plus de rendre la justice. Comment le clergé devient juge dans le temporel. Comment chaque évêque étend sa juridiction dans tout son diocèse & s'arroe toutes les causes. Négligence des seigneurs laïques. Ils perdent toutes leurs justices. Combien cette révolution peut contribuer à l'agrandissement du clergé.

CHAPITRE VII.

De la police de l'église dans les onze premiers siècles.

Pag. 361.

Pourquoi il faut connoître la police de l'église dans les onze premiers siècles. Quel est l'objet de la police civile. Quelle est la fin de la religion chrétienne. Quels sont les devoirs de ses ministres. Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats. Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir. Dans les trois premiers siècles point de police généralement observée. Celui qui gouvernoit une église se nomma évêque. L'évêque de Rome étoit le premier, mais il n'avoit point de juridiction sur les autres. Comment se conservoit la communion. Pouvoirs des évêques. Leur élection. Usages communs à toutes les églises. La discipline

discipline devient plus uniforme dans le troisieme siecle. En orient, les progrès du christianisme sont plus rapides. Quelles étoient les fonctions des évêques. La subordination qui s'établit lors de Constantin, ne fixe pas à demeure les droits des sieges. Etablissement des métropolitains, des exarques & des patriarches. L'Italie étoit en partie sous la juridiction de l'évêque de Rome & en partie sous celle de l'évêque de Milan. Le même ordre de subordination ne s'établit pas également par tout. Cet ordre pouvoit varier dans la même province, & ne varioit que trop. Les évêques demandoient des loix à Constantin, lorsque la discipline avoit besoin de nouveaux réglemens. Les rois Goths quoiqu'Ariens jouissoient également sans contestations, du droit de donner des loix aux différentes églises. Législateur en matiere ecclésiastique, le souverain l'étoit à plus forte raison en matiere civile. Pouvoir étendu & non contesté qu'exerce Justinien. Soumission des évêques à cet égard. Les factions du peuple & du clergé qui éliosoient les évêques, donnent lieu à des nouveautés. Comment le patriarche de Constantinople étend sa juridiction. Comment le pape étend la sienne. Cependant les papes restoient dans la dépendance des empereurs d'orient. Ils en secouent le joug sous Léon l'Isaurien. La subordination s'altère par degrés. Les desordres invitent les

deux puissances à faire des réglemens. Mais elles usurpent l'une sur l'autre. A Constantino-
ple les empereurs trouvent dans le patriarche,
qui a besoin de leur protection, beaucoup de fa-
cilité pour usurper sur le sacerdoce. En occident
le souverain ne fait pas les mêmes usurpations,
parce qu'il a besoin de ménager le clergé. Et
les circonstances favorables aux ecclésiastiques
leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil.
Cet abus devient tous les jours plus grand sous
les successeurs de Charlemagne. Comment l'églie-
sé s'arroge la puissance législative, même en ma-
tiere civile: Puissance qu'acquierent alors les pa-
pes & abus qu'ils en font. Cependant les empe-
reurs Allemands éliisoient encore les papes ou con-
firmoient au moins leur élection. De même l'élec-
tion des évêques avoit besoin d'être confirmée par
le souverain. Les princes donnoient l'investiture
des bénéfices. Mais au milieu de l'ignorance & de
la corruption, l'autorité, même légitime, dégé-
néroit en abus. Et le clergé s'enrichissoit. Com-
ment les ordres monastiques ont contribué aux
abus.

LIVRE QUATRIEME.

CRAPITRE I.

Grégoire VII. pape.

Pag. 395.

Il ne faut s'arrêter sur les temps de désordres qu'autant qu'il est nécessaire, pour en voir naître un meilleur ordre. Etat de l'Europe lors de Grégoire VII. Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puissance. Une conduite opposée a préparé leur chute : parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux. Commencement des querelles entre Henri IV & Grégoire VII. Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques & concubinaires. Mauvaise raison de Henri pour empêcher qu'à ce sujet il se tienne un concile en Allemagne. Tout le clergé de la chrétienté se souleve contre le décret de Grégoire. Ce pape veut que le bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnoisse que ce moyen est nouveau. Henri le fait déposer dans le concile de Worms. Grégoire excommunie Louis dans un concile tenu à Rome. Cette sentence, jusqu'alors sans exemple, cause des soulèvements contre Henri. Elle aliène jusqu'aux évêques qui

avoient déposé Grégoire. On déclare que Henri perdra la couronne, si dans un an il n'est pas relevé de son excommunication. Fausse démarche de Henri. Son humiliation. Il arme. Embarras de Grégoire entre Henri IV & Rodolphe de Suabe, que les Allemands ont élu à sa sollicitation. Il tient deux conciles. Il défend aux princes laïques de donner l'investiture des bénéfices; avec combien peu de fondement. Mauvais raisonnement qu'il fait à cette occasion. Plusieurs évêques condamnent son entreprise. Grégoire excommunie Henri & lui ôte toute force dans les combats. Cependant Henri défait Rodolphe, & fait déposer Hildebrand dans un concile. Grégoire s'étoit allié de Robert Guiscard: qui le délivre, lorsque Henri l'assiégeoit dans le château S. Ange. Il se retire à Salerne; où il meurt. Conduite de ce pape avec les autres souverains & ses prétentions. Autorité qu'il s'est arrogée sur toutes les églises d'occident. Comment les cardinaux s'élèvent. Grégoire VII n'a fait que du mal. C'est sans connoître la politique que la cour de Rome s'est agrandie.

CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV empereur.

Pag. 421.

Henri IV soumet l'Allemagne. Il repasse en Italie où les troubles continuoient. Conrad, son fils aîné, se révolte. Les fléaux surviennent & les prédicateurs persuadent aux peuples que Dieu les punit d'obéir à leur souverain légitime. Occasion de la première croisade. Urbain II la prêche dans le concile de Clermont en Auvergne. L'indulgence plénière, nouvellement inventée, est la solde des croisés. Premières expéditions des croisés. Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs, qui ont engagé leurs domaines. Alexis Comnène, empereur de Constantinople, se hâte de faire passer les croisés en Asie. Siège de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis. Kilidge Arslan, battu deux fois, cesse de s'opposer au passage des croisés. La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins. Siège d'Antioche. Fraude pieuse. Prise de Jérusalem. Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem: mais la ville est donnée au patriarche. La division des Musulmans favorisoit les entreprises des croisés. Cependant Henri IV avoit fait rentrer les peuples dans le devoir. Mais ses soins pour achever de rétablir l'ordre soulevent encore le clergé.

Pascal l'excommunié. Il porte Henri V à se révolter contre son père. Henri IV, trahi par son fils, est déposé & meurt.

CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la seconde Croisade.

Page 418.

Henri premier roi d'Angleterre. Il renonce aux investitures qui lui sont contestées par Anselme, archevêque de Cantorberi. Louis VI donne l'investiture de la Normandie à Cléon, fils de Robert. Etienne comte de Boulogne est fait roi d'Angleterre au préjudice de Mathilde. Vainqueur de ses ennemis, il tente d'abaisser le clergé qui le fait déposer. Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de Winchester, est chassée & Etienne rétabli. La question des investitures continuoit de troubler l'empire d'Allemagne. Mauvais raisonnement de Pascal II à ce sujet. fautive démarche de ce pontife. Pascal saisi, cède les investitures à l'empereur. Plusieurs conciles annulent cette cession. Nouveaux troubles. Comment la question des investitures est terminée. Lothaire succède à Henri V. Schisme à Rome. Honorius II fait marcher une croisade contre un prince chrétien. Schisme à Rome. Le schisme occasionne une guerre. Innocent II & Roger de

Sicile suscitent une guerre contre Conrad III successeur de Lothaire. Troubles à Rome où le peuple se souleve contre le pape.

CHAPITRE IV.

Seconde Croisade.

Pag. 455.

Armées de croisés exterminées. Croisade prêchée par S. Bernard. Mauvais succès des croisés. Manuel Comnene.

CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la troisième Croisade.

Pag. 459.

Henri Plantagenet roi d'Angleterre. Thomas Becket défend les prétentions du clergé. Assemblées qui défendent les droits de la couronne. Becket poursuivi, se réfugie en France. Rappellé & reconcilié, il est assassiné. Penitence de Henri II. Révolte de ses fils. Sa Mort. Philippe Auguste & Richard partent pour la Palestine. Frédéric Barberousse avoit succédé à Conrad III. Son couronnement. Comment le pape Adrien IV interprète la cérémonie de ce couronnement. Frédéric, qui fait respecter son autorité, force le pape à desavouer cette inter-

prétation. Prétentions d'Adrien. La mort d'Adrien est suivie d'un schisme. Troubles en Allemagne & en Italie. Frédéric fait la paix avec Alexandre III. Les cardinaux jouissoient seuls du droit d'élire le pape. Cession d'Adrien IV à Guillaume I roi de Sicile. Henri, fils de Frédéric, épouse l'héritiere du royaume de Sicile.

CHAPITRE VI.

Troisième Croisade.

Pag. 474.

Les Chrétiens de la terre Sainte avoient presque tout perdu. Causes de leur ruine : 1^o. Le gouvernement féodal. 2^o. La puissance d'un clergé, dont les différentes parties étoient sans subordination. Enfin des vices féroces joints à une superstition grossière. Quel étoit Saladin. Il protégeoit les Chrétiens. Les Chrétiens le forcèrent à prendre les armes contre eux. Plusieurs passent dans ses états. Gui de Lusignan est défait. Générosité de Saladin. Inhumanité des Chrétiens de la Palestine. Nouveaux secours que l'Europe leur envoie. Succès & mort de Frédéric. Ptolemaïs assiégée par les Chrétiens. Arrivée de Philippe & de Richard. Action inhumaine de Richard. Il conclut une treve de trois ans.

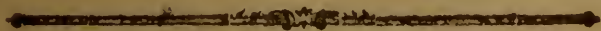
FIN de la Table.



INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE.

SECONDE PARTIE.



HISTOIRE MODERNE.

LIVRE PREMIER.



T Il commence, Monseigneur, l'histoire moderne à la chute de l'empire d'occident, parce que c'est à cette révolution que de nouvelles nations s'établissent, ou s'affermissent dans leurs premiers établissements. Cette époque est un temps de confusion, & l'ordre ne renaîtra qu'après une longue suite de désordres de toute espèce. Pour saisir l'esprit de ces révolutions, il est nécessaire d'observer-

Tom. XI.

A

ver les barbares, d'où les nations modernes tirent leur origine : mais auparavant nous observerons le gouvernement de l'église, parce que la religion aura désormais une grande influence. Donnée aux hommes pour assurer leur bonheur, cette religion sainte devoit éclairer les esprits & adoucir les mœurs, & elle fera, en effet, l'un & l'autre. Cependant l'ignorance & la barbarie seront encore, pendant des siècles, les fléaux des peuples.





CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de l'état de l'église dans le quatrième & dans le cinquième siècles.



L'ÉGLISE brillante par elle-même dans les temps de persécution, parut avec un nouvel éclat, lorsqu'elle fut protégée par les empereurs. C'est alors que les loix & la religion n'ayant qu'un même esprit, la puissance civile & la puissance ecclésiastique n'eurent aussi qu'une même fin. Les Chrétiens eurent des temples magnifiques, ornés de vases d'or & d'argent. Les cérémonies se firent avec pompe. On solennisa les dimanches, les fêtes de Noël, de Pâque & de Pentecôte; & on célébra encore les fêtes des martyrs, dans les lieux où étoient leurs tombeaux, ou dans ceux où ils avoient été martyrisés.

Eclat de l'église après la conversion de Constantin.

Jusqu'alors les églises particulières s'étoient gouvernées par usage & par tradition; & les obstacles qui les séparoient, n'avoient pas permis que la discipline fût par tout la même dans

La discipline ne devient uniforme.

tous les points. Mais au quatrième siècle, le gouvernement prit une forme, on fit des réglemens généraux suivant les circonstances, & il y eut plus d'uniformité dans la discipline.

Jurisdiction
des métropolitains.

Comme il n'y a point de gouvernement sans subordination, il en fallut établir une entre les églises. Elle se régla naturellement sur la forme de l'empire. Chaque province civile devint une province ecclésiastique; & l'évêque de la métropole civile fut considéré comme le premier de la province. Chargé de veiller sur les évêques qui lui étoient subordonnés, il acquit plusieurs prérogatives. Il convoquoit les conciles provinciaux, il y présidoit; l'ordination d'un nouvel évêque ne pouvoit se faire sans lui: mais tous ceux de la province avoient droit de s'y trouver. Il falloit qu'ils y eussent été appelés, qu'il y en eût au moins deux, que ceux qui étoient absents n'y missent point d'opposition, ou qu'au moins le plus grand nombre y donnât son consentement. Quant au choix du nouvel évêque, il appartenoit d'ordinaire au clergé & au peuple de l'église vacante. Dans les cas où le métropolitain n'avoit pas pu se trouver à l'ordination, il falloit qu'il confirmât tout ce qui avoit été fait.

Jurisdiction
des exarques.

Il y avoit encore au dessus des métropolitains des évêques, dont la juridiction s'étendoit sur plusieurs; & cela s'établit à l'imitation de l'or-

dre civil, où plusieurs provinces formoient un diocèse sous le gouvernement d'un chef. Quelques-uns prirent même le titre d'exarque, parce que c'est ainsi que les Grecs nommoient le magistrat, auquel toutes les provinces d'un diocèse ressortissoient. L'Asie, proprement dite, avoit pour exarque l'évêque d'Ephèse, la Capadoce celui de Césarée, & la Thrace celui d'Héraclée.

L'évêque de Carthage, sans prendre aucun titre, avoit beaucoup d'autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Mais les trois premiers étoient ceux de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche; parce que ces villes étoient depuis long-temps les trois principales de l'empire, & celui de Rome avoit la primauté sur tous. On leur a donné les titres de patriarche ou de primat.

Les trois premiers évêques furent nommés patriarches ou primats.

Les patriarches étoient donc des évêques, qui embrassoient, ainsi que les exarques, plusieurs provinces dans leur juridiction. Les premiers ont été ceux de Rome, d'Alexandrie & d'Antioche; mais dans la suite, l'évêque de Jérusalem, qui d'abord avoit été subordonné à celui de Césarée comme à son métropolitain, s'arrogea peu à peu des droits sur les provinces de la Palestine; & après avoir essuyé bien des contradictions, il jouit enfin des privilèges des patriarches.

L'évêque de Jérusalem obtint le titre & la juridiction de patriarche.

Il en fut de même de celui de Constantinople.

L'évêché de Bysance dépendoit d'abord de celui d'Héraclée; mais aussitôt que cette ville fut le siege de l'empire, elle devint la rivale de Rome, & l'évêque de Constantinople fut bientôt se soustraire à son métropolitain. Dès le temps de Constantin, il lui enleva tous ses droits, & il se fit reconnoître lui-même pour l'exarque de toute la Thrace. Cela lui fut d'autant plus facile, que Constantinople se trouvant alors la capitale de cette province dans l'ordre civil, il parut naturel qu'elle le fût encore dans l'ordre ecclésiastique; & que, par conséquent, son évêque eût des privilèges au dessus de tous les autres. C'est le plan de subordination qui s'étoit établi parmi tous les évêques de l'empire.

Comment celui-ci étend sa juridiction.

Dans les commencements, la juridiction de ce siege se bornoit à la Thrace; mais ceux qui l'occupèrent, eurent souvent l'ambition de l'étendre au de-là. Ils ne pouvoient manquer de trouver des circonstances favorables. La protection que leur accordoient les empereurs levoit bien des difficultés; le crédit dont ils jouissoient, faisoit une loi de les ménager; & on étoit souvent dans la nécessité d'avoir recours à eux. Dans cette position, leurs prétentions devenoient des titres qu'on n'osoit leur disputer, ou qu'on leur disputoit inutilement. L'intrigue les faisoit naître, la faveur auprès du prince les défendoit, & quelquefois encore le mérite

personnel d'un évêque auquel on ne craignoit pas de se soumettre.

Nous voyons, par exemple, que du temps d'Arcadius, les évêques de l'Asie & du Pont, ayant des dissensions, & voulant remédier aux désordres qui s'étoient introduits, s'adresserent à St. Jean Chrysostome, qui occupoit alors le siege de Constantinople, avec toute la considération que lui donnoient son éloquence & sa piété. Venez, lui disoient-ils, régler notre église troublée par les Ariens, par l'avarice des évêques, & par la cupidité de ces loups ravissants, qui achètent le sacerdoce & les évêchés. S. Jean Chrysostome se rendit à leurs instances, passa en Asie, assembla un concile, déposa plusieurs évêques, & en mit d'autres en leur place.

Il ne fit rien en cela qui ne fût dans l'ordre. A la vérité, comme évêque de Constantinople, il n'avoit aucun droit sur l'Asie ni sur le Pont; mais il ne pouvoit pas refuser de se transporter comme arbitre dans ces provinces, & d'y user de l'autorité qu'on lui donnoit. Cependant cette démarche, sans prétention de sa part, servit de prétexte à l'ambition de ses successeurs. Ils firent des tentatives, ils les soutinrent; ils obtinrent de l'empereur une loi qui défendoit d'ordonner, dans l'Asie ou dans le Pont, aucun évêque, sans avoir eu leur consentement; en-

fin le concile de Chalcédoine, tenu en 451, leur ayant confirmé du moins une partie des droits dont l'usage les avoit déjà mis en possession, ils furent reconnus pour patriarches de l'Asie, du Pont & de la Thrace.

Il obtient le second rang.

L'évêque de Constantinople avoit encore le second rang d'honneur. Cette distinction, qui lui avoit été accordée en 383 par le concile de Constantinople, lui fut confirmée par celui de Chalcédoine. Les peres, assemblés dans ces conciles, jugerent qu'ainfi que la primauté appartenoit au pape, parce qu'il étoit l'évêque de l'ancienne Rome, la premiere ville de l'empire, le second rang devoit appartenir à l'évêque de Constantinople, puis qu'il siégeoit dans la nouvelle Rome, la seconde ville de l'empire.

La maniere dont s'établirent les droits des premiers évêques, produira des disputes & des révolutions.

Il est important, Monseigneur, de bien remarquer comment se sont établis ces rangs & ces juridictions, si vous voulez pouvoir rendre raison des révolutions qui arriveront dans l'église. Or, ce qui est arrivé à Constantinople, vous fait voir que certains sieges ont d'abord obtenu des privileges par l'usage, & qu'ensuite ils se les font fait confirmer par des conciles. Mais ce qui s'introduit par l'usage, est nécessairement sujet au changement, parce que l'usage change lui-même. Il faut donc s'attendre que quelques évêques se feront de nouvelles prétentions, qu'elles leur seront contestées, &

qu'il en naîtra, par conséquent, bien des disputes. D'un côté, l'ambition du patriarche de Constantinople ne sera pas satisfaite des privilèges qui lui sont accordés ; & pouvant empiéter il empiétera encore : d'un autre côté, les évêques qui perdront de leurs droits, ou qui seront jaloux de l'autorité qu'il acquiert, refuseront leur consentement aux concessions, qui lui ont été faites par les conciles mêmes. Les papes, par exemple, n'ont jamais voulu reconnoître ni son second rang parmi les évêques, ni sa juridiction sur l'Asie & sur le Pont ; & ils ont jugé que les decrets des conciles de Constantinople & de Chalcedoine sur ce sujet, étoient contraires aux canons & aux loix ecclésiastiques. Mais malgré ces oppositions, ce patriarche a joui, avec l'aveu de tout l'orient, des privilèges qui lui ont été attribués ; parce que les ordres des empereurs sont venus à l'appui des décisions des conciles. Son ambition ne se bornera même pas à ce qu'il a obtenu : il entreprendra encore dans la suite : il aura assez de crédit pour faire ajouter à son patriarcat, l'Illyrie, l'Épire, l'Achaïe, la Macédoine & la Bulgarie. Les papes feront continuellement de nouvelles oppositions ; & ces contestations feront enfin l'origine d'un schisme, qui séparera pour toujours l'église d'orient de celle d'occident.

Cependant les papes, en reprochant des usurpations à l'évêque de Constantinople, fe-

ront eux-mêmes d'autres usurpations. L'évêque de Rome, comme patriarche, n'avoit de juridiction que sur les églises suburbicaires, c'est-à-dire, sur quelques provinces d'Italie soumises à son siège. Dans la suite, il entreprendra sur de nouvelles provinces, & il osera même attenter jusques sur les souverains.

La cause de ces désordres vient de ce que dans les trois premiers siècles, les usages qui n'étoient ni uniformes, ni permanents, n'avoient pas permis de déterminer le rang & les droits des évêques.

La première source de ces désordres vient de ce que, dans les trois premiers siècles, le gouvernement de l'église n'a pas pu s'établir sur des règles assez fixes. L'impuissance où l'on étoit d'assembler des conciles généraux, ne permettoit pas de déterminer avec précision les droits de chaque évêque; & on a été dans la nécessité de souffrir qu'il s'introduisît des usages, qui, variant suivant les circonstances, ne pouvoient être ni uniformes, ni permanents. Il semble que sous Constantin, on auroit pu remédier à ces abus: mais quand le gouvernement a pris une certaine marche, il n'est pas toujours facile de la changer; il est même rare qu'on y pense. On se contenta de mettre entre les évêques une subordination à peu près semblable à celle qui étoit entre les magistrats des provinces de l'empire. Cette forme étoit déjà trop compliquée, & elle avoit encore un autre défaut: car les parties du gouvernement ecclésiastique ne furent pas subordonnées avec la même exactitude que les parties du gouvernement civil. Pour se conformer entièrement au plan de Constan-

tin, il auroit fallu un chef dans l'empire; quatre patriarches comme quatre préfets; autant d'exarques que de dioceses, & autant de métropolitains que de provinces. A la vérité, le pape étoit en possession de la primauté qu'il a reçue de Jesus-Christ, comme étant successeur de S. Pierre; & cette primauté lui donnoit de grandes prérogatives, pour maintenir la foi dans l'église, & pour faire observer les saints canons. Mais les évêques ne pensoient pas qu'il eût sur eux la même autorité, que l'empereur sur les magistrats civils. Sa juridiction étoit uniquement attachée au titre de patriarche; & il n'en avoit que sur les églises suburbicaires. Dans les Gaules, en Espagne & en Afrique, les métropolitains ne connoissoient point de supérieurs, qui eussent des droits sur leurs églises; & dans les autres provinces de l'empire, plusieurs étoient encore dans la même indépendance. Ce gouvernement étant l'ouvrage des circonstances, il ne faut pas s'étonner s'il a des défauts, & s'il est quelquefois troublé par des dissensions. Les conciles seront le remède à ces abus: ils régleront les droits suivant le besoin des conjonctures; & au milieu des désordres, ils conserveront la foi dans toute sa pureté.

Si le siege de l'empire eût toujours été fixe à Rome, l'autorité du pape, mieux déterminée & plus généralement reconnue, n'eût jamais été contestée. Mais la seconde capitale, fondée

La rivalité
entre les évê-
ques des deux
capitales au-
gmente les

désordres. par Constantin, éleva, pour ainsi dire, autel contre autel; & la rivalité, qui divisera les deux premiers évêques de l'église, sera la source de bien des maux.

Autres causes qui les augmentent. font encore.

D'autres causes contribueront encore à produire de nouveaux désordres: ce sera l'ignorance, qui confondant la puissance spirituelle & la puissance temporelle, autorisera les entreprises des papes: ce seront des évêques, qui voulant se soustraire à leurs souverains, se mettront sous la protection du siège de Rome: enfin ce seront les souverains eux-mêmes, qui ne cherchant qu'un prétexte pour envahir, reconnoîtront que le pape a droit de disposer des couronnes.

J'ai cru devoir vous prévenir sur toutes ces choses, afin que vous puissiez saisir plus facilement les causes des révolutions dont j'ai à vous parler. J'y trouverai aussi un avantage pour moi-même: car je pourrai passer plus rapidement sur ces révolutions.

La subordination n'est pas la seule chose à considérer dans un gouvernement: il faudroit encore remarquer les usages qui s'introduisent, & les réglemens qui se font, suivant les circonstances. Mais tant de détails n'entrent pas dans mon plan; il me suffira des vues générales, qui préparent l'intelligence de l'histoire.

La subordination entre

Un évêque ne jugeoit de rien sans avoir consulté son clergé: c'est dans des conciles pro-

vinciaux, qui se tenoient d'ordinaire deux fois l'année, qu'on terminoit les différens qui naissoient dans les provinces. Bientôt ceux qui se crurent lésés, eurent recours au premier évêque du diocèse & à son synode. Ces appels eurent leurs abus. Comme toutes les églises d'un même diocèse, n'avoient pas toujours les mêmes usages, ils donnoient lieu à des jugemens contradictoires. Ils semoient la jalousie & la division parmi les évêques, & ils autorisoient les prétentions des plus puissants. Le pape, par exemple, prétendit qu'on pouvoit appeler à lui des jugemens portés par les autres églises; & il tenta de les assujettir toutes aux usages de la sienne. Mais celles d'orient & plusieurs d'occident maintinrent l'autorité de leurs synodes provinciaux.

les sieges autorise les appels, d'où naissent des abus.

Tous les évêques se croyoient juges en matière de foi: cependant s'il survenoit quelque nouvelle question, on consultoit ceux des grands sieges, & sur-tout, celui de Rome, dont l'avis a toujours été d'un grand poids à cause de sa primauté. Mais le concile général étoit considéré comme le souverain juge. L'excommunication & la pénitence publique étoient les peines qu'on infligeoit, & l'usage, à cet égard, étoit le même que dans les siècles précédents.

Les évêques seuls juges en matière de foi, & le concile général juge souverain.

L'église ne négligea rien pour maintenir la discipline; elle fit les loix les plus sages: mais les passions brisent quelque fois les freins les

La discipline d'orient différente de celle d'occident.

plus sacrés. Les translations des évêques étoient communes en orient, & ils alloient volontiers à la cour; quoique ce fussent des choses sévèrement défendues. Je ne parle pas des autres abus, parce que s'ils étoient plus grands, ils étoient aussi plus rares. La plus grande différence qu'on remarque dans la discipline entre l'église d'orient & celle d'occident, c'est que dans la première, les évêques, les prêtres & les diacres n'étoient pas obligés au célibat.

Pratiques, qui s'observoient dans l'une & l'autre église.

Les agapes ou festins de charité s'abolirent dans la plupart des églises. Les catéchumenes & les pénitents étoient exclus du saint sacrifice. Les fideles y assistoient souvent: ils communioient presque à chaque fois. Les laïques recevoient encore l'eucharistie dans leurs mains: mais la coutume de l'emporter chez soi étoit devenue plus rare. On la consommoit à jeun dans l'église. Les processions commencerent à s'introduire. En un mot, les pratiques qui s'observoient, étoient pour le fond les mêmes qu'aujourd'hui.

Articles de foi éclaircis.

Il n'en est pas de la doctrine comme de la discipline. Elle ne peut varier, mais elle peut être plus ou moins développée. C'est pourquoi l'église a éclairci tous les articles sur lesquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. Tel est, dans le quatrième siècle, le mystère de la trinité, & dans le cinquième, celui de l'incarnation.

Il n'est pas nécessaire de m'arrêter sur les défordres qui ont troublé l'église ; vous avez vu les maux que les hérésies ont produits en orient, où elles sont nées, & dont elles se sont en quelque sorte partagé les provinces. L'état de l'église, à la fin du cinquième siècle, étoit encore plus déplorable en occident, puisqu'elle étoit en proie à des barbares idolâtres ou Ariens. Les Vandales & les Visigots ont fait les plus grandes persécutions aux catholiques.

Les hérésies ont causé de grands défordres.

C'est au commencement du quatrième siècle, que les communautés religieuses, après avoir peuplé les déserts de l'Égypte, se répandirent dans l'orient ; & c'est vers la fin, qu'elles passèrent en occident, où elles se multiplièrent dans le cours du cinquième. On voit qu'elles s'établissoient déjà dans les villes : il y en avoit à Alexandrie, à Jérusalem, à Antioche, à Constantinople, à Marseille, &c. Les moines ne tarderent donc pas d'oublier l'esprit de leur institution. Aussi fallut-il quelquefois faire des loix, pour les faire rentrer dans leur devoir.

Institution des ordres monastiques.

Le Christianisme étoit peu florissant chez les nations barbares, pendant le quatrième & le cinquième siècles. Quoiqu'il y eût pénétré auparavant, il ne s'y étoit pas répandu aussi facilement que dans l'empire romain, & il y avoit peu d'églises considérables. Les Goths ne quit-

L'église avoit fait peu de progrès hors de l'empire romain.

=====
terent l'idolatrie , que pour se faire Ariens ; & les Perfes persécuterent presque toujours la religion chrétienne. Vous jugez par là que dans les églises, qui étoient hors de l'empire, le gouvernement ecclésiastique ne pouvoit pas avoir de forme certaine.



CHAPITRE II.

Des barbares qui ont envahi l'empire d'occident.

IL falloit que les irruptions des barbares eussent un terme. Depuis long-temps, détruits sans interruption par le fer des Romains, ils se détruisoient tous les jours par leurs propres armes, & ils s'étoient enfin répandus en Illyrie, en Italie, dans les Gaules, en Angleterre, en Espagne, & en Afrique. Ils peuploient ces Provinces: une partie des Romains y avoit été exterminée, l'autre assujettie, & le nord étoit épuisé. Bien des causes contribuoient à dévaster ces contrées; les guerres qui ne cessoient point, l'ignorance & le mépris des barbares pour l'agriculture, la ruine des arts & du commerce, les cruelles persécutions qu'on faisoit aux catholiques, enfin tous les vices d'un gouvernement monstrueux.

Etat misérable de l'Europe, lors de l'établissement des barbares.

En commençant l'étude de l'histoire, nous avons vu toute l'Europe couverte de peuples barbares; mais ces peuples avoient des vertus:

Cités des anciens bats

bares de l'Europe.

la pauvreté les garantissoit au moins de bien des vices. Plus jaloux de conserver leur liberté, qu'ambitieux de commander à leurs voisins, ils cherchoient moins à conquérir, qu'à se défendre contre les citoyens trop puissants; & ils formoient de petites cités, où l'amour de la patrie n'étoit que l'amour même de la liberté. Nous les avons vus, occupés à se donner des loix, ne reconnoître pour bon gouvernement, que celui où tous les citoyens sont libres. Les Romains seuls par une suite des circonstances, ont allié l'amour de la liberté & l'ambition des conquêtes, deux choses toujours plus difficiles à concilier à mesure que l'empire s'étendoit davantage.

Pourquoi ces cités ne songeoient point à s'agrandir.

Comme les idées ne s'acquierent que par l'expérience, ces peuples n'imaginoient pas de jeter les fondemens d'un vaste empire, lorsqu'ils ne formoient encore que de petites cités: mais ils songeoient à se garantir contre les tyrans, parce qu'ils avoient éprouvé les effets de la tyrannie. Voilà quelles ont été leurs vues dans les différentes formes de gouvernement, qu'ils ont adoptées.

L'ambition devoit être la cause de leur ruine.

Dans la suite, quelques-unes de ces cités ont entrepris d'étendre leur domination, parce que des succès leur apprenoient qu'elles pouvoient faire des conquêtes. Mais leur gouvernement n'y étoit pas propre, & leur ambition leur a

fait perdre leur liberté , ou même a été la cause de leur ruine.

Tant qu'elles ont peu de besoins , elles ont aussi plus de vertus. Un même esprit anime tous les citoyens : les grands hommes se renouvellent sans cesse. Les qualités que la république perd dans l'un , elle les retrouve dans un autre : elle s'éleve de génération en génération , & en quelque sorte par une suite de prodiges : mais elle tombe , lorsqu'elle est parvenue au luxe , le dernier période de sa grandeur.

Elles prospèrent avec peu de besoins : le luxe est leur dernier période.

Si vous considérez que des barbares , qui viennent d'envahir l'empire d'occident , sont arrivés tout à coup où les anciens peuples ne sont arrivés que par degrés , vous jugerez que leur domination ne sera que passagère. En effet , sans avoir jamais eu aucune idée de gouvernement , ils ont tout à coup les vices des peuples conquérants & la mollesse des peuples conquis.

La plupart des barbares nouvellement établis , ne sont que passés.

Les François & les Anglois sont les seuls qui se soutiendront ; les François , parce qu'ils se sont établis les derniers , les Anglois , parce que leur situation les mettoit plus à l'abri des nouvelles invasions.

A peine ces nouveaux peuples commencent à s'établir qu'ils ont déjà tous les vices des nations policées , & ils conservent encore tous ceux de la barbarie. Leur amour pour la liberté ,

Sans idées de vertu , ils n'estiment que le brigandage.

sans regle , sans objet , n'est qu'un vrai brigandage ; & nous trouverons à peine parmi eux quelques traces de vertus.

Ils ne savent pas conserver ce qu'ils ont conquis.

Ils croient pouvoir conserver leurs états , parce que ce ne sont que les parties d'un plus grand empire. Mais ces états sont encore trop grands pour eux ; car s'ils les ont conquis , ils n'ont pas appris à les gouverner , & , par conséquent , à les conserver.

Pour entretenir le luxe , ils en ruinent les sources.

Ils perdent leur courage , sans perdre leur férocité , parce qu'ils s'amolissent dans le luxe , sans adoucir leurs mœurs. Mais quoi qu'ils veuillent vivre dans le luxe , ils n'en savent pas entretenir les sources : ils ruinent , au contraire , l'agriculture , les arts & le commerce. Ils n'ont plus d'expédients que dans de nouvelles impositions : ils accablent leurs sujets ; & ils les précipitent dans la misère , pour s'y précipiter bientôt eux-mêmes.

Ils ont des ennemis au dehors & au dedans , & ils n'ont ni traites ni soldats.

Alors l'état est composé de deux nations ennemies ; & les vainqueurs , odieux aux vaincus , ont tout à craindre au dedans & au dehors. Pour prévenir les révoltes , ils abattent les murs des villes , qui pourroient servir de défense au peuple opprimé ; ne comprenant pas d'ailleurs à quoi servent ces murs , parce qu'ils ne savent ni défendre des places , ni former des sieges. Mais leur pays reste ouvert à l'ennemi étranger : cependant ils ne se font point conservé

de retraites , & ils ne font plus que de mauvais soldats.

Ils étoient puissants , tant qu'ils ne s'étoient point encore fixés : car alors sobres, accoutumés à la fatigue & courageux , ils tomboient avec tout le poids de leurs forces réunies. Actuellement elles sont tout à la fois énervées & divisées. Dispersés dans le pays qu'ils ont conquis , ils ne peuvent plus marcher tous ensemble : il faut d'ailleurs qu'ils se partagent encore , afin que les uns tiennent les sujets dans l'obéissance , tandis que les autres défendent les frontieres. Enfin ils s'énervent à mesure qu'ils prennent le luxe & les mœurs des nations vaincues.

Les Germains , comme vous l'avez vu , ne connoissoient d'autre métier que celui des armes : ils croyoient qu'il faut laisser aux lâches le soin de cultiver la terre , & que la guerre est , pour des hommes braves , le seul moyen de subsister. Dans ce préjugé , ils pensoient que la force seule leur donnoit des droits , sur tout ce qu'ils pouvoient enlever à leurs voisins. Ils ne s'engageoient par des traités , que lorsqu'ils étoient les plus foibles ; & ils se croyoient libres de tout engagement , lorsqu'ils avoient repris leurs forces premières. Sans loix , ils se conduisoient d'après les coutumes , que la férocité leur dictoit. En un mot , ils n'avoient aucune idée du droit des gens ; & ils seront long-temps sans

Puissants avant de s'être fixés , ils sont sans force dans leurs établissemens.

Ne reconnoissant que la loi du plus fort , les trahisons & les injustices de toute espee sont pour eux des actions courageuses.

pouvoir s'en former, parce que les premières habitudes seront long-temps un obstacle aux progrès de la raison. La force donnera droit à tout : les traités seront continuellement violés ; & l'histoire ne sera plus qu'un tissu d'injustices, de trahisons & de crimes monstrueux.

Leur gouvernement est une démocratie & une anarchie.

Représentons-nous ces barbares au moment qu'ils viennent de se rendre maîtres d'une province. Ce ne sont pas encore des citoyens, ce ne sont que des brigands. Toujours rassemblés, toujours armés, chacun veut avoir part à l'autorité. Leur gouvernement est une démocratie, où germe une infinité de dissensions. Ils n'obéissent à un chef, qu'autant qu'ils sentent le besoin d'être conduits par son courage & par ses lumières : mais s'ils cessent de sentir ce besoin, le gouvernement ne sera bientôt qu'une vraie anarchie.

S'ils ne sont pas détruits, leur gouvernement passera par mille formes vicieuses.

Vous pouvez donc prévoir, qu'ils seront tout à fait le jouet des circonstances. Ils se conduiront sans règles, sans principes. Ainsi les états qu'ils fondent seront bientôt détruits ; ou ils passeront par mille formes, toutes plus vicieuses les unes que les autres, avant de s'asseoir sur une base bien assurée.

Pourquoi dans les commencements le sort des vaincus fut

Ce fut, sans doute, un terrible moment, que celui où de pareils vainqueurs s'emparèrent des biens des vaincus : mais enfin ils ne pouvoient pas tout prendre ; & lorsque chacun se fut saisi

de ce qui étoit à sa bienséance, ils commencèrent à jouir, & les vaincus respirerent. Le sort de ceux-ci fut même plus doux que sous les empereurs : car les barbares ne connoissant pas l'usage de payer les magistrats, ils ne connurent pas d'abord le besoin de mettre des impôts. Ils permirent au moins de jouir de ce qu'ils laissoient ; & leurs sujets se trouverent heureux de n'être plus exposés aux vexations des officiers de l'empire. Ils n'avoient d'autre obligation que de faire la guerre à leurs dépens, quand ils étoient commandés ; & encore avoient-ils leur part au butin.

Avec cet usage, il n'étoit pas possible de soutenir des guerres longues, où l'on n'avance que de proche en proche : mais les barbares n'étoient pas dans ce cas. Si les uns étoient ignorants dans l'attaque des places, les autres ne l'étoient pas moins dans la défense ; d'ailleurs les fortifications des villes étoient ruinées, & une seule bataille ouvroit tout un pays. Les guerres se renouvelloient sans cesse, & se terminoient promptement.

Leur domination ne se contint pas long-temps dans les bornes que je viens de marquer. S'ils traitèrent d'abord leurs sujets avec quelque sorte de douceur, ce ne fut ni par politique ni par humanité. Il étoit naturel que chacun donnât ses soins à se bien affermir dans les usurpations qu'il avoit faites, avant de songer à faire de

plus doux que
sous les em-
pereurs.

Les guerres
d'ordinaire
courtes & fré-
quentes.

Les barba-
res, occupés à
s'établir dans
leurs usurpa-
tions, ne peu-
vent pas tout
enlever.

nouvelles usurpations. Voulant donc jouir eux-mêmes de ce qu'ils possédoient, ils furent forcés de laisser aux autres la jouissance de ce qu'ils ne leur avoient pas enlevé. Ce fut un temps de calme.

Mais lors
qu'ils sont af-
fermis, ils
croient que
ce qu'ils n'ont
pas pris, est
encore à eux.

Mais lorsqu'ils se crurent affermis dans leurs possessions, & que s'étant accoutumés au luxe, ils ne les trouverent plus suffisantes à leurs besoins; ils regarderent alors tout ce qui étoit à leur bienséance, comme des choses qu'ils pouvoient prendre encore. Vainqueurs, ils ne connoissoient que le droit des armes, & croyant faire grace aux vaincus, lorsqu'ils leur laissoient la vie, ils jugeoient que tous les biens étoient à eux. Ils devoient donc enfin avoir recours aux impositions, & les accumuler: & comment ne l'auroient-ils pas fait, lorsqu'ils apprennoient qu'on en avoit payé aux empereurs? Ainsi les peuples étoient foulés par toutes sortes de voies, & parce qu'on leur enlevoit leurs biens, & parce qu'on les surchargeoit d'impôts, & parce que, dans le désordre qui regnoit, les pertes ne pouvoient se réparer ni par l'agriculture, ni par l'industrie, ni par le commerce.

La religion
même sert de
prétexte à
leur avidité.

La religion fut encore le prétexte de bien des vexations. Les barbares Ariens se crurent tout permis contre les catholiques. Combien de maux ne devoient pas produire les persécutions de ces ames féroces, qui sous le masque d'un faux zele, cachent leur avarice; & qui, dans leur

ignorance, méritoient à peine le nom de chrétiens, ou même ne le méritoient pas? Car peut-on penser que les Goths fussent pourquoi ils étoient Ariens.

Tel étoit en général le sort des peuples conquis: celui des conquérants n'étoit pas meilleur. Toutes ces nations barbares, toujours armées, se poussaient, se chassent, se détruisent. C'est une fermentation, qui produit continuellement de nouvelles révolutions, & les peuples dispa-roissent les uns après les autres.

Ces conquérants barbares se détruisent les uns après les autres.

Les Hérules regnoient en Italie, les Ostrogots en Illyrie, les Vandales en Afrique, les Sueves & les Visigots en Espagne, les mêmes Visigots, les Bourguignons & les François dans les Gaules, & les Anglois dans la grande Bretagne. En un mot, toutes ces provinces étoient aux barbares, à l'exception de quelques places en Espagne, & d'un petit état que Siagrius, fils d'Egidius, s'étoit formé dans les Gaules, & dont Soissons étoit la capitale.

Toutes les provinces d'occident étoient à différents barbares.

Les Hérules, qui habitoient depuis longtemps l'Italie, ne peuvent éviter de s'amollir, depuis qu'ils s'en sont rendus maîtres. Les Vandales jouissoient de leurs conquêtes, & négligeoient l'art militaire, ne jugeant pas avoir dans la suite rien à craindre de la part des empereurs d'orient. Nous savons peu de chose des Sueves: mais on ne peut pas douter, qu'établis

Quel sera le sort de ces barbares.

depuis plus d'un demi siècle en Espagne, ils ne fussent déjà corrompus par la mollesse. Les Visigots ne composèrent qu'un même peuple avec les vaincus, & les deux nations se firent des loix communes, tirées du code Théodosien & de leurs usages; mais ces loix devoient être bien imparfaites: d'ailleurs par cette confusion, les barbares ne pouvoient manquer de prendre les mœurs des Gaulois, & de perdre peu à peu leur première valeur. Les Bourguignons étoient dans le même cas, parce qu'ils avoient tenu la même conduite.

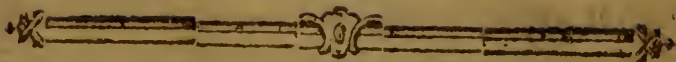
Plus tous ces peuples s'étoient établis facilement, plus ils se croyoient affermis, & moins ils prenoient de mesures contre l'avenir. Cependant ils laissoient derrière eux des ennemis puissants. Ce sont les François, qui étant passés les derniers dans les Gaules, n'avoient pas eu le temps de s'amollir, & qui en auroient difficilement trouvé les moyens, parce que le pays étoit entièrement ruiné.

Quant aux Anglois, la mer les défendoit; ils habitoient un pays pauvre, & ils avoient dans le nord de l'île, des ennemis assez redoutables pour entretenir leur courage, mais trop foibles pour les subjuguier.

D'après ces considérations générales, il vous est aisé de prévoir, quels sont de tous ces peuples ceux qui doivent se maintenir dans leurs conquêtes, ou même en faire de nouvelles.

D'autres causes qu'on ne peut pas prévoir, & que nous remarquerons dans le temps, contribueront encore aux progrès des uns & à la décadence des autres. Cependant vous jugez bien que je n'entreprendrai pas de vous parler de toutes leurs guerres.





CHAPITRE III.

L'empire Grec sous Zénon.

Pourquoi l'empire Grec subsistoit encore. **L'**EMPIRE des Grecs, c'est ainsi que je nommerai désormais l'empire d'orient, ne subsistoit encore, que parce que les conquêtes que les barbares avoient faites, étoient plus que suffisantes pour eux. Ennemis les uns des autres, ils se détruisoient mutuellement; & ils avoient trop de peine à s'établir, pour pouvoir former de nouvelles entreprises. Toute la politique des empereurs étoit d'entretenir ces divisions; politique qui demandoit peu d'art, parce que les barbares étoient naturellement divisés.

On ne savoit plus ce qui donnoit des droits à l'empire.

D'ailleurs l'empire étoit dans la plus grande foiblesse. Déchiré par une multitude de sectes, que les variations du gouvernement fortifioient tour-à-tour, il étoit exposé à des révolutions continuelles. On ne savoit plus quels titres donnoient des droits au trône: on y parvenoit par les femmes, par le peuple, par le sénat, par les armées, par les prêtres, par les moines.

Comme les prêtres entreprenoient de se mêler des affaires civiles, les empereurs, sous prétexte de protéger l'église, vouloient aussi décider des choses qui concernent la foi. Ainsi la puissance impériale & la puissance sacerdotale se confondoient : on ne savoit plus à qui obéir ni à qui croire. » Les princes dans ces temps là, dit M. de Burigny, prenoient beaucoup plus de part aux affaires ecclésiastiques, qu'ils n'en prennent maintenant. Ceux à qui les usages de ces siècles reculés ne sont pas connus, sont extrêmement surpris, lorsqu'on leur dit que les empereurs publioient des confessions de foi, prononçoient des anathêmes, ordonnoient des excommunications, menaçoient les évêques de déposition, déclaroient déchus de l'épiscopat ceux qui avoient été élus au préjudice des ordonnances impériales, régloient la forme dont les prières se devoient faire dans l'église, les degrés de juridiction dans les causes criminelles des clercs, & établissoient des fêtes de leur propre autorité. C'est cependant ce que faisoit Justinien avec l'applaudissement de l'église, & l'approbation des papes, qui ont parlé de ses loix, comme servant de regles dans l'église romaine. «

Les empereurs s'arrogent les droits du sacerdoce.

Cet usage peut être un reste des prérogatives, dont les empereurs jouissoient en qualité de pontifes, lorsqu'ils étoient encore payens. Quoiqu'après leur conversion, ils n'aient pas

Abus qui en devoit naître.

pensé que le sacerdoce fût encore un attribut de l'empire, ils se sont néanmoins souvent conduits, comme s'ils avoient encore été pontifes. C'est que l'exemple est d'ordinaire l'unique règle des princes ; & que sans réfléchir sur la différence des circonstances, ils font ce qu'ils savent que leurs prédécesseurs ont fait. Les papes, sans doute, n'approuvoient Justinien, que parce qu'il n'ordonnoit rien qui ne fût conforme aux canons : mais reconnoître en lui une autorité dont il n'abusoit pas, c'étoit lui accorder un droit dont il pouvoit abuser. On voit par là que l'ignorance qui avoit brouillé toutes les idées sur la succession à l'empire, avoit répandu d'égales ténèbres sur les droits du sacerdoce. On se fût fait des idées plus nettes, si l'on fût remonté à la nature des deux puissances : mais on ne jugeoit de l'une & de l'autre que par l'usage ; & l'usage cependant ne pouvoit être qu'une source d'usurpations & d'abus. En effet, que deviendra la religion, si le souverain, presque toujours jouet des passions de ceux qui l'entourent, se croit juge en matière de foi ? Que deviendra-t-elle, sur-tout, chez un peuple, qui agit tous les jours de nouvelles questions, & qui les traite avec les mêmes subtilités, qu'il traitoit autrefois les questions philosophiques ? Nous verrons les empereurs, abymés dans des disputes théologiques, oublier entièrement l'état qu'ils ont à gouverner. Cependant l'em-

pire sera détruit, & l'église perdra toutes les provinces de l'orient.

Zénon regnoit, c'est-à-dire, la mauvaise foi, le parjure, la bigoterie, l'avarice & la cruauté. Constantinople fut bientôt le théâtre d'une guerre civile

Guerre civile sous Zénon.

Marcien, fils d'Anthemius empereur d'occident, avoit, comme Zénon, épousé une fille de Léon, & il prétendoit que l'empire lui appartenoit, parce que sa femme étoit née depuis que Léon avoit été fait empereur. Il fut défait, ordonné prêtre, & relégué dans un monastère.

Il souleva les rebelles.

Les Goths pillèrent la Thrace; ils se montrèrent jusque sous les portes de Constantinople, & cette guerre fut une occasion à Zénon de montrer sa lâcheté, en achetant la paix, & sa perfidie, en manquant à ses engagements.

Zénon perfide envers les Goths.

C'étoit Illus, qui avoit défait Marcien. Zénon, qui lui devoit trop pour ne pas le craindre, entreprit de le perdre. Mais ce général ayant échappé à ses assassins, se souleva & se joignit à Léonce, qui fut proclamé Auguste par l'armée de Syrie.

Il se joint à Léonce revolté.

Vérine, veuve de Léon, & belle-mère de Zénon, avoit été reléguée en Cilicie. Elle se joignit aux rebelles, & déclara par une lettre adressée aux gouverneurs de Syrie & d'Egypte, que l'empire lui appartenant, elle l'ôtoit à Zé-

Vérine prétend donner l'empire à Léonce.

non, & le donnoit à Léonce. Les peuples de ces provinces se soulevèrent, soit parce qu'ils n'en savoient pas assez pour juger des droits que cette femme s'arrogeoit, soit parce que Zénon leur étoit odieux.

Théodoric, vainqueur d'Illus & de Léonce, prend les armes contre Zénon qui le vouloit perdre.

Cependant l'armée de l'empereur marcha contre les rebelles. Théodoric, qui avoit été en otage à Constantinople, étoit un des généraux qui la commandoit; & il eut la principale part à la défaite d'Illus & de Léonce, dont on envoya les têtes à Zénon.

Théodoric ayant découvert à son retour que Zénon ne songeoit qu'à le perdre, se retira dans ses états d'Illyrie; & après avoir défait les Bulgares, il ravagea la Thrace jusqu'aux portes de Constantinople, & se proposa de mettre le siège devant cette place. Les Bulgares étoient un peuple, qui après avoir habité les pays qu'arrose le Volga, étoit venu s'établir au nord du Danube. Nous aurons occasion d'en parler.

Zénon lui persuade de marcher en Italie contre Odoacre.

Zénon fut assez heureux pour persuader à Théodoric de porter ses armes en Italie contre Odoacre; & il fit un traité avec lui, par lequel il lui céda la souveraineté sur cette province. Les Romains ont prétendu que cette cession se bornoit à la personne de ce conquérant: les Goths, au contraire, ont soutenu qu'elle s'étendoit à toute sa postérité. Mais avant d'agiter cette question, il auroit fallu déterminer quels

quels droits Zénon lui-même avoit conservés sur l'Italie.

Zénon mourut quelques années après, dans la dix-septième de son règne, à compter depuis la mort du jeune Léon son fils. Mais, avant lui, plusieurs personnes périrent, parce qu'il consulta les magiciens & les astrologues, dans le dessein de faire mourir son successeur. Il en eut un cependant, qu'Ariadne sa veuve lui donna elle-même : c'est cet Anastase, à l'élection duquel Euphème patriarche de Constantinople forma des oppositions.

491
Anastase suc-
cede à Zénon,

Sous le règne de Zénon, commença un schisme, qui dura près de quarante ans. C'étoit l'usage que les nouveaux évêques des premiers sièges fissent part de leur élection aux patriarches, afin d'en obtenir une espèce de confirmation & des lettres de communion. Un accident fit qu'Acace, patriarche de Constantinople, ne reçut point la lettre que lui avoit écrite Jean Talaia, élu évêque d'Alexandrie. Acace, se croyant méprisé, le rendit suspect à Zénon. En conséquence, les ordres furent donnés pour chasser Talaia, & on mit en sa place Pierre Mongus, sectateur d'Eutychès.

Acace, pa-
triarque de
Constantino-
ple, avoit fait
chasser du sie-
ge d'Alexan-
drie Jean Ta-
laia.

Le pape Félix III, dont Talaia implora la protection, prit connoissance de cette affaire, & tint un concile dans lequel Acace fut excommunié avec tous ceux qui ne se separeroient pas de lui. Le patriarche de Constantinople méprisa

Il fut excom-
munié par le
pape Félix III.

ce jugement, & se vengea du pape en ôtant des diptyques le nom de Félix. C'étoit un double régître dans lequel on écrivoit les noms des vivants & des morts, pour qui l'église prie plus particulièrement.

Hénotique,
de Zénon,

Dans ce même temps, Zénon, incapable de gouverner l'état, se crut fait pour gouverner l'église. Il fit un écrit célèbre, connu sous le nom d'Hénotique; c'est-à-dire, une confession de foi, par laquelle il entreprit de ramener les hérétiques à la communion des orthodoxes. Il y jugeoit, il y ordonnoit de tout, comme si la foi eût dépendu de sa volonté, & qu'il n'eût pas été permis d'avoir une autre croyance que la sienne. Mais ses jugements étonnés & confus, augmentèrent les troubles, & firent naître de nouvelles divisions.

Qui occasionna un schisme, mais que les papes ne condamnerent pas.

Il força tous les évêques de l'empire de signer son hénotique, & leur ordonna de communiquer avec Acace & Mungus. Tous obéirent à la réserve d'un petit nombre, qui abandonnerent volontairement leurs sièges, ou qui en furent chassés. Ainsi les églises d'orient, gouvernées par des intrus ou par des prévaricateurs, furent toutes séparées de communion de celle de Rome, & regardées comme hérétiques ou du moins comme schismatiques. Il faut cependant remarquer, que, quoique les papes fussent bien éloignés d'approuver l'hénotique, ils n'en ont point donné de condamnation formelle, &

qu'ils n'ont jamais fait un crime aux Grecs de l'avoir signé. Comme ils craignoient d'irriter le prince, & de le porter à de nouveaux excès, ils épargnoient tout ce qui portoit son nom : mais cette condescendance, quoique prudente, autorisoit les entreprises des empereurs sur le sacerdoce ; & entretenant la confusion des idées, faisoit que la plupart des chrétiens ne savoient plus qui étoit juge en matière de foi. Les choses en étoient donc venues au point, que quelque parti qu'on prît, on n'évitoit un inconvénient que pour tomber dans un autre.

Il semble qu'après la mort d'Acace & de Zénon, le schisme auroit dû cesser : il continua cependant, parce que ceux qui occuperent le siége de Constantinople, refuserent d'effacer des diptyques les noms d'Acace & de Mongus ; & la réunion des églises d'orient & d'occident ne se fit qu'en 519 sous le regne de Justin & sous le pontificat d'Hormisdas.

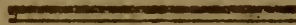
Fin du schisme.





CHAPITRE IV.

Anastase, Théodoric le grand & Clovis.



LES troubles n'avoient pas cessé en Italie depuis qu'Odoacre regnoit. Il avoit, à la vérité, conservé aux Romains leurs magistrats & leur police : mais depuis long-temps, ces magistrats & cette police n'étoient plus capables de rétablir l'ordre ; & les coutumes que les barbares portèrent avec eux, durent, sans doute, augmenter la confusion. Qu'est ce qu'un gouvernement qui s'établit sur les usages d'un peuple où tout est corrompu, & sur ceux de plusieurs nations barbares où rien n'est encore perfectionné ?

L'Italie sous Odoacre.

Ce ne fut pas sans occasionner bien des désordres, qu'Odoacre enleva un tiers des terres aux anciens habitants. Il est vrai qu'il leur en restoit encore assez : car ils devoient être réduits à un bien petit nombre, si nous considérons les dévastations, que l'Italie, dépeuplée tout-à-coup par Constantin, avoit souffertes,

fur-tout , depuis Valentinien III. Ce nombre diminua , sans doute , encore pendant la guerre qu'Odoacre eut à soutenir , & qui dura quatre ans.

C'est en 489 que les Ostrogots entrèrent en Italie , & que Théodoric détr. Odoacre aux environs d'Aquilée , & auprès de Vérone. Ces deux victoires le rendirent maître de Milan , de Pavie & de plusieurs autres places. Cependant , trahi par un de ses généraux , il fut obligé de se renfermer dans Pavie ; & la Ligurie fut ravagée par Odoacre , qui reparut avec de nouvelles forces. Elle le fut encore par les Bourguignons , qui sous prétexte de venir au secours d'un des deux partis , commirent de si grands dégats , que cette province en fut presque déserte. Enfin Théodoric , assiégé dans Pavie , eut recours aux Visigots , avec lesquels il remporta une troisième victoire ; & Odoacre s'enfuit à Ravenne , s'y défendit trois ans , capitula , se rendit , & cependant perdit la vie par la main même de Théodoric. Il a régné seize ans & demi , si l'on compte jusqu'au jour de sa mort. On remarque que , pendant cette guerre les évêques commencèrent à fortifier des châteaux , pour servir de retraite aux fideles.

Théodoric
en fait la conquête.

483

Anastase a régné 27 ans. Après des commencements qui sembloient promettre un bon gouvernement , il causa de grands maux dans l'église.

Guerre des
Isaures sous
Anastase.

se & dans l'état ; & ne fit voir en lui qu'un prince lâche , avare & parjure.

Zénon avoit attiré beaucoup d'Isaures à Constantinople , & il leur payoit même cinq cents livres d'or par an , ce qu'Anastase supprima. Ces barbares , devenus plus insolents , causèrent des séditions , & l'empereur les chassa. Mais ayant eu l'imprudence de les renvoyer en Isaurie , sans prendre des mesures pour prévenir tout soulèvement de leur part , ils armerent cent cinquante mille hommes , & choisirent entre autres pour général Longin , frere du dernier empereur. Cette guerre dura six ans , & finit par la défaite & la mort des chefs.

Autres guerres ; les persécutions causent de grands troubles.

Je ne parlerai pas d'une autre guerre qu'Anastase eut avec les Perses , ni des incursions des Sarrafins dans la Palestine & dans la Syrie , des Bulgares dans la Thrace , & de quelques autres peuples du nord , qui ravagerent l'Illyrie & pénétrèrent jusqu'aux Thermopyles. Je remarquerai seulement que les persécutions que cet empereur fit aux catholiques , troublèrent toute l'église , occasionnerent de nouveaux schismes , & susciterent plusieurs séditions sanglantes. Les désordres furent au point , que l'esprit de parti parut avoir effacé jusqu'aux traces des vertus chrétiennes. Les défenseurs mêmes de la vérité coururent souvent les premiers aux

armes , pour défendre une religion qui a le sang en horreur , & qui n'enseigne que la charité. Le peuple , en pareil cas , toujours porté au fanatisme , se précipita dans les plus grands excès. Constantinople , pillée , brûlée par ses propres citoyens , offrit plus d'une fois l'image d'une ville prise d'assaut. Enfin les mécontents eurent un chef. Vitalien , petit fils du fameux Aspar , parut à la tête d'une puissante armée ; il entraîna dans son parti la Scythie , la Thrace , la Mysie ; il remporta deux victoires , & il approcha de Constantinople , où le peuple le demandoit pour empereur. Anastase , sans ressource , demanda la paix à telle condition qu'il plairoit à ses ennemis ; & il l'obtint en promettant tout ce qu'on exigea de lui : mais quand il crut n'avoir plus rien à craindre , il ne remplit aucun de ses engagements.

Le trisagion , c'est-à-dire , une hymne qu'on chantoit en l'honneur de la trinité , fut souvent la cause des séditions. Elle étoit conçue en ces termes ; *Dieu saint , saint fort , saint immortel , ayez pitié de nous , les Eutychèens y avoient ajouté , vous qui avez été crucifié pour nous* ; addition que les catholiques rejetoient à cause du mauvais sens , dont elle pouvoit être susceptible. Lors donc qu'on avoit occasion de la chanter , les deux partis ne manquoient pas d'en venir aux mains : les moines crioient dans les rues , que le temps du martyre

Le trisagion
en cause de
fréquentes.

étoit arrivé: le peuple s'ameutoit: on renversoit les statues d'Anastase, on le chargeoit d'injures, & on demandoit un autre empereur.

La plus grande sédition arriva en 511, à l'occasion d'une procession qu'on faisoit tous les ans, pour remercier Dieu de n'avoir pas permis que Constantinople fût consumée, lors qu'en 472 cette ville fut couverte des cendres du mont Vésuve. Le peuple, qui crut voir l'air tout en feu, ne douta point que Dieu n'eût accordé un miracle à ses prieres. Mais lorsqu'il lui rendoit grâces d'avoir écarté ce prétendu feu, il fut sur le point de consumer Constantinople par un incendie. L'addition faite au trisagion arma les orthodoxes & les hérétiques: ils mirent le feu à la ville, plusieurs maisons furent brûlées, & le soulèvement vint au point qu'Anastase fut forcé à s'enfuir & à se cacher. Cette sédition dura trois jours. Enfin l'empereur ayant osé se montrer au cirque, sans couronne & en état de suppliant, le peuple se calma; & comptant sur les promesses qui lui furent faites, il ne se vengea d'Anastase, qu'en chantant devant lui le trisagion sans l'addition.

⁵¹⁸ Ce prince mourut âgé de plus de quatre
vingt-huit ans. Lorsqu'il parvint à l'empire,
d'occident, l'Égypte & le reste de l'orient for-

Grand nombre de schismes.

moient déjà trois communions différentes. Il entretenoit ces divisions, & il en fit naître de nouvelles; parce qu'à force de disputer, les évêques d'un même parti finissoient par se séparer encore. Les uns rejetoient le concile de Chalcédoine, d'autres le regardoient comme regle de foi; & quelques-uns vouloient qu'on s'en tint à l'hénotique de Zénon, quoique d'ailleurs ils ne s'accordassent pas sur bien des points.

Pour défendre Constantinople contre les courses des barbares, Anastase avoit élevé un mur d'environ dix-huit lieues, fortifié de tours d'espace en espace, & qui alloit du septentrion au midi, depuis l'une des deux mers qui baignent Constantinople jusqu'à l'autre. Cet ouvrage, loué à cause de son utilité, n'étoit dans le fond qu'un monument de la foiblesse de l'empire.

Mur élevé
par Anastase.

Pendant qu'en orient l'église étoit persécutée par un prince chrétien, elle étoit protégée en Italie par un prince Arien, & en France par un prince né idolâtre. Je veux parler de Théodoric & de Clovis.

Théodoric
& Clovis
contemporains.

Depuis Marc-Aurele, l'Italie n'avoit jamais été plus florissante, qu'elle le fut pendant trente trois ans que regna Théodoric, à compter depuis la mort d'Odoacre. Il se fit aimer de ses sujets & respecter des étrangers: il mit l'Italie à l'abri des invasions des puissances voisines: il

L'Italie florissante sous
Théodoric.

fut discerner les hommes de mérite : il eut assez de défiance de ses lumières, pour aimer à les consulter ; il ne craignit ni de les employer, ni de les élever : enfin il rétablit l'ordre partout, & il protégea les arts & les sciences, quoique lui-même il ne sût pas écrire son nom. Parmi les savants auxquels il donna sa confiance, on compte Cassiodore, Boëce & Simmaque. Mais il fit périr les deux derniers, faussement accusés de traîner une révolution, & d'avoir pour cet effet des intelligences à la cour de Constantinople. La mort de ces deux hommes, qui flétrit sa mémoire, est une tache que son repentir n'a point effacée.

Ce Prince ne persécuta pas les catholiques.

Quoiqu'Arien, il ne persécuta point les catholiques : il entretenit, au contraire, l'union parmi eux : il leur inspira une si grande confiance en sa droiture, qu'ils ne craignoient pas de le prendre pour juge ; & il n'approuvoit pas qu'on embrassât l'Arianisme par complaisance pour lui. Cependant, la dernière année de son règne, il se proposoit d'ôter les églises aux catholiques pour les donner à ceux de sa secte ; mais c'étoit pour forcer l'empereur à laisser aux Ariens de l'empire le libre exercice de leur religion. Quoique ce motif ne l'excuse pas, il le rend cependant moins coupable : mais Dieu ne lui permit pas d'exécuter son projet.

C'étoit encore l'usage qu'un

Il ordonna l'observation des loix romaines, auxquelles il soumit les Goths ainsi que les Ro-

ains ; conservant les anciennes magistratures, les conférant indifféremment à ceux de l'une & de l'autre nation, & n'excluant les Romains que des seuls emplois militaires. C'étoit encore l'usage qu'un des deux consuls fût fait en Italie, soit que l'empereur l'eût élu lui-même, soit qu'il confirmât l'élection qui en avoit été faite. Mais cet usage n'étoit pas constant : car il ne pouvoit avoir lieu qu'autant qu'il ne survenoit point de sujet de division entre les deux cours. Théodoric mourut l'an 526. Le surnom de grand, qu'il a mérité, le distingue de tous les autres Théodoric.

des deux Consuls fût fait en Italie.

526

Clovis, qui avoit commencé son regne en 482, étoit mort en 511. C'est à lui proprement que commence l'histoire de France : histoire que vous devez étudier, & parce qu'elle vous intéresse plus particulièrement, & parce qu'elle prépare à celle de plusieurs autres peuples. Vous ne vous ferez pas d'idée exacte du gouvernement des principales nations de l'Europe, si vous ne commencez par observer les fondements sur lesquels la monarchie Françoisise va s'élever. Quant à l'histoire de l'empire, elle commence à devenir moins nécessaire ; & je n'en parlerai plus qu'autant qu'elle influera dans les révolutions, qu'il ne faut pas vous laisser ignorer.

Utilité de l'histoire de France.

Clovis n'avoit que quinze ans, lorsqu'il succéda à son père Childéric. Tournai étoit la ca-

Clovis ne regnoit pas sur toute la

nation Fran-
çoise.

pitale de son royaume ; mais il ne regnoit pas sur toute la nation Françoise : car elle avoit formé plusieurs autres petits états , gouvernés par des rois indépendants , & dont quelques-uns étoient du sang de Clovis.

Il projette la
conquête des
Gaules.

La conquête de toute la Gaule étoit l'objet de l'ambition de Clovis. Il falloit pour cela détruire deux royaumes plus puissants que le sien, celui des Bourguignons & celui des Visigots ; soumettre les Armoriques & les autres rois , & achever de renverser la puissance romaine , dont Siagrius soutenoit encore les restes. Je ne vous dis rien sur les limites de ces états , parce qu'il n'est pas possible de les marquer exactement.

Il se rend
maître des é-
tats de Sia-
grius.

Clovis eût échoué , si l'on eût pénétré son ambition. Il ne pouvoit réussir qu'en subjuguant ces puissances les unes par les autres. Sa première démarche fut donc de s'allier avec les rois de sa nation , parce qu'ils avoient le même intérêt que lui à la ruine des Romains. Il défit Siagrius près de Soissons , le poursuivit jusqu'à la Loire , se le fit livrer par Alaric , roi des Visigots , chez qui ce général avoit cherché un asyle , & lui fit ôter la vie. Soissons devint alors la capitale de son royaume , augmenté des états de Siagrius.

Il s'allie à
Gondebaud.

Clovis se fortifia ensuite de l'alliance de Gondebaud , roi de Bourgogne , contre Alaric , qui , jaloux de ses progrès , ne lui pardonnoit

pas d'avoir été forcé de livrer Siagrius , pour éviter la guerre. Il étoit naturel de présumer que s'il suspendoit les effets de sa jalousie & de sa vengeance, c'étoit uniquement dans l'attente d'un moment favorable; & il étoit également avantageux aux deux autres rois de se réunir, parce que séparément, chacun d'eux eût été trop foible. Afin même de resserrer, au moins en apparence, les nœuds de cette union, Clovis demanda en mariage Clotilde, niece de Gondebaud. Mais ce n'étoit peut-être là qu'un prétexte: car il pouvoit avoir d'autres vues.

Clotilde, quoiqu'élevée dans une cour Arienne, étoit catholique. Il devoit donc être agréable aux Gaulois de l'avoir pour reine, & parce qu'ils trouveroient en elle une protectrice de leur religion, & parce qu'ils pouvoient se flatter que Clovis n'étoit pas loin de se convertir. Cette seule espérance pouvoit les accoutumer à la domination des François, surtout, s'ils considéroient les persécutions que les Goths & les Bourguignons faisoient aux catholiques.

Pourquoi il demande Clotilde en mariage.

Gondebaud avoit réuni la plus grande partie de la Bourgogne sous sa puissance, en faisant périr Chilpéric, pere de Clotilde. Il est donc vraisemblable qu'un des motifs de Clovis, en épousant cette princesse, étoit d'avoir un prétexte pour faire la guerre à Gondebaud,

si jamais il étoit en état de faire valoir les droits de sa femme. C'étoit une raison pour la lui refuser; cependant il l'obtint. Arédius, ministre du roi de Bourgogne & qui étoit alors absent, revint trop tard, & n'arriva que pour désapprouver son maître.

On com-
mence à espé-
rer sa conver-
sion.

La joie que les catholiques conçurent de ce mariage augmenta, lorsque Clovis permit de baptiser les enfants qu'il eut de Clotilde. Il paroît que ce prince songeoit dès-lors à se convertir: mais il ne vouloit pas aliéner les François, pour s'attacher les Gaulois. Je vous écouterai volontiers, disoit-il à Clotilde & à S. Rémi qui l'en pressoient: mais il y a une chose fort importante à considérer: c'est que je suis chef d'une nation, qui ne souffre pas qu'on abandonne ses Dieux.

Bataille de
Tolbiac Vœu
de Clovis.

Peu de temps après, les Allemands ayant pris les armes, Clovis marcha contre eux, & les joignit près de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich. Mais Sigebert, roi des François établis à Cologne, ayant été blessé, le désordre se mit dans l'armée, & la déroute devint générale. En vain Clovis tentoit de rallier ses troupes: en vain il invoquoit ses Dieux. Il eut enfin recours à celui de Clotilde, & il fit vœu d'embrasser le Christianisme, s'il remportoit la victoire. Aussi-tôt la fortune change: le roi des Allemands est tué, ils fuient. Le vainqueur

soumet tout le pays qu'ils habitoient; & il étend sa domination jusqu'au Danube, ou même au de-là.

Clovis, empessé d'accomplir son vœu, rassembla les François, pour leur communiquer le dessein & les motifs de sa conversion. Non-seulement ils l'approuverent, mais trois mille reçurent le baptême avec lui. Ce roi fut baptisé par S. Rémi, évêque de Rheims, dans l'église de S. Martin; & son exemple fut peu à peu suivi de tous les François.

Cette démarche, agréable à une partie de ses sujets & approuvée de l'autre, mit dans ses intérêts tous les catholiques des Gaules. Ils auroient voulu dès lors passer sous sa domination; & ils en souffrirent plus impatiemment les persécutions des Bourguignons & des Vigots. Clovis étoit trop ambitieux, pour n'avoir pas prévu ces dispositions, & pour négliger d'en tirer avantage. Il comença par ouvrir une négociation avec les Armoriques, qui jusqu'alors avoient refusé toute alliance avec une nation idolâtre. Il leur fit part de son baptême, il leur fit sentir la nécessité de s'allier avec les François, & enfin il leur persuada de le reconnoître pour roi.

Outre Chilpéric, Gondebaud avoit encore fait périr Gondemar, un autre de ses freres. Cependant il lui en restoit encore un troisième dans Godégisile, & il formoit le projet

Sa conversion.

496

Elle met le catholiques dans ses intérêts, & les Armoriques le reconnoissent pour roi.

Vainqueur de Gondebaud, il lui rend les états.

de lui ravir ses états. Clovis, appelé par ce dernier, saisit l'occasion de faire la guerre à Gondebaud. Il le défit; & lorsqu'il étoit sur le point de le forcer dans Avignon, il lui rendit ses états, & ne lui imposa qu'un tribut.

Pourquoi?

Pour comprendre ce traité auquel on ne s'attend pas, il faut considérer deux choses: l'une que Clovis, autant qu'on peut conjecturer, avoit déclaré ne prendre les armes qu'en faveur de la religion; prétexte qui s'évanouit, parce que Gondebaud s'engagea à cesser de persécuter les catholiques, & à s'instruire de leurs dogmes, ce qu'il exécuta. L'autre chose à considérer est, que pour s'assurer de l'alliance de Godégisile, il lui avoit promis toute la Bourgogne. Or, il n'étoit pas de son intérêt de réunir ce royaume entier sur une seule tête: il lui importoit, au contraire, d'y laisser deux rois, qui étant ennemis, seroient moins à redouter pour lui: il se crut donc heureux de pouvoir dire à Godegisile, que Gondebaud promettant de faire cesser la persécution, on n'étoit plus en droit de le dépouiller.

Gondebaud se rend maître de toute la Bourgogne.

Cependant ce qu'il avoit cru empêcher arriva: toute la Bourgogne n'eut qu'un maître. Car à peine se fut-il retiré, que Gondebaud enleva les états de son frère, & lui fit ôter la vie. Clovis auroit dû prendre des mesures, pour affermir Godégisile.

La réunion des deux royaumes de Bourgogne engagea le roi de France à reprendre les armes; d'autant plus qu'il ne manquoit pas de raisons, pour mettre la justice de son côté. Mais il crut devoir se ligner avec Théodoric le Grand. Le traité portoit que les deux rois partageroient entre eux les états de Gondebaud; & que celui qui ne se trouveroit pas à la conquête, auroit néanmoins la part qui devoit lui revenir, pourvu qu'il payât une certaine somme à son allié. On accuse Théodoric d'avoir agi de mauvaise foi, n'ayant paru qu'après avoir laissé les François combattre & vaincre seuls. Clovis tint sa parole.

Clovis allié
de Théodoric
le Grand, la
lui enleve.

Théodoric, qui étoit alors le roi le plus puissant de l'Europe, n'avoit d'autre intérêt que d'être l'allié des Visigots. C'étoit donc un voisin dangereux pour les François, & un obstacle aux projets que Clovis méditoit contre Alaric. Le roi de France se repentit de l'avoir approché de lui. Sa faute étoit sensible: mais il la répara, en rendant à Gondebaud la portion de la Bourgogne qui lui étoit échue, & en persuadant à Théodoric de rendre aussi celle qu'il lui avoit livrée. Il aimoit mieux voir tout ce royaume entre les mains d'un prince foible, que de le partager avec un prince puissant.

Il la lui rend.

Clovis fait
la guerre à
Alaric sous
prétexte de
religion.

Il fit sagement : car il étoit au moment de faire éclater ses desseins contre Alaric. Il y avoit déjà long-temps que ces deux rois se menaçoient : Théodoric n'avoit rien négligé pour maintenir la paix entre eux : & ils paroissoient l'un & l'autre négociier de bonne foi dans la vue de l'établir : mais chacun n'attendoit qu'une conjoncture favorable. Clovis la trouva le premier, & la religion fut son prétexte. Je souffre impatiemment, disoit-il, que ces Ariens aient un établissement dans les Gaules.

Il fait la
conquête des
Aquitaines.

Ce qui rendoit la circonstance favorable pour le roi de France, c'est que Théodoric avoit alors la guerre avec Anastase : guerre, à la vérité, peu considérable par ses suites ; mais qui ne permettoit pas d'abandonner l'Italie, pour aller au secours des Visigots. Clovis d'ailleurs avoit lié des intrigues avec les évêques catholiques, sujets d'Alaric ; & il entraînoit dans son parti Gondebaud, dont l'intérêt cependant n'étoit pas de détruire la seule puissance des Gaules, qui pouvoit balancer celle des François. Alaric ayant été vaincu & tué dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers, Clovis conquiert les trois Aquitaines. C'est alors qu'il fit de Paris la capitale de son royaume.

Défait à Arles, il les reprend.

Gondebaud s'étoit chargé de la conquête des deux Narbonnoises, défendues par Gésabric, fils naturel d'Alaric ; & il assiégeoit la

ville d'Arles, lorsque une armée de Théodoric passa dans les Gaules. Clovis se hâta d'aller au secours de son allié: mais ils furent défaits. La déroute fut même si grande, qu'ils perdirent presque toutes leurs conquêtes; & Théodoric joignit à ses états la plus grande partie du pays que les Visigots avoient occupé dans les Gaules.

La bataille d'Arles fut le terme de la gloire de Clovis. Je vous ai représenté la conduite politique de ce conquérant d'après une dissertation, que vous lirez dans les mémoires de l'academie des Belles-Lettres, (a) & qui sera plus instructive pour vous, que tous les faits que les historiens accumulent & narrent longuement.

Il n'est plus qu'injuste, cruel, & perfide.

Clovis vécut trop long-temps pour sa gloire. Ce n'est pas la bataille d'Arles, qui me fait porter ce jugement: c'est plutôt la conduite qu'il tint depuis cette malheureuse journée; car on ne vit plus en lui qu'un prince injuste, cruel, perfide. Son ambition, resserée du côté des Goths, se porta sur les rois de sa nation & de son sang. Politique, courageux & juste, au moins en apparence, quand il tourna ses armes contre des ennemis redou-

(*) Tome 20. p. 147.

tables, il n'employa plus contre des ennemis foibles que les moyens des ames lâches & sans foi. Il fit assassiner Sigebert par son propre fils Clodoric; & feignant de venger la mort du pere dans le sang du fils parricide, il se rendit maître des états de Cologne.

Cararic, surpris avec son fils, tomba entre les mains de Clovis. On ne fait où il regnoit. Le pere fut ordonné prêtre & son fils diacre. C'est ainsi que les barbares, à l'exemple des Romains, prostituoient le sacerdoce à l'ambition: mais bientôt le roi de France sacrifia à ses soupçons ces victimes, qu'il avoit consacrées à Dieu.

Ranacaire, roi de Cambrai, lui fut ensuite livré par trahison avec son frere Richiaire, & il les poignarda de sa propre main. Les traîtres, qu'il récompensa avec de faux or, se plainquirent de cette fraude: mais il leur reprocha leur trahison, se jouant tout à la fois de la justice & de la perfidie. Dans le même temps Renomer, roi du Maine, un autre frere de Ranacaire, fut assassiné par des gens que Clovis avoit subornés; & tous les rois qui restoient encore, périrent bientôt après par des voies semblables. Alors se trouvant seul maître de tous les royaumes des François, il bâtit des églises & fonda des monastères pour effacer ses crimes. Telle étoit la religion de ces ames plus barbares que chrétiennes. On voit bien que de pareils

idolâtres avoient été convertis par des moines ignorants. Se croyant chrétiens par le baptême seul, ils ne songeoient point à changer de mœurs: il sembleroit, au contraire, que la religion les rendît plus vicieux. En effet, pouvoit-elle ne pas enhardir à toute sorte d'attentats, lorsque ceux qui l'enseignoient assuroient le pardon aux criminels qui les vouloient enrichir? Nous n'en verrons que trop d'exemples.

Clovis convoqua un concile à Orléans, pour régler la discipline ecclésiastique. Vous voyez, par ce que je viens de dire, que les ministres de la religion avoient grand besoin de se réformer & même de s'instruire. Mais ce prince pouvoit-il se douter de ce qu'il y avoit à faire: & les moines qu'il consultoit, étoient-ils intéressés à le savoir eux-mêmes? Ce concile est le premier qui s'est tenu sous la domination des François. Clovis mourut quelques mois après, & n'eut pas le temps d'en faire exécuter les réglemens.


En 510, dix-huit mois avant sa mort, Clovis reçut d'Anastase, dit Grégoire de Tours, le titre & les ornemens de patrice, de consul ou même d'auguste & d'empereur; car cet historien accumule ces termes, dont il n'avoit que des idées confuses. Cependant sur des expressions aussi peu exactes, quelques écrivains ont avancé, que les premiers rois de France ont été dans la dépendance de l'empire; & que Clovis n'a eu des droits légitimes sur les Gaules, que

D,

depuis son prétendu consulat : comme si les empereurs pouvoient donner des droits qu'ils avoient perdus depuis long-temps, & que le consulat eût jamais été un titre de souveraineté. Mais cette opinion a été parfaitement réfutée par le même écrivain, qui a développé la politique de Clovis. (*)

(*) Tome 20, p. 162.





CHAPITRE V.

Depuis la mort de Clovis jusqu'au temps où les Maires du Palais s'emparent de toute l'autorité.

LA France étoit alors divisée en orientale, qu'on nommoit Austrasie ; & en occidentale, qu'on nommoit Neustrie. La première comprenoit le pays qui est entre le Rhin & la Meuse ; & la seconde étoit bornée par la Meuse, la Loire & l'Océan. Thiéri , que Clovis avoit eu d'une concubine , eut en partage l'Austrasie, les provinces au de-là du Rhin, & tout ce que les François avoient conservé des conquêtes faites sur les Visigots. Trois princes, nés de Clotilde, regnerent dans la Neustrie ; Childebert à Paris, Clodomir à Orléans , & Clotaire à Soissons.

Partage des états de Clovis.

Les puissances voisines ou ennemies des François (car ces mots, presque synonymes aujourd'hui, étoient encore plus dans un temps, où l'on n'avoit aucune idée du droit public) ces puissances, dis-je, étoient le roi de Thuringe,

Leurs voisins ou ennemis.

celui de Bourgogne, & Théodoric qui gouvernoit le royaume des Visigots, au nom de son petit fils Amalaric fils d'Alaric.

On ne prévoit pas comment ces peuples pourront se bien gouverner.

Aucun de ces peuples n'avoit su donner encore à son gouvernement la forme qui convenoit à sa situation. Attachés par habitude à des usages, qui ne leur suffisoient plus depuis qu'ils sont fixés, ils n'en adoptent de nouveaux, qu'autant qu'ils y sont forcés par des circonstances : ou ils prennent sans discernement, dans les codes Romains des loix, qui, n'ayant pas été faites pour eux, produisent nécessairement de nouveaux abus. Quand on réfléchit sur ce désordre, il n'est pas facile d'imaginer comment les peuples de l'Europe s'arrangeront enfin, pour se gouverner avec quelque sagesse ; & on a lieu de craindre qu'ils ne conservent toujours quelques traces de leur première barbarie.

On ne prévoit que des perfidies & des guerres.

En vous rappelant les dissensions, que des intérêts opposés ont fait naître parmi les Romains, vous prévoyez que l'Histoire de l'Europe ne va plus vous offrir que des guerres & des révolutions. La scène est la même qu'à Rome ; mais le théâtre, plus vaste, sera plus ensanglanté. Ce sont des barbares, qui, sans idée de justice, d'équité, de bonne foi, ne connoissent que la force. Il semble qu'on soit transporté dans un amphithéâtre, pour être spectateur des combats de bêtes féroces. Vous faire prévoir ces guerres dans

leurs causes, c'est vous en faire connoître la partie la plus essentielle: il ne me reste qu'à remarquer les principales révolutions, & je négligerai les détails.

Les quatre freres furent quelques années sans se faire la guerre, parce qu'ils tournerent leurs armes contre des ennemis étrangers. Thiéri conquit la Thuringe sur Hermanfroi, qu'il fit périr, quoiqu'il lui eût promis la vie; & il tendit des embûches à Clotaire qui l'avoit aidé dans cette conquête.

Thiéri enleve la Thuringe à Hermanfroi. Sa perfidie.

Sigismond, fils & successeur de Gondebaud, fut vaincu par Clodomir, Childeberr & Clotaire; & ayant été fait prisonnier, il perdit la vie par la cruauté de Clodomir, qui fit encore tuer sa femme & ses enfans.

Les trois autres fils de Clovis défont Sigismond, fils de Gondebaud.

On peut conjecturer que la mésintelligence ne permit pas aux vainqueurs de recueillir le fruit de leur victoire: car Godemar, frere de Sigismond, reconquit toute la Bourgogne. Childeberr & Clotaire renoncerent même à se mêler de cette guerre; & Clodomir, qui la continua avec le secours de Thiéri, fut tué lorsqu'il poursuivoit les ennemis. Les François, une seconde fois vainqueurs, ravagerent toute la Bourgogne, tuant indistinctement les vieillards, les femmes & les enfans. Godemar cependant ne perdit pas sa couronne.

Les François ravagent la Bourgogne.

Clotaire poi-
gnarda deux
de ses neveux

Thiéri, Clotaire & Childeberr se partage-
rent le royaume de leur frere. Mais Clotilde
ne cessant de leur représenter les droits de leurs
neveux, Clotaire en poignarda deux lui-même;
un troisième, nommé Clodoalde, lui échappa,
se fit couper les cheveux, entra, quand il fut en
âge, dans les ordres sacrés, & mourut en odeur
de sainteté dans un village près de Paris, qui a
pris de lui, le nom de S. Cloud.

Les Fran-
çois font la
conquête de
la Bourgogne.

Le grand Théodoric étant mort, Childeberr
marcha contre Amalaric, roi des Visigots, qui
fut défait & tué. Les trois freres se réunirent en-
suite contre les Goths & les Bourguignons, &
se rendirent maîtres de plusieurs places. Thiéri
étant mort avant la fin de cette guerre, Théo-
deberr, son fils, lui succéda sur le trône d'Austra-
sie; & la continua avec ses oncles, quoiqu'ils
eussent tenté de lui enlever sa couronne. Elle
se termina par la conquête de la Bourgogne, que
les trois conquérants partagerent entre eux. Par
là, ces rois ajouterent à leurs états, non-seule-
ment, ce qu'on nomme aujourd'hui la Bour-
gogne, mais encore le Nivernois, la Savoye,
le Dauphiné, une partie de la Provence, & les
bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'au de-là de
Constance.

Les rois
François s'al-
lient tous à la

L'empereur Justinien, qui faisoit alors la
guerre aux successeurs de Théodoric, envoya
une ambassade aux rois François, & les engagea

dans son alliance par des présents considérables. Les Ostrogots de leur côté tenterent d'écarter ces nouveaux ennemis, ou même de les mettre dans leur parti, en leur offrant de grandes sommes & tout ce que les rois d'Italie possédoient encore dans les Gaules. Les François acceptèrent, & firent un traité secret par lequel ils promirent des secours.

fois de Justinien & des Ostrogots.

Les Grecs & les Goths étoient campés près de Tortone, à peu de distance les uns des autres, lorsqu'ils apprirent que les François étoient entrés en Italie. Les deux armées les attendoient avec la même impatience, comptant chacune sur eux, comme sur des alliés. Théodebert, profitant de cette sécurité, les surprit toutes deux, & les défit l'une après l'autre. Il pilla toute la Ligurie, & ne trouvant plus de quoi subsister dans un pays ruiné, il fut contraint de repasser les Alpes.

Le perfide Théodebert défait les Grecs & les Goths.

Les rois de France commencerent alors une guerre civile, parce qu'ils n'avoient point d'ennemis au dehors. Clotaire porta le ravage fort avant dans les états de son frere. Mais Théodebert & Childeberr s'étant réunis, il se trouva engagé trop avant pour reculer, & il fut forcé de se retrancher dans une forêt. On ne concevoit pas comment il pourroit échapper, lorsque ses ennemis, croyant voir le courroux du ciel dans un orage dont ils furent épouvantés, firent

Guerre civile terminée par un prétendu miracle.

des propositions de paix, que Clotaire n'eut garde de refuser. Les historiens ont dit que cet orage miraculeux avoit été accordé aux prières de Clotilde. Cette Sainte princesse étoit bien malheureuse d'avoir à prier pour de pareils enfans: car, sans vouloir pénétrer dans les voies de Dieu, il étoit bien difficile d'obtenir un miracle pour des princes usurpateurs, perfides & parricides.

Childebert & Clotaire en danger de périr avec leur armée.

Childebert & Clotaire marcherent ensuite contre Theudis roi d'Espagne; ils eurent d'abord des succès; mais une défaite entière, & les passages des Pyrénées, fermés à leur retour, les auroient mis dans la nécessité de périr avec leur armée, si l'avarice du général ennemi ne leur eût ouvert un passage.

Clotaire s'empara de l'Austrasie.

548

Théodebert fut plus heureux en Italie, où son général Bucelin conquit la Ligurie & la Vénétie. Ce roi formoit le projet de porter la guerre jusques dans la Thrace, lorsqu'il mourut; & les François furent chassés de l'Italie, pendant le regne de son fils Théodebalde. Celui-ci étant mort six ans après son pere, Clotaire s'empara du royaume d'Austrasie, & Childebert, alors malade, ne fut pas en état de faire valoir ses droits.

Ce qui occasionne une guerre. Clo-

Cette injustice devoit renouveler la guerre entre les deux freres, & en effet elle la renouvela. Cramne, fils de Clotaire, se joignit même

Childebert, qui engagea les Saxons à se révol-
 er contre le roi d'Austrasie. Mais Childebert
 étant mort en 558, Cramne eut recours à la
 clémence de son pere, qui lui pardonna; & Clo-
 taire réunit sous sa domination tout l'empire des
 François.

taire seul roi
 des François.
 558

Cramne se révolta une seconde fois, fut
 vaincu par son pere, & brûlé par son ordre dans
 une chaumiere, où il s'étoit retiré avec sa fem-
 me & ses enfants. Le roi mourut l'année sui-
 vante, laissant quatre fils, Chilpéric, Caribert,
 Gontran & Sigebert.

Cruauté de
 ce prince en-
 vers Cramne,
 son fils.
 562

La France fut divisée en quatre royaumes
 jusqu'en 567, que mourut Caribert, roi de Paris.
 Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, Sige-
 bert, roi d'Austrasie, & Chilpéric, roi de Sois-
 sons, se partagerent la succession de leur frere:
 mais ils convinrent de posséder Paris par *indivis*
 & qu'aucun des trois n'y pourroit entrer sans le
 consentement des deux autres.

La France
 partagée en-
 tre ses quatre
 autres fils.

Vous lirez dans les historiens les horreurs
 qui se commirent sous ces regnes. Les forfaits
 s'y multiplierent, & la France fut déchirée par
 des guerres civiles, jusqu'en 613, que Clotaire,
 second fils de Chilpéric, regna seul.

Ce ne sont
 que forfaits
 jusqu'en 613
 que Clotaire
 II regne seul.

A l'ambition des princes, qui suffisoit pour
 faire le malheur des peuples, se joignit une
 source intarissable de crimes & de désordres
 par la jalousie de deux femmes hardies, entre-

La France en-
 proie à la ja-
 lousie de Fré-
 degonde & de
 Brunehaut.

prenantes & capables de tout ofer. Deux rois, Sigebert & Chilperic & plusieurs princes perirent par leurs intrigues ou par leurs assassins, & elles survécurent pour de nouveaux forfaits. L'une étoit Frédegonde, femme de Chilpéric, & l'autre Brunehaut, femme de Sigebert. La France & toute la famille royale furent en proie à l'ambition de ces deux furies & à la haine qu'elles se portoient.

Frédegonde mourut en 597. Sigebert avoit été assassiné en 575; & son fils Childebert, qui avoit réuni après la mort de Gontran, la Bourgogne à l'Austrasie, ayant été empoisonné en 596, avoit laissé deux fils, Théodebert roi d'Austrasie, & Thiéri roi de Bourgogne.

597
 Brunehaut
 soulève les
 grands, arme
 les petits fils
 & cause des
 guerres.

Après la mort de Frédegonde, Brunehaut, sans rivale, gouverna quelque temps l'Austrasie, mais les grands ayant conspiré contre elle, Théodebert contentit à son exil, & elle se réfugia chez Thiéri.

Elle gagna la confiance de ce jeune prince par des complaisances criminelles; & elle ne jouit de l'autorité, que pour armer ses deux petits fils ou contre Clotaire, ou l'un contre l'autre. Théodebert, fait prisonnier par Thiéri, vit égorger à ses yeux son fils Mérovée, & ayant ensuite été enfermé lui-même, il perdit la vie par les ordres de sa grand-mère.

Lorsque l'année suivante Thiéri marchoit contre Clotaire, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut. Sigebert, l'un de ses fils, entreprit de conserver la couronne : mais il fut livré par l'armée avec ses deux freres Corbe & Mérovée. On ignore le sort d'un troisieme, qui échappa par la fuite au vainqueur.

Clotaire accorda la vie à Mérovée, parce qu'il l'avoit porté sur les fonts. Il fit mourir Corbe & Sigebert, & il livra la reine aux bourreaux. Après avoir souffert toutes sortes de tourmens pendant trois jours, elle fut conduite, montée sur un chameau, dans toute l'armée, & ayant été attachée à un cheval furieux, elle fut traînée & mise en pieces à la vue des soldats. Si elle a mérité de pareils supplices, Frédegonde en avoit mérité de plus grands encore. Mais Clotaire, héritier de la haine de sa mere, assouvit sa vengeance & celle des Leudes, que Brunehaut avoit alienés; chargeant cette reine coupable de bien des crimes, qu'elle n'avoit pas commis.

Clotaire regna seul, avec plus de douceur qu'on ne pouvoit espérer depuis 613 jusqu'en 628 qu'il mourut. Il aima la paix, il fit rendre la justice, il rétablit la tranquillité & il fut regretté de ses sujets. Mais la douceur de son gouvernement ne fut peut-être que l'effet de la foiblesse de son autorité.

Fin de cette
princesse.

Clotaire re-
gne seul.

613

628

Dagobert se
fait de toute
la succession
de Clotaire,
son pere.

Dagobert, que le dernier roi son pere avoit associé au trône, & qui étoit roi d'Austrasie, se fit reconnoître pour seul souverain à l'exclusion de son frere Caribert, auquel il céda seulement une partie de l'Aquitaine. Il recouvra même cette province à la mort de son frere, qui arriva peu de temps après; & il n'en laissa rien à ses neveux.

Ce prince gouverna sagement, tant que des ministres, zélés pour le bien de l'état, conserverent quelque ascendant sur son esprit: mais bientôt gouverné lui-même par toutes les femmes, dont la coquetterie avoit de quoi le séduire, il ne fut plus que l'instrument de l'avarice & de la vanité d'un sexe, qui a fait si souvent la honte des rois & le malheur des peuples. Il foula ses sujets pour fournir à ses débauches, à l'avidité de ses courtisans, aux caprices de ses maîtresses, & aux aumônes avec lesquelles il croyoit devoir effacer ses péchés.

638
Sous les deux
fils, les mai-
res du palais
gouvernent.

Il mourut en 638, après avoir partagé ses états entre ses deux fils, Sigebert, qui eut le royaume d'Austrasie, & Clovis qui eut ceux de Neustrie & de Bourgogne. Ces deux princes étant encore enfants, Pepin & Ega, maires du palais, gouvernerent, le premier sous Sigebert & le second sous Clovis; & après leur mort, qui arriva dans la troisième année de leur ministère, Pepin fut remplacé par son fils Grimoal-

Grimoalde, & Ega par Evchinoalde, autrement nommé Archambaud.

Le regne de ces princes n'est remarquable que par la sagesse de leurs ministres, qui s'occupaient des soins du gouvernement, tandis que Sigebert fendoit des monastères, & que Clovis ne faisoit rien. Ils moururent l'un & l'autre, vers l'an 656.

656

Grimoalde, maire du palais, fit conduire secrètement en Hibernie Dagobert, fils de Sigebert; & ayant fait courir le bruit de sa mort, il mit la couronne d'Austrasie sur la tête de son propre fils, qu'il disoit avoir été adopté par Sigebert : mais les Austrasiens chassèrent bientôt l'usurpateur.

Les Austrasiens chassent le fils de Grimoalde.

Clovis II, avoit laissé trois fils : Clotaire, roi de Neustrie & de Bourgogne, Childéric, roi d'Austrasie, & Thiéri, qui n'eut d'abord aucune part à la succession. Mais quatorze ans après, ayant succédé à Clotaire III, il prit la couronne pour la perdre presque aussitôt. On le fit raser, & on l'enferma dans un monastère, ainsi qu'Ebroin, maire du palais & son ministre, dont la hauteur avoit soulevé les grands du royaume. Alors Childéric régna seul, jusqu'en 673 qu'il fut assassiné.

Troubles sous les fils de Clovis II.

673

Cet événement rendit la liberté & la couronne à Thiéri III. Ebroin sortit aussi de son monastère & ayant soulevé une partie de l'Auf-

tracie, il força Thiéri à le reprendre pour maître du palais.

Cependant Dagobert II, alors revenu d'Irlande & reconnu dans une partie de l'Austrasie, profita de ces troubles pour se rendre maître de tout ce royaume; & Thiéri, après une guerre sanglante, fut obligé de le lui abandonner: mais ce prince en jouit peu, ayant été assassiné en 679.

Martin & Pepin Héristel gouvernent l'Austrasie.

Les Austrasiens craignant de tomber sous la tyrannie d'Ebroin, refuserent de reconnoître Thiéri: ils choisirent pour les gouverner, Martin & Pepin Héristel, petit-fils de celui dont j'ai déjà parlé.

Ils sont défaits par Ebroin, qui est assassiné.

Ebroin, car Thiéri n'avoit plus que le nom de roi, déclara la guerre aux gouverneurs d'Austrasie. Ils furent battus, & Martin périt par la perfidie d'Ebroin, qui fut assassiné peu d'années après.

Pepin Héristel a toute autorité dans les trois royaumes.

Pépin, seul maître de l'Austrasie, continua la guerre, vainquit le roi, le poursuivit jusqu'à Paris, se rendit maître de sa personne & de la ville, & le devint de tout l'état.

690

Ce sommaire sur l'histoire de deux siècles ne suffit pas pour vous faire imaginer comment les maîtres parviennent à se saisir de toute la puissance: mais il suffira pour vous mettre en état d'étudier le gouvernement, qui s'établit dans tout cet espace; & à mesure que vous connoîtrez ce gouvernement, vous découvri-

rez dans ses vices les causes de la ruine des successeurs de Clovis. Je ne me propose pas, cependant, d'approfondir cette matière. Je vais, seulement vous en donner une idée générale, afin de vous préparer à la lecture d'un ouvrage qui m'a été communiqué. (*)

(*) Observations sur l'Histoire de France par Mr. l'Abbé de Mably, imprimées en 1765 ; mais mon frere m'en communiqua le manuscrit plusieurs années auparavant. C'est d'après cet ouvrage que je traiterai du gouvernement des François, toutes les fois que j'aurai occasion d'en parler.





CHAPITRE VI.

Du Gouvernement des François jusqu'au temps où Pepin Héristel se saisit de toute l'autorité sous le titre de maire du Palais.



Les François avoient originai-
rement les mœurs des
Germain.
QUELLE que soit l'origine des François, il est au moins certain qu'avant de s'établir dans les Gaules, ils ont habité la Germanie pendant plusieurs siècles. Nous pouvons donc juger d'eux comme des Germains, que toutes leurs richesses consistoient dans leurs troupeaux, dans les esclaves auxquels ils en confioient le soin, & dans le butin qu'ils enlevoient par les armes. Toujours armés, toujours en état de guerre, ils faisoient gloire de ravir par la force ce qu'ils croyoient indigne d'eux d'acquérir par le travail. Ils ne refusoient point de s'engager dans une entreprise, lorsqu'ils avoient un chef dont le courage leur étoit connu.

Leur gouver-
nement étoit
 Leurs chefs, qu'on nomme rois, n'avoient qu'une autorité bornée. Ils pouvoient décider

seuls des affaires de peu de conséquence : mais lorsqu'elles étoient plus importantes , c'est dans l'assemblée de la nation qu'on en délibéroit ; c'est-à-dire , dans un camp de soldats , qui traînoient après eux leurs femmes , leurs enfans , leurs troupeaux & leurs esclaves. Un pareil gouvernement étoit une démocratie , où les membres n'agissoient de concert , que parce qu'ils étoient forcés de se réunir contre des ennemis communs , qui les pressoient de toutes parts. Telle est l'idée qu'on se fait des Germains d'après Tacite ; & telle est celle qu'on doit se former encore des François , lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules. Malgré l'espace qui s'étoit écoulé depuis cet historien , on ne doit pas présumer qu'ils fussent beaucoup changés. C'est le luxe , qui faisant naître continuellement de nouveaux besoins , introduit aussi continuellement de nouveaux usages , force le gouvernement à prendre sans cesse de nouvelles formes ; & lorsque le luxe n'est pas connu , il y a peu de changements d'une génération à l'autre.

En effet , dès l'origine de la monarchie Françoise , nous trouvons une assemblée générale , appelée le *champ de mars* , parce qu'elle se tenoit au commencement de ce mois. C'est là que résidoit la puissance législative : le chef & son conseil n'avoient que le pouvoir exécutif , & le droit de décider des affaires les moins

La puissance législative résidoit dans le champ de mars.

importantes. Il n'y a là proprement ni roi, ni sujets. On y voit d'un côté des soldats, qui ne sont autre chose que la nation armée; & de l'autre un général, qui les commande, parce qu'ils l'ont choisi pour les conduire.

A la guerre le général a voit une autorité absolue.

Mais le pouvoir exécutif exige de la part du soldat une obéissance prompte, & de celle du général une autorité absolue dans tout ce qui concerne la discipline. Sans cela, la démocratie ne pourroit pas subsister: vérité que l'expérience apprenoit aux François. Toutes les fois donc qu'il s'agissoit du service militaire, l'autorité du général étoit absolue: mais hors ce cas, il n'avoit d'influence dans les délibérations, qu'autant qu'il avoit le talent de persuader. Il ne dispoit de rien: le butin appartenoit à l'armée; il se contentoit de la part, que le sort lui donnoit.

Dans l'assemblée il n'avoit que son suffrage.

Lorsqu'après la bataille de Soissons, Clovis, voulant rendre un vase qui avoit été enlevé à l'église de Rheims, supplia son armée de le lui accorder; un soldat déchargea sur ce vase un coup de sa francisque, lui disant de se contenter de ce qui lui tomberoit en partage. Toute l'armée désapprouva la brutalité de ce soldat. Cependant Clovis n'osa le punir pour lors; mais il l'observa, & l'ayant convaincu l'année suivante de n'avoir pas eu assez de soin de ses armes, il lui fendit lui-même la tête

d'un coup de sa francisque. Bien loin de causer un soulèvement, cette action, conforme aux mœurs de ces temps barbares, & d'ailleurs dans l'ordre de la discipline, fit respecter le général qui savoit punir. Vous voyez par ce fait quelles étoient les bornes & l'étendue de l'autorité de Clovis.

On peut au moins juger qu'avant ce prince, les François ne connoissoient encore de subordination, qu'autant qu'ils sentoient que la victoire dépend de l'obéissance des soldats au général. Dans tout le reste, ils se jugeoient égaux : ils ne vouloient plus de loix, parce qu'ils vouloient être libres ; & le gouvernement ne pouvoit réprimer l'avidité de ces ames féroces, qui commençoient à connoître le prix des richesses. Il s'étoit seulement introduit quelques usages grossiers pour défendre les foibles contre les violences, auxquelles cette indépendance enhardissoit les plus forts. Car enfin les hommes les plus sauvages sont forcés de se forger des freins ; & s'ils ne savent pas se donner des loix, ils cherchent au moins dans quelque espece d'équivalent, les moyens de contenir la licence dans de certaines bornes. Vous verrez en détail dans l'ouvrage dont j'ai parlé, quels furent les usages des François.

Les circonstances changerent pour eux, lors de leur établissement dans les Gaules. Ils eu-

Des usages grossiers tenoient lieu de loix aux François.

Lors de leur établissement

ces usages ne leur suffisoient plus.

rent de nouveaux besoins ; leurs premiers usages ne suffirent plus à leur situation ; ils le sentirent souvent, quelque penchant qu'ils eussent à s'aveugler ; & ils furent forcés à chercher, dans de nouvelles loix, un remède aux abus qui naissoient d'une trop grande liberté.

C'est dans leurs circonstances & dans celles des Gaulois, qu'il faut chercher la raison de leur gouvernement.

Les circonstances ne changerent pas moins pour les Gaulois. Or, c'est dans la situation de ces deux peuples, que nous devons chercher les causes de la forme que prit d'abord le gouvernement ; & nous rendrons raison des variations, par lesquelles il passera encore, si nous observons dans le cours des regnes la variété des circonstances.

Les Gaulois étoient vils à leurs yeux.

Les Gaulois, après avoir été exposés à toute la brutalité des vainqueurs, furent regardés comme des hommes vils, parce qu'ils avoient été vaincus. Cela se voit par les loix Saliques, qui condamnent à une amende de deux cents sous (*) celui qui tue un François, & à cent sous seulement celui qui tue un Gaulois. Ainsi le sang de celui-ci étoit estimé une fois moins, dans ce temps où l'on ne punissoit que d'une amende pécuniaire, même pour les plus grands crimes.

(*) C'étoient des sous d'or, dont chacun valoit environ huit livres de notre monnoie.

Malgré cette différence , les Gaulois conser-
verent une partie de leurs biens , parce qu'il
ne fut pas possible aux François de tout ravir :
ils en jouirent même d'abord sans payer d'im-
pôts ; seulement ils étoient obligés de faire la
guerre à leurs dépens , de loger les officiers qui
marchoient pour le service de l'état , de les dé-
frayer & de leur fournir des voitures. Mais
cette obligation étoit commune aux François.

Obligations
communes
aux Gaulois
& aux Franç-
çois.

Clovis leur laissa encore leurs loix , soit par
politique , soit parce qu'il ne lui étoit pas pos-
sible de leur en donner de nouvelles. Mais com-
me ces loix n'étoient pas connues des François,
ce premier avantage qu'on leur accordoit , mit
dans la nécessité de leur en accorder encore un
autre : ce fut de les établir eux-mêmes juges
des différens qui naîtreient parmi eux. On
traita dans la suite de la même maniere les
peuples qui furent soumis à la domination
Françoise.

Les Gaulois
conservent
leurs loix , &
sont juges de
leurs diffé-
rens.

Les provinces étoient gouvernées par des
ducs , les villes par des comtes ; & les divi-
sions subordonnées du territoire l'étoient par
des vicaires , des centeniers & des dixainiers
ou doyens. Ces noms, centeniers & dixainiers,
marquoient le nombre de familles comprises
dans le district de ces officiers subalternes.

Gouverne-
ments des
provinces &
des villes.

Les ducs , les comtes , &c. , étoient en même
temps capitaines & magistrats , comme autre-

Les ducs & les
comtes com-

mandoient
les troupes,
& tenoient
la justice avec
des assesseurs.

fois les proconsuls dans les provinces romaines. Il est vraisemblable qu'ils furent d'abord tous choisis parmi les François. Ils étoient donc trop ignorants pour juger d'après l'autorité des loix romaines; & d'ailleurs il n'eût pas été raisonnable de confier la fortune des citoyens aux lumieres & aux caprices d'un seul juge. Il fut donc ordonné que celui qui commandoit dans un district, soit duc, soit comte, &c. ne porteroit un jugement qu'avec le concours d'un certain nombre d'assesseurs, pris dans la nation de celui contre qui le procès seroit intenté; & c'est proprement ce tribunal, qui faisoit la sentence. Voilà comment les Gaulois partagerent la magistrature avec les François, & eurent la plus grande influence dans les causes qui intéressoient leur nation.

Pourquoi la
jurisprudence
des François
sera toujours
vicieuse.

Les François n'adoptèrent pas les loix romaines, comme avoient fait les Goths. Mais ils se gouvernoient par leurs loix, qu'on nomme Saliques & Ripuaires. Cela avoit son avantage & son inconvénient. L'avantage est que cette distinction mettoit entre les deux peuples une barriere qui empêchoit les François de se confondre avec les Gaulois, d'en prendre les mœurs & de s'amollir comme eux. Mais cette multitude de loix toutes différentes avoit aussi l'inconvénient de répandre beaucoup de confusion, & de donner, par consé-

quent, naissance à bien des désordres ; abus qui s'accrut encore à mesure que les François étendirent leur empire. Pour former un code moins défectueux, il eût fallu, ou que les vaincus eussent été aussi barbares que les vainqueurs, ou que les vainqueurs eussent été aussi policés que les vaincus. Car si les loix, pour être bonnes, doivent être adaptées au peuple, pour qui elles sont faites, il est évident qu'il n'étoit pas possible de rien faire en ce genre, qui fût en même temps bon pour les François & pour les Gaulois. Ainsi, par la nature des circonstances, on se trouva dans la nécessité de ne faire qu'un peuple de plusieurs nations, qui ne pouvoient pas être gouvernées par les mêmes loix. C'étoit allier les contradictoires, & je crois que Solon même ne se seroit pas tiré de là. Vous pouvez donc prévoir que la jurisprudence des François fera long-temps vicieuse : aussi l'est-elle encore.

Bacon voyant que les abus de la philosophie venoient de ce qu'on raisonnoit sur des notions confuses, a dit, avec raison, il faut refaire les idées. Je suis étonné, qu'ayant été chancelier d'Angleterre, il n'ait pas dit ; il faut refaire les loix, il faut refaire les gouvernements, il faut tout refaire. La chose eût été certainement d'une execution difficile : mais on ne l'a pas senti ; car on n'y a seulement pas pensé. On a toujours travaillé sur de mauvais

Pourquoi le corps des loix est un chaos.

fondemens : on a éhayé au jour le jour & comme on a pu , un bâtiment qui menace ruine ; & le corps des loix n'a jamais été qu'un édifice informe.

Les évêques ont sur les François convertis la même autorité qu'avoient les prêtres payens sur les François idolâtres.

Vous avez vu de quelle autorité les prêtres jouissoient, chez les Germains. Or , il étoit naturel que les François, après leur conversion, eussent pour les prêtres du christianisme la même soumission qu'ils avoient eue auparavant pour les prêtres idolâtres. C'est ce qui arriva : les évêques occuperent la première place dans les assemblées de la nation ; ils travaillèrent avec les François sous Clotaire I à corriger les loix Saliques & Ripuaires ; & ils obtinrent des privilèges particuliers avec une sorte de surintendance sur tous les tribunaux. En l'absence du roi , on appelloit à eux des jugemens des ducs & des comtes.

Leur influence dans le champ de mats est avantageuse aux Gaulois.

Plus éclairés, c'est-à-dire, moins ignorants que les François, ils eurent, sans doute, une grande influence dans les délibérations ; & comme dans les commencemens ils étoient tous Gaulois, ils se servirent de leur crédit, pour adoucir la condition de leurs compatriotes & de leurs parents. Ils y réussirent : car le sort des Gaulois fut si changé, qu'il ne tint plus qu'à eux d'être naturalisés François. Quand ils avoient déclaré devant un juge, qu'ils renonçoient à la loi Romaine pour vivre sous les loix Saliques & Ripuaires, ils jouissoient aussitôt des privilèges pro-

pres aux vainqueurs : ils avoient leur place au champ de mars, ils entroient en part de la souveraineté, & de sujets ils devenoient citoyens. Une chose leur fut encore favorable ; c'est que le roi cherchant à s'attacher les principaux d'entre eux, les rapprocha de sa personne, & leur donna des emplois dans sa maison.

A mesure que les Gaulois acquéroient de l'autorité, les François en perdoient, & parce qu'ils partageoient la puissance avec de nouveaux citoyens, & parce qu'ils n'étoient plus dans une position à pouvoir l'exercer comme auparavant. Répandus de coté & d'autre dans les pays conquis, ils se trouverent trop séparés pour avoir encore les mêmes intérêts. Quelquefois l'éloignement ne leur permettoit pas de venir aux assemblées, & d'autres fois ils négligeoient de s'y rendre : chacun d'eux étant moins occupé du bien public que de son établissement particulier. On commença donc à ne pas tenir le champ de mars si régulièrement ; bientôt on ne le convoqua plus ; & alors les nouveaux citoyens, depuis long-temps accoutumés à la servitude, servirent à forger des fers aux anciens.

Ceux qui n'avoient eu jusqu'alors que la puissance exécutive, c'est-à-dire, le roi & les grands qui composoient son conseil, se saisirent de la puissance législative qui leur étoit abandonnée, & le gouvernement de démocratique

Les François ont moins d'autorité à mesure que les Gaulois en acquirent.

Le gouvernement devient aristocratique

devint aristocratique. Mais cette aristocratie ne pouvoit pas subsister, & ne subsista pas.

Privileges des
leudes ou fi-
deles.

Il y avoit eu un temps où un François n'étoit admis à prêter le serment de fidélité au prince, que lorsqu'il s'étoit distingué par quelque action éclatante. Par cette cérémonie on, étoit tiré de la classe commune des citoyens, pour entrer dans un ordre supérieur, dont les membres, revêtus d'une noblesse personnelle, avoient des privileges particuliers: tels, que d'occuper dans les assemblées générales une place distinguée, de posséder seuls les charges publiques, de former le conseil toujours subsistant de la nation, ou cette cour de justice dont le roi étoit président, & qui réformoit les jugemens rendus par les ducs & par les comtes. Ceux qui jouissoient de ces avantages, se nommoient *leudes* ou *fideles*: c'étoient les grands de la nation.

Les rois, pour
étendre leur
autorité, font
leudes des
Gaulois.

Or, lorsque toute l'autorité fut concentrée dans le conseil des grands, les rois peu satisfaits de n'être que les chefs de l'aristocratie, créèrent de nouveaux leudes, afin d'avoir dans ce conseil souverain un plus grand nombre de membres dévoués à leur volonté. Ils admirent donc au serment des Gaulois; ils éleverent même des affranchis aux premières dignités.

En effet les
préjugés des

Les Gaulois accoutumés depuis long-temps au joug, n'avoient garde de disputer au prince

l'autorité absolue, qu'il vouloit s'arroger. Ils se représentoient la royauté d'après la puissance qu'ils avoient vue dans les derniers empereurs; & ils croyoient qu'un roi, parce qu'on le nomme roi, est au dessus des loix.

Gaulois étoient favorables à ce dessein.

Si cette façon de penser étoit encore contredite par quelques François, c'étoit un motif de plus pour les Gaulois de la défendre & de l'appuyer par toute sorte de moyens, soit préjugé, soit flatterie de leur part. Les évêques, qui n'avoient pas des idées plus saines sur cette matiere, chercherent dans l'écriture; & ils trouverent qu'elle recommande l'obéissance la plus entière aux puissances. Cela veut dire, qu'il faut obéir aux loix, & par conséquent, aux rois & aux magistrats, qui en sont les interpretes. Mais on en conclut que l'autorité des rois est absolue, arbitraire, & qu'ils ont le droit de disposer de tout sans consulter les loix. Cette application aux rois de France étoit d'autant plus fausse, qu'alors ces rois n'étoient pas encore monarques, mais seulement les chefs de l'aristocratie.

La façon de penser des évêques l'étoit encore plus.

Enfin l'opinion se répandit que les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur puissance, parce qu'on oublia comment les rois se sont faits chez tous les peuples, & qu'on se souvint seulement que Dieu avoit lui-même donné aux Juifs Saül & David. Si rapportant tout à Dieu, comme à la première cause, on eût dit qu'il fait

Opinion favorable au despotisme.

les rois, parce qu'il fait tout, cela eût été vrai: mais parce que d'un pareil principe, on ne peut rien conclure en faveur du despotisme, on supposera que Dieu fait les rois, comme s'il les choisissoit immédiatement lui-même, & qu'il ne permît pas aux causes secondes d'y concourir. En prenant cette expression, *Dieu fait les rois*, dans le premier sens, elle a été avec fondement l'opinion de tous les temps: mais si nous la prenons dans le second, c'est une absurdité, dont il n'est plus possible de marquer l'époque. Elle se trouve établie, sans qu'on sache comment; & c'est ce qui arrive toujours, lorsque les opinions s'établissent par l'abus des mots. C'est, sur-tout, au commencement de la seconde race, que les esprits seront tout-à-fait disposés à l'adopter. Plusieurs causes y concourront: l'ignorance, qui s'est répandue avec les barbares, la servitude, à laquelle les nations policées étoient accoutumées, & l'ambition d'un usurpateur, qui abusant de la simplicité des peuples, voudra paroître avoir été choisi par Dieu même.

Sous les fils
de Clovis l'aristocratie
tendoit à la
monarchie.

Toutes les circonstances étant favorables à l'ambition des rois, il n'y avoit déjà plus d'idée de liberté sous les fils de Clovis. Les droits de la nation avoient insensiblement disparu; & l'aristocratie, affoiblie d'un jour à l'autre, ne se retrouvoit plus qu'en apparence dans le conseil des grands.

Si les rois trouverent encore des obstacles, ils acheverent de les lever, en donnant à titre de bénéfice, des domaines, qu'ils se réservoient le droit de reprendre lorsqu'ils étoient mécontents. Tous les grands furent alors subjugués: car les uns désiroient d'obtenir des bénéfices, & les autres craignoient de perdre ceux qu'ils avoient obtenus.

Bénéfices donnés par les rois pour hâter cette révolution.

Les guerres civiles, qui commencerent sous les fils de Clovis, ouvrirent la porte à de nouveaux désordres, & à de nouvelles usurpations. Car les habitants de la campagne ne pouvant échapper au pillage & à la servitude, qu'en se réfugiant dans les châteaux de quelques leudes puissants ou dans les églises dont l'asyle étoit respecté; ils chercherent par des présents la protection des leudes & des évêques, qui les pouvoient défendre contre le brigandage des soldats. Or, ces présents devinrent avec le temps la dette d'un sujet à son seigneur; & c'est ainsi que s'établit ce que nous nommons *seigneurie*.

Comment s'établissent les seigneuries.

Cependant les ducs, les comtes & les autres juges profitant des troubles, pour faire un commerce scandaleux de l'administration de la justice, les citoyens, qui avoient des procès, furent forcés d'avoir recours à l'arbitrage des seigneurs qui les protégeoient. Peu à peu, ces arbitres furent reconnus pour seuls juges; & les magistrats publics n'eurent plus de juridiction dans les terres des seigneurs.

Comment les seigneurs deviennent seuls juges de leurs sujets.

La France se remplit de tyrans.

Ces circonstances furent encore favorables aux entreprises des souverains : car pendant que les citoyens puissants songeoient à se faire des seigneuries, ils se mettoient peu en peine des usurpations que le roi faisoit lui-même. Ils en firent au contraire à son exemple, & la France se remplit d'une multitude de petits tyrans.

Mauvaise politique des rois qui changent continuellement de parti, & reprennent inconsidérément les bénéfices qu'ils ont donnés.

Mais plus la puissance du prince s'élevoit à la faveur des troubles, moins elle étoit affermie. Le roi, pour dominer au milieu de ces tyrans, dont les intérêts étoient opposés, n'avoit plus que la ressource de se mettre tour-à-tour à la tête des différens partis; c'est à-dire, de les fortifier l'un après l'autre, & de s'affoiblir tous les jours lui-même. On enlevoit un bénéfice à un grand qu'on ne craignoit plus, pour le donner à un grand qui commençoit à se faire craindre : ou même on faisoit périr un leude riche, pour enrichir plusieurs autres de ses dépouilles. C'est en cela que Gontran, petit-fils de Clovis, faisoit consister l'art de regner.

Traité d'Andeli, qui leur ôte la liberté de les reprendre.

Cette politique ne pouvoit pas réussir longtemps. Aussi les leudes ouvrirent-ils les yeux; & voyant qu'ils étoient les dupes du prince, qui donnoit & reprenoit à son gré les bénéfices, ils songerent aux moyens de rendre leur fortune plus assurée. Etant donc assemblés à Andeli pour traiter de la paix entre Gontran & Childbert II, ils les forcerent à convenir, dans leur traité, qu'ils ne seroient plus libres de retirer les

bénéfices qu'ils avoient conférés, ou qu'ils conféreroient dans la suite aux églises & aux leudes; & on rendit même les bénéfices à ceux qui en avoient été dépouillés à la mort des derniers rois.

Mais les leudes qui n'avoient point de bénéfices, se déclarerent contre un traité, qui leur ôtoit l'espérance d'en obtenir; & ils se réunirent aux princes, qui n'ayant contracté que par foiblesse, étoient déterminés à n'y avoir point d'égard, aussitôt qu'ils seroient les plus forts. Ainsi il y eut deux partis; & suivant qu'ils prevalurent tour-à-tour l'un sur l'autre, ce traité fut aussi tour-à-tour violé ou exécuté. Les grands d'Autrasie ne se souleverent contre Brunehaut, que parce qu'elle agit comme si le traité d'Andeli n'eût jamais été fait. Ceux de Bourgogne furent ensuite aliénés, parce qu'elle tint encore avec eux la même conduite. C'est pourquoi, lorsque Thiéri fut mort, ils refuserent de reconnoître les fils de ce prince, craignant que Brunehaut n'exercât encore l'autorité; & ils donnerent la couronne à Clotaire II, qui étoit l'ennemi de cette princesse (*) & qui la livra au ressentiment des leudes qu'elle avoit voulu dépouiller.

Le parti des leudes qui n'avoient pas de bénéfices, enhardit les rois à violer le traité, ce qui occasionne bien des troubles.

(*) Il étoit fils de Chilpéric & de Frédegonde.

Assemblée de Paris dans laquelle Brunehaut est condamnée, & les bénéfices sont déclarés héréditaires.

C'est en 614 que les évêques & les leudes, ennemis de Brunehaut, tinrent à Paris l'assemblée, où ils condamnerent cette princesse. Son plus grand crime à leurs yeux fut, sans doute, d'avoir voulu disposer des bénéfices à son gré. Aussi ne négligerent-ils rien pour prévenir de pareilles entreprises. C'est alors qu'il fut décidé irrévocablement, que les bénéfices seroient héréditaires dans les familles, & que les seigneurs jouiroient dans leurs terres de tous les droits qu'ils avoient acquis.

Clotaire II se trouve préféré sans autorité.

Cependant les leudes & les seigneurs craignoient qu'il n'en fût un jour des réglemens faits dans l'assemblée de Paris, comme du traité d'Andeli. Clotaire II étoit encore trop puissant pour ne leur être pas suspect: ils travaillèrent donc tous les jours à diminuer son autorité; ils lui enleverent successivement la plupart de ses droits; ils ne lui laisserent pas la disposition des principales charges; ils le réduisirent à donner la mairie à celui qu'ils avoient eux-mêmes choisi.

Origine de la noblesse héréditaire.

Avant que les bénéfices fussent héréditaires, la noblesse n'étoit que personnelle, & les enfans d'un leude restoient dans la classe commune, jusqu'à ce qu'ils eussent prêté le serment de fidélité. Mais lorsque les bénéfices furent héréditaires, les prérogatives qu'on n'acqueroit auparavant que par la prestation du serment, passèrent aux enfans avec les bénéfices; & on s'ac-

coutuma insensiblement à penser que les fils d'un leude naissoient leudes. Telle est l'origine de la noblesse héréditaire parmi les François.

Cette révolution dans la façon de penser parut dégrader les familles illustres, qui pour lors n'avoient point de bénéfices. Elles cherchent donc à se mettre de pair avec les leudes bénéficiers: rien n'est plus singulier que le moyen qu'on imagina; ce fut de donner au roi une terre, pour la recevoir ensuite de lui en bénéfice.

Mais dans la suite on n'eut pas besoin d'avoir recours à un artifice aussi bizarre. Comme les droits seigneuriaux étoient ce qu'il y avoit de plus réel dans les bénéfices; les familles qui possédoient des seigneuries, passèrent bientôt pour aussi nobles que les bénéficiaires. On ne se mit plus en peine de prouver qu'une terre étoit un bénéfice. Il arriva même dans la suite qu'on aimait mieux tenir la noblesse d'une seigneurie qu'on s'étoit faite, que d'un bénéfice qu'on avoit reçu du prince.

Les seigneurs étoient les seuls juges & les seuls capitaines des hommes de leurs terres: c'est à-dire, qu'ils s'étoient rendus maîtres des loix & des forces de l'état. Avec d'aussi grands privilèges, qu'ils tenoient uniquement de la naissance, ils devinrent extrêmement redoutables, & ils portèrent les derniers coups à la puissance des Mérovingiens.

Pour acquérir cette noblesse, on imagine de recevoir du roi en bénéfice, une terre qu'on lui donne.

Dans la suite on aimait mieux être noble par une terre que par un bénéfice.

Les seigneurs étoient les seuls juges & les seuls capitaines des hommes de leurs terres.

Les abbés
& les évêques
crurent aussi
devoir être ca-
pitaines.

Les seigneuries que les évêques & les abbés s'étoient faites, donnerent encore naissance à une nouveauté. Il y avoit, sans doute, alors dans le clergé beaucoup de François, qui connoissoient peu les canons, & qui, remplis des préjugés de leurs peres, ne faisoient cas que des armes. Ces évêques & ces abbés penserent donc qu'ils dérogeroient, si comme les seigneurs laïques, ils ne commandoient pas eux-mêmes les hommes de leurs seigneuries. En conséquence, ils crurent qu'il étoit de leur dignité d'aller à la guerre, & ils devinrent capitaines: abus, qui a été funeste à l'église & à l'état.

Tout tend
à l'anarchie
sous les suc-
cesseurs de
Clotaire II.

Tel étoit le gouvernement sous les successeurs de Clotaire II. Vous voyez combien de révolutions il a essuyées en peu de temps, & combien les princes assurent mal leur autorité, lorsqu'ils pensent l'établir sur des troubles qu'ils entretiennent, ou qu'ils font naître.

Il n'y eut jamais plus de désordres que sous les successeurs de Clotaire II. Il eût fallu, pour les réprimer, réunir trois choses dans un chef, la puissance, l'amour du bien public & les lumières nécessaires. Mais l'autorité royale, déjà méprisée, s'avilissoit tous les jours. On pouvoit tout impunément sous des rois enfants, lâches ou vicieux. Les maires du palais, moins occupés de l'état que de leur fortune, ne songeoient qu'à s'élever sur un trône d'où les Mérovingiens sembloient tomber d'eux-mêmes. Enfin les

grands ne travailloient qu'à se faire des états indépendants. Les seigneuries se multiplièrent. Chaque gentilhomme, chaque évêque, chaque monastère devint le tyran de ses voisins, dès qu'il fut assez puissant pour s'arroger des droits sur eux. Il n'y eut plus de loix, la force décida de tout, & les usurpations furent des titres.

Il semble que les ducs & les comtes auroient dû s'opposer à ces entreprises; car leur juridiction diminueoit, à mesure que celle des seigneurs augmentoit. Mais eux-mêmes ils avoient des terres, & ils se dédommageoient en qualité de seigneurs, de ce qu'ils perdoient en qualité de ducs ou de comtes; préférant leurs seigneuries, qui étoient héréditaires, à des dignités qui n'étoient encore que personnelles, & qui pouvoient leur être enlevées.

Vous voyez que les gentilshommes s'établissent chacun séparément dans leurs terres. Ils ne font point un corps, ils n'ont point de bien commun: ils ont, au contraire, des intérêts opposés; & leurs vexations leur font nécessairement des ennemis au dedans, & au dehors de leurs possessions. Toute cette noblesse sera donc facilement asservie, si l'autorité, détruite dans les rois, se retrouve toute entière en d'autres mains.

Les maires, qui n'étoient originairement que les chefs des officiers domestiques du prince, obtinrent dans la suite l'intendance générale

Les ducs & les comtes favorisent les usurpations des seigneurs.

Mais les seigneurs ne peuvent s'assurer leurs usurpations.

Comment les maires se faisoient de tout.

de l'adminif-
tration.

du palais, & furent les juges de toutes les per-
sonnes qui l'habitoient. Ils avoient donc par
leurs fonctions beaucoup d'accès auprès des rois;
& cet accès, comme il arrive presque toujours,
leur en acquit la confiance. Ils les flatterent, ils
les occuperent de plaisirs, d'amusements frivo-
les, & sous prétexte de les délasser par zele des
soins pénibles du gouvernement, ils se saisirent
peu à peu de toute l'autorité. Ils régirent les
finances, ils commanderent les armées; enfin ils
présiderent dans le tribunal suprême, où le roi
devoit rendre la justice aux leudes, & ils juge-
rent définitivement les procès, qu'on y portoit
de toutes les provinces.

Ils sacrifient
les intérêts de
leur maître,
& deviennent
les ministres
des bénéfi-
ciers & des
seigneurs.

De pareils ministres sembloient devoir tom-
ber avec la royauté; & cela fût arrivé, sans dou-
te, s'ils eussent été fideles à leur maître: mais
ils s'en séparèrent adroitement, à mesure qu'ils
virent le mécontentement des bénéficiers & des
seigneurs. Ils flatterent les mécontents; ils
s'offrirent pour être leurs protecteurs contre les
entreprises du souverain; ils devinrent les mi-
nistres des leudes, des évêques, & des seigneurs.

Confiance
aveugle des
grands pour
les maires.

Il étoit aisé de prévoir que de pareils pro-
tecteurs pourroient un jour se rendre redouta-
bles: mais les grands étoient dans l'habitude
de craindre les rois, & l'ombre de la royauté
les effrayoit encore. Ils ne prirent donc aucune
précaution contre des magistrats, qu'ils choisif-
soient eux-mêmes; ne devinant pas que l'auto-

rité qu'ils abandonnoient, pourroit s'effayer sur eux, après avoir humilié le prince.

Ils eurent d'abord lieu de s'applaudir: car après la mort de Dagobert, fils de Clotaire II, les maires n'usèrent de leur puissance, que pour maintenir la tranquillité, & conserver à chacun les droits dont il jouissoit. Ils acheverent par cette conduite d'attirer à eux toute l'autorité; révolution à laquelle l'enfance & l'incapacité des rois ne contribuèrent pas peu.

Les maires achevent d'attirer à eux toute l'autorité.

Cependant plus les grands se croyoient protégés, plus ils se rendirent odieux par leurs vexations; & les maires parurent d'abord fermer les yeux sur ces désordres: mais ils cessèrent de dissimuler, & ils sévirent, lorsqu'enfin ils se furent fait un parti de tous les mécontents, & de tous ceux dont ils pouvoient faire la fortune. Le peuple, qui ne gagnoit rien à ces révolutions, & qu'on ne caressoit que par des vues ambitieuses, applaudissoit à la chute des grands, qui étoient tous étonnés de se voir un maître. C'est ainsi qu'Ebrouin gouverna despotiquement la Neustrie sous Clotaire III, & Thiéri III; si Thiéri fut détrôné, c'est que la noblesse offensée des hauteurs du maire, se souleva pour se donner à Childéric II, Roi d'Austrasie.

Alors ils commandent aux grands, qu'ils humilient.

Auparavant, à la mort de Sigebert II, Gri-moalde avoit tenté d'usurper le royaume d'Austrasie; mais par une révolution brusque, à laquelle les esprits n'étoient pas encore préparés.

Usurpation trop précipitée de Gri-moald, qui est puni.

Les Austrasiens se souleverent. Archambaud, maire de Neustrie, vint à leur secours, & punit l'usurpateur.

Conduite plus
sage de Pepin
Héristel.

Pepin Héristel, qui fut maire après Grimoald, eut assez de sagesse pour cacher son ambition. Il ménagea la noblesse & le clergé; & il fit si fort aimer son gouvernement, qu'après la mort de Dagobert II, les Austrasiens le choisirent pour les gouverner: ayant ensuite paru en Neustrie comme un libérateur, il en réunit la mairie au duché d'Austrasie, & se saisit de toute l'autorité.





CHAPITRE VII.

Du Gouvernement de Pepin Héristel & de celui de Charles-Martel.

PEPIN, maître de l'Austrasie, de la Neustrie & de la Bourgogne, continua de gouverner avec la même modération: il signala même les premiers jours de sa puissance, en pardonnant à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui. On commença donc à jouir de la paix. Tout étoit tranquille, au moins au dedans. La discipline se rétablissoit dans les troupes, l'ordre dans les finances, & plusieurs abus se corrigeoient: mais la source ne s'en tarissoit pas, parce que l'intérêt de Pepin n'étoit pas de la tarir. En effet, il eût fallu donner des loix à un peuple, qui n'en avoit jamais eu, & assurer le gouvernement, en déterminant les droits de la royauté & ceux des sujets. Or, c'eût été fixer sur la tête des Mérovingiens la couronne, qu'il ambitionnoit, & dont il n'osoit encore se saisir: il aimait mieux se rendre nécessaire, en faisant dépendre le bonheur de la nation, de sa conduite plutôt que des loix.

Pourquoi Pépin Héristel remédie aux abus, sans vouloir en tarir la source.

sa modération apparente.

Il cacha le pouvoir le plus absolu sous les apparences de l'amour du bien public, & il gagna la noblesse & le clergé en rétablissant les assemblées presque abolies par les derniers maîtres : mais il ne les convoqua pas assez souvent, pour porter atteinte à son autorité.

Il occupe les François de guerres étrangères.

On l'aimoit & on le respectoit : cependant il importoit de distraire les esprits, qui auroient pu démêler ses vues, s'ils ne se fussent occupés que de ce qui se passoit dans l'intérieur du royaume. Or, il n'y avoit rien de plus propre à ce dessein que la guerre, qui pouvoit d'ailleurs ajouter un nouvel éclat à sa gloire.

Il acheve de les gagner par l'éclat de ses armes, & il dispose de l'Austrasie & des deux maires.

Pendant les derniers troubles, les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Sueves, les Bavarois, les Bretons & les Gascons qui s'étoient emparés d'une partie de l'Aquitaine, avoient secoué le joug, & refusoient de payer les tributs qu'on leur avoit imposés. Il fit rentrer successivement ces peuples sous l'obéissance ; il ajouta de nouvelles conquêtes à l'empire des François ; presque toutes les années de son gouvernement furent marquées par des victoires ; & sa réputation s'étant répandue dans toute l'Europe, les principales puissances recherchèrent à l'envi son alliance. Il mourut après avoir gouverné l'Austrasie en qualité de duc, pendant trente-quatre ans, & les royaumes de Neustrie & de Bourgogne, pendant vingt-quatre en qualité de maire. Alors son autorité se

rouvoit si bien établie, qu'on regardoit le duché d'Austrasie & les mairies des deux autres royaumes, comme héréditaires dans sa famille. Il revêtit de ces dignités son petit-fils Théodoald.

Théodoald n'étoit qu'un enfant, ainsi que le prince auquel on laissoit encore le nom de roi; & Plectrude sa grand-mère, veuve de Pepin, avoit la régence. Rien n'étoit plus extraordinaire que de laisser pour ministre à un enfant un autre enfant, sous la tutelle d'une femme; & Pepin sembloit déclarer par cette disposition, qu'après lui, comme de son vivant, il ne restoit d'autre règle que sa volonté.

Théodoald, encore enfant, lui succède sous la tutelle de Plectrude, sa grand-mère.

Plectrude croyant assurer son autorité, fit arrêter Charles, que Pepin avoit eu d'une autre femme. Mais les grands de Neustrie se soulevèrent, firent alliance avec le duc de Frise, & choisirent Rainfroi pour maire du palais, & les Austrasiens, qui étoient venus au secours de Plectrude, ayant été défaits, Théodoald eut à peine échapper par la fuite.

Les grands de Neustrie donnent la mairie à Rainfroi.

Charles, qui pendant ces troubles recouvra sa liberté, parut en Austrasie, où il fut aussitôt reconnu pour duc. Heureusement pour lui il eut le temps de s'affermir, parce que la mort du roi, qui survint dans cette conjoncture, ne permit pas à Rainfroi de penser à l'Austrasie.

Charles Martel est duc d'Austrasie.

Chilpéric II,
regne en
Neustrie & en
Bourgogne.

Le dernier roi laissoit un fils en bas âge auquel on préféra Daniel fils de Childéric II roi d'Austrasie. Ce prince avoit échappé aux assassins de son père, & s'étoit retiré dans un monastère, où il portoit l'habit de clerc. En montant sur le trône, il prit le nom de Chilpéric II. Je le nomme, parce qu'il mérite d'être nommé. Il montra de l'activité & du courage.

Charles lui
laisse la cou-
ronne, mais il
se rend maître
des deux
mairies.

Cependant Charles regardoit la mairie de royaumes de Neustrie & de Bourgogne comme une dignité qui lui étoit due; & Chilpéric ne songeoit qu'à se soustraire à la domination d'une famille, sous laquelle ses prédécesseurs avoient été sans autorité. On arma donc de part & d'autre : on se livra plusieurs combats. Mais enfin Chilpéric vaincu se réfugia chez Eudes duc d'Aquitaine, son allié; & fut presque aussitôt livré à Charles. Cet Eudes venoit par Boggis de Caribert, à qui Dagobert I avoit cédé une partie de l'Aquitaine; & sa famille subsistâ jusqu'à 1503, qu'elle s'est éteinte dans Louis d'Armagnac, duc de Nemours.

Charles laissa la couronne à Chilpéric, donna dans la suite le comté d'Angers à Rainfroi & se contenta d'être reconnu pour maire de Neustrie & de Bourgogne. Le roi ne survécut pas long-temps à son malheur.

L'audace de
Charles est

Charles étoit l'homme le plus audacieux, & avoit toutes les qualités qui peuvent justifier

audace. Grand général, il se fit adorer de ses soldats & ne ménagea qu'eux. Les François oblièrent sous le joug: les nations voisines furent domptées. En un mot, tout trembla au dedans & au dehors, sous les ordres d'un capitaine vigilant, actif, qui marchant de victoire en victoire, paroissoit se trouver par-tout en même temps. La défaite entière des Sarrasins entre Tours & Poitiers le fit regarder comme le sauveur de la France; & on prétend que c'est à cette occasion qu'on lui donna le surnom de Martel. Les Sarrasins, qui ont franchi les Pyrénées, vous font juger qu'il s'est passé de grandes révolutions en orient: nous en parlerons bientôt.

 soutenue par
 des succès.

Les Mérovingiens avoient donné des bénéfices, sans imposer aucune obligation expresse. Il arriva de-là qu'ils crurent toujours avoir à se plaindre de l'ingratitude des bénéficiers, & que les bénéficiers de leur côté trouverent qu'on exigeoit trop d'eux. Ces reproches furent une source de haines, d'injustices & de révolutions.

 Il donne des
 bénéfices, qui
 n'ont pas les
 inconvénients
 de ceux des
 Mérovingiens.

Charles se proposa de s'attacher la noblesse par des bénéfices, & d'éviter cependant la faute où étoient tombés les Mérovingiens. Il donna donc comme eux des portions de ses domaines: mais ce fut à charge de lui rendre des services militaires & domestiques, qu'il n'oublia pas de déterminer. Cette nouvelle forme don-

née aux bénéfices lui attacha la noblesse, & eut l'avantage de prévenir tout sujet de plainte; parce que les bénéficiers savoient à quoi ils s'engageoient. Si d'un côté les obligations n'étoient pas remplies, Charles pouvoit, sans injustice, ôter ce qu'il avoit donné; & de l'autre; si les bénéficiers remplissoient toutes les conditions de leur engagement, ils étoient sûrs de ne jamais perdre les domaines qu'ils avoient reçus. Cette politique réussit parfaitement; elle acheva de mettre dans les intérêts du maire les nobles, qu'il lui importoit sur-tout de ménager. Les bénéfices de Charles-Martel sont ce qu'on appella dans la suite des fiefs.

Il jouit d'une
autorité abso-
lue.

Charles gouverna la France pendant plus de trente ans; & sa conduite prouve combien son autorité étoit affermie. Il ne fit aucune mention du roi dans le traité, par lequel il assujettit Hunald, fils d'Eudes, à lui faire hommage de l'Aquitaine à lui & à ses deux fils Carloman & Pepin. Lorsque le roi fut mort, il n'eut pas besoin de chercher un fantôme de royauté parmi les Mérovingiens: il gouverna seul, & le trône fut cinq années vacant. Enfin lorsqu'en mourant il voulut faire connoître ses dernières volontés, il se contenta de déclarer, en présence de ses capitaines & des officiers de son palais, qu'il laissoit l'Austrasie à Carloman, & la Neustrie avec la Bourgogne à Pepin.

L'église

L'église romaine étoit alors sous la tyrannie des Lombards, & n'attendoit aucun secours des empereurs. Charles-Martel pouvoit seul la protéger : mais deux ambassades du pape Grégoire III avoient été sans effet, parce que le maire avoit un traité d'alliance avec le roi des Lombards. Cependant il se détermina sur la troisiemè, & il faisoit ses préparatifs pour passer en Italie, lorsqu'il mourut.

Il se préparoit à passer en Italie, à la sollicitation de Grégoire III.

Il est à propos de reprendre actuellement l'histoire de l'empire & celle de l'Italie, parce qu'elles vont bientôt se mêler avec l'histoire de France.



CHAPITRE VIII.

Des révolutions arrivées depuis la mort d'Anastase jusqu'à celle de Léon l'Isaurien.

Justin empe-
reur d'orient.

LE grand chambellan Amance avoit donné de grosses sommes à Justin , afin qu'il fît des partisans à Théocrite. Justin travailla pour lui-même , & fut proclamé empereur. Né d'un pauvre laboureur , sur les confins de la Thrace & de l'Illyrie , il étoit si ignorant qu'il ne savoit pas lire. Il avoit pris le parti des armées , & il étoit alors capitaine des gardes.

Justinien, fils
de sa sœur, lui
succède.

Il se déclara pour le concile de Chalcedoine , rendit la paix à l'église , & rappella ceux qui avoient été exilés pour la foi catholique. Vitalien , qui avoit pris contre Anastase la défense des catholiques persécutés , eut même beaucoup de part à sa confiance , & partagea l'autorité avec Justinien. Celui-ci qui étoit fils de la sœur de Justin , vit avec jalousie le crédit de Vitalien , & feignit d'être de ses amis pour le faire assassiner plus sûrement. Associé ensui-

te à l'empire, il succéda à son oncle, après avoir été son collègue pendant quatre mois. Justin a vécu soixante-dix-sept ans, & en a régné neuf.

Le règne de Justinien parut florissant. L'on avoit épuisé l'orient contre les Vandales & avoit échoué : Bélisaire, général de Justinien, avec cinquante vaisseaux & cinq mille soldats, conquiert toute l'Afrique. C'étoit un capitaine, qui eût été grand dans les beaux temps de la république ; & les Vandales étoient alors tels que j'ai dépeint les barbares, établis depuis long-temps dans leurs conquêtes. Cette révolution n'a donc rien qui doive étonner.

Bélisaire fait la conquête de l'Afrique sur les Vandales.

Après cette conquête, Bélisaire tourna ses armes contre l'Italie, où depuis le grand Théodoric, il n'y avoit eu que des désordres. Il conquiert d'abord la Sicile, se rendit maître de la mer, & affama les Goths, qui, ayant négligé l'agriculture, avoient encore négligé la marine, sans prévoir que leurs ennemis pourroient intercepter le transport des blés. Tout ensuite se soumit à lui depuis Rhege jusqu'à Rome. Enfin il défit le roi Vitigès, le força dans Ravenne & l'emmena captif à Constantinople où il avoit déjà conduit Gelimer roi des Vandales. Il eût achevé la conquête de l'Italie, si Justinien ne l'eût pas rappelé sur des faux soup-

Rappelé sur des faux soupçons il n'acheve pas la conquête de l'Italie.

çons. Cet empereur lui accorda cependant les honneurs du triomphe, usage qui étoit aboli depuis long-temps. Ce fut pendant cette guerre que Théodobert I trahit tout à la fois les Grecs & les Goths : mais il ne défit qu'un des lieutenants de Bélisaire.

Les Goths recouvrent presque toute l'Italie.

Dans l'espace de quinze mois les Goths firent deux rois, & les assassinerent. Enfin ils donnerent la couronne à Totila, qui reconquit presque toute l'Italie. L'empereur y avoit cependant envoyé des généraux : mais lorsque les princes ne savent pas conserver leur confiance à un homme en place, ils lui donnent d'ordinaire des successeurs sans mérite.

Bélisaire est renvoyé en Italie, mais les Slavons forcent à le rappeler.

Il fallut venir une seconde fois à Bélisaire : mais on lui donna si peu de troupes, qu'il ne lui fut pas possible d'arrêter entièrement les progrès des Goths. On fut même dans la nécessité de le rappeler, pour l'envoyer en Germanie contre les Slavons ; peuple Sarmate, qui, après avoir fait plusieurs courses au-delà & en deça du Danube, s'établira dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Esclavonie. Dans le même temps l'empire eut encore la guerre.

Narsès met fin à la domination des Goths.

Totila, profitant de l'absence de Bélisaire, acheva de soumettre l'Italie. Alors Justinien chercha parmi ses eunuques un conquérant, & fut assez heureux pour le trouver. Narsès, c'est

ainsi que se nommoit ce capitaine, mit fin à la domination des Goths, environ soixante ans après que Théodoric l'avoit fondée.

553

Voilà le côté brillant du regne de Justinien. Ses succès étoient dûs aux talents de deux grands généraux, & à la foiblesse des Vandales & des Goths, mal gouvernés. L'empire étoit sans force dans les provinces où Bélisaire & Narsès ne se trouvoient pas. Les Perses ravagèrent l'orient à quatre reprises; & les Sclavons, ayant passé le Danube, pénétrèrent jusques dans la Grèce: d'autres barbares firent aussi des irruptions.

L'empire étoit sans force partout où Bélisaire & Narsès ne se trouvoient pas.

Il y avoit long-temps que dans les jeux du cirque, les cochers habillés, les uns de bleu & les autres de verd, partageoient le peuple en deux factions, qui portoient les noms de verte & de bleue. Ces factions en venoient aux mains, causoient souvent des émeutes, surtout, dans les grandes villes & à Constantinople. Ce désordre étoit au comble. Justinien, ayant fait saisir quelques mutins, ne fit qu'augmenter le soulèvement. Les séditieux s'ameuterent, prirent pour nom de ralliement *vainqueurs*, rendirent la liberté aux prisonniers, & mirent le feu à la ville. L'empereur, n'osant plus sévir, n'osant même se montrer, déposa du fond de son palais un préfet du prétoire & un questeur, qui étoient odieux au peuple.

Les factions vertes & bleues causent des troubles.

mais les séditieux, enhardis par cette demarche pusillanime, se déchaînerent en invectives contre un prince qui ne savoit pas se faire craindre, & parloient déjà de lui ôter l'empire. Justinien délibéra s'il ne sortiroit pas de Constantinople; & je ne fais ce qu'il auroit fait, si Bélisaire, Narsès & Mundus ne s'étoient pas trouvés à propos pour dissiper les rebelles. On prétend qu'il périt en un jour plus de trente mille hommes. Comme l'empereur retira dans cette occasion de grands services de la faction bleue il crut devoir par reconnaissance la soustraire aux loix: dès lors ce fut assez d'en être, pour pouvoir commettre impunément toutes sortes de crimes. Vous pouvez donc juger ce que c'étoit que Constantinople, & le gouvernement de Justinien.

Justinien persécuteur & hérétique.

Ce prince, si tolérant pour des factieux, exterminoit des nations entières, parce qu'elles ne professoient pas la même religion que lui. La Palestine, par exemple, devint déserte par la destruction des Samaritains. Cependant il toléroît dans sa femme, l'impératrice Théodora, qu'elle favorisât les Eutychéens, quoiqu'il se fût lui-même déclaré pour le concile de Chalcédoine. Enfin il embrassa l'hérésie des Incorruptibles, qui pensoient que le corps de Jésus-Christ avoit été impassible, ce qui détruisoit le mystère de la passion. Il fit un édit pour ordonner de croire comme lui sur ce sujet, & il

persecuta: preuve que dans son zele indiscret, ce n'est pas à la vérité, mais à ses opinions, qu'il immoloit les peuples. Il mourut âgé de 84 ans, après un regne de 38. Des juriconsultes ont fait, pendant ce regne, un code auquel on a donné de grands éloges, & qui, pour être meilleur que ceux qu'on avoit publiés jusqu'alors, n'en est pas moins vicieux par les fondemens.

Le regne de Justin II, neveu & successeur de Justinien, n'est remarquable que par la révolution qui fit tomber une partie de l'Italie sous la domination des Lombards en 570. On ne fait pas trop qu'elle est l'origine de ces barbares: mais alors ils étoient établis en Pannonie, où Justinien leur avoit accordé des terres. Ils furent invités à cette conquête par Narsès, qui étoit offensé de ce que l'empereur lui avoit ôté le gouvernement de cette province, & de ce que l'impératrice Sophie avoit dit qu'elle le destinoit à filer avec ses femmes.

Longin, qui commandoit alors en Italie, avoit changé toute la forme du gouvernement. Le sénat ne subsistoit plus: les consuls étoient tout-à-fait supprimés: les principales villes étoient gouvernées par des ducs; & il y avoit à Ravenne un exarque, duquel relevoient les magistrats des autres villes. L'Italie, ainsi divisée, fut moins capable de résister, & Al-

Sous Justin II
les Lombards
s'établirent
en Italie.

570

Longin avoit
alors changé
la forme du
gouvernement.

boin , roi des Lombards , conquit , non seulement , ce qu'on nomme aujourd'hui Lombardie mais encore l'Ombrie & la Toscane.

678

Justin II, rétablit le consulat.

Justin mourut après un regne de treize ans. Ce qu'il fit de plus agréable au peuple , fut de rétablir le consulat , que Justinien avoit aboli , & que le peuple regrettoit à cause des spectacles , dont il étoit privé par la suppression de cette magistrature. Ce prince regla cependant que les seuls empereurs pourroient être consuls.

Tibere , qui avoit été collègue de Justin , s'associe Maurice.

Toute l'autorité se trouva entre les mains de Tibere , que Justin avoit associé à l'empire quelques années avant sa mort. Cet empereur , voyant la foiblesse de sa santé , se hâta de prendre pour collègue Maurice , qui avoit acquis de la réputation dans la guerre contre les Perses ; & il mourut dans la quatrième année de son regne , étant fort regretté , parce qu'il travailloit au bonheur des peuples.

582

L'empire a la guerre avec les Perses & avec les Abares.

Maurice ne répondit point à l'idée qu'on avoit conçue de lui. L'empire avoit alors la guerre avec la Perse & avec les Abares ou Abares , dont on pretend que le vrai nom étoit Ogors. Ce peuple , Tartare d'origine , parut pour la première fois sur les frontieres de l'empire pendant le regne de Justinien ; il obtint ensuite des terres en Pannonie , força les em-

seigneurs à lui payer un tribut , & se rendit re-
soutable à Sigebert I , roi d'Austrasie.

La guerre avec les Perses duroit depuis près
le vingt ans , lorsque Cosroés II fut forcé , non-
seulement , à faire la paix , mais encore à de-
mander des secours contre un sujet rebelle , qui
l'avoit détroné. L'armée de l'empire le rétablit,
& ce fut le seul succès de Maurice dans le cours
d'un regne de vingt ans. Il périt avec toute sa
famille par la cruauté de Phocas , simple cen-
turiou , à qui l'armée qu'on avoit opposée aux
Avares donna l'empire.

Phocas usur-
pe l'empire.

602

Les Lombards avoient été dix ans sans
chefs ; & le pays qu'ils avoient conquis étoit
divisé en plusieurs petits états , dont les ducs
avoient fait autant de souverainetés indépen-
dantes. Maurice négligea de profiter d'une con-
joncture aussi favorable ; ou du moins il parut
ne songer à l'Italie , que pour donner occasion
aux Lombards de se réunir. Ils choisirent pour
roi Autharis , qui soumit par sa conduite tous
les ducs à sa souveraineté , fit repasser trois fois
les Alpes à Childébert II , roi d'Austrasie , allié
de Maurice , & agrandit son royaume par de
nouvelles conquêtes.

Autharis , roi
des Lombards
fait de nou-
velles conquê-
tes.

Cosroés prit les armes sous prétexte de
venger la mort de Maurice. Il remporta plu-
sieurs victoires , ravagea la Mésopotamie , la
Syrie , l'Arménie , la Cappadoce , la Galatie ,

Cosroés a de
grands avan-
tages sur Pho-
cas.

la Paphlagonie, & vint jusqu'auprès de Chalcedoine.

Phocas perd
l'empire & la
vie.

Cependant Phocas répandoit le sang, & la cruauté n'étoit qu'un des vices de ce monstre. Le peuple attendoit avec impatience qu'un nouveau maître vint le délivrer de ce tyran, lorsque la flotte du patrice Héraclius, gouverneur d'Afrique, parut à la vue de Constantinople. Phocas fut aussitôt livré & perdit la tête.

610
Cosroés a de
nouveaux
succès.

Maurice étoit vengé, mais Cosroés ne quitta pas les armes. Il ne trouvoit point de résistance. Un de ses généraux prit Alexandrie, soumit toute l'Égypte; & après avoir parcouru tout l'orient, vint mettre le siège devant Chalcedoine.

L'empire a
encore d'au-
tres guerres.

Vers le même temps les Goths d'Espagne enlevoient ce que les Romains avoient conservé jusqu'alors dans la Lusitanie, dans l'Andalousie & sur le détroit de Gibraltar. Enfin les Avars faisoient des courses jusqu'aux portes de Constantinople.

Grands avan-
tages d'Héra-
clius sur les
Perses.

Héraclius, ne pouvant faire face de tous côtés, abandonna l'Espagne, acheta la paix des Avars, & marcha contre les Perses. Il les défit dans plusieurs combats, ravagea leurs provinces, reconquit tout ce que l'empire avoit perdu, & fit une paix glorieuse. Mais l'orient & la Perse étoient également ruinés.

Pendant qu'Héraclius remportoit de si grands succès, Constantinople n'échappa qu'avec peine aux Avars, qui, ayant repris les armes contre la foi des traités, profiterent de l'absence de l'empereur, & assiègerent cette capitale.

Constantinople assiégée par les Avars.

Peu d'années après, en 633, les Sarrafins, qui servoient depuis long-temps dans les armées de l'empire, se révolterent sur le refus qu'on fit de leur donner leur paye; & ce soulèvement fut le commencement d'une révolution aussi grande que rapide.

Soulèvement des Sarrafins au service de l'empire.

633

Les succès & les pertes se balançoient de part & d'autre, lorsqu'Aboubecre, beau-pere & successeur de Mahomet, prit le parti des Sarrafins. Mahomet venoit de mourir en 632, après avoir fondé dans l'Arabie sa religion & son empire. Il avoit d'abord formé son projet par hasard; il le soutint par la hardiesse de ses impostures; il l'acheva, parce que les circonstances lui furent favorables. Comme il étoit sujet aux attaques d'un mal épileptique, Cadhige, sa femme, l'ayant surpris en cet état, s'imagina qu'il étoit en extase. Mahomet profita de cette crédulité, assura qu'il avoit des visions, & que dans ses extases Dieu l'entretenoit par le ministère de l'Ange Gabriel. Cadhige confia bientôt à d'autres femmes que son mari étoit prophete; le bruit s'en répandit: les

Commencement du Mahométisme. Comment Mahomet se fit passer pour prophete.

prophéties se multiplierent, à mesure qu'on en parla davantage; & la populace suivit l'homme inspiré, qui acheva de la convaincre par des largesses.

Il fait de ses
profélites au-
tant de soldats

Cependant les magistrats de la Mecque ayant résolu de le faire arrêter, il s'enfuit; (*) & vint avec plusieurs de ses disciples à Yatreb nommé depuis *Nedina Alnabi*, c'est-à-dire ville du prophète. Là, le nombre de ses sectateurs étant considérablement augmenté, il imagina que ce n'étoit pas assez d'avoir des visions & il fit de ses profélites autant de soldats. Il essaya leur courage contre une caravane: le butin, qu'il leur abandonna, les affermit dans leur foi: ce succès grossit son armée d'une partie des brigands, dont l'Arabie étoit pleine: & il se rendit maître de la Mecque.

Il devient sou-
verain de l'A-
rabie. Maxi-
mes qu'il in-
culque à ses
disciples.

Ayant ensuite fait une trêve avec les Arabes, qui s'opposoient encore à ses desseins, il tourna ses armes contre les Grecs. Khaled, son général, étonna par sa valeur, battit vingt mille hommes avec trois mille, & prouva de la sorte, aux yeux des Arabes, la vérité de la doctrine de Mahomet. Ce prophète fut alors souverain de toute l'Arabie. Sa religion n'est

(*) C'est au temps de cette fuite que les Mahometans fixent leur époque, qu'ils nomment *hégire*, c'est-à-dire, fuite ou retraite

un monstrueux assemblage de judaïsme & de christianisme défigurés. Mais il eut soin de persuader à ses disciples, que quiconque refuse de le recevoir est digne de mort; qu'on obtient le paradis en égorgeant les incrédules; qu'on gagne la couronne du martyr, en mourant de sa main; & qu'enfin on éviteroit envain de combattre dans l'espérance de prolonger ses jours, parce que la durée de notre vie & le moment de notre mort sont arrêtés de toute éternité.

Le brigandage, auquel les Arabes avoient été adonnés de tout temps devint alors pour eux un prétexte de religion. Or, vous pouvez juger quels seront les effets, d'un fanatisme, qui va concourir avec les mœurs de ces barbares; si vous considérez que l'empire & la Perse sont épuisés, que l'Égypte & l'Afrique ont toujours été faciles à conquérir, & que les Goths d'Espagne étoient déjà regardés du temps de Clovis comme les plus lâches des hommes.

Aboubecr entra dans la Palestine que Justinien avoit dépeuplée, & s'empara de Bosra & de Damas. Ce khalif (c'est ainsi que se nommoient les successeurs de Mahomet, d'un mot qui signifie héritier ou successeur, parce qu'en effet ils succédoient au sacerdoce & à

Combien il étoit facile aux Sarrasins de faire des conquêtes.

Conquêtes d'Aboubecr, & d'Omar.

l'empire) ce khalif, dis-je, mourut en 634, après un regne de deux ans. Omar qu'il avoit fait reconnoître, continua d'avancer dans la Syrie, qui étant divisée par les sectes des Ariens des Nestoriens & des Manichéens, fit peu de résistance: Jerusalem, Antioche & d'autres villes ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui bientôt après joignit la conquête de l'Egypte à celle de la Syrie.

Cependant Héraclius s'occupe de Monothélisme, & pour protéger cette hérésie il abandonne des provinces aux Mahométans.

Cependant Héraclius, dont les armées avoient été taillées en pièces, & qui avoit inutilement tenté de faire assassiner Omar, s'occupoit à Constantinople des disputes des Monothélites. C'étoient de nouveaux hérétiques, qui n'admettoient dans Jesus-Christ qu'une seule volonté, & qu'une seule opération. L'empereur donna un édit, connu sous le nom d'Écthèse, dans lequel il se déclara pour cette hérésie, & ordonna à tout l'empire d'être Monothélite. A la vérité il se rétracta, lorsqu'il vit cette erreur condamnée par les papes: mais les patriarches de Constantinople ayant continué de la soutenir, il en nâquit bien des troubles dans l'église.

641
Court regne de ses deux fils. Constantin son petit fils, se rend o. dieux.

Héraclius, après un regne de trente ans, mourut dans la soixante-sixième année de son âge, laissant l'empire à deux de ses fils, Constantin surnommé Héraclius, & Héracléonas. Le regne de ces princes ne fut pas long: car

le premier mourut dans le cours du quatrième mois, & le second fut déposé après neuf. Une sédition fit passer l'empire à Constant, fils de Constantin-Héraclius. Ce prince protégea les Monothélites, se rendit odieux par sa tyrannie, abandonna Constantinople, vint à Rome, d'où il enleva tous les bronzes; passa en Sicile, où il vouloit fixer son séjour, & fut assassiné à Syracuse. Il laissa trois fils. Constantin Pogonat, associé à l'empire depuis plusieurs années, regna seul.

Omar étoit mort comme il venoit d'achever la conquête de l'Égypte, peu d'années après Héraclius; ce fut lui qui ordonna de brûler la bibliothèque d'Alexandrie; décidant que tous ces livres étoient inutiles, s'ils ne renfermoient que la doctrine de Mahomet; & qu'il ne les falloit pas conserver, s'ils en renfermoient une contraire.

Omer fait brûler la bibliothèque d'Alexandrie.

Pendant le regne de Constant, les Sarrasins soumirent l'Afrique depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar, se rendirent maîtres des îles de Chipre & de Rhodes, & mirent fin à la monarchie des Perses, qui avoit duré 426 ans. Alors leurs progrès furent quelque temps suspendus par des guerres civiles.

Les Sarrasins mettent fin à la domination des Perses.

Cependant dès le commencement du regne de Constantin, il firent une descente en Sicile, pillèrent Syracuse, & vinrent assiéger Constan-

Constantinople, qu'ils assiégent, doit

tinople par terre & par mer. Cette capitale de son salut au feu grégeois, trouvé par le célèbre Callinique, né à Héliopolis en Syrie. On eut une treve de trente ans, & les Sarrasins s'obligèrent à payer un tribut de trois mille livres d'or chaque année. Ce traité glorieux intimida les autres barbares, ils demandèrent la paix & ils furent quelque temps sans oser remuer, jugeant de la puissance de l'empire par un succès passager.

Sous Constantin Pogonat le Monothélisme est condamné.

680

Constantin Pogonat ne pensant pas comme son pere, profita de cet intervalle de tranquillité pour pacifier l'église. Le Monothélisme fut condamné dans un concile, qu'il tint à Constantinople en 680, & qui est le troisieme des œcumeniques.

Des séditieux demandent qu'il y ait trois empereurs parce qu'il y a trois personnes dans la trinité

685

Tout étoit encore tranquille, lorsque des séditieux s'assemblerent tumultuairement aux environs de Chalcédoine, & demanderent qu'il y eût trois empereurs, parce qu'il y a trois personnes dans la trinité. L'empereur se rencontra maître des chefs par ruse; les fit pendre, & couper le nez à ses deux freres, qu'il soupçonna d'avoir part à cette révolte. Il mourut quelques années après.

Léonce fait couper le nez à Justinien II; & Tibere Absumare le fait

Justinien II, son fils & son successeur, perdit l'Arménie & ce que l'empire possédoit encore en Afrique, pour avoir rompu sous divers prétextes frivoles le traité fait avec les Sarrasins

Deven

Devenu ensuite odieux par ses cruautés & par les vexations de ses ministres, il fut détrôné par Léonce, qui lui fit couper le nez, & le reléqua dans la Chersonèse : mais Léonce eut aussi le nez coupé, & Tibere Abdimare, qui s'étoit emparé du trône, l'enferma dans un monastère.

couper à Léonce.

Cependant Justinien recouvra l'empire, parut dans l'Hippodrome, foulant aux pieds Léonce & Tibere, se vengea cruellement de tous ses ennemis, perdit une seconde fois l'empire, & eut la tête tranchée.

Justinien II les foule aux pieds l'un & l'autre; & a la tête tranchée.

Bardane, surnommé Philippique, qui avoit été le chef de la révolte, regna en dissipant les revenus de l'empire, pendant que les Bulgares & les Sarrasins le dévoient. On lui creva les yeux.

On creva les yeux à Bardane Philippique.

Son successeur Artémisus, qui prit le nom d'Anastase, se fit moine; ayant été forcé de céder le trône à Théodose, receveur des impôts publics, qui avoit été forcé par des soldats à y monter lui-même, & qui se fit moine encore, ou du moins prêtre, pour le céder à son tour à Léon, dit l'Isaurien. Vous pouvez juger des désordres, que causoient ces révolutions, & de ceux qu'elles préparoient.

Artémisus se fait moine. Théodose se fait prêtre. Léon l'Isaurien commence à régner.

Nous sommes en 717. Il ne s'étoit écoulé que trente-deux ans depuis la mort de Constantin Pogonat, & quatre-vingt cinq depuis

717 Etendue des conquêtes des

Sarrasins.

celle de Mahomet. Cependant les Sarrasins, quoique souvent divisés par des guerres civiles, avoient déjà poussé leurs conquêtes d'un côté jusqu'au Gange, & de l'autre jusqu'aux Pyrénées.

Constantinople est encore sauvée par le feu grégeois.

Profitant des troubles de l'empire, ils s'étoient avancés jusqu'à Constantinople, & ils en firent le siege la premiere année même du regne de Léon. Mais le feu grégeois ruina leur flotte, qui étoit de dix-huit-cents vaisseaux; & ils furent obligés de se retirer. Ce siege dura un an. Peu après, Basile surnommé Tibere, que le gouverneur de Sicile avoit fait proclamer empereur, & Artémus Anastase, qui avoit tenté de remonter sur le trône, eurent l'un & l'autre la tête tranchée.

Léon veut détruire le culte des images, ce qui cause de grands troubles.

Léon, n'ayant plus d'ennemis, entreprit de détruire le culte des images, qu'il regardoit comme un reste d'idolatrie, & il causa de nouveaux soulèvements. Cosmas, proclamé empereur par les peuples de la Grece & des Cyclades, arma une flotte, & s'avança jusqu'à la vue de Constantinople; & Tibere prit la pourpre en Toscane: mais l'un & l'autre furent vaincus & décapités. Les troubles cependant ne cessèrent pas; parce que Léon s'irritoit par les contradictions, & que le zele des peuples pour le culte des images croissoit à proportion qu'il étoit plus scandalisé & plus persécuté. Le sou

lèvement qui fut, sur-tout, grand en Italie, devint favorable à Luitprand, roi des Lombards, qui fut en profiter.

Le pape Grégoire II ne négligea rien pour engager Léon à changer de sentiment & de conduite. Mais ce prince lui répondit qu'il étoit empereur & pontife, continua de sévir, & tenta de le faire assassiner. Grégoire néanmoins fit tout ses efforts pour empêcher l'Italie de se soustraire à l'empereur & de tomber sous la puissance des Lombards. Car alors les papes ne pensoient pas que la souveraineté fût incompatible avec l'hérésie, & qu'un prince perdit ses droits aussitôt qu'il embrassoit l'erreur. Mais ses efforts ayant été rendus inutiles par l'obstination de Léon, il consentit enfin que les Romains prissent le parti auquel il s'étoit jusqu'alors fortement opposé. Ils déclarèrent, dit-on, qu'ils ne dépendroient plus de l'empereur, qu'ils ne lui payeroient plus aucun tribut, & qu'ils se gouverneroient eux-mêmes. Rome en ce cas seroit redevenue une république indépendante: cependant la suite de l'histoire démontre que l'empereur continua d'en avoir la souveraineté. Nous ne savons pas exactement quel fut le parti que prirent les Romains. Nous voyons bien que dès-lors ils songeoient à se soustraire aux empereurs: mais nous voyons aussi qu'ils les ménageoient encore, parce qu'ils craignoient les Lombards.

Grégoire II tenta inutilement d'empêcher les Romains de se soustraire à l'empereur.

Grégoire III
implore la
protection de
Charles Mar-
tel contre Lé-
on, & contre
les Lombards.

Léon se propoſoit de paſſer en Italie pour punir les Romains, & pour ſe venger du pape. Ce fut alors que Grégoire III, ſucceſſeur de Grégoire II, implora la protection de la France contre les perſécutions de l'empereur & contre l'ambition des Lombards. Mais Charles-Martel, Léon & Grégoire moururent tous trois la même année.



 CHAPITRE IX.

Pepin surnommé le Bref, premier Roi de la seconde race.

CARLOMAN, avec le seul titre de duc, gouverna souverainement l'Austrasie : il ne craignit pas que son autorité lui fût contestée, parce que les Austrasiens avoient oublié depuis longtemps les droits que les fils de Clovis pouvoient avoir sur eux. Pepin étoit dans une position toute différente. Les cinq années, pendant lesquelles le trône avoit été vacant, n'avoient pas fait perdre aux Neustriens le souvenir de leurs rois. Le despotisme de Charles-Martel avoit rendu la mairie odieuse : l'esprit du peuple étoit disposé à se tourner du côté des Mérovingiens, parce qu'ils étoient malheureux : & les grands du royaume auroient voulu pour maîtres des princes foibles, sous qui l'on pouvoit tout oser. Ils voyoient à regret qu'au lieu de détruire la puissance royale, ils avoient eu l'imprudence de la conférer toute entière aux maires.

Pepin ne trouve pas dans les Neustriens des dispositions aussi favorables que Carloman dans les Austrasiens.

Le clergé
damnoit
Charles Mar-
tel.

Le clergé, qui avant Charles-Martel, possédoit la plus grande partie des biens de l'état, avoit des raisons particulières pour haïr le nouveau gouvernement. Charles n'ayant pas craint de le dépouiller pour enrichir ses soldats, on publioit qu'il étoit damné. On disoit même que sa damnation avoit été révélée à plusieurs saints de ce temps-là; & on ajoutoit qu'il étoit puni pour avoir pris les biens du clergé: mais on ne lui faisoit pas un aussi grand crime des usurpations faites sur les Mérovingiens.

Pepin s'ap-
plique à ga-
gner les diffé-
rents ordres.

Pepin contenta le peuple, en lui donnant dans Childéric III un fantôme de roi. Il caressa la noblesse: il donna des espérances au clergé: en un mot, il parut s'éloigner tout-à-fait du despotisme de Charles-Martel. Mais il n'eut garde d'aliéner les soldats, en les forçant de rendre ce qui avoit été pris aux églises: il crut que c'étoit assez pour son salut de désapprouver en cela la conduite de son père.

Guerre à l'oc-
casion de
Gripon, que
Pepin & Car-
loman ont dé-
pouillé.

Carloman & Pepin se réunirent contre Gripon leur frère, & lui enleverent des états que Charles-Martel lui avoit laissés, & qui étoient un démembrement de l'Austrasie & de la Neustrie. Les ducs de Bavière, d'Allemagne, de Saxe & d'Aquitaine se liguerent en faveur de ce prince, charmés de trouver un prétexte, pour se soustraire au joug de la Fran-

ce : mais Carloman & Pepin , sortirent vainqueurs de cette guerre ; quoique Sergius , prêtre envoyé du pape auprès du duc de Baviere , leur eût ordonné de la part du souverain pontife , & au nom même de St. Pierre , de mettre bas les armes. Cette entreprise de Sergius , la premiere de cette espece , mérite d'être remarquée , parce qu'elle ne sera pas la dernière : il en naîtra des abus , qu'on auroit de la peine à comprendre , si l'on ne savoit pas comment ils ont commencé. Vous vous rappelez l'insolence de Léonce , évêque Arien , avec l'impératrice Eusebie ; la menace que faisoit S. Ambroise à Théodose le Grand , s'il ne pardonnoit pas à des incendiaires qu'il devoit punir ; les espions qu'il avoit dans le conseil de ce prince ; les soulèvements que causoient les moines pour empêcher l'exécution des sentences portées contre les criminels ; le moine qui excommunie Théodose le jeune ; Nestorius qui lui dit , *j'exterminerai les Perses avec vous* ; Eupheme qui s'oppose à l'élection d'Anastase ; & le sénat , qui ne croit pas pouvoir faire un empereur sans le consentement de l'évêque de Constantinople. Vous voyez que le sacerdoce forme peu à peu des prétentions : toujours moins contredit , il en formera toujours de nouvelles ; & il se fondera des droits sur l'ignorance des peuples , & sur l'aveuglement des souverains.

Le pape ordonne de mettre bas les armes ; entreprise qui aura des suites.

Carloman se
fait moine.

Au milieu des succès, Carloman prit le parti de renoncer au monde, & de s'enfermer dans un cloître, après avoir régné cinq à six ans. Il bâtit d'abord un monastère près de Rome sur le mont Soracte, aujourd'hui S. Oreste; & quelque temps après, il se retira dans celui du mont Cassin, de l'ordre de S. Benoît. Quant à Grippon, il eut un apanage: mais n'en étant pas content, il fit des tentatives, qui lui coûtèrent enfin la vie.

Guerres.

Je ne m'arrêterai point sur les guerres qu'eut Pepin contre les Bretons, les Sarrasins, le duc d'Aquitaine & les Saxons; il suffit de dire qu'il fut toujours vainqueur, & que ces guerres étoient nécessaires pour porter l'attention des François hors du royaume. Je vous prie même de vous souvenir que, dans la suite, je ne remarquerai les événements, qu'autant qu'ils doivent avoir quelque influence sur l'avenir; ou qu'autant qu'ils seront nécessaires pour vous faire saisir le fil de l'histoire.

Pepin veut
être roi.

Après la retraite de Carloman, Pepin avoit joint l'Austrasie à ses états. il ne lui manquoit que le titre de roi: il l'ambitionnoit. La manière dont il l'acquit va nous faire voir quel étoit l'esprit de ce siècle, & nous préparer à l'esprit des siècles suivants.

Décision du

On demanda qui de Childéric ou de Pepin avoit des droits au trône? & on proposa cette

question au pape Zacharie, comme un problème à résoudre. On savoit bien quelle seroit la réponse : car Zacharie, successeur de Grégoire II, étoit dans la même position que ses prédécesseurs. Dans le besoin qu'il avoit de la France, il attendoit tout de Pepin, & rien de Childéric. Il décida donc que le maire pouvoit prendre le titre de roi, puisqu'il en faisoit les fonctions. Si cette décision eût passé en principe, elle eût dans la suite fait perdre la couronne à bien des souverains. Pepin étoit un usurpateur ; & Zacharie, au lieu de consulter la justice, n'a consulté que ses intérêts. Le pape Daniel voudroit excuser le pape & S. Boniface, évêque de Mayence, surnommé l'apôtre d'Allemagne, & qu'on prétend avoir été chargé de cette négociation.

pape Zacharie.

Toutes les grandes affaires, dit-il, ont toujours deux faces ; & de tout temps on a vu, même dans les schismes de l'église, des saints prendre différents partis, selon les diverses manières dont ils envisageoient les choses.

Mauvaise justification de ce pape & de S. Boniface.

Cette réflexion, qui tend à faire d'un abus une maxime, est vague, fautive, & capable d'autoriser les plus grands désordres. Les affaires n'ont qu'une face pour quiconque veut éviter l'erreur & l'injustice. Si de saints personnages se sont trompés, il faut les excuser, parce qu'ils

sont hommes. Mais ce n'est pas un titre pour nous tromper nous-mêmes, & pour nous autoriser à ne considérer les choses que par les côtés qui nous intéressent. Cependant ce jésuite continue ainsi.

Le danger où Rome étoit de succomber sous la puissance des Lombards; le déchaînement de l'empereur de Constantinople contre la religion catholique; les Sarrasins maîtres de l'Espagne, & sur la frontière de France, où Charles-Martel les avoit arrêtés; les églises de Germanie exposées de toutes parts aux incursions des nations voisines, qui étoient encore idolâtres; la puissance & la réputation de Pepin, qui seul pouvoit éloigner ou prévenir tant de maux, dont l'église étoit menacée; les suites fâcheuses de son mécontentement; les grands biens que produiroit encore dans la suite la bonne intelligence entre lui & le saint Siège; le peu qu'on ôtoit à un roi, indigne de l'être, & à une famille qui, depuis près de cent ans, n'en possédoit plus que le nom, tout cela représenté au saint prélat (Boniface) d'une manière aussi forte & aussi persuasive, que celle dont Pepin savoit se servir quand il le vouloit, l'ébranla & le mit dans son parti. Il crut y voir par toutes ces raisons le bien de l'église, celui de l'état & la plus grande gloire de Dieu.

La plus grande gloire de Dieu, dans une injustice ; il se trompa. Il ne pouvoit pas craindre pour la religion : car il savoit bien que ni les empereurs , ni les Sarrafins , ni les idolâtres ne pouvoient la détruire. Il est vrai que les biens temporels des papes étoient en danger : c'est ainsi ce qui les touchoit ; & nous verrons bientôt comment ils confondront ce vil intérêt avec l'intérêt-sacré de la religion. Il me semble que le pere Daniel eût mieux fait , de ne pas chercher à justifier Boniface.

Childéric fut conduit dans le monastère de *St. Omer*, aujourd'hui S. Bertin à S. Omer ; & *St. Omer* son fils dans celui de Fontenelle , à présent S. Vandrille en Normandie. C'est ainsi que la race de Clovis perdit tout-à-fait sa couronne , après plus de deux cents cinquante ans.

Jusqu'alors l'inauguration de rois de France n'avoit été qu'une cérémonie purement civile. Le prince élevé sur un bouclier recevoit l'hommage de son armée , & étoit ainsi revêtu de toute l'autorité de ses peres. Cette cérémonie devoit que le peuple donnoit lui-même la couronne : mais Pepin , qui vouloit paroître à tenir immédiatement de Dieu , n'omit rien pour faire regarder son élection comme un ordre du ciel. Il voulut être sacré par Boniface , & recevoir de sa main l'onction royale , com-

Les derniers Mérovingiens sont renfermés dans des cloîtres.

Pepin, au lieu d'être élevé sur un bouclier, veut être sacré comme David.

me David l'avoit reçue de Samuel, lorsqu'il fut choisi de Dieu à la place de Saül. Cette comparaison lui plaisoit, & on s'en servit alors, pour lui faire sa cour : ce sont les expressions même du pere Daniel.

Cette cérémonie trompe le peuple.

Une comparaison est une démonstration pour le peuple, qui ne raisonne pas. Ce fut donc assez de lui représenter Samuel dans Boniface & David dans Pepin. Il ne distingua pas les choses, que la flatterie confondoit : & il reçut comme un principe incontestable, que les rois sont comme David, immédiatement établis par l'ordre exprès de Dieu.

Pendant que Constantin Copronyme favorise les Iconoclastes, Astolphe s'empare de l'exarchat de Ravenne.

Cependant Constantin Copronyme, fils & successeur de Léon l'Isaurien, continuoît de favoriser les Iconoclastes, c'est ainsi qu'on nommoit ceux qui brisoient les images ; & ce prince persécutoit les catholiques avec plus de violence encore que son pere. Astolphe, alors roi de Lombardie, profita des troubles, pour s'emparer de l'exarchat de Ravenne, & entreprit de faire valoir les droits que cette conquête lui donnoit sur Rome : car cette ville dépendoit de cet exarchat.

Etienne II,

Etienne II, (*) successeur de Zacharie, avoit

(*) Quelques uns le nomment Etienne III ; mais l'Etienne, qui l'avoit précédé peut n'être pris compte ; parce qu'il ne vécut pas assez long-temps pour être sacré.

en vain demandé du secours à l'empereur. Constantin se contentoit de négocier avec un roi qui marchoit à la tête d'une armée; & Rome étoit en danger de tomber sous la puissance des Lombards: le pape, voyant que Pepin seul pouvoit le défendre, vint en France implorer sa protection.

vient implorer la protection de Pepin.

Pepin lui rendit les plus grands honneurs: car il lui devoit des respects comme au chef de l'église, & il lui en devoit encore par politique. Ce prince, qui ne négligeoit rien pour autoriser son usurpation, quoique déjà sacré, vouloit l'être encore par les mains du vicaire de Jesus-Christ; & dans cette vue, il lui importoit d'inspirer au peuple la plus grande vénération pour le souverain pontife.

On lui rend en France de grands honneurs.

Etienne se prêta volontiers aux desseins de l'usurpateur. Le sacre se fit dans l'église de S. Denis. La reine Bertrade, & les deux fils de Pepin, Charles & Carloman, reçurent aussi l'onction royale. Le pape, au nom de S. Pierre, conjura les François de maintenir la couronne dans la famille de Pepin, & les menaça de toutes les censures de l'église, s'ils se départoient de la fidélité qu'ils devoient à des princes que Dieu, par une providence toute particulière, avoit choisis pour la défense de l'église: du saint siege apostolique.

Etienne II sacra Pepin, sa femme & ses deux fils.

Quoiqu'on ne puisse pas justifier cette intrigue, l'ignorance du siècle peut l'excuser en par-

Cette intrigue qu'on ne peut

Julien aura
de grandes
éuites.

tie : car je suis persuadé qu'on ne sentoit point combien on abusoit de la religion. On ne prevoit pas non plus de quelle conséquence cet exemple pouvoit être un jour ; & qu'il viendroit un temps où les papes prétendroient avoir le droit de disposer des couronnes au nom de S. Pierre. Etienne conféra encore à Pepin & à ses deux fils le titre de patrice de Rome : je ne vois pas de quel droit ; car cette ville étoit encore sous la puissance de l'empereur , & le pape étoit un sujet de l'empire.

Astolphe, après avoir promis d'évacuer l'exarchat, alliege Rome.

Le roi de France passe en Italie. Astolphe forcé d'entrer en négociation , promet par serment d'évacuer l'exarchat , & d'abandonner toutes ses prétentions sur Rome. Néanmoins , à peine ses ennemis se sont retirés, que bien loin de remplir ses engagements, il met le siège devant cette capitale. Il falloit que Pepin fut bien pressé , puisqu'il n'avoit point pris de mesures , pour assurer l'exécution du traité ; mais nous savons très-mal l'histoire de ce temps.

Etienne demande des secours au roi de France & à ses fils.

Etienne écrivit au roi pour l'instruire de ce qui se passoit , & pour l'inviter à venir au secours de Rome. Je rapporterai le précis de ses lettres , d'après l'abbé Fleuri , & j'y joindrai les réflexions de ce sage écrivain.

Premier lettre à ce sujet.

Je vous conjure par le Seigneur notre Dieu, sa glorieuse Mere, toutes les vertus célestes ,

i. Pierre qui vous a sacrés rois (car la lettre est aussi adressée aux princes ses enfants) de faire tout rendre à la sainte église de Dieu, suivant la donation que vous avez faite à S. Pierre votre protecteur; & de ne vous plus fier aux paroles rompeuses de ce roi & de ses grands. Car nous vous remis entre vos mains les intérêts de la sainte église; & vous rendrez compte à Dieu & S. Pierre, au jour du terrible jugement, comment vous les aurez défendus. C'est à vous que cette bonne œuvre a été réservée depuis tant de temps: aucun de vos peres n'a été honoré d'une telle grace. C'est vous que Dieu a choisis pour cet effet, par sa présience, de toute éternité. Car ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés; & ceux qu'il a appelés, il les a justifiés. C'est ainsi que le pape Etienne applique les paroles de S. Paul à des affaires temporelles.

Dans une autre lettre il ajoute de nouveaux tours d'éloquence, en disant *c'est pour cela que le roi des rois vous a soumis tant de peuples, afin que vous releviez la sainte église. Car il ne pouvoit la défendre d'une autre manière, s'il lui eût plu: il a voulu éprouver votre cœur. C'est pourquoy il nous a commandé d'aller vers vous, & de faire un si grand voyage au travers de tant de fatigues & de périls. Et ensuite: sachez que le prince des apôtres garde votre promesse; & si vous ne l'accomplissez, il la représentera au jour*

Seconde lettre.

du jugement. Là, seront inutiles les excuses les plus ingénieuses.

Lettre de S. Pierre dans laquelle la vierge, les anges, les martyrs & tous les saints parlent.

Enfin le pape usant en cette extrémité d'un artifice sans exemple, écrivit au roi & aux François une lettre au nom de S. Pierre, le faisant parler lui-même, comme s'il eût encore été sur la terre. Le titre imité des épîtres canoniques, commence ainsi: *Pierre appelé à l'apostolat par Jesus-Christ, fils du Dieu vivant.* Il fait parler avec lui la vierge, les anges, les martyrs & tous les autres saints, afin que les François viennent promptement au secours de leur régénération, & de leur mere spirituelle. *Je vous conjure, dit-il, par le Dieu vivant, de ne pas permettre que ma ville de Rome & mon peuple soient plus long-temps déchirés par les Lombards, afin que vos corps & vos ames ne soient pas déchirés dans le feu éternel: ni que les brebis du troupeau, que Dieu m'a confié, soient dispersées; de peur qu'il ne vous rejette, & ne vous disperse, comme le peuple d'Israel.* Et en suite: *Si vous m'obéissez promptement, vous recevrez une grande récompense en cette vie; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez long-temps, mangeant les biens de la terre, & vous aurez, sans doute, la vie éternelle. Autrement sachez que par l'autorité de la sainte trinité, & de la grace de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu & de la vie éternelle.* Cette lettre est importante pour connoître le génie d

le ce siècle là, & jusques où les hommes les plus graves savoient pousser la fiction, quand ils la croyoient utile. Au reste, elle est pleine d'équivoques, comme les précédentes. L'église signifie, non l'assemblée des fideles, mais les biens temporels, consacrés à Dieu : le troupeau de Jésus-Christ sont les corps, & non pas les âmes. Les promesses temporelles de l'ancienne loi, sont mêlées avec les spirituelles de l'évangile; & les motifs les plus saints de la religion, employés pour une affaire d'état.

Voilà les reflexions judicieuses de l'abbé Fleuri; & voici le jugement que le pere Daniel porte de la lettre de S. Pierre. Rien n'étoit plus pressant, dit-il, plus pathétique & plus glorieux à la nation. En effet, il étoit bien glorieux pour les François d'être traités comme les plus simples, les plus ignorants & les plus crédules des hommes.

Jugement
que le pere
Daniel porte
de cette der-
niere lettre.

Quoiqu'il en soit, Pepin repassa les Alpes, & força le roi des Lombards à tenir le traité qui avoit été fait. Mais on demande s'il donna l'exarchat en souveraineté au saint siege. On le dit communément sur la seule autorité d'Anastasius, qui écrivoit plus de cent ans après. Cependant il est plus vraisemblable qu'il ne donna que le domaine utile, & qu'il réserva la souveraineté pour lui. Mais cette question nous meneroit trop loin.

Pepin donne
l'exarchat de
Ravenne au
saint siege.

Ses précautions pour assurer la couronne dans sa maison.

Les enfants de Pepin pouvoient être un jour humiliés. Un grand, élevé sur leur ruine, pouvoit être sacré, comme un nouveau David, par un nouveau Samuël : car les biens temporels des papes pouvoient encore être confondus avec les biens spirituels de l'église, & avoir plus besoin des secours d'un usurpateur, que de ceux d'un prince légitime. Aussi Pepin ne se servit-il de Zacharie, de Boniface & d'Étienne que pour couvrir son usurpation d'un titre respectable ; d'ailleurs, il ne négligea rien pour faire aimer son gouvernement. Il convoqua souvent les assemblées des évêques & des seigneurs les consultant sur les choses qui intéressoient le corps de la nation, corrigeant les abus qu'on chérissoit, & écartant jusqu'aux apparences du despotisme. Il l'affecta si peu, que voyant approcher sa fin, il assembla les grands, & demanda leur consentement pour partager ses états entre ses fils, Charles & Carloman. Il reconnut par là que c'étoit au moins aux grands du royaume à disposer de la couronne ; & il fit voir qu'il ne comptoit pas beaucoup sur les droits que lui avoient donnés les papes Zacharie & Étienne. Ce qui se passa dans cette assemblée parut arrêter, que le trône seroit héréditaire dans la famille de Pepin, mais électif par rapport aux princes de cette maison. C'est ainsi que les ménagements d'un souverain, qui ne se sent pas assez affermi, décident souvent de

la nature du gouvernement. Vous vous rap-
pellez Auguste. Pepin mourut âgé de cin-
quante trois ans , après en avoir regné vingt-
sept , en comptant depuis la mort de Charles-
Martel.





CHAPITRE X.

Charlemagne.

Ce n'est pas
comme con-
quérant qu'il
faut admirer
Charlemagne

CARLOMAN, jaloux de son frere, eut causé une guerre civile : mais il mourut quatre ans après Pepin ; & Charles fut reconnu seul roi des François. Dans le cours d'un regne de quarante-cinq ans, ce prince recula ses frontieres bien au de-là du Danube & de la Theisse, soumit la Dace, la Dalmatie & l'Istrie, rendit tributaires les nations barbares jusqu'à la Vistule, conquit une partie de l'Italie, & se rendit redoutable aux Sarrasins.

La guerre la plus longue, & la plus opiniâtre fut celle qu'il fit aux Saxons. Elle dura trente ans. Ces peuples avoient pour général le fameux Vitikind, d'où les principales maisons de l'empire prétendent tirer leur origine. Ils étoient idolâtres, comme tous les peuples du Nord, & formoient une multitude de petites républiques, dont les forces se réunissoient au besoin.

Charlemagne , car le nom de grand devoit être inséparable de celui de Charles , mérite d'être compté parmi les plus grands hommes : mais ce n'est pas dans ses conquêtes que vous devez l'admirer davantage. S'il les a dues à ses talents , il les a dues encore plus à l'ignorance & à la foiblesse des peuples conquis. Il a même besoin de quelque indulgence ; car faisant servir la religion à son ambition , il a cru pouvoir étendre la foi par la voie des armes ; & il a quelquefois traité ses ennemis avec une barbarie dont un prince cruel useroit à peine envers des sujets rebelles. Mais écartons de ce grand homme les défauts des temps où il vivoit ; & considérons-le dans les choses où il est supérieur à son siècle.

Il est arrivé que les desordres ont fait sentir le besoin des loix , & vous avez vu les peuples de la Grece en demander à l'envi aux citoyens les plus sages. Ce spectacle ne pouvoit pas se produire dans un empire tel que la France : il étoit trop vaste ; les grands avoient trop d'intérêt à maintenir les troubles ; les foibles , abrutis par l'oppression , ne savoient pas former des desirs ; en un mot , les François étoient trop barbares & trop vicieux. Il falloit donc qu'il nâquît sur le trône un roi législateur ? Devoit on s'y attendre ?

Le peuple étoit également opprimé par le clergé & par la noblesse , deux corps qui ne ten-

Etat de la France lors de l'avènement de Charlemagne.

doient qu'à leur ruine mutuelle. Il n'y avoit ni loi ni coutume fixées. Chacun se conduisoit d'après les conjonctures, ne consultant que sa force ou sa foiblesse.

Il convoque
les assemblées
deux fois l'an-
née.

Pepin avoit commencé la réforme, en se faisant une règle de convoquer tous les ans, au mois de mai, les évêques, les abbés & les châteaux de la noblesse, pour conférer sur la situation & les besoins de l'état; Charlemagne voulut que ces assemblées fussent convoquées deux fois l'an, au printems & à la fin de l'automne; & la première loi qu'on publia, fut de s'y rendre avec exactitude.

Objet de celle
qui se tenoit
en automne.

L'assemblée, qui se tenoit à la fin de l'automne, étoit composée des hommes les plus expérimentés dans les affaires. Elle discutoit les intérêts du royaume relativement aux puissances voisines, recherchoit les causes des abus, proposoit des remèdes, & préparoit les matières sur lesquelles l'assemblée suivante devoit délibérer.

Objet de celle
qui se tenoit
au mois de
mai.

Celle-ci qu'on nommoit le champ de mai faisoit seule les loix. Elle n'étoit pas seulement composée des grands. Charlemagne y fit entrer le peuple: persuadé que la puissance du prince ne se mesure pas par le nombre des esclaves, il vouloit que ses sujets fussent tous citoyens.

Comment
elles se tenoient.

Cependant comme il n'étoit pas possible de rassembler toute la nation, que d'ailleurs une

assemblée trop nombreuse peut difficilement se passer sans trouble; il fut réglé que chaque comté députeroit douze représentants du peuple.

noient.

Comme l'assemblée étoit composée de trois corps, le clergé, la noblesse & le peuple, elle étoit aussi divisée en trois chambres. Ces chambres discutoient chacune séparément les affaires qui la concernoient; & elles se réunissoient, lorsqu'elles vouloient se communiquer leurs réglemens, ou délibérer sur des affaires communes. Le prince ne paroissoit qu'autant qu'elles l'appelloient; c'étoit toujours ou pour servir de médiateur, lorsque les contestations étoient trop vives, ou pour donner son consentement aux arrêtés de l'assemblée. Quelquefois il proposoit ce qu'il jugeoit avantageux: mais il ne commandoit pas, & la nation faisoit les loix. Il est beau de voir un souverain, qui a toute la puissance, se prescrire des bornes à lui-même, & respecter la liberté publique, au point de ne pas se trouver aux délibérations de ses sujets.

Il est vrai que, par le ministère des hommes les plus éclairés & les mieux intentionnés, il étoit l'ame de ces assemblées. Mais les François auroient-ils pu se conduire d'eux-mêmes? Il les guidoit, en leur faisant connoître le prix de l'union, & en apprenant à chacun

Comment Charlemagne étoit l'ame des assemblées.

en particulier que son avantage se trouvoit dans le bien de tous.

Nécessité de donner des lumières aux François.

Ce n'étoit pas assez que le champ de manœuvre des loix, il falloit les faire respecter. Or comment la multitude les respectera-t-elle, si elle ne connoît pas le besoin qu'elle en a? Et comment connoîtra-t-elle ce besoin, si elle est trop peu éclairée, pour juger de ses vrais intérêts? Il étoit donc nécessaire de répandre des lumières. C'est à quoi ne suffisoient pas les assemblées générales, parce qu'on n'y pouvoit pas examiner en détail tout ce qui concernoit chaque province.

Changements à cet effet dans l'administration.

Charlemagne partagea tout le pays de sa domination en différents districts ou légations, dont chacun contenoit plusieurs comtés; & renonçant à l'usage ancien, il n'en confia pas l'administration à un duc. Il sentit qu'un magistrat unique, à la tête de chaque province, négligeroit ses devoirs, ou abuseroit de son autorité. Des officiers au nombre de trois ou quatre, choisis dans l'ordre des prélats & de la noblesse, & qu'on nomma *envoyés royaux*, furent chargés du gouvernement de chaque légation, & obligés de la visiter exactement de trois en trois mois.

Assemblées provinciales dans la même vue.

Outre les assises, qui ne regardoient que l'administration de la justice entre les citoyens, ces especes de censeurs tenoient tous les ans dans leurs provinces des états particuliers, où les

vêques, les abbés, les comtes, les seigneurs, les avoués des églises, les vicaires des comtes, les centeniers, & les rachimbourgs étoient obligés de se trouver en personne, ou par leurs représentants, si quelque cause légitime les retenoit ailleurs. On traitoit dans ces assemblées de toutes les affaires de la province: tous les objets y étoient vus dans leur juste proportion: on examinoit la conduite des magistrats, & les besoins des particuliers. Quelque loi avoit-elle été violée ou négligée? On punissoit les coupables. Les abus en naissant étoient réprimés, ou du moins ils n'avoient jamais le temps d'acquiescer assez de force, pour lutter avec avantage contre les loix. Les envoyés faisant leur rapport au prince & à l'assemblée générale de tout ce qu'ils avoient vu, l'attention publique, quelque vaste que fût l'empire François, se fixoit en quelque sorte sur chacune de ses parties. Rien n'étoit oublié, rien n'étoit négligé. La nation entiere avoit les yeux continuellement ouverts sur chaque homme public. Les magistrats, qu'on observoit, apprirent à se respecter eux-mêmes: les mœurs, sans lesquelles la liberté dégénere toujours en une licence dangereuse, se corrigèrent; & l'amour du bien public, uni à la liberté, la rendit de jour en jour plus agissante & plus salutaire.

Ces assemblées particulieres rapprochoient les citoyens: elles faisoient connoître l'ordre: Combien en étoient il-

elles.
 Elles.

elles le faisoient aimer, & dissipoient peu à peu cet esprit d'anarchie, qui avoit été la source de tant de maux. Elles avoient encore un autre avantage. Quoique Charlemagne, peu jaloux d'être le maître de ses sujets, n'ambitionna que l'honneur de rendre la justice à tous, n'étoit pas possible que ceux qui avoient été lésés, pussent toujours avoir recours à lui : mais par les assemblées provinciales, auxquelles se voyent envoyés présider, il étoit présent par tout, la justice se rendoit promptement & facilement, & les citoyens apprenoient à se juger eux mêmes.

Effets qu'ont
 les pro-
 luit.

C'est sous ce grand roi que les François conquirent la liberté, eux qui jusqu'alors n'avoient connu que la licence. Ils eurent une patrie, ils devinrent citoyens, & parurent presque dignes d'être gouvernés par un Charlemagne. Rien ne prouve mieux l'étendue & la sagesse des vues de ce prince, que les changements qui firent dans les mœurs : car la noblesse & le clergé cessèrent de se haïr, le peuple cessa d'être foulé, & tous les ordres concoururent au bien général. Vous verrez dans l'ouvrage qui m'a été communiqué, & d'où j'ai tiré ces détails comment les assemblées produisoient cette révolution surprenante.

Les succès
 de Char-
 lemagne sui-

Mais ce bonheur n'étoit que passager. Le règne de Charlemagne, quoique long, ne fut pas assez pour apprendre aux François à

gouverner. Ses successeurs auront trop peu de génie pour sentir, comme lui, qu'un prince n'est puissant, qu'autant qu'il fait modérer son autorité. En voulant commander en maîtres, ils ruineront l'édifice que Charlemagne avoit fondé; & vous verrez ce qu'ils deviendront eux-mêmes.

neront cet édifice.

Quand on se représente l'étendue qu'avoit alors l'empire François, & la confusion dans laquelle Charlemagne trouva tous les ordres de l'état, on est étonné qu'il ait osé former le projet d'une réforme générale, & d'apprendre à un peuple qui n'avoit jamais connu de loix, non-seulement, à obéir à des loix, mais à s'en donner lui-même. On est encore plus étonné qu'il ait exécuté ce projet dans le cours d'un règne, qui n'est qu'une suite de guerres, & où on le voit toujours à la tête de ses armées.

Combien l'entreprise de ce prince étoit au dessus de son siècle.

Après cette exposition superficielle, qui n'est propre qu'à vous donner la curiosité d'étudier le gouvernement de Charlemagne, je vais passer aux révolutions, qui se sont faites en Italie.

Astolphe étoit mort en 756: mais l'exarchat & Rome, ayant dans Didier son successeur, un ennemi tout aussi redoutable, le Pape Adrien I, invita Charlemagne à la conquête de l'Italie. Ce prince passa les Alpes en 773, vainquit, soumit toute la Lombardie, à la réserve de Pavie où Didier se renferma; & après avoir mis

Il soumet toute la Lombardie.

756

773

le siege devant cette place, il se rendit à Rome pour la fête de pâque.

Et met fin à
la domina-
tion des Lom-
bards.

Il fit son entrée au milieu des acclamations du peuple, fut salué roi de France & de Lombards, & reçut les hommages qu'on devoit au patrice de Rome. En reconnoissance, confirma la donation faite au souverain pontife par Pepin. Il revint ensuite au siege de Pavie, mit Didier dans la nécessité de se livrer à sa discrétion, le fit conduire en France avec sa femme & ses enfants, & les enferma dans l'abbaye de Corbie, où ils finirent leurs jours. Ce fut la fin de la domination des Lombards. Elle a duré 206 ans, à compter de 568 qu'ils entrèrent en Italie sous la conduite d'Alboin.

Il acheve
de soumettre
ceux qui vou-
loient secouer
le joug.

Cependant Adalgise, un des fils de Didier s'étoit retiré à la cour de Constantinople. Il avoit dans son parti les ducs de Frioul, de Spolete & de Bénévent; Constantin Copronyme lui promettoit des secours; & il se flattoit d'autant plus de réussir, que Charlemagne qui s'étoit éloigné, paroissoit devoir être arrêté par la guerre qu'il faisoit alors aux Saxons. Mais Adrien découvrit la conspiration, & en instruisit le roi de France, qui après quelques ravages, se hâta de faire la paix avec les Saxons, & reparut en Italie plutôt qu'on ne l'attendoit. Il en coûta la tête à

de Frioul: les deux autres obtinrent leur part.

Sur ces entrefaites mourut Constantin Constantinople. Léon Chazare, son fils, parut d'abord promettre un regne plus heureux que celui de Constantin, qui par son avarice avoit ruiné l'empire, & qui l'avoit troublé par ses persécutions. Il gagna si fort l'affection des peuples, qu'ils voulurent que son fils fût associé à l'empire, quoiqu'il n'eût encore que cinq ans. Mais bientôt il cessa de dissimuler, persécuta les catholiques, & mourut odieux.

775
Regne de
Léon Chazare

Constantin son fils n'ayant que neuf ans, Irene, mere de ce prince, gouverna, non, comme régente, mais comme impératrice. Elle dissipa des conspirations, qui se formerent contre elle: cependant, lorsqu'elle se voyoit tranquille au dedans, elle étoit alarmée de la puissance de Charlemagne. Elle entreprit donc de le contenir par une négociation, en faisant proposer au roi le mariage de l'empereur avec la princesse Rotrude, fille aînée de France. Mais ce mariage ne se fit point, parce qu'Irene jalouse de commander, craignit que Constantin ne trouvât dans un beau pere tel que Charlemagne, un protecteur trop puissant.

780
Irene demande pour son fils Rotrude, fille aînée de France.

Le roi de France accepta la proposition. Il étoit alors en Italie, où il étoit revenu pour soumettre le duc de Bénévent, qui avoit encore remué. Il avoit amené avec lui ses fils Pe-

Charlemagne fait saccier Pepin roi de Lombardie.

& Louis roi
d'Aquitaine.

pin & Louis ; & dans ce voyage , il déclara le premier roi de Lombardie , le second roi d'Aquitaine , & les fit sacrer par le pape.

Il est blâma-
ble de ne s'être
pas borné
à policer les
François.

Cependant le duc de Bénévent ayant repris les armes, Charlemagne revint en Italie pour la quatrième fois. Ce prince traversoit continuellement ses états : car il portoit à peine la guerre d'un côté, qu'on se soulevoit de l'autre. On pouvoit déjà prévoir que ce vaste empire ne subsisteroit pas après lui. L'ambition aveugle les plus grands princes. Falloit-il répandre des flots de sang pour avoir la gloire d'affujettir des barbares, qui ne se soumettoient pas, & qu'il falloit toujours conquérir de nouveau? Quel avantage revenoit-il au roi de France de compter les Saxons parmi ses sujets? Le projet de policer les François étoit un objet plus grand & plus digne de lui: il eût dû s'y borner.

786

Il est couronné
empereur.

Charlemagne fit encore en 800 un cinquième & dernier voyage en Italie, pour défendre le pape Léon III, contre des ennemis qui le calomnioient. Léon lui en témoigna bientôt sa reconnaissance; car le roi étant le jour de Noël dans la basilique de S. Pierre, le pape lui mit une couronne sur la tête, & le peuple s'écria *vive Charles-Auguste, couronne de la main de Dieu, vie & victoire au grand & pacifique empereur des Romains.* De ce jour Charlemagne fut élu empereur, lui qui jusqu'alors n'avoit osé

rendre que le titre de patrice de Rome. Ceci demande quelques réflexions.

Les Romains ne voulant pas tomber sous la puissance des Lombards, & ne recevant point de secours de Constantinople, avoient certainement le droit de se donner à Charlemagne. Ainsi c'est à des titres légitimes que ce roi acquit la souveraineté sur Rome, & c'est aussi tout ce que les Romains pouvoient donner.

Les Romains pouvoient donner la souveraineté sur Rome.

Charlemagne pouvoit se faire appeller Auguste ou empereur par ses sujets : mais pour avoir véritablement de ces titres, il falloit encore qu'ils lui fussent accordés par les puissances étrangères, & que, sur-tout, Constantinople ne les lui refusât pas. Ni le pape, ni ceux qui étoient dans l'église de S. Pierre, ne pouvoient les lui donner ; car enfin, quels qu'aient été les cris du peuple, ce n'est pas Dieu, c'est le pape qui mettoit la couronne impériale sur la tête du roi de France.

Ils ne pouvoient pas donner l'empire.

D'ailleurs qu'acqueroit Charlemagne ? Une nouvelle dénomination, & rien de plus. Il est vrai qu'une dénomination est quelque chose aux yeux du vulgaire, qui ne juge que par les noms. Le peuple voyoit confusément dans le titre d'Auguste, quelque chose de plus que dans celui de roi ; & comme la grandeur des princes est souvent moins dans la réalité que dans l'o-

Charlemagne n'acquiert qu'une dénomination : mais elle paroît lui transférer des droits.

pinion, Charlemagne devenoit lui-même que que chose de plus. De ces idées confuses, naissoit même des droits : car pour peu qu'on raisonnât conséquemment, on voyoit bien qu'dès que le roi de France étoit Auguste, il devoit au moins posséder tout ce qui avoit appartenu aux empereurs d'occident. Voilà vraisemblablement pourquoi Charlemagne ambitionna ce titre. Il savoit bien qu'on ne demanderoit pas, si le pape pouvoit ou ne pouvoit pas le donner; & il savoit aussi que dès qu'il l'auroit reçu, il paroîtroit autorisé à faire valoir les prétentions que ce titre portoit avec lui. Aufjugea-t-il dès lors que toute l'Italie lui appartenoit; & il crut devoir songer aux moyens d'achever la conquête.

Irene qui étoit de le vouloir épouser est détrônée.

On ne raisonnoit pas mieux à Constantinople qu'à Rome ! Mais on avoit intérêt de raisonner différemment, & le nouvel empereur d'occident ne fut pas reconnu. Irene aloi regnoit seule. Cette femme ambitieuse, dénaturée & dévote aux images jusqu'à la superstition, avoit ôté la vie à l'empereur son fils unique. Trop foible pour résister à Charlemagne, elle négocia. Elle lui fit proposer de l'épouser : mais pendant qu'elle faisoit traîner cette négociation, dans la crainte de se donner un maître; elle fut déposée & releguée, dans l'île de Lesbos, où elle mourut l'année suivante.

Les ambassadeurs de Charlemagne étoient
 lors à Constantinople. Nicéphore, qui avoit
 letrôné Irene, essaya de se justifier auprès d'eux;
 & lorsqu'ils partirent, il envoya des ambassa-
 leurs pour faire alliance avec leur maître. On
 égla les limites des deux empires. Charlema-
 gne mourut à Aix-la-Chapelle dans la soixan-
 te - douzieme année de son âge.

Charle , agno
 regle les limi-
 tes des deux
 empires avec
 Nicéphore.

814





LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur le clergé.



Desordre
dans toute la
Chrétiéité.

Tous les peuples connus étoient dans un désordre qu'on a peine à se représenter. On ne respectoit aucune puissance, on ne connoissoit aucunes loix, tout étoit usurpation, & on obéissoit seulement à la force.

Vous avez vu comment l'empire Grec étoit gouverné, quelle a été la rapidité des conquêtes des Sarrafins, & les désordres que l'anarchie a produits en France sous les successeurs de Clovis. La même confusion avoit regné en Espagne, en Afrique, en Italie, sous la domination des Visigots, des Hérules, des Ostrogots, des Grecs & des Lombards. Quant aux nations

de Germanie , elles ne nous sont connues que par les guerres qu'elles ont eues avec la France ou avec l'empire : mais nous pouvons bien ignorer sans regret ce qu'une histoire plus détaillée auroit pu nous apprendre. Nous savons même en général ce qui leur est arrivé : il suffit d'imaginer des troupes de barbares , qui se pouffent , qui s'égorgent & qui ne s'établissent jamais solidement.

C'est dans ces temps de troubles que parut Charlemagne : mais lorsque ce grand homme ne fut plus , les loix cessèrent de regner , & les delordres furent plus grands que jamais.

Pendant que les chrétiens devenoient tous les jours plus ignorants & plus barbares , les Sarrasins s'éclaircissent & se polioient , les Abbassides ayant enlevé le Khalifat aux Omniades en 749 , avoient établi le siége de leur empire à Bagdad au de-là de l'Euphrate. Le khalife Haroun-Raschid , contemporain de Charlemagne , & respecté dans toute l'étendue de sa domination , avoit fait fleurir les arts & les sciences , pendant que ses généraux conquéroient de nouvelles provinces. Ses successeurs continuerent de protéger les lettres : mais je parlerai des progrès des Arabes en ce genre , lorsque je traiterai du renouvellement des sciences en Europe , & j'en aurai occasion ,

Les Sarrasins
cherchent à
s'éclaircir.

puifqu'ils feront nos maîtres : nous avons encore plusieurs fiecles d'ignorance à étudier.

Nécessité de connoître le clergé vers le temps de Charlemagne Comme le clergé aura désormais une grande influence dans la plupart des révolutions, il faut connoître quel étoit ce corps vers le temps de Charlemagne. Sans cela, nous verrions arriver bien des événements, dont nous ne pourrions pas rendre raison.

Au milieu des vices qui sont ceux du temps, & dont le clergé ne se garantit pas, la foi se conserve. Il y auroit de l'injustice à reprocher au clergé le relâchement de la discipline, la corruption des mœurs, l'ignorance, les prétentions & les usurpations : ce seroit rejeter sur lui seul des vices qui étoient ceux du temps, & qui appartenoient à tous les ordres. Il eût fallu des miracles pour le garantir de la contagion générale ; car à mesure qu'il se composoit de barbares, il étoit naturel qu'il en prit les mœurs ; & que jugeant que pour être chrétien, c'est assez de croire aux dogmes, il fit un mélange monstrueux de la foi & des vices. Jésus-Christ qui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son église, n'a pas promis de ne la conduire jamais que par des chefs éclairés & vertueux. Elle a été persécutée, elle a été triomphante ; il falloit encore qu'elle fût humiliée, afin qu'elle sortît victorieuse de toutes ces épreuves, qui l'auroient détruite, si elle étoit l'ouvrage des

hommes. Elle subsiste au milieu des barbares, qui ont renversé l'empire d'occident : elle regne sur eux. Dans le même temps qu'elle fait des pertes en orient , elle fait des conquêtes dans le nord. Elle a toujours des saints , souvent même des martyrs ; & par une suite non interrompue de pasteurs , la foi se conserve au milieu des ténèbres , & la tradition la transmet jusqu'à nous.

De tous temps on avoit reconnu que les évêques sont soumis aux princes dans le temporel, comme les princes sont soumis aux évêques pour le spirituel. C'étoit même encore la doctrine du huitième siècle ; on la retrouve dans une lettre du pape Grégoire III à Léon l'Isaurien : cependant tout tendoit à confondre enfin les deux puissances., ce qui devoit produire un jour de grands maux.

Doctrines des huit premiers siècles sur les deux puissances.

En orient les évêques , que l'esprit de parti rendoit habiles dans les intrigues , influoient quelquefois , au moins indirectement , dans le choix des empereurs. On peut présumer que dans ces circonstances aucune secte n'oublioit ses intérêts ; & que chacune remuoit sourdement , à moins qu'elle ne fût dans l'impossibilité d'agir. Les évêques parurent avoir une influence plus directe , depuis que les empereurs eurent introduit l'usage de se faire couronner par le patriarche de Constanti-

Comment cette doctrine s'altère en orient.

nople. En effet, on voit dès-lors se répandre comme une maxime, qu'un hérétique ne peut pas être élevé à l'empire.

On pouvoit conclure de-là, qu'un prince qui persiste dans son hérésie, ne doit plus être reconnu pour empereur; & que l'excommunication seule le prive de tous ses droits. Il est même vraisemblable que le peuple tiroit quelquefois cette conséquence, puisque la religion a servi de prétexte aux révoltes. Mais les évêques d'orient n'ont point enseigné cette doctrine, soit qu'ils aient vu le principe sans appercevoir les conséquences; soit qu'ils aient été retenus par la crainte.

En orient les empereurs avoient usurpé sur le sacerdoce: en occident les évêques devoient usurper sur l'empire.

Il y avoit long temps que les deux puissances se confondoient en orient, parce que les empereurs usurpoient sur le sacerdoce: Constantin lui-même en avoit donné l'exemple. Elles, se confondront en occident, parce que les évêques usurperont sur l'empire. La raison de cette différence c'est, que chez les Grecs les évêques n'ont jamais été que sujets, & que chez les Latins, au contraire, ils seroient souverains.

Raison de la puissance du clergé dans les commencements de la monarchie Française.

En France le clergé étoit le premier corps. Les évêques & les abbés se trouvoient aux assemblées générales de la nation, & aux assemblées particulières des provinces; ils étoient dans le conseil du prince; il y en avoit

toujours un grand nombre à la suite de Charlemagne ; on ne nommoit jamais des envoyés royaux , sans mettre à la tête un ou deux prélats. Enfin ils avoient des seigneuries, & ils y jouissoient d'une juridiction fort étendue ; car les comtes, les juges subalternes & tout le peuple, avoient ordre d'obéir aux évêques.

Comme ministres de l'église , ils décidoient de tout ce qui concerne la religion : comme premiers citoyens , ils avoient la plus grande part à la souveraineté : comme seigneurs, ils commandoient dans leurs terres ; & ils étoient d'autant plus puissants, que leur caractère étoit plus respecté, & qu'ils passoient pour avoir des lumières.

Les circonstances ayant réuni les deux puissances dans le clergé , les évêques & les abbés ne s'apperçurent pas combien ils s'étoient écartés de l'esprit de leur état : ils jouirent sans scrupule de l'autorité que l'opinion leur donnoit dans le temporel , comme ils jouissoient de l'autorité que leur caractère leur donnoit dans le spirituel , & ils ne songerent plus qu'à les faire valoir l'une par l'autre. L'usage les autorisoit , l'ignorance étoit leur excuse.

Le clergé parce qu'il est ignorant, jouit sans scrupule des deux puissances.

Le clergé , déjà riche, avoit des moyens pour s'enrichir encore. Faut-il s'étonner, s'il

Il jouit de même des ri-

richesses qui lui
sont offertes.

n'a pas su se modérer dans des siècles, où le pouvoir de se saisir d'une chose étoit un droit pour se l'approprier? Pouvoit-il refuser ce que la piété des fideles sacrifioit pour le salut de leur ame? Laisser son église plus riche qu'on ne l'avoit reçue, n'étoit-ce pas avoir travaillé pour la plus grande gloire de Dieu? Voilà les motifs qui séduisoient les plus simples, & les autorisoient à faire ce qu'ils voyoient faire aux autres. Aussi l'abbé Fleury remarque qu'il y avoit des évêques qui, quoique saints, étoient trop occupés d'augmenter leur temporel.

Comment il
en acquiert
de nouvelles.

Sans doute que le clergé acquéroit souvent par des voies honnêtes: mais il est certain qu'il acquéroit encore par toutes sortes de moyens. On voit que, du temps de Charlemagne il persuadoit aux personnes simples de renoncer au monde, & de priver leurs héritiers de leurs biens pour les donner à des églises.

Aux pénitences canoniques, dont l'usage n'étoit plus si fréquent, on substitua des pseaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des pélerinages, des aumônes; toutes actions qu'on peut faire sans se convertir. Mais les aumônes étoient, sur-tout, la pénitence des riches: ils effaçoient leurs péchés, en augmentant les richesses d'une église, ou

n fondant un monastère. Lorsque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour son salut. Il n'est pas étonnant que cette façon de penser se soit établie : car elle étoit conforme aux intérêts du clergé, & au préjugé d'une nation, qui pendant long-temps n'ayant puni les plus grands crimes que par une amende pécuniaire, devoit croire que Dieu pardonne les plus grands péchés, lorsqu'on lui paye volontairement une amende. Cette doctrine étoit même ancienne en orient, au moins parmi les évêques Ariens, puisque Léonce faisoit dire à l'impératrice Eudoxie, qu'en le comblant de biens, & lui bâtissant une église, elle ne travailloit que pour le salut de son ame.

Une chose plus singulière encore, c'est que ces autres pénitences devinrent un fond de commerce pour les moines, qui se chargeoient de les faire moyennant une certaine somme. Ainsi un riche péchoit, & un moine se donnoit la discipline.

Chez les Juifs, les Lévites avoient la dixième partie des récoltes ; & cela étoit juste, puisque la loi ne leur avoit point donné de terres. Leur droit étoit donc fondé sur ce qu'ils n'avoient rien : mais le clergé de France demanda la dixme, quoiqu'il fût riche par lui-même. Il se fondeoit sur ce qu'il étoit le

corps des prêtres de la nouvelle loi, comme les Lévites avoient été le corps des prêtres de l'ancienne. Il auroit rendu la comparaison plus exacte, s'il avoit commencé par abandonner ses possessions, mais il vouloit acquiescer sans rien perdre. Il prêcha donc la dixme au nom de S. Pierre; les moines firent même parler Jésus-Christ. Ils forgerent une lettre que le Sauveur écrivoit aux fideles & par laquelle il menaçoit les payens, les forciers & ceux qui ne payent pas la dixme de frapper leurs champs de stérilité, de les accabler d'infirmités, & d'envoyer dans leurs maisons des serpents aîlés, qui dévoreroient le sein de leurs femmes.

Comment il défend ce qu'il a acquis.

Je vous laisse à juger des désordres que devoient produire la grossièreté de ceux qui trompoient, & la simplicité de ceux qui étoient trompés. Cependant ces désordres croissoient encore, parce que le clergé défendoit ce qu'il avoit usurpé avec autant de passion que ce qu'il avoit acquis justement. Tantôt il représentoit comme patrimoine de pauvres, les richesses qu'il consumoit lui-même & il persuadoit, parce qu'en effet les donations avoient d'ordinaire été faites aux églises à titre de charité, & pour le soulagement des pauvres. D'autres fois il parloit non-seulement, comme s'il n'eût rien usurpé mais encore comme s'il n'eût jamais rien reçu.

des citoyens ni de la nation. Ses biens, sa puissance temporelle étoient de droit divin; y toucher, c'étoit un sacrilège, & l'on étoit excommunié. En conséquence, il prétendrait de toute sa puissance & de toutes ses richesses, sans toutefois contribuer aux charges de l'état: car peut-on mettre des impositions sur des choses consacrées à Dieu, & qui lui appartiennent?

Cette doctrine dangereuse portoit uniquement sur la confusion des deux puissances. Comme le même homme étoit tout à la fois prêtre & seigneur, on paroissoit attaquer les droits du sacerdoce, lorsqu'on attaquoit ceux de la seigneurie. Les évêques & les abbés se prévaløient de cette erreur, ou même ils y tomboient de bonne foi. On auroit dit qu'ils affectoient de se montrer comme ministres de la religion, dans les choses où ils ne l'étoient pas.

Comblen la confusion des deux puissances lui est favorable.

L'anarchie avoit tout confondu: les François conservoient encore des restes de cette avidité sans règles, avec laquelle ils s'étoient répandus dans les Gaules: c'est de-là que naissoient mille abus, sur lesquels l'ignorance ne permettoit pas d'ouvrir les yeux. En effet, le clergé de France ne savoit pas que, pendant trois siècles, les églises n'avoient subsisté que par la charité des fideles; que c'étoit, par cette même charité, qu'elles s'étoient enrichies dans les trois siècles suivants; que

Il étoit avoiron de droit Divin les terres qu'il possède & il le persuade.

les privileges dont le sacerdoce avoit joui, étoient des bienfaits des empereurs chrétiens; que la plupart de ces privileges étoient des exemptions, qui avoient été accordées aux prêtres, afin que n'étant pas distraits par les soins des choses temporelles, ils pussent vaquer uniquement aux devoirs de leur état; qu'après la ruine de l'empire d'occident, ils n'étoient devenus le premier corps de la nation, & n'avoient eu la plus grande influence dans le gouvernement, que parce que les barbares crurent devoir considérer le clergé chrétien, comme ils avoient considéré le clergé payen; qu'enfin ils devoient toute leur puissance à l'anarchie, qui avoit confondu tous les droits, & à la superstition, qui avoit mis tous leurs pieds. Le clergé ignoroit tout cela: voyez pourquoi un évêque & un abbé se regardoient dans leurs terres comme des seigneurs de droit divin.

Mais la noblesse se fait de la force un droit contre lui.

Le peuple, encore plus ignorant, croyoit ce droit divin, & le clergé en jouissoit sans contestation. Mais si personne ne le lui disputoit on se faisoit de la force un autre droit contre lui. De là, naissent des désordres sans nombre: le clergé & la noblesse usurperont tour-à-tour l'un sur l'autre. Ils feront des siècles sans pouvoir se faire des titres légitimes, & sans savoir juger sagement de leurs prétentions réciproques.

A l'exemple du clergé, Pe-

Pepin profita de cette ignorance. Il crut ou feignit de croire que le pape & les évêques

puvoient lui donner un droit à la couronne; il entreprit de persuader que Dieu, par un ordre exprès & immédiat, l'établissoit sur le trône, lui & sa postérité. Charlemagne se fit des titres plus solides, lorsqu'il ne se montra que comme le premier magistrat de la nation: et ce que l'ignorance fait seule, elle le défait sans scrupule; parce que se faisant toujours des idées fausses de tout, elle ne respecte jamais rien. Nous en verrons bientôt la preuve.

Je vois que depuis que le Christianisme étoit devenu la religion dominante, on a dit souvent que Dieu établit lui-même les empereurs & les rois; & cela est vrai, comme il est vrai qu'il n'a établi votre précepteur. Mais de prétendre qu'il les choisit immédiatement lui-même, & de juger en conséquence que les ministres de la religion sont en cela les seuls interpretes de sa volonté; c'est un principe absurde, extravagant, qui ne tend pas à moins qu'à la ruine des empires. On l'a répété cependant: & on la répété, tout, à tous les souverains qu'on invitoit au despotisme: on leur persuadoit qu'ils seroient plus absolus, lorsqu'ils n'auroient à rendre compte qu'à Dieu; & on ne leur laissoit pas voir le compte qu'ils auroient à rendre aux ministres qui le font parler. Ces souverains auroient dû considérer que ces maximes ont été le seul titres d'un usurpateur, & qu'elles pourroient redévenir des titres contre eux.

pin veut acquérir un droit divin au trône qu'il usurpe.

Doctrines fausses & pernicieuses qui s'établirent alors en France.

En effet, c'est pour un usurpateur que cette doctrine a commencé en France; elle ne remonte pas plus haut que le huitième siècle; quoiqu'elle s'établisse rapidement, on remarque néanmoins que, pour y préparer les esprits, on l'introduit avec quelques précautions. D'un bord Zacharie répond moins comme l'interprète des volontés du ciel, que comme un homme qui a été consulté. Il parût même quelque embarras dans sa réponse: car au lieu de décider en juge, il se contente de dire que le maire peut prendre le titre de roi, puisqu'il en fait les fonctions. Maxime qui autoriseroit l'usurpation de tout ministre puissant. Boniface sacre ensuite Pepin & le compare à David: flatterie qui plaît au nouveau roi, & qui en impose au peuple. Enfin tous les esprits se trouvant bien disposés, Etienne déclare ouvertement au nom de S. Pierre que Dieu, par une providence toute particulière, a choisi Pepin & ses fils pour gouverner les François, & menace des censures de l'église si l'on se départ jamais de la fidélité qui leur est due. Cette doctrine étoit si bien établie en 800 que le peuple crut voir Dieu donner l'empire Charlemagne, lorsque le pape mettoit un couronne sur la tête de ce prince.

Un siècle auparavant cette doctrine avoit commencé en Espagne.

En Espagne, la même ignorance avoit produit de semblables abus dès le commencement du septième siècle. Suintila monta sur le trône en 621: on l'appelloit le père des pauvres, c

rimoit son courage, & c'est lui qui acheva la conquête des pays que les Grecs avoient conquis jusq' alors en Espagne. Cependant une conspiration lui enleva la couronne, pour la mettre sur la tête d'un de ses fils, nommé Sisenand; & le quatrieme concile de Toledo, tenu en 633, le déclara déchu de sa dignité & de ses biens, lui, sa femme, ses autres enfants & son frere.

où le clergé dispoſoit ſouvent de la couronne.

En 635, les grands & les évêques donnerent Chintila pour ſucceſſeur à Sifenand: mais il fallut plus d'un ſynode pour examiner cette élection & pour la confirmer.

Wamba, couronné malgré lui en 672, ſoutint la réputation qu'il s'étoit faite, & qui avoit engagé les grands à lui faire violence. Mais après un regne de huit ans, ayant été empoisonné par Ervige, & ſe voyant au moment de mourir, il ſe fit couper les cheveux, & prit l'habit monaſtique, ſelon une dévotion de ce temps qui ſubſiſte encore en Espagne. Il réchappa cependant; mais il ne recouvra pas la couronne, parce qu'une pareille cérémonie l'en avoit rendu incapable au jugement des évêques. Il fut donc dépoſé, & Ervige fut reconnu pour ſouverain dans le douzieme concile de Toledo en 681. Les évêques étoient ſeigneurs en Espagne comme en France; & ils y diſpoſerent de bonne heure de la couronne, parce qu'elle devint élektive: ils faiſoient & déſaiſoient les Rois, & ce-

pendant ils ne cessoient dans leurs conciles de recommander l'obéissance aux oints du Seigneur. Mais voyons comment s'est formée la puissance des papes.

Foiblesse des papes dans les huit premiers siècles.

Si l'on vous disoit que Constantin a donné aux papes en souveraineté la ville de Rome & toutes les provinces de l'empire d'occident vous répondriez que Constantin n'a pas pu faire cette donation, & que d'ailleurs elle est démentie par toute l'histoire. Vous vous rappelleriez que jusques bien avant dans le cinquième siècle l'occident a eu ses empereurs; & que depuis Rome a été successivement sous la domination des Hérules, des Ostrogots, des empereurs Grecs & des rois de France. Il faut donc qu'on ait bien compté sur l'ignorance des peuples, puisqu'on a fabriqué l'acte de cette donation, & qu'on entrepris de le faire valoir. Tout en décele la supposition: mais je ne m'arrête pas sur les marques de fausseté que les critiques y découvrent.

Il n'est pas douteux que l'église de Rome n'ait été l'objet des libéralités de Constantin & de beaucoup de fideles, & qu'elle ne se soit enrichie en peu de temps. Il est également certain que sous un prince nouvellement converti le chef de l'église triomphante devoit jouir d'un grand crédit. C'est ce qui faisoit dire en 461 au consul Prétextat: qu'on me fasse évêque de Rome, & je me ferai chrétien!

Cepen

Cependant tous les empereurs n'ont pas été également favorables au saint siege: les uns donnoient, les autres enlevoient, & le patrimoine de S. Pierre a souvent été saisi. La personne même des papes n'étoit pas toujours respectée: on en voit quelques-uns qui ont été exilés, & d'autres qui ont été mis en prison. Voilà comment ils ont été traités, non-seulement, par les rois barbares, mais encore par les empereurs Grecs.

Les princes, qui les ont le plus comblés de faveurs, ont été jaloux de conserver sur eux toute leur autorité. Dans la primitive église, le peuple & le clergé faisoient seuls les évêques: mais les principaux sieges attirerent l'attention du souverain, lorsque les évêques qui les occupoient, commencerent à devenir puissants. Alors le prince, qui craignit les abus du pouvoir, voulut prendre connoissance des sujets qu'on donnoit pour chefs aux églises. Tantôt il les nomma lui-même: d'autres fois il laissa subsister le droit de les élire: mais il se réserva le droit de les rejeter, s'ils ne lui convenoient pas; & il ne permit de les ordonner qu'avec son consentement. Rome étant la première église de l'empire, fut encore plus soumise à cet égard qu'aucune autre. On ne pouvoit ordonner l'évêque qu'après avoir reçu l'agrément du souverain. C'est ce qu'on voit sous les empereurs Grecs, sous les rois Goths, & sous Charle-

magne. Jusqu'à ce Roi de France, les papes tantôt respectés, tantôt humiliés & toujours sujets, n'ont joui que d'une fortune mal assurée. Les bienfaits de ce prince ont commencé leur grandeur temporelle; les circonstances l'ont achevée; & si de citoyens riches, ils sont devenus souverains, c'est tout à la fois l'effet de leur vertu, de leurs intrigues & de l'ignorance des peuples.

En orient le clergé a moins de facilité à s'élever qu'en occident.

Les évêques Grecs ne pouvoient pas, comme les évêques Latins, s'élever à la souveraineté: l'opinion seule y mettoit obstacle. Les deux puissances, à la vérité, se confondoient de part & d'autre. Mais en orient, les peuples étoient plus disposés à regarder la puissance spirituelle comme un attribut de l'autorité impériale, parce que les empereurs ayant été pontifes, lorsqu'ils étoient payens, & ayant conservé ce titre long-temps après leur conversion, on ne s'étoit pas encore fait une habitude de considérer l'empire & le sacerdoce comme deux choses essentiellement différentes, ou du moins on n'étoit pas en état d'en marquer les limites. En occident, au contraire, les peuples étoient plus disposés à regarder la puissance temporelle comme un attribut du sacerdoce, parce que parmi les barbares de Germanie, les prêtres avoient toujours été différents des chefs qui les conduisoient; & que tout à la fois craints & respectés, ils avoient eu beaucoup d'influence dans les affaires civiles. Voilà

pourquoi d'un côté les empereurs usurpoient sur le clergé, & que de l'autre le clergé usurpoit sur les rois. Les évêques Grecs pouvoient s'enrichir, étendre plus ou moins leur juridiction, & concourir, quelquefois directement ou indirectement, à l'élection des empereurs. Ils pouvoient briguer la faveur du prince par des complaisances ou par des flatteries; fermer les yeux sur ses entreprises, lorsqu'il se donnoit pour juge en matière de foi; se soumettre à ses décisions, l'inviter même à porter des jugements; & par une sorte d'échange, lui céder le spirituel pour le temporel. Les circonstances ne leur permettoient rien de plus.

Mais ces circonstances étoient bien favorables à l'ambition des évêques de Constantinople. Vous avez vu comment ils étendirent leur juridiction, comment ils devinrent patriarches, & obtinrent enfin le second rang. La foiblesse des papes, depuis la décadence de l'empire d'occident, sembloit leur promettre d'arriver au premier. Ils y aspiraient: mais ils ne l'ont point obtenu, quoique Zénon en 477 eût entrepris de le leur donner par une loi, dans laquelle il parle de l'église de Constantinople, comme si elle étoit la mère de tous les chrétiens. Charlemagne mit lui-même un terme à l'ambition de ces patriarches: car il ne leur étoit plus si facile de s'élever, depuis que la grandeur temporelle des papes s'étoit affermie. La foi-

L'ambition du patriarche de Constantinople trouve un obstacle dans l'agrandissement de celui de Rome.

bleſſe où l'empire tombera , leur fera encore plus funeſte ; parce que les empereurs ſeront dans la néceſſité de ménager la cour de Rome.

Comme la rivalité entre l'églife de Rome & celle de Conſtantinople doit enfin produire un ſchiſme , je ne crois pas devoir paſſer ſous ſilence les conteſtations , qui ſe ſont élevées entre ces deux ſieges.

Le titre d'œcuménique eſt le premier ſujet de conteſtation entre le pape & le patriarche de Conſtantinople.

Sur la fin du ſixieme ſiecle , Jean le jeûneur , évêque de Conſtantinople , prit le titre de patriarche œcuménique , & s'attira de vifs reproches de la part des papes , & , ſur-tout , de Grégoire I , recommandable par ſa ſainteté , ſon humilité & ſon zele pour la diſcipline. L'empereur Maurice trouva qu'une diſpute ſi frivole ne méritoit pas de troubler le repos des deux premières églifes : mais S. Grégoire inſiſta , croyant voir , dans ce titre faſtueux , l'orgueil du précurſeur même de l'Antechriſt : il invita les évêques à ſe joindre à lui pour la défenſe de l'épiſcopat , & les exhorta à répandre leur ſang , ſ'il le falloit.

C'étoit trop ſe paſſionner pour un titre , que les papes ont dans la ſuite ſouffert qu'on leur donnât , & qu'ils ont même pris d'eux-mêmes quelquefois. Mais il croyoit que le patriarche de Conſtantinople prétendoit par-là ſe donner pour le ſeul évêque : cependant les Grecs atta-

hoient une idée toute différente au mot d'œcumenique. Aussi ne les trouva-t-il pas dans les dispositions qu'il souhaitoit.

Il ne se rendit pas néanmoins: il fut si mauvais gré à Maurice de ne lui avoir pas été favorable, qu'il rendit gloire à Dieu de la révolution qui avoit placé Phocas sur le trône impérial. *Que les cieux se réjouissent, écrivoit-il à cet usurpateur: que la terre tressaille d'allégresse: que toute la république soit dans la joie de vos bonnes actions: que les esprits acablés de vos sujets se consolent.* Il ne trouvoit point de termes capables d'exprimer la reconnaissance qu'on devoit à Dieu d'avoir déchargé l'empire du joug qui l'accabloit, pour en substituer un facile à porter, & d'avoir rendu à la république affligée la consolation dont elle avoit besoin. Il seroit à souhaiter pour l'honneur de S. Grégoire, dit M. de Burigny, qu'il eût été moins prodigue de louanges à l'égard d'un tyran, qui étoit parvenu à l'empire par les voies les plus odieuses, & qui justifia si mal les idées trop avantageuses, que ce grand pontife, d'ailleurs si judicieux, avoit si légèrement conçues de lui. Voilà comment dans ce siècle, les personnages les plus saints & les plus éclairés se passionnoient pour un mal entendu, & se passionnoient jusqu'à louer Dieu des bonnes actions d'un monstre dont le moindre des crimes étoit d'avoir usurpé la couronne. La

question sur les images, plus funeste dans ses suites, ne fut encore qu'un mal entendu dans son origine.

Le culte de
images, autre
sujet de con-
tellation.

C'est en orient que les images ont commencé vers la fin du quatrième siècle, & elles devinrent fort communes dans le cinquième. On voulut par-là contribuer à l'instruction de ceux qui ne savoient pas lire, & les exciter à l'émulation des actions édifiantes qu'on mettoit sous leurs yeux. En effet, les hommes à cette vue s'accoutumèrent à témoigner par des signes extérieurs le respect qu'ils avoient pour les choses représentées, & le culte des images s'établit peu à peu. Il auroit été à craindre, dans les commencements du Christianisme, que cet usage n'eût été une occasion d'idolâtrie pour les payens nouvellement convertis: mais ce danger n'étoit plus le même.

D'orient ce culte passa à Rome: mais la France, l'Allemagne & l'Angleterre ne le reçurent pas; il y avoit même plusieurs églises d'occident, où les évêques ne vouloient pas souffrir des images. Cette précaution étoit sage alors, parce qu'ils voyoient parmi les fideles beaucoup de chrétiens, qui sortoient à peine du paganisme.

A la fin du sixième siècle, l'église même de Rome n'approuvoit pas encore le culte des images: car S. Grégoire loue Sérénus, évêque

de Marseille, d'empêcher qu'on ne les adore; quoique, jugeant qu'elles servent à l'instruction, le blâme de les avoir brisées.

La paix n'étoit point troublée par les différents usages, que les églises suivoient à cet égard, lorsqu'en 725 Léon l'Isaurien entreprit d'abolir tout-à-fait les images. Grégoire II en fit vivement la défense; & les moines, surtout, s'élevèrent contre l'empereur, parce que les images & les miracles, qu'on leur attribuoit, excitoient la charité des personnes dévotes envers leurs monastères.

Il n'est pas douteux que ce culte n'ait dégénéré en abus parmi les Grecs, dont l'esprit étoit de tout confondre à force de subtilités, & qui étoient tombés dans une grande ignorance. Mais Léon, en ordonnant de briser les images, causa des scandales, suscita des troubles, & ne remédia à rien. Cependant cette question n'étoit qu'une pure dispute de mots. Il suffisoit de remarquer que le culte ne se rend pas à l'image, mais au saint; & qu'il est tout différent de celui qui n'est dû qu'à Dieu. Mais il faut convenir qu'un mot suffit pour jeter dans l'erreur le peuple, qui est peu accoutumé aux distinctions, & qui se contente ordinairement d'idées vagues; & les moines, peu éclairés eux-mêmes, avoient plus d'intérêt à profiter de la crédulité qu'à prévenir la superstition.

En 754 sous Constantin Copronyme, le culte & les images mêmes furent condamnés dans un concile tenu à Constantinople, & composé de trois cents trente-huit évêques: il fut rétabli en 787, dans le second concile de Nicée tenu par l'ordre d'Irene. Cependant l'orient resta divisé, & la conduite peu uniforme des empereurs ralluma souvent cette dispute.

L'église de France refusa de recevoir le concile de Nicée, & prit un milieu entre les deux opinions contraires: elle permit d'avoir des images pour l'instruction, mais elle défendit de leur rendre aucune sorte de culte. Charlemagne qui se déclara pour ce sentiment, envoya le jugement de ses évêques au pape Adrien, & le pressa de déclarer hérétiques Constantin & Irene. Adrien tenta de rapprocher les pères de Nicée des évêques de France, pria le roi de lui permettre d'approuver ce qu'Irene & l'empereur avoient fait pour les images; & lui promit de les déclarer hérétiques, s'ils ne restituoient pas le patrimoine de S. Pierre.

Les ouvrages qu'on écrivit sur cette question, sont un monument de l'ignorance du huitième siècle; & la conduite qu'on a tenue, décele bien des passions & bien des intérêts, qui ne se concilient pas avec l'amour de la vérité: mais enfin le culte des images a été dans la suite bien expliqué, & il est reçu dans toute l'église catholique.

Les abus que j'ai exposés seront la principale cause des révolutions dont je dois parler. C'est pourquoi j'en ai fait l'objet de ce chapitre. Vous acheverez de connoître ces temps malheureux, lorsque vous lirez le discours de l'abbé Fleuri sur l'Histoire ecclésiastique depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100.



CHAPITRE II.

Louis le Débonnaire.

Louis I, surnommé le Débonnaire, que Charlemagne, son pere, avoit associé à l'empire, fut reconnu de nouveau pour empereur & roi de France, par les seigneurs qui se trouverent à Aix-la-Chapelle. Deux ans après, 814 Etienne IV élevé sur la chaire de S. Pierre fit prêter le serment de fidélité aux Romains au nom de l'empereur, & se rendit à Rheims où il sacra Louis & sa femme Hermengarde,

814
Louis le Débonnaire reconnu par les seigneurs, & sacré par Etienne IV.

Dans quelles circonstances Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils.

En 806 Charlemagne avoit partagé ses états entre ses trois fils, Charles, Pepin & Louis voulant prévenir les troubles, que ce partage auroit pu causer après sa mort. Lorsqu'il eut perdu les deux aînés, il donna le royaume d'Italie à Bernard fils de Pepin; & il s'associa Louis en 813.

Il faut remarquer que la puissance de Charlemagne étoit d'autant plus assurée, que toutes les volontés se réunissoient en lui, comme dans un chef, qui faisoit la gloire & le bonheur d

la nation. Ses victoires le rendoient redoutable aux ennemis, & ses sujets respectoient en lui le protecteur des loix, qu'ils se donnoient eux-mêmes. Il pouvoit donc communiquer la souveraineté sans s'exposer au danger de la perdre: l'amour des peuples l'assuroit de l'obéissance de ses fils.

Louis se trouvoit dans des circonstances toutes différentes: cependant il crut pouvoir faire dès les premières années, ce que Charlemagne n'avoit fait qu'après en avoir regné trente huit. Ayant déclaré dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, qu'il vouloit associer à l'empire un de ses trois fils, il ordonna un jeûne de trois jours pour obtenir les lumières du ciel. Après ce serment, il choisit pour collègue Lothaire, son aîné; il donna le royaume d'Aquitaine à Pepin, & celui de Bavière à Louis, son troisième fils; les trois princes furent couronnés avec solennité, & les deux rois partirent chacun pour leur royaume.

A cette nouvelle, Bernard se révolta, parce qu'étant roi d'Italie, & fils du frère aîné de Louis, il prétendoit avoir seul des droits à l'empire; mais ayant été abandonné de ses troupes, il mit toute sa ressource dans la clémence de celui qu'il avoit offensé. Louis le reçut avec bonté, lui fit avouer ses complices: & ne voulant pas être seul juge dans cette affaire, il le renvoya à l'assemblée générale de la nation.

Louis se hâte trop de faire un pareil partage.

Sa conduite avec Bernard qui se révolte.

Il commua ensuite la peine de mort, à laquelle les rebelles furent condamnés; & il ordonna de déposer ou de bannir les ecclésiastiques, & de crever les yeux aux autres. Bernard mourut de suites de cette opération.

Louis avoit trois freres encore jeunes, Drogon, Thiéri & Hugues. Pour prévenir toute révolte de leur part, il les fit raser & enfermer dans des monastères.

Il s'en repent pour ne montrer que de la foiblesse.

822

Cependant peu d'années après, revêtu d'un habit de pénitent, il parut dans l'assemblée d'Autigni-sur-Aisne, confessant publiquement ses crimes; c'est-à-dire, le jugement rendu contre Bernard & ses complices; la violence qu'il avoit faite à ses trois freres, en les reléguant dans des cloîtres; & la disgrâce de quelque courtisans, qui avoient eu du crédit sous Charlemagne.

Un prince se rend estimable, lorsqu'il reconnoît ses fautes pour se corriger: il devient l'objet du mépris, s'il ne les avoue que par foiblesse. Louis avoit encore l'imprudence de faire une injure à la nation, puisqu'il s'attribuoit comme un crime, le jugement qu'elle avoit porté.

Ce roi s'humilioit ainsi, lorsque les François, accoutumés à vaincre sous Charlemagne avoient été défaits plusieurs fois par le duc de la basse Pannonie, qui s'étoit révolté. Tout contribuoit donc à le faire mépriser.

Pieux, mais sans lumieres, ce prince n'eut
 s remords, que parce qu'on lui en donna. Il
 le jouet de quelques courtisans, qui vou-
 ient faire rappeler des évêques & des seigneurs
 ilés. Il les rappella donc, il leur rendit leurs
 ens, il demanda pardon à ses freres & il leur
 rmit de revenir à la cour; ils aimerent mieux
 ur retraite.

Hermengarde étoit morte, & Louis avoit
 oulé Judith, fille de Guelfe, duc de Baviere.
 en eut un fils, connu depuis sous le nom
 Charles le Chauve. Il vit alors qu'il s'étoit
 oppressé de faire le partage de ses états; car
 reine vouloit un royaume pour Charles, & il
 en pouvoit donner, sans démembrer ceux des
 autres princes. Ils ne s'y prêtoient pas; Lothai-
 re, sur-tout, y étoit opposé, parce qu'ayant
 comme successeur à l'empire la plus grande
 partie des provinces en partage, les états de
 Charles devoient être pris sur les siens.

Judith employa toute son adresse pour ga-
 ner ce prince. Elle lui fit tenir Charles sur
 ses fonts: cérémonie qu'on regardoit alors
 comme un lien sacré, & qui faisoit un devoir
 à Lothaire de protéger cet enfant: en un mot,
 elle sut si bien le flatter, qu'il consentit au
 démembrement, & qu'il jura de lui assurer
 la possession de ce que l'empereur lui don-
 neroit.

Cependant
 Judith veut
 un royaume
 pour Charles
 son fils.

Cependant il n'y avoit encore rien de spécifique. Louis pouvoit donner plus ou moins Charles; & il étoit à préfumer que Judith maîtresse de l'esprit de son mari, feroit à son fils le sort le plus avantageux. Lothaire se repentit du serment qu'il avoit fait; il trouva bientôt des personnes qui approuverent son repentir, & qui l'enhardirent à se croire libre de tout engagement. Il dissimula néanmoins, tout parut tranquille pendant trois ou quatre ans: mais les troubles se préparoient dans le silence.

Troubles qui naissent à cette occasion.

Comme le roi étoit incapable de faire respecter son autorité, il y avoit quatre souverains qui formoient quatre partis différents. Aucun d'eux n'avoit ni assez de vues, ni assez de fermeté, pour suivre un plan soutenu. On s'attachoit aux uns, ou aux autres, suivant les intérêts particuliers que les conjonctures faisoient naître. Les seigneurs assez puissants pour être ménagés, ne songeoient qu'à se faire craindre & profitant de la foiblesse du gouvernement ils s'agrandissoient par de nouvelles usurpations. En un mot, tous les ordres se défunissoient: les factions se formoient de toutes parts: chacun ne songeoit qu'à soi; l'anarchie succédoit au sage gouvernement de Charlemagne.

Pendant que ce désordre se formoit dans l'intérieur du royaume, les armées eurent

mauvais succès en Espagne, & les Bulgares qui envagèrent la haute Pannonie, s'établirent sur les terres des François. Ces revers furent le signal des murmures. On se plaignit du gouvernement présent, qu'on ne cessoit de comparer à celui de Charlemagne: on vit des prodiges qui annonçoient de nouveaux désastres: on demanda la réforme de l'état. Les partisans de l'ordinaire profitèrent de ce mécontentement, pour fortifier le parti de ce prince.

Le roi, touché des malheurs du peuple, encore plus frappé des prodiges, n'eut pas de peine à reconnoître que sa mauvaise conduite étoit cause de tous les maux. Il nomma des envoyés, qui visiterent les provinces, en observerent les désordres, & vinrent en rendre compte à l'assemblée générale, qui se tint à Aix-Chapelle.

Vala, chef de cette commission, étoit un de ceux que Louis avoit exilés & qu'il rappella, lorsqu'il voulut faire pénitence de ses fautes. Forcé à s'éloigner de la cour, il s'étoit fait moine pour s'en rapprocher; & il étoit alors abbé de Corbie. Cet homme, animé par un zèle aveugle & par un esprit de faction, ne se contenta pas de faire le rapport de ce qu'il avoit vu: il déclama encore sur les devoirs des princes, il maudis étoit plusieurs fois l'empereur, il l'accusa d'être la cause de tous les maux, & il en prit l'assemblée à témoin.

Foiblesse de Louis.

828

Insolence du moine Vala.

Humiliation
de Louis, qui
prend les évê-
ques pour ju-
ges de sa con-
duite.

C'est ainsi que Vala jouoit insolemment rôle d'un moine orgueilleux, tandis que Louis supportoit cette seconde pénitence avec l'honneur d'un chrétien, qui ne fait pas être prince. Il s'avoua coupable & il convoqua quatre conciles, invitant les évêques à convenir des choses qu'il falloit réformer dans l'état, dans la conduite & dans celle de ses fils.

Cependant Judith lui donna de l'inquiétude sur la hardiesse avec laquelle on avoit parlé dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle; & elle lui fit craindre qu'on ne tramât quelque conspiration. En effet, Vala & les autres mécontents étoient de concert avec Lothaire, & formèrent le projet de forcer Louis à confirmer le parti fait entre ses trois fils du premier lit, sans rien innover en faveur de Charles.

Le roi ouvrit les yeux, se défia de ses ministres, chassa Vala, & donna toute sa confiance à Bernard, duc de Languedoc, que Judith lui conseilla d'appeler à la cour.

La fermeté
de Bernard
cause de nou-
veaux trouble-
ments.

829

Bernard, aussi ferme que son maître étoit foible, mit sa volonté à la place des loix, & publia un édit, par lequel le Roi donnoit à Charles le pays des Allemands, c'est-à-dire, qui est entre le Rhin, le Mein, le Neckre & le Danube, la Rhétie, aujourd'hui le pays des Grisons, & enfin la Bourgogne transjurane, maintenant le pays des Suisses & Geneve. Un pareil

entaille entreprise ne pouvoit que soulever les évêques contre un prince qui venoit de les prendre pour juges. On murmura; le roi sévit; on en murmura davantage; & bientôt ce fut un déchaînement général contre le ministre, qu'on accusoit de troubler l'état, de mettre la division dans la famille royale & de plusieurs crimes vrais ou supposés.

Alors Vala sort de son monastère. Il se déclare pour les trois princes du premier lit: plusieurs évêques & plusieurs abbés se joignent à ce moine: ils s'assemblent, & ils protestent qu'ils tiendront pour rebelles à Dieu & à l'église quiconque ne les secondera pas dans le dessein qu'ils ont de rétablir l'ordre dans l'état, de procurer la sûreté des peuples & de pourvoir à celle de l'empereur & de toute la famille royale: car ils prétendoient armer les sujets, pour défendre le roi contre le ministre. Ils paroissent au reste d'autant plus redoutables, qu'ils étoient la plupart en réputation de probité, de sagesse & de doctrine: Vala, sur-tout, passoit pour un grand saint.

Lothaire & Pepin, que les factieux invitoient à se mettre à leur tête, prirent les armes contre leur pere, qui marchoit contre les Bretons révoltés; & Louis, roi de Baviere, s'étant échappé de la cour, vint à Corbie trouver l'abbé Vala. Le danger étoit grand pour l'empereur; car des troupes qui avoient refusé de le

Lothaire, &
Pepin arment

830

suivre, s'étoient jointes à Pepin, & plusieurs seigneurs avoient abandonné son armée.

Judith prend
le voile.

L'empereur crut arrêter la révolte en éloignant Bernard & Judith, qui en étoient les prétextes. Mais la reine ayant été enlevée, Pepin ne lui accorda la vie qu'à condition qu'elle prendroit le voile, & qu'elle persuaderoit à son mari de se retirer dans un monastère pour le reste de ses jours.

Louis as-
semble les sei-
gneurs, & les
évêques à
Compiègne
pour savoir
d'eux s'il
prendra le
fronc ou s'il
conservera
l'empire.

Louis consentit que sa femme se fit religieuse & demanda qu'il lui fût au moins permis de prendre l'avis des seigneurs & des évêques avant de se faire moine lui-même. L'assemblée tint dans le palais de Compiègne. Il y parut comme un criminel devant ses juges, n'osant monter sur le trône, ni même y porter seulement ses regards. Il avoua ses fautes, il se reprocha la trop grande complaisance qu'il avoit eue pour sa femme; il ratifia la permission qu'il lui avoit donnée de prendre le voile; il loua le zèle de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, & promit que si on lui laissoit la couronne il gouverneroit désormais, suivant les conseils de ses bons & fidèles sujets. Soit qu'on fût touché d'une humiliation, qui ne devoit causer que du mépris, soit qu'on voulût conserver un prince qu'on se flattoit de gouverner, on le fit remonter sur le trône. Mais il n'y fut pas long-temps: car ses troupes s'étant retirées dans le camp de Pepin, où Lothaire venoit

arriver, il fut dans la nécessité de se livrer à ses fils rebelles.

Lothaire, alors maître de l'empire, eût voulu que son pere eût paru se retirer de lui même dans un monastère. Il s'en ouvrit à des moines, qui promirent de l'y déterminer. Mais comme Louis sous un froc leur devenoit tout à fait inutile, ils résolurent de lui conserver la couronne; après avoir pris cependant la précaution de traiter avec lui, & de lui imposer les conditions qu'ils jugerent à propos.

Lothaire se saisit de l'empire que l'assemblée avoit conservé à Louis.

Gomband, un de ces moines, fut chef de cette intrigue. Il réveilla la jalousie des rois de Baviere & d'Aquitaine. Il leur fit voir un maître dans Lothaire, & il leur fit espérer un partage plus avantageux, s'ils rentroient dans le devoir. Ils se soumirent, & Lothaire, dont le parti s'affoiblissoit tous les jours, fut enfin contraint d'avoir recours à la clémence de l'empereur. On tint ensuite une assemblée à Nimegue, dans laquelle les chefs de la rebellion furent jugés & condamnés à mort: Louis, qui ne savoit ni commander ni punir, se contenta de les reléguer dans des cloîtres.

Les moines rendent l'empire à Louis.

Judith, rapellée de son monastère, ne songea qu'à se venger de ses ennemis. Plusieurs furent exilés: Vala fut renfermé dans un château sur le bord du lac de Geneve; & Lothaire fut déclaré déchû de son allocation à l'empire.

Louis déclare Lothaire déchû de son allocation à l'empire.

Plus Louis étoit foible, plus il étoit imprudent. Il n'y a qu'un moment qu'il avoit pris ses fujets pour juges, & actuellement il leur commande en maître. Il défait de fa pleine autorité ce qui avoit été arrêté dans une affemblée générale de la nation; & changeant continuellement au gré d'une femme, d'un moine & d'un ministre, il ne permet plus de connoître les loix auxquelles on doit obéir. Ce fut, surtout, en lui un attentat aux yeux des ecclésiastiques mécontents, que d'avoir voulu dispenser les François du serment de fidélité qu'ils avoient fait à Lothaire: c'étoit, selon eux, usurper sur les droits de l'église. Il fut troublé, quand il connut combien on murmuroit: il eut de nouveaux remords; &, malgré la reine, il suivit les conseils de quelques évêques & de quelques moines, qui lui persuaderent de pardonner à tous les rebelles & d'accorder une amnistie générale. Vala ne voulut pas profiter de cette amnistie, parce qu'il ne se jugeoit coupable d'aucun crime. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'empereur, qui venoit de dégrader Lothaire, crut devoir négocier avec ce moine rebelle, pour l'engager à souscrire au partage fait en faveur de Charles.

On l'accuse d'usurper par cette déclaration sur les droits de l'église.

Révolte qui n'a pas de suite.

Bernard, qui revint alors à la cour, trouva que Gombaud avoit toute la confiance de l'empereur. Offensé de cette préférence, il engagea les princes dans une nouvelle révolte. Elle

neut pas de suite cependant, parce qu'elle fut découverte, avant qu'ils eussent réuni leurs forces. L'empereur leur pardonna, & dépouilla Bernard de ses charges & de ses gouvernements.

Ils avoient juré d'être désormais fideles à leur pere: mais ces fils dénaturés, incapables de repentir, n'attendoient qu'une circonstance, où ils pourroient violer leur serment. Pepin ayant donc repris encore les armes, Louis le déshérita, & donna l'Aquitaine à Charles; soit qu'il fût irrité de tant d'ingratitude, soit qu'il obéit aux désirs de Judith. Cependant quelque justice qu'il y eût à punir un fils si souvent rebelle, ce coup d'autorité fut presque généralement désapprouvé, tant l'empereur connoissoit peu l'art de disposer les esprits.

Lothaire & le Roi de Baviere vinrent au secours de Pepin, & les armées de ces trois princes marcherent en Alsace, où elles se réunirent. Le pape Grégoire IV, que Lothaire avoit amené, venoit, disoit-on, pour excommunier l'empereur & les évêques de son parti, si l'on ne satisfaisoit pas aux prétentions des princes. Sa présence dans l'armée des rebelles donnoit d'autant plus d'inquiétude, que le peuple pouvoit facilement se persuader que la justice étoit où il voyoit le pontife, qui sacroit ses Rois au nom de S. Pierre, & qu'il respectoit comme interprete des volontés du ciel. Sujet rebelle

Autre révolte des fils de Louis.

315

Grégoire IV est dans leur camp.

lui-même, il vient en France sans avoir eu le consentement de son souverain. Il commande, il menace; en un mot, il parle en maître qui doit juger les rois, & qui ne connoît point de juges. C'est le premier pape qui ait osé de pareils attentats.

La plus saine partie du clergé ne reconnoît pas l'autorité qu'il s'arrogé, & que Vala défend.

Il eut pour lui Vala, qui sortit encore de son monastère où il étoit revenu, beaucoup de moines & quelques évêques. Cependant la partie la plus saine du clergé lui répondit avec fermeté, lui faisant connoître ses devoirs, & menaçant de le renvoyer excommunié lui-même, s'il étoit venu pour excommunier les autres. Grégoire eût été embarrassé de répondre, si Vala & d'autres savants de ce siècle ignorant n'eussent ramassé, avec aussi peu de jugement que de critique, des passages de l'écriture & des pères, pour prouver que la puissance des papes est celle de S. Pierre & de Dieu; qu'elle est, par conséquent, bien supérieure à celle des rois, & qu'ils sont faits pour juger les souverains comme les sujets.

Louis au pouvoir de ses fils.

Cependant les deux armées s'approchent. Elles étoient en présence lorsque les princes pour avoir le temps de débaucher les troupes de leur pere, entament une négociation, & Grégoire qui s'en charge passe dans le camp de Louis; j'ignore s'il fut le complice de leur mauvaise foi: je vois seulement au ton dont il s'étoit annoncé, qu'il n'étoit pas fait pour être

médiateur. Quoiqu'il en soit, l'empereur, abandonné, tombe entre les mains de ses ennemis, puisqu'enfin c'est ainsi qu'il faut nommer les fils de ce malheureux pere.

Aussitôt Vala, à la tête d'une assemblée tumultueuse, déclare le trône vacant: Lothaire est proclamé empereur: il s'assure de ses freres, en augmentant leurs domaines: & l'attentat qu'on vient de commettre, est ensuite approuvé dans une assemblée générale, tenue à Compiègne.

Il est déposé.

Cependant on pouvoit craindre encore quelque révolution. Il s'agissoit donc d'exclure Louis du trône, de maniere à lui ôter toute espérance d'y remonter. Des évêques en suggérerent les moyens à Lothaire. Ce fut de condamner-le roi à la pénitence publique pour le reste de ses jours: car on pensoit alors que cette pénitence, tant qu'elle n'étoit pas finie, ne permettoit pas à celui qui la subissoit de se mêler des affaires civiles; nouvelle opinion, qui certainement n'étoit pas connue du temps de Théodose le Grand.

Un concile s'assemble. On fait une liste des péchés que Louis a commis contre l'église ou contre l'état. On y fait entrer ceux qu'il avoit déjà confessés la premiere fois, & dont il avoit bien fait pénitence. On ajoute qu'il a fait marcher une armée en carême jusqu'aux frontieres du royaume, & qu'il a tenu une assemblée le

On le condamne à faire pénitence dans un monastère.

jour même du jeudi saint. Sur ces accusations on le juge sans l'entendre ; on lui fait notifier sa condamnation ; & on l'exhorte à profiter de ce malheur temporel pour le salut de son ame

On le transporte ensuite à S. Médard de Soissons ; les évêques s'y rendent : ils se rassemblent dans l'église : Lothaire est sur un trône Louis paroît ; il se dépouille de ses habits : il jette son épée & son baudrier au pied de l'autel il se prosterne sur un cilice ; il confesse ses crimes : il tient à la main l'écrit, où ils sont renfermés ; il le présente aux évêques, & il écoute leurs exhortations avec humilité. Enfin Ebbon, évêque de Rheims, qui préside à ce conciliabule, le couvre d'une espee de sac ; on le conduit en cérémonie dans une cellule du monastère, pour y vivre en pénitence le reste de ses jours :

Et ceux qui le condamnent sont ceux qui l'avoient déclaré l'oint du seigneur.

Voilà cet oint du seigneur, ce roi donné aux François par l'ordre exprès de Dieu. Ceux qui ont établi cette doctrine, sont ceux qui le déposent ; & il ne faut pas s'en étonner, puisqu'ils l'avoient introduite pour couronner un usurpateur. Pepin ne prévoyoit pas que son petit-fils en seroit la victime. C'est ainsi que les souverains fondent quelquefois leur puissance sur des maximes, qui doivent un jour la détruire. Les hommes sont fort peu prévoyants, & sur-tout, les princes, Monseigneur.

Jamais prince, dit le pere Daniel, n'honora plus que Louis la dignité & la personne des évêques, ne prit plus volontiers & plus souvent leurs conseils, & ne déféra plus à leur autorité. Mais en y déférant beaucoup, ajouta-t-il, il n'eut pas assez de soin de la sienne. Ce n'est que trop vrai. Cet Ébbon, qui l'exhorta au nom des évêques, qui lui donne l'habit de pénitent, étoit un homme qu'il avoit tiré de la condition servile, pour l'élever malgré les loix à la dignité épiscopale. Au milieu de toutes ces courtisans, on voit avec une sorte de plaisir, que Grégoire & Vala, peu considérés de ceux qu'ils ont servis, se retirent l'un à Rome & l'autre dans son monastère.

Lothaire est empereur; mais rien n'étoit moins assuré que cet empire usurpé par le plus noir des forçats. Ignorant dans l'art de ménager les esprits, Lothaire offensa ses freres par ses hauteurs. Il aliéna ceux de son parti, qu'il ne put pas récompenser. Il entretenoit les discordes, ou même il en causa de nouveaux; parce qu'il étoit toujours embarrassé entre deux ministres jaloux, qui ne s'accordoient pas & qui le gouvernoient, il n'ordonnoit rien, ou il donnoit un jour à l'autre des ordres contraires. On se dégoûta donc bientôt du nouveau gouvernement. On plaignit le sort d'un prince trop humilié. Ce ne furent que murmures, qu'assemblées secretes dans toute la France; & chacun,

Lothaire aliéna les esprits.

par des motifs différens, desiroit une révolution.

Louis recon-
vrit la couron-
ne, ou plutôt
la reçoit des
évêques.

Les partisans que Louis avoit conservé profitent de cette disposition des esprits. Le roi de Baviere & celui d'Aquitaine se joignent à eux: ils arment: ils rendent la liberté au pere: & Lothaire, après avoir soutenu la guerre pendant quelques mois, se soumet au roi, qui lui pardonne. Alors une assemblée tenue à Thionville rétablit Louis, déposa Ebbon & quelques autres évêques, & l'empereur accorda une amnistie générale. Mais la scene, qui passa huit jours après, me paroît surprenant. Tous les évêques se transporterent à Metz, & Drogon, évêque de cette ville, lut, en présence du peuple, l'acte par lequel on rétablit Louis, & fit couronner l'empereur. Ensuite sept archevêques, tenant les mains sur la tête de ce prince, luterent les oraisons destinées pour la réconciliation des pénitens; & prenant la couronne impériale qu'on avoit mise sur l'autel, ils la lui mirent sur la tête. Pourquoi donc rétablir avec tant de cérémonie l'empereur, s'il n'a pas été déposé juridiquement? Pourquoi ces oraisons prononcées sur lui, comme sur un pénitent qui a besoin d'être réconcilié, si la pénitence à laquelle on l'a condamné, n'est que le crime de quelque rebelle? Pourquoi la couronne avoit-elle été mise sur l'autel? Louis n'auroit-il pas dû l'avoir avant d'entrer dans l'église? A ces contradictions

se jugeroit que les évêques se réservent encore le droit de disposer du trône.

Judith, qui avoit été envoyée à Tortone, trouva sa liberté, reprit ses intrigues, & prépara de nouveaux troubles, en faisant ajouter la Neustrie aux états déjà donnés à son fils. Les princes dissimuloient cependant, parce qu'ils ne pouvoient difficilement se réunir, & que les peuples étoient las de la guerre: mais ils attendoient une conjoncture favorable, lorsque Pepin mourut.

Judith revient à la cour & reprend ses intrigues.

Alors l'impératrice, assez simple pour compter sur la reconnoissance & sur les serments de Lothaire, imagina de le faire rentrer dans une partie de ses droits, en le faisant jurer d'être fidèle aux engagements qu'il auroit contractés avec Charles. En conséquence deux fils, que Pepin avoit laissés, furent exclus de la succession du royaume d'Aquitaine: on décida que les états du roi de Baviere ne seroient pas augmentés; on partagea le reste de l'empire entre Charles & Lothaire.

Charles a l'Aquitaine au préjudice des fils de Pepin.

Presque aussitôt le roi de Baviere prit les armes, & les quitta avec la même promptitude à l'approche de son pere qui lui pardonna. Cependant des mouvements, qui commençoient en Aquitaine en faveur des fils de Pepin, appellerent l'empereur d'un autre côté; & le roi de Baviere profita de son éloignement pour révolter encore. Louis retourna donc sur ses

Nouvelles révoltes & mort de Louis.

840

pas contre ce fils rebelle: mais il tomba mala
& mourut dans une île du Rhin au dessous
Mayence. Il étoit dans la vingt-septieme an
de son regne, & dans la soixante-troisieme
son âge. Vous pouvez compter parmi les ca
ses de ses malheurs, sa femme, ses fils, c
évêques, des moines, ou seulement son inc
pacité.



CHAPITRE III.

Charles le Chauve.

Louis le Débonnaire a préparé les guerres & les désordres, qui doivent enfin ruiner sa maison. Lothaire qui étoit empereur, & le jeune Pepin se hâterent d'armer contre Charles le Chauve & Louis de Baviere. Mais ayant été défaits à Fontenai en Bourgogne, ils furent réduits à prendre honteusement la fuite. Alors plusieurs évêques & plusieurs abbés s'étant assemblés à Aix-la-Chapelle, les deux rois les prièrent de déclarer au nom de Dieu, que Lothaire méritoit d'être privé de la part que le dernier empereur lui avoit donnée dans sa succession. Les prélats, sans balancer, déclarerent le prince déchu de tous ses droits: mais ils déclarerent aussi qu'ils ne les transporteroient à Charles & à Louis, qu'après qu'ils auroient répondu en présence du peuple à une demande qu'ils avoient à leur faire. Les deux rois comparurent donc. *Promettez-vous de mieux gouverner que Lothaire? C'est la question qu'on*

Après la bataille de Fontenai les évêques disposent des provinces de l'empire.

voulut leur faire publiquement. Ils promirent sur quoi l'évêque qui présidoit leur dit : *recevez le royaume par l'autorité de Dieu & gouvernez-le selon sa divine volonté ; nous vous en avertissons, nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Voilà les évêques qui, parlant au nom de Dieu, donnent les royaumes & commandent aux rois.

Bientôt ils sont forcés de consentir au partage que font les trois princes.

Ce jugement n'eût fait qu'allumer encore la guerre : c'est pourquoi Charles & Louis, qui en craignoient les suites, préférèrent de s'accorder avec l'empereur. Les évêques mêmes, accommodant les ordres du ciel aux conjonctures, consentirent qu'on laissât des états à Lothaire quoiqu'il ne promît pas de mieux gouverner. On négocia & on fit un nouveau partage. Louis eut tout ce que les François possédoient au de-là du Rhin, avec les villes de Spire, Worms & de Mayence, & fut appelé roi de Germanie. Lothaire, outre l'Italie & sa qualité d'empereur, eut tout ce qui est compris entre le Rhin & l'Escaut, le Hainaut & le Cambresis ; quelques comtés en deçà de la Meuse, tout le pays qui s'étend depuis la source de cette rivière jusqu'au confluent de la Saône & du Rhône, & depuis le confluent, tout le Rhône jusqu'à la mer. Charles, qui eut tout le restant, prit le nom de roi de France.

Lothaire qui a été jugé en

Lothaire, déposé par les évêques de France, commandoit dans Rome parce qu'il étoit en

reur, ou plutôt parce qu'il étoit trop puissant en Italie pour que le pape pût se soustraire à sa domination. Il ordonna qu'on suspendroit l'ordination des papes, jusqu'à ce qu'on lui eût donné avis de la vacance du saint siege. Louis, son fils, fut sacré roi de Lombardie par Sergius II; & ce pontife comparut devant l'empereur, & répondit juridiquement aux accusations qu'on fit contre lui. Ainsi Lothaire étoit à Rome le juge du pape, lorsque les évêques venoient de le juger lui-même en France.

France par les évêques, juge en Italie le pape Sergius II.

Nous voici aux temps où les peuples de Scandinavie, connus sous le nom de Normands, portoient la terreur sur toutes les côtes où ils se répandoient. Ils enlevoient les hommes, les femmes, les enfants, les bestiaux, dévastoisent les campagnes, brûloient les villes & détruisoient ce qu'ils ne pouvoient pas emporter. Ils avoient commencé leurs courses sur la fin du règne de Charlemagne. Les ayant faites avec succès sous Louis le Débonnaire, ils furent attirés, tout à la fois, par le butin & par le peu de résistance, & vinrent avec de nouvelles forces & à des reprises fréquentes, pendant le règne de Charles le Chauve. Dès l'an 841, ils remontèrent la Seine, ravagèrent tout le pays jusqu'à Rouen, surprirent cette ville, & la pillèrent. En 843, ils surprirent encore Nantes, dévastèrent l'Anjou & la Touraine, commirent de pareils désordres en Guienne; & s'étant em-

Ravages que font les Normands, dont Charles achève la retraite.

parés d'une île , ils s'y établirent pour y passer l'hiver. L'année suivante , ils firent une descente en Angleterre où ils ne causerent pas de moindres maux ; ils revinrent ensuite en France , entrèrent par l'embouchure de la Garonne & désolèrent tout le pays jusqu'aux environs de Toulouse. De-là, ils entreprirent de se répandre sur les côtes d'Espagne , mais ils furent repoussés par-tout.

En 845 , ils remonterent l'Elbe , pillèrent Hambourg ; & leur chef , Eric roi de Danemarck , gagna deux batailles sur les troupes germaniques. La même année Regnier , un des pirates de ce Roi , entra dans la Seine avec une flotte de cent-vingt voiles , pilla Rouen une seconde fois , vint jusqu'à Paris , trouva cette ville abandonnée , & la brûla. Charles retranché à S. Denis , crut acheter la paix , en donnant à ces barbares mille livres pesant d'argent : mais il n'acheta pour le moment que la retraite ; & ils ne se retirèrent que pour revenir. En effet , ils ne cessèrent de porter la désolation jusques dans l'intérieur de la France ; ils s'établirent en plusieurs endroits : & Pepin s'unit à eux pour ravager l'Aquitaine qu'il ne pouvoit pas conserver. Je ne m'arrête pas sur ces guerres. Il nous suffira de remarquer les principaux événements , & de chercher ensuite , dans la conduite de Charles , la cause de la foiblesse des malheurs de la France.

Charl

Charles éprouvoit encore d'autres revers ;
 et les Bretons secouèrent le joug de sa domination, & il fut obligé de céder l'Aquitaine à l'empire. Tout contribuoit donc à rendre son gouvernement odieux au peuple, qu'il ne faisoit pas défendre, & méprisable aux grands, qui pouvoient se faire craindre. Il étoit en quelque sorte sans puissance entre le clergé, qui étoit arrogé le droit de déposer les rois, & la noblesse qui devenoit tous les jours plus indépendante. Dans la nécessité de ménager ces deux corps, il ne pouvoit ni refuser aux évêques la restitution des biens usurpés sur l'église, ni l'ordonner aux seigneurs qui les avoient enlevés, ou à qui lui-même il les avoit quelquefois donnés. C'étoit cependant là une source intarissable de plaintes & de murmures. Des conciles se tenoient, sans qu'on eût seulement besoin d'en avoir obtenu l'agrément ; & s'il convengoit des assemblées, elles aigrissoient les esprits & ne terminoient rien.

Cependant les Normands continuoient leurs ravages, les Bretons eurent de nouveaux succès ; l'Aquitaine, qui s'étoit soumise, se souleva, & Charles se vit presque abandonné. Il semble que l'hommage, que les seigneurs rendoient encore, n'étoit plus qu'une formalité qui n'obligeoit à rien : ils s'éloignoient de la cour, ils dédaignoient de venir aux assemblées, & ils refusoient le service militaire.

Charles est
 sans autorité
 entre la noblesse & le
 clergé.

855
 Charles s'humilie & prend les juges pour

Le roi fut réduit à s'humilier devant ses sujets. Il tint à Chiersi sur l'Oise une assemblée où il ne vint que des évêques, des abbés, & quelques seigneurs du nombre de ceux qui étoient opprimés: tout le fruit des délibérations fut d'inviter la nation à conférer sur les changements à faire dans le gouvernement. Le Roi s'engageoit à pardonner à ceux qui avoient manqué à leur devoir, pourvu qu'ils eussent la bonne foi de reconnoître leur faute. Que quelqu'un s'étoit révolté pour n'avoir pas été récompensé, il s'offroit de le satisfaire. Il promettoit de réparer les injures qu'il pouvoit avoir faites, & qui avoient engagé des seigneurs à se retirer de la cour & du service: que s'il y en avoit qui voulussent passer sous une autre domination, il le leur permettoit, pourvu qu'en se retirant, ils ne causassent aucun trouble. Il donnoit en son nom & au nom des évêques toute sorte de sûreté à ceux qui conservoient encore quelque méfiance. En un mot, il exhortoit tout le monde à porter des plaintes contre lui, & il assignoit Verberie pour le lieu où les conférences devoient se tenir.

L'assemblée de Verberie fut plus nombreuse que la précédente; & ceux qui s'y trouverent parurent se réconcilier avec le roi. Mais on ne doit pas s'attendre à une réconciliation véritable entre un souverain qui s'avilit de la sorte

des sujets puissants qui ne songent qu'à se rendre tout-à-fait indépendants.

Vers ce temps, Lothaire, frappé d'une maladie mortelle & de la terreur des jugements de Dieu, voulut mourir sous un froc, croyant ce vêtement propre à couvrir ses crimes. Il fut vaincu six jours, & laissa trois fils, Louis, Lothaire & Charles. Le premier fut empereur & roi de Lombardie. Lothaire eut tout ce que son pere possédoit entre le Rhin, l'Escaut, la Meuse & la mer; royaume qui prit de lui le nom de *Lotharingia*, & que j'appellerai Lorraine, quoique cette province ne soit aujourd'hui, qu'une petite partie des états de ce prince. Enfin Charles eut le royaume d'Arles ou de Provence, ce qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, une partie du Lyonnais & du Languedoc.

Lothaire meurt dans un froc & laisse trois fils.

En 858, comme la France étoit toujours dévastée par des payens, Louis, roi de Germanie, crut devoir venir au secours de la religion, c'est-à-dire, envahir les états de son frere. Un concile d'Attigni auquel présidoit l'archevêque de Sens, déposa Charles, releva ses sujets du serment de fidélité, & déclara la couronne de France dévolue au Roi de Germanie. Les évêques, qui restèrent fideles, excommunierent les peres de ce concile: mais la plus grande partie des troupes ayant passé dans le parti des

Louis de Baviere fait déposer Charles dans le concile d'Attigni.

excommuniés, Charles fut contraint de s'en fuir en Bourgogne.

Louis ne conserva pas long-temps sa conquête. Comptant sur l'affection de ses nouveaux sujets, & voulant gagner leur confiance il eut l'imprudence de renvoyer son armée en Germanie : il la suivit bientôt lui-même, parce que Charles reparut avec de nouvelles forces.

Charles reconnoît les droits que le clergé s'arroge.

Le Roi de France ayant recouvré ses états songea comment il pourroit les conserver. Les évêques ne cessoient alors de s'attribuer dans leurs lettres synodales toute autorité sur les rois & ils regardoient cette autorité comme attachée à leur qualité de Lieutenants de Dieu sur terre. En effet, le mot seul de *Lieutenant* porte l'idée d'une puissance temporelle ; tant les mots ont de vertu, lorsque les peuples sont stupides & quelle est même la nation éclairée où les mots sont sans vertu ? Charles n'eut garde de rien contester au clergé ; au contraire, il publia contre l'archevêque de Sens un écrit, dans lequel il dit : *au moins cet archevêque ne devoit pas me déposer, avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avoient sacré roi, & avec lesquels il m'avoit sacré lui-même ; il falloit auparavant que j'eusse subi le jugement de ces prélats, qui sont appellés les trônes de Dieu dans lesquels Dieu est assis, & par lesquels il prononce ses arrêts, ayant toujours été pré-*

me soumettre à leurs corrections paternelles & aux châtimens qu'ils voudroient m'imposer.

Après cet aveu, Charles imagina de fonder son trône sur les trônes de Dieu, & d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il avoit encouru l'excommunication, & qu'il demeureroit excommunié, s'il ne renonçoit à ses desseins sur la France. Le concile se tint à Metz: il obéit aux inspirations du roi; & il envoya des députés à Louis, pour lui signifier la sentence qu'il avoit portée.

Le roi de Germanie, qui n'étoit pas du diocefe de ces évêques, fut fort étonné de la juridiction qu'ils s'arroyoient sur lui. Si Charles avoit des évêques pour l'excommunier, il n'avoit aussi pour excommunier Charles; & répondit qu'il consulteroit les siens.

Cette sentence ridicule ayant été sans effet, le roi de France fit tenir un autre concile à Saveronnières près de Toul. Il s'y trouva avec les rois de Lorraine & de Provence. Là, ces trois princes firent un traité d'alliance en présence des évêques: mais aussi les évêques en présence & du consentement des princes, s'obligèrent à demeurer très unis entre eux, pour corriger les rois, les grands seigneurs & le peuple. Cependant un événement prépara dès lors aux évêques un joug, sous lequel ils devoient tôt ou tard fléchir.

Il fait excommunier Louis dans le concile de Metz.

819

Il s'allie des rois de Lorraine & de Provence, & tous trois reconnoissent que les évêques doivent s'unir pour corriger les rois.

~~Lothaire roi de Lorraine.~~
 Divorce de
 Lothaire roi
 de Lorraine.

Lothaire voulant épouser Valdrade dont est amoureux, répudie Theutberge sa femme qu'il fait accuser d'adultere. Gonthier, archevêque de Cologne, Teutgaud, archevêque de Trèves, deux évêques & deux abbés approuvent, ordonnent même ce divorce, & leur jugement est confirmé dans un concile tenu à Aix-la-Chapelle.

Autorité que
 le pape s'arro-
 ge à cette oc-
 casion.

Theutberge, qui s'étoit réfugiée en France, écrivit à Nicolas I pour se plaindre de ce jugement. Ce pape prit sa défense, soit pour rendre justice, soit pour saisir l'occasion d'étendre sa puissance sur les évêques & sur les rois. Il étoit déjà bien convaincu que les empereurs tiennent du vicair de S. Pierre la couronne & le glaive; & que la soumission commandée par l'apôtre, n'est due aux rois qu'autant qu'ils sont bons. Il ne considéroit pas que Néron est celui auquel S. Pierre commandoit d'obéir. Il cassa le concile, déposa Gonthier & Teutgaud, & menaça d'excommunier Lothaire.

Elle révolte
 d'abord les évêques.

Alors Gonthier écrit aux évêques en ces termes. «Le seigneur Nicolas, que l'on nomme pape, qui se compte apôtre entre les apôtres & se fait empereur de tout le monde, nous a voulu condamner: mais nous avons résisté à sa folie.» S'adressant ensuite au pape: «vous avez prétendu, dit-il, nous condamner à votre satisfaction; mais nous ne recevons point votre ma-

te sentence : nous la méprisons : nous vous jetons nous-mêmes de notre communion : nous nous contentons de la communion de toute l'église. »

Cependant Lothaire craignoit l'excommunication, parce qu'il pensoit que ses oncles auroient la conscience trop délicate pour souffrir que les Lorrains fussent gouvernés par un excommunié. Bien loin donc de soutenir les évêques qui s'étoient prêtés à sa passion, il se souleva lui-même, & demanda qu'il lui fût permis d'aller à Rome, afin de se présenter devant le pape avec ses accusateurs. C'est une grâce qui ne lui fut accordée que par Adrien II, successeur de Nicolas. Le roi de Lorraine comparut donc devant le pape, comme devant son juge ; & Gonthier lui même, se prosternant aux genoux de sa sainteté, lui-dit : *je déclare devant Dieu & devant ses saints, à vous, Monseigneur Adrien, souverain pontife, aux évêques qui vous sont soumis, & à toute l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de déposition, donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas ; que je ne ferai jamais aucune fonction sacrée, si vous ne me rétablissez par votre grace ; & que je n'exciterai jamais aucun scandale contre l'église Romaine ou contre son évêque, à qui je proteste d'être toujours obéissant.* C'est ainsi que se termina cette affaire également honteuse pour Lothaire, pour les évêques &

Mais ils se soumettent à l'exemple de Lothaire.

pour le pape ; & c'est la première où un roi & des évêques étrangers se soient soumis à la juridiction de la cour de Rome. Jusqu'alors les papes ne s'étoient point encore mêlés des mariages, ni des divorces des princes. Ce premier succès les enhardira à se porter pour juges dans ces sortes d'affaires, & il en naîtra bien des défordres.

Mort de
Charles roi de
Provence &
de Lothaire
roi de Lorrain-
ne.

Charles, roi de Provence, mourut, lorsqu'il étoit occupé à ce divorce qui occupoit toute l'Europe, & qu'on disputoit sur les cas, où un mari pouvoit répudier sa femme pour en prendre une autre. Charles avoit épousé Lothaire, par un traité fait avec Charles, de France, qui devoit être son héritier. Mais il céda une partie de ce royaume à l'empereur, parce que son différend avec la cour de Rome, lui faisoit une nécessité de le ménager. A peine eut-il terminé cette affaire qu'il mourut à Plaisance, lorsqu'il revenoit dans ses états.

869

Au préjudice
de l'empereur
frère de Lo-
thaire, Louis
le Germani-
que & Charles
le Chauve
partagent la
Lorraine en-
tre eux.

L'empereur, comme frère de Lothaire, pouvoit prétendre à la Lorraine : mais il étoit trop éloigné pour faire valoir ses droits, & d'ailleurs il avoit alors la guerre avec les Sarrasins. Ces peuples, profitant des troubles qui désoloient l'Italie, les duchés de Bénévent & de Naples, avoient passé de Sicile en Italie, & s'y étoient établis. Le roi de Germanie, alors malade à Ratisbonne, avoit déjà bien de la peine à se défendre contre les Sclavons Vinides, qui avoient gagné

Plusieurs batailles sur lui. Charles le Chauve saisit ces circonstances, qui lui étoient favorables, parut avec une armée, fut reconnu dans une assemblée qui se tint à Metz, & sacré roi de Lorraine. Cependant le roi de Germanie qui ayant déclaré la guerre, il consentit à lui céder une partie de ce royaume ; & le partage fut fait.

C'est en vain qu'Adrien II, prenant les intérêts de l'empereur, avoit protesté contre les entreprises de ces deux rois, & les avoit menacés d'excommunication, s'ils s'emparoisent de la Lorraine; ce fut tout aussi inutilement, que les légats vinrent à S. Denis; & que s'étant présentés devant le roi lorsqu'il entendoit la messe, ils lui défendirent de la part du pape de se mêler désormais en aucune manière de ce royaume. Adrien crut trouver bientôt l'occasion de se venger du mépris qu'on faisoit de ses censures.

Il méprisent les excommunications d'Adrien II qui se déclare pour l'empereur.

Charles le Chauve avoit deux fils, Louis qui ne lui avoit jamais été bien soumis, & Carloman qui se révolta. Celui-ci mécontent d'avoir été fait diacre malgré lui, se mit à la tête d'une troupe de bandits, & ravagea le royaume. Le roi, comme pour autoriser les prétentions du clergé, prit un concile pour jugé, & fit excommunier son fils, avec tous ceux qui l'avoient engagé, ou qui le suivoient dans la révolte.

Charles fait excommunier Carloman son fils qui s'étoit révolté.

Le pape qui se déclare pour Carloman, veut s'établir juge de cette affaire, mais sans succès.

Carloman implora la protection du pape qui étoit empressé de saisir le plus léger prétexte pour étendre sa juridiction sur le roi & sur les évêques de France. Adrien, dans sa lettre à Charles, le traita de pere dénaturé, lui ordonna de cesser la persécution qu'il faisoit à son fils & de lui rendre son amitié; ajoutant que quand il auroit obéi, il enverroit des légats en France pour régler tous les différens. Il écrivit encore aux évêques que toutes leurs excommunications seroient nulles, jusqu'à ce qu'il eût été instruit de cette affaire; & aux seigneurs qu'il les excommunieroit, s'ils prenoient les armes contre Carloman. Cette tentative n'eut pas l'effet qu'Adrien s'étoit promis, parce que les esprits n'étoient pas encore accoutumés à reconnoître l'autorité qu'il s'arroyoit. Mais c'est à force de hazarder des prétentions aussi extraordinaires, que les papes s'éleveront enfin au dessus des rois, & disposeront des couronnes.

Il abandonne Carloman pour Charles dont il croit avoir besoin.

Adrien fit ses réflexions, & changea de conduite. Considérant que si l'empereur, qui n'avoit point de fils, venoit à manquer, Charles pourroit être roi d'Italie; & que, par conséquent, il devoit le ménager pour lui, pour ses parents & pour ses amis; il lui écrivit peu après d'un style tout différent. Il le combla de louanges, & lui promit de ne jamais se départir de ses intérêts. Carloman abandonné du pape, fut pris après avoir troublé plusieurs provinces

pendant deux ans; & son pere lui fit crever les yeux.

Le roi de Germanie ne trouvoit pas plus de soumission dans sa famille. Car ses deux cadets Louis & Charles avoient pris les armes; & Carloman son aîné, alors soumis, s'étoit déjà évolté plusieurs fois.

Les fils du roi de Germanie n'étoient pas plus fideles.

L'empereur étant mort sur ces entrefaites, Charles le Chauve, qui avoit pris ses mesures d'avance, ferma les passages des Alpes au roi de Germanie, & vint à Rome, où il reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII, successeur d'Adrien. Son frere, jaloux de se venger, fit une irruption en France, pénétra jusqu'en Champagne, ruina tous les lieux par où il passa, & se retira.

875
Après la mort de l'empereur Charles obtint de Jean VIII la couronne impériale.

On ne fait pas exactement ce que coûta le titre d'empereur au roi de France: mais quelque marché qu'il ait fait, il a du moins donné lieu de croire que le pape le conféroit; & on ne peut pas douter qu'il n'ait contribué à l'avilissement de cette dignité & à l'accroissement de la puissance des papes. Il revint en France l'année suivante 876, & il se hâta de faire tenir un concile à Pont-Yon, où les légats se trouverent, & dans lequel il employa toute son autorité pour soumettre l'église de France à la juridiction du saint siege. Il oublia même sa dignité, jusqu'à dire que le pape lui avoit donné

Charles avilit la dignité impériale.

la commission de le représenter, & qu'il vouloit exécuter les ordres qu'il en avoit reçus. Cependant les entreprises du souverain pontife étoient contraires aux canons, aux usages de l'église gallicane, & aux intérêts mêmes du royaume. Entre autres choses, il établissoit l'archevêque de Sens, primat des Gaules & de Germanie comme son vicaire en ces provinces, soit pour la convocation des conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques: ordonnant qu'il notifieroit aux évêques les decrets du saint siege, lui feroit le rapport de ce qui auroit été fait en exécution, & le consulteroit sur les causes majeures. Mais les évêques s'opposèrent à cette nouveauté, & quoique l'archevêque de Sens se soit depuis prétendu primat de Gaules & de Germanie, cette qualité ne fut jamais en lui qu'un titre sans jurisdiction. Le dessein de Charles étoit d'abaisser son clergé parce qu'il le craignoit: il ressembloit au cheval de la fable, auquel bien d'autres princes ont ressemblé.

875
Mort de Louis
le Germanique qui laisse
trois fils.

Cette même année mourut Louis, roi de Germanie. Il fut défendre ses états contre ses voisins, maintenir ses sujets dans l'obéissance, faire rentrer ses fils dans le devoir: en un mot il fit respecter son autorité. Mais j'ai peine à croire, qu'il ait été un des plus vertueux & des plus grands princes qui ait régné en Allemagne, comme le dit Mr. le président Henault: Il n'y

voit guere alors de véritable vertu ni de véritable grandeur parmi les souverains.

Quatre ans avant sa mort, il avoit partagé ses états entre ses fils. Carloman eut la Baviere, la Boheme, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche d'aujourd'hui & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne & quelques autres villes sur le Rhin. Enfin Charles eut l'Allemagne, ce qui comprenoit tout ce qui est au de-là du Mein jusqu'aux Alpes, & avec cela quelques villes qui avoient été du royaume de Lorraine.

L'empereur voulant envahir quelques parties de ces états, arma contre lui ses trois neveux, Carloman roi de Baviere, Louis roi de Germanie & Charles roi d'Allemagne: c'est ainsi qu'on les désignoit. Il venoit d'être défait par le roi de Germanie, lorsqu'il apprit que les Normands, entrés par l'embouchure de la Seine, s'étoient rendus maîtres de Rouen; & que les Sarrasins, les Grecs & le duc de Bénévent causoient de grands désordres en Italie. Il se hâta de passer les Alpes à la sollicitation du pape, laissant la régence du royaume de France à Louis son fils: mais Carloman, roi de Baviere, arriva presque aussitôt en Lombardie. Ces deux rois se firent peur mutuellement, & n'eurent rien de plus pressé que de retourner l'un & l'autre sur leurs pas: Carloman, parce qu'il

Charles qui ne peut se défendre contre les Normands & les Sarrasins fait la guerre à ses neveux & meurt.

crut que Charles étoit venu avec toutes ses forces; & Charles, parce qu'en effet une partie de son armée avoit refusé de le suivre. Celui-ci tomba malade en passant le Mont-Cénis, & mourut dans une chaumière de paysan. Il étoit dans la cinquante cinquième année de son âge, & dans la trente huitième de son regne, comme roi de France.

877

Je vous ai montré par la suite des principaux événements, combien ce roi fut peu maître dans ses états, & combien il étoit foible pour les défendre, lors même qu'il acquéroit de nouvelles provinces. Il nous reste à considérer, dans sa conduite, quels sont les vices qui acheveront de perdre tout-à-fait le gouvernement.

Sage politique de Charlemagne.

Le roi se trouvant entre deux corps jaloux & ennemis, le clergé & la noblesse, étoit forcé à se déclarer, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, & devoit enfin devenir la victime de l'un des deux, ou de tous deux ensemble. Si Charlemagne maintint son autorité, c'est qu'il fit entrer le peuple dans les assemblées de la nation; qu'il sut balancer par ce troisième corps la puissance de la noblesse & du clergé; & qu'il entretint l'union entre ces trois ordres. Cette politique lui réussit: sur quoi vous remarquerez que le plan de gouvernement le plus équitable est le plus avantageux.

pour le souverain, comme pour les sujets. Si le grand homme eût pu transmettre son génie à ses fils, l'empire François, tous les jours plus croissant, se fût affermi. Il devoit donc tomber en décadence sous Louis & sous Charles I; et les effets ne pouvoient plus être les mêmes, puisque la conduite des souverains étoit toute différente.

Louis fut l'instrument de sa femme, de ses ministres & des moines. Il ne consultoit pas la nation, ou il changeoit de son autorité ce qu'il avoit réglé avec elle. Il lui commandoit comme maître, il lui parloit en suppliant, passant de la soumission au despotisme, & toujours timide ou téméraire, suivant les impressions qu'il recevoit. Les assemblées de la nation devinrent moins fréquentes; le peuple n'y eut plus la même influence, & les dissensions recommencèrent entre la noblesse & le clergé.

Sous Charles, les abus prirent de nouvelles forces. Il compta d'abord pour rien le clergé, la noblesse & le peuple; il dédaigna de convoquer le champ de mai, soit qu'il craignît de trouver de la résistance dans l'assemblée de la nation, soit que, d'après ses flatteurs, il crut n'avoir qu'à commander: mais on lui désobéit, & on lui désobéit impunément. Les grands, en lui refusant le service militaire, lui firent sentir toute sa foiblesse. Voilà pourquoi il fut

Les désordres ont commencé sous Louis le Débonnaire.

Ils s'accroissent sous Charles le Chauve.

toujours hors d'état de défendre ses provinces contre les Normands. Regnier, avec qui il fit un traité si honteux, n'avoit que cent-vint bateaux, & par conséquent, fort peu de troupes.

Charles s'humilia: son impuissance en fut plus manifeste. Les seigneurs & les évêques qu'il convoqua, en devinrent plus hardis. Le champ de mai, qui avoit fait toute la force de son gouvernement sous Charlemagne, n'offrit plus qu'une assemblée tumultuaire, dans laquelle des hommes qui n'y venoient que pour se plaindre, ou que parce qu'ils avoient encore quelques ménagements à garder, délibéroient toujours en désordre, & ne terminoient jamais rien. D'ailleurs comme le peuple, de plus en plus avili, n'étoit point appelé, le roi seul, entre le clergé & la noblesse, étoit trop foible contre tous deux ensemble, & ne pouvoit sans danger s'attacher à l'un plutôt qu'à l'autre. Les choses étant réduites à ce point, il étoit difficile de se bien conduire; mais il n'étoit pas possible aussi de se conduire plus mal que Charles le Chauve. Je ne veux pas seulement parler de la faute qu'il fit, en reconnoissant comme des droits, les prétentions des évêques; de l'imprudencé qu'il eut ensuite de vouloir les soumettre au pape, afin de les abaisser: je veux parler de la conduite qu'il tint avec la noblesse.

qui doit produire le gouvernement le plus monstrueux.

Charles-Martel, Pepin son fils & Charlemagne avoient donné des bénéfices aux grands s'ils vouloient s'attacher; exigeant d'eux le serment de fidélité, l'hommage & le service militaire, quand ils seroient commandés. Cet établissement lia le bénéficié à celui qui conserroit le bénéfice, & mit entre eux un rapport qu'on exprimoit par les mots de *vassal* & de *seigneur*.

Origine du
gouvernement
féodal.

Cette politique étoit sage de la part de ces princes, assez puissants pour s'assurer de la reconnaissance, & qui d'ailleurs conseruoient le droit de reprendre les bénéfices à ceux qui manquoient à leurs engagements. Mais Charles le Chauve, dans une position toute différente, n'avoit pas assez simple pour croire s'attacher les seigneurs par des bienfaits; & comme il n'avoit plus rien à donner, il déclara tous les bénéfices & tous les comtés héréditaires.

Il faut considérer que la plupart des seigneurs & des comtes étoient si bien affermis, qu'il eût été dangereux d'entreprendre de les épouiller. En acquérant donc un droit sur une chose, qu'ils étoient assez forts pour conserver, ils crurent qu'on ne leur donnoit que ce qu'on ne pouvoit pas leur ôter: & ne songeant qu'à jouir de ce qui ne pouvoit plus leur être contesté, ils devinrent plus indépendants

que jamais. Tel fut le degré de puissance où s'éleverent les grands vassaux.

Comme on profitoit de la foiblesse d'un gouvernement, il s'établissoit des multitudes de tyrans dans chaque province. Un homme étoit-il assez puissant pour se cantonner dans une terre? Il cessoit d'obéir: il ne permettoit plus aux envoyés royaux de faire aucune fonction chez lui: & il ne travailloit qu'à s'approprier les droits de la souveraineté. Ainsi les loix Saliques, Ripuaires, Romaines, Bourguignones & les Capitulaires de Charlemagne, en un mot toutes les loix, en vigueur jusqu'alors, furent absolument oubliées. A leur place, s'introduisirent des contumes bizarres, contradictoires & tyranniques; telles que l'ignorance & l'avarice les établissent, quand la force règle tout: la volonté de chaque seigneur étoit devenue l'unique loi.

Il se forma néanmoins parmi tous ces seigneurs une sorte de subordination. Ceux qui rendoient hommage à un supérieur, le recevoient d'un inférieur, & se trouvoient sous différents rapports tout à la fois suzerains & vassaux. Le roi, qui ne relevoit de personne & les petits seigneurs auxquels personne ne rendoit hommage, étoient les extrémités de cette chaîne. Cependant il n'y avoit rien de certain dans cette subordination: l'état de chaque seigneur pouvoit varier & varioit continuellement.

ment. Comme il n'y avoit point de puissance publique, qui se fit respecter, le foible étoit sans protection contre le fort qui l'opprimoit; & le fort des armes donnoit des droits, ou les enlevoit suivant les circonstances. Aujourd'hui on étoit le vassal d'un seigneur, demain on l'étoit d'un autre; ou même on devenoit le suzerain de celui à qui on avoit rendu hommage. Enfin quelques seigneurs s'affranchirent de tout hommage, & ne releverent, comme on s'exprima, que de Dieu & de leur épée. Leurs terres qui devinrent des principautés tout-à-fait indépendantes, furent ce qu'on nomma des *alleux*, ou des terres *allodiales*. Tel étoit l'état de la France: elle n'avoit plus de loi, & des tyrans s'y formoient de toutes parts. On a nommé gouvernement féodal cette anarchie, où la fortune des grands se trouvoit toujours chancelante, où les foibles gémissaient continuellement sous l'oppression, & d'où les plus grands désordres devoient sans cesse naître les uns des autres.

Les vassaux prêtoient foi & hommage à leurs suzerains. Quoique quelques-uns s'y refusassent, en général ils ne s'en dispensoient pas, lors même qu'ils étoient assez forts pour s'en affranchir. C'est que l'anarchie féodale s'étant introduite peu-à-peu, il étoit naturel de conserver par habitude quelque chose de l'ancien gouvernement, & de continuer de prêter

l'hommage, parce qu'on l'avoit toujours prêté. On songeoit d'autant moins à secouer cet usage, que ce n'étoit plus un joug, mais seulement une formalité, qui n'obligeoit à rien celui qui étoit assez puissant pour ne pas obéir: d'ailleurs un seigneur eût donné un mauvais exemple à ses vassaux, s'il eût refusé lui-même ce devoir à son suzerain. Voilà pourquoi le droit de la suzeraineté se conservoit presque par-tout, dans les temps où chaque vassal travailloit à s'affranchir & à se rendre indépendant.

Quant aux autres droits, vous pouvez juger par la nature des fiefs, c'est ainsi qu'on nommoit les terres qui soumettoient à l'hommage, vous pouvez juger, dis je, qu'ils n'avoient rien de fixe. Ils ne pouvoient être uniformes, parce qu'ils dépendoient uniquement de la puissance du suzerain & de la foiblesse du vassal. Là, les vassaux ne faisoient point difficulté de servir à la guerre pendant soixante jours; ici, ils vouloient que leur service fût borné à quarante, ailleurs à vingt-quatre, ou même à quinze. Les uns exigeoient une espece de solde; d'autres prétendoient pouvoir se racheter de leur service, en payant quelque légère subvention. tantôt on ne devoit marcher que jusqu'à une certaine distance; d'autres fois on n'étoit obligé de marcher, que lorsque le suzerain comandoit lui-même ses troupes. Ceux-là ne devoient

que le service de leur personne; ceux-ci devoient se faire suivre d'un certain nombre de chevaliers. En un mot, le joug des vassaux étoit plus ou moins pesant, suivant leur foiblesse ou leur puissance. Tel est le gouvernement monstrueux, qui va subsister pendant plusieurs siècles, & dont la suite de l'histoire vous fera connoître les abus.



CHAPITRE IV.

Jusqu'à Hugues Capet.

L'empire de Charlemagne tombe. Il fut fit de reconnoître les causes de cette révolution.

LA maison de Charlemagne se précipite vers sa ruine, & entraîne avec elle l'empire qu'il a fondé. Dès que nous connoissons cette révolution dans ses causes, nous la connoissons déjà dans ses effets. Il est aisé de prévoir les guerres, qui vont déchirer l'Europe dans toutes ses parties; puisque nous ne voyons par-tout que des tyrans sans mœurs, sans loix, sans subordination. Je crois encore inutile d'étudier ces guerres dans l'histoire, parce qu'il est tout aussi instructif de les imaginer, & beaucoup plus court. Passons donc rapidement, & n'observons la chute de l'empire de Charlemagne, que pour remarquer ce qui se formera de ses débris.

Etat de l'empire sous Louis II.

Quoique Louis II, dit le Begue, eût reçu de son pere la régence du royaume, il paroît cependant n'avoir dû la couronne, qu'à la jalousie qui divisoit les grands. Aucun d'eux ne vouloit se donner pour maître celui qu'il avoit

usqu' alors regardé comme son égal : & ils trouvoient tous de l'avantage à se réunir en faveur de Louis , auquel ils pouvoient faire la loi.

L'Italie étoit comme la France , en proie à une multitude de petits souverains ; en sorte que le titre de roi de Lombardie n'avoit donné Charles le Chauve qu'une puissance toujours contestée par les ducs Lombards , auxquels Charlemagne avoit laissé leurs domaines.

Les Sarrasins faisoient des courses jusqu'aux portes de Rome , qui se racheta par un tribut auquel elle se soumit. Carloman , roi de Bavière , prétendoit à l'empire. Lambert , duc de Spolete , soutenu d'Adelbert marquis de Toscane , y prétendoit encore. Tous deux le demandoient au pape Jean VIII , qui le refusoit à l'un & à l'autre. Cependant Lambert entra dans Rome , fait arrêter Jean , & continue de lui demander l'empire , sans pouvoir l'obtenir. Quelle idée se formoit-on de cet empire , dont le pape dans les fers dispoit encore ? Quoi qu'il en soit , le duc de Spolete se desista , & exigea le serment de fidélité au nom du roi de Bavière dont il craignit d'être le concurrent. Si Carloman n'eût pas été retenu par une maladie & par la guerre qu'il avoit avec les Selavons , il se fût rendu maître de l'Italie & de l'empire , c'est-à-dire , du titre d'empereur & de celui de roi de Lombardie : car alors ce n'étoit guere là que des titres.

Le pape s'étant échappé de sa prison, vint en France, & tint un concile à Troyes, dans lequel il sacra le roi & excommunia Lambert & Adelbert, tous ceux qui s'emparoiert des biens des églises, & tous ceux encore qui s'affieuroient en présence des évêques, sans en avoir obtenu la permission.

Le pere Daniel pense que Louis fut seulement couronné roi de France, le pape ayant voulu qu'il vînt à Rome recevoir la couronne impériale; & qu'il y vint avec une armée, pour secourir cette ville contre les Sarrasins, le duc de Spolète & le marquis de Toscane. Mais il importe peu de savoir quels ont été les titres d'un roi, qui n'a paru sur le trône que pour s'en montrer indigne. Il mourut après dix-huit mois de regne.

Il laissa deux fils encore fort jeunes, Louis & Carloman: & quelque temps après la reine accoucha d'un prince qui paroîtra sous le nom de Charles le Simple.

Les grands, profitant de la jeunesse des princes, formerent plusieurs factions. Louis de Germanie fut même appelé à la couronne de France: mais enfin ils se réunirent, & partagerent le royaume entre Louis & Carloman. Cependant Hugues, fils de Lothaire & de Valdrade, entreprend de faire valoir ses droits sur la Lorraine; les Normands recommencent leurs courses; & le duc Boson, dont Charles le

879

Erat de l'em
pire sous
Louis III &
Carloman.

chauve avoit épousé la sœur, se fait reconnoître roi de Provence.

Pendant que ces mouvements se faisoient en France, Carloman, roi de Baviere, mourut. Louis de Germanie ajouta la Baviere à ses états, en cédant néanmoins la Carinthie à Arnoul, fils naturel de Carloman : & Charles, roi d'Allemagne, se fit reconnoître roi de Lombardie, & vint à Rome où le pape Jean le couronna empereur. L'année suivante, il réunit encore sous sa domination la Germanie & la Baviere; Louis, son frère, étant mort sans enfants.

Louis, roi de France, mourut en 882 & Carloman son frere en 884. La jeunesse de ces princes acheva d'affoiblir la puissance royale. Les grands auroient pu donner la couronne au fils posthume de Louis le Begue; mais comme les guerres civiles & les incursions des Normands, tous les jours plus redoutables, faisoient sentir le besoin d'un chef; qu'un enfant, qui n'avoit guere que quatre ans, ne pouvoit pas l'être; & qu'aucun d'eux ne fut assez puissant pour se saisir de la régence; ils appellerent au trône de France l'empereur Charles, que l'on surnommoit le Gros.

La réunion de tant d'états, en paroissant former de nouveau le vaste empire de Charlemagne, n'en offroit cependant que le simulacre. Ce n'étoit plus ce corps dont toutes les parties se soutenoient: elles se détruisoient, au

 880

 Etat de l'empire sous Charles le Gros.

 882

 884

contraire, & le souverain, incapable d'y rétablir l'ordre, n'en étoit que plus foible.

Il restoit encore quelque subordination de la Germanie; car les loix n'y étoient par tout à-fait oubliées. Charles eût donc pu se faire respecter dans toute l'étendue de sa domination s'il eût su faire usage de l'autorité qu'il conservoit encore sur les Germains: mais il parut sans puissance en Germanie, parce qu'il avoit peu par-tout ailleurs.

Il venoit de faire en 882 une paix honteuse avec les Normands, leur ayant cédé une partie de la Frise & des pays compris aujourd'hui sous le nom de Hollande; & dès 887, ces peuples se répandirent dans la Flandre, passèrent la Somme, brûlèrent Pontoise, & mirent le siege devant Paris. Eudes ou Odon comte de Paris, fils de Robert le Fort, qui s'étoit distingué sous Charles le Chauve, défendit cette place avec beaucoup de courage pendant deux ans; l'empereur ne parut que pour faire encore une paix honteuse, qui l'ayant rendu l'objet du mépris du public, acheva de ruiner son autorité.

Les flatteurs lui disoient souvent qu'un prince comme lui n'avoit qu'à commander: les royaumes qu'il avoit acquis successivement par la mort de plusieurs princes, sembloient prouver qu'il étoit né pour être le maître d'un vaste empire: on le comparoit à Charlemagne, & il croyoit en avoir toute la puissance, lorsqu'il

à-tout-coup déposé, il se vit sans empire, sans
 fiefs, & réduit à subsister des charités de l'ar-
 chevêque de Mayence. Il mourut l'année
 d'après.

Arnoul, duc de Carinthie, & qui étoit à
 tête d'une armée, fut proclamé roi de Ger-
 manie; & le comte Eudes se fit reconnoître roi
 de France, à l'exclusion de Charles le Simple,
 âgé de huit ans. Cependant plusieurs seigneurs,
 attachés à la maison Carlovingienne, ou qui en
 descendoient par les femmes, formoient des
 prétentions sur ce royaume, ou sur quelques
 parties de ses parties. Tels étoient Gui duc de
 Poiteve & Borenger duc de Frioul, qui cause-
 rent une longue guerre en Italie, & qui pri-
 rent la couronne tour-à-tour. Rodolphe, ne-
 veu d'Eudes, se fit un royaume de la Bour-
 gogne transjurane. Louis, fils de Boson, con-
 querra celui de Provence. Les ducs & les com-
 tes se regarderent tous comme indépendants.
 Enfin les Normands se montrèrent de toutes
 parts.

888
 Démembre-
 ment de l'em-
 pire après la
 déposition de
 Charles le
 Gros.

Au milieu des guerres sans nombre que
 faisoient les grands & les petits vassaux, un
 parti se déclara pour Charles le Simple, & lui
 donna la couronne en 892. Les désordres, qui
 devinrent plus grands, durèrent jusqu'en 897
 que les deux rois partagerent la France. Eudes
 mourut l'année suivante.

898
Charles le
Simple est
sans autorité.

Charles regna seul. Ce prince foible n'eut aucune autorité, & l'anarchie se porta jusqu'à des derniers excès. C'est sous lui que Rolon, chef des Normands, s'établit dans cette province qu'on nomme aujourd'hui Normandie. Il fut obligé de lui céder ; bientôt après, il fallut encore lui donner la Bretagne. Au reste Rolon eût été digne d'un plus grand état : car il fut donneur des loix & des mœurs à des peuples, qui jusqu'alors n'avoient vécu que de brigandages.

923

Charles vit deux rebelles prendre successivement la couronne. Robert, frère d'Eudes, duc de France, la porta pendant une année & ayant été tué dans un combat, son gendre Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, l'usurpa. Le roi qui tomba dans les fers par la trahison

929

d'Herbert, comte de Vermandois, mourut dans sa prison six ans après ; & Raoul, qui continua de regner parmi les guerres, & les revoltes, laissa par sa mort la France dans l'état le plus déplorable.

936

Les derniers
Carlovin-
giens ne con-
servent plus
qu'un titre.

Louis IV, dit d'Outremer, s'étoit enfui en Angleterre lors de la prison de Charles son père. Hugues le Grand, fils de Robert qui avoit été roi, le rappella pour le mettre sur le trône se flattant de gouverner sous son nom, & se trouvant pas dans des circonstances à pouvoir se déclarer roi lui-même.

Louis IV, Lothaire son fils, & Louis son petit-fils, sont les derniers rois de la race

Carlovingienne. Ces princes n'avoient plus
le titre de souverains. Presque tous les do-
mines immédiats de la couronne avoient été
cédés; & Laon étoit la seule ville considérable
qu'ils eussent conservée. Hugues le Grand, tou-
jours puissant, se révolta plusieurs fois contre
Louis d'Outremer; & Hugues Capet, son fils,
gagna le trône après la mort de Louis V arri-
vé en 987. La famille de Charlemagne a re-
gné pendant 236 ans.

987



 CHAPITRE V.

*De l'état de l'Angleterre au neuvième
& au dixième siècles.*

VERS la fin du sixième siècle, la grande Bretagne étoit enfin tombée sous le joug des Saxons & des Anglois, que les Bretons avoient appelés à leurs secours en 449; & le pays se trouva divisé entre sept chefs ou rois, ce qu'il a d'appeller *Heptarchie*. Mais après bien des guerres, tous ces petits états furent réunis en 828, sous la domination d'Egbert, roi de Wessex. Ce prince avoit passé quelque temps à la cour de Charlemagne, & pouvoit y avoir pris des leçons sur l'art de conquérir & de gouverner.

Quelle a été la cause de l'autorité du saint siège & de la puissance des moines en Angleterre.

L'Angleterre, que l'arrivée des Saxons avoit replongée dans l'idolâtrie, étoit alors catholique, & dès l'an 597 l'évangile y avoit été prêché avec succès par le moine Augustin, que le pape S. Grégoire y avoit envoyé. La religion continua de s'y répandre précisément dans les siècles, où le clergé augmentoit continuel-

rent sa puissance , & donnoit ses prétentions sur des droits. Les Anglois, qui confondoient les prétentions & les dogmes , parce qu'on les leur prêchoit ensemble, se soumirent au clergé comme à la foi ; & , sur-tout , au pape qui leur avoit envoyé des missionnaires. Voilà pourquoi ils furent de bonne heure plus dévoués à la cour de Rome qu'aucun autre peuple ; jusques-là que leurs rois se rendirent tributaires du saint siege. En 853 Ethelwolf publia un édit, par lequel il donna aux églises la somme de tous les revenus du royaume. Il envoya ensuite par dévotion son fils à Rome : il y vint six-même deux ans après, fit de grandes libéralités, promit d'envoyer toutes les années une certaine somme, tant pour les besoins du pape que pour ceux des églises ; & à son retour, il fit des fonds à cet effet, en assujettissant tout le royaume au *romescot*, ou denier de S. Pierre, impôt qui jusqu'alors n'avoit été levé que dans quelques provinces. Les Anglois d'aujourd'hui, à qui ce tribut déplaît, ne veulent voir dans le denier de S. Pierre que la pure libéralité d'un prince pieux. Mais qui ne fait que ces libéralités sont tôt ou tard des tributs ? Les successeurs de ce prince n'ont pas oublié d'ordonner la dîme & le romescot ; les conciles d'Angleterre ne l'ont pas oublié non plus : ils prétendoient même que les églises ne doivent être chargées d'aucun impôt.

Sous Egbert
les Normands
aborderent en
Angleterre.

Egbert venoit de se rendre maître des royaumes, lorsque les Normands aborderent en Angleterre pour la première fois, & vainquirent. Ils revinrent deux ans après, & furent défaits; ils continuèrent sous Ethelwolf, & d'Egbert, gagnant & perdant des batailles, mais ruinant toujours les pays où ils étoient.

Ils sont chassés
sous Alfred
qui gouverne
avec sagesse.

Alfred, le quatrième des fils d'Ethelwolf, mérita de n'être pas passé sous silence. Il régna après ses trois frères, & se proposa de chasser les Normands, qui avoient déjà envahi une partie du royaume. Cependant la fortune fut d'abord si contraire, qu'il fut réduit à se cacher dans la chaumière d'un berger. Mais trois mois après, s'étant couvert de haillons, il vint dans le camp des ennemis, & observa en jouant de la harpe, ce qui s'y passoit. Lorsqu'il eut tout reconnu par ses yeux, il alla mettre à la tête de quelque peu de troupe qu'il avoit fait rassembler secrètement, tout-à-coup sur les Normands, & remporta une victoire complète. Il n'eut plus que des succès. Ses ennemis devinrent ses sujets: ceux qui ne voulurent pas se soumettre, furent contraints de sortir d'Angleterre; & il assura la paix dans ses états. Ce temps de repos fut employé à veiller à la sûreté des peuples, à leur donner

loix, & à faire fleurir le commerce, les arts & les sciences. Une flotte croisoit continuellement sur les côtes : des corps de troupes étoient disposés de maniere à pouvoir se porter facilement par-tout : & pendant que, par ces sages mesures, Alfred écartoit les barbares, il appelloit les savants, il faisoit venir des livres, il étoit les fondemens de l'académie d'Oxford, & il poliçoit tout son royaume. Il connut un prince qui devoit être celui de tous les princes : & il mit tous ses sujets dans la nécessité de s'instruire les uns sur les autres ; & il se mit lui-même en état de pouvoir être toujours instruit de la conduite & de la profession de chaque particulier ; voici par quel moyen. Il divisa son royaume en shires ou provinces, les provinces en centaines de familles, les centaines en dixaines ; il ordonna que chacun se feroit inscrire dans quelque une des dixaines, sous peine d'être pourchassé par les loix comme vagabond, & il voulut que chaque pere répondît pour sa famille, chaque dixaine pour les peres, & chaque centaine pour les dixaines. Par cet arrangement, l'ordre s'établit & se maintint. Ce grand prince mourut en 900, à l'âge de cinquante-deux ans, & après en avoir regné vingt huit, les douze dernières avoient été paisibles. Sa famille conserva la couronne, tant qu'elle fournit des princes actifs & courageux : elle la perdit par le long regne d'Ethelred tout

à la fois lâche, avare & cruel; & l'Angleterre en 1017, tomba sous la domination de Canut, roi de Danemarck.

Puissance du
clergé d'An-
gleterre &
principale-
ment des moi-
nes; désordres
qui en nais-
sant.

Il paroît que les rois Saxons étoient dans l'usage de convoquer le clergé & la noblesse & de les consulter sur les loix qu'il convenoit de publier. C'est aussi dans ces assemblées qu'il étoient reconnus ou même élus; car quoiqu'on les prît toujours dans la même famille, on excluoit cependant l'héritier le plus prochain lorsqu'il étoit trop jeune pour gouverner. Le clergé devoit être puissant, soit par l'influence qu'il avoit dans les assemblées; soit par la piété libérale des princes, presque tous portés à faire du bien aux églises, & à donner leur confiance aux évêques. Edred, après avoir bien gouverné lui-même, crut, par principes de dévotion, devoir remettre le soin de ses états au moine Dunstan, abbé de Glaston. Edwy, son neveu qui lui succéda en 955, rendit aux ecclésiastiques séculiers les biens qu'on leur avoit enlevés pour les donner aux moines. Ceux-ci offensés d'avoir été forcés à cette restitution, se plainquirent avec si peu de modération, qu'ils obligèrent le roi à sévir encore, & à les chasser de leurs monastères. Dunstan fut même banni. On se souleva: Edwy fut réduit à partager ses états avec Edgar, son frere, qui s'étoit mis à la tête des mécontents; & mourut bientôt après de chagrin.

Edgar rétablit les moines dans leurs monastères, leur en bâtit de nouveaux, & les combla de biens. Après la mort de ce prince, l'Angleterre fut menacée d'une guerre civile, parce qu'il y avoit un parti qui vouloit ramener les moines à l'esprit de leur première institution; & que d'ailleurs on étoit divisé sur le choix d'un successeur entre Edouard & Ethelred, tous deux fils d'Edgar. Les moines montrèrent alors quelle étoit leur puissance: car, non-seulement, ils se maintinrent; mais encore ils mirent eux-mêmes la couronne sur la tête d'Edouard. Dunsin le sacra, s'empara de la régence, & profita de la minorité de ce roi, pour affermir les moines dans leurs possessions & dans leurs privilèges. Vous voyez que l'Angleterre est le pays où les moines avoient alors le plus d'autorité. Ils jouissoient de la faveur des rois, ils parvenoient presque seuls aux dignités de l'église, & ils tenoient dans l'avilissement le clergé séculier. Ils n'avoient vraisemblablement une si grande puissance, que parce qu'ils avoient été les premiers missionnaires en Angleterre, & que le zèle de la religion n'avoit pas étouffé en eux tout autre intérêt. Je ne dois pas omettre un fait qui vous fera voir jusqu'où ils portoient leur audace. Edwy, prince très vicieux, celui-même dont j'ai déjà parlé, vivoit avec une concubine. Odon, archevêque de Cantorberi & moine, essaya par ses exhor-

rations de faire cesser ce scandale, & l'on ne peut jusques là qu'applaudir à son zele. Mais le roi ayant été sourd à ses remontrances, des gens armés enleverent cette femme par son ordre au milieu de la cour même : on la défigura, on la marqua d'un fer chaud, on l'exila en Irlande; & comme elle osa reparoître quelque temps après, Odon la fit reprendre encore, & la fit mourir dans les tourments. Voilà ce qu'il pouvoit un prélat en Angleterre.

Abus dans
la discipline.

Les conciles donnoient beaucoup d'attention à la discipline de l'église. Les rois eux-mêmes paroissoient en faire leur principal objet : & les loix qu'on multiplioit dans cette vue & qu'on renouvelloit sans cesse, sont un monument des désordres qui regnoient dans le clergé : on ne cherche des remèdes, que contre les maladies qui sont connues. Aussi les rois & les conciles se plaignent-ils souvent de ces désordres.

Pour un adultere, on ordonnoit sept années de jeûne dont trois étoient au pain & à l'eau. On appelloit penitence profonde celle d'un laïque, qui quitte les armes, va en pèlerinage au loin, marchant nus pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud, ni dans un lit moller, sans goûter de chair ni d'aucune boisson qui puisse enivrer, allant à tous les lieux de dévotion, sans entrer

ans les églises, &c. Dunstan, devenu évêque de Cantorberi après Odon, imposa une pénitence de sept ans au roi Edgar; pendant laquelle il lui défendit de porter la couronne, et ordonnant de jeûner deux jours de la semaine, de faire de grandes aumônes, de fonder un monastère de filles, de chasser des églises les clercs mal vivants, & d'y mettre des moines en leur place.

Quelque sévères que paroissent ces pénitences, elles devenoient commodes par la facilité de se racheter des jeûnes auxquels on étoit condamné. Un denier ou deux-cent-vingt seaumes, ou encore soixante génuflexions & soixante *pater* tenoient lieu d'un jour de jeûne. Une messe en valoit douze. Enfin un homme riche pouvoit faire jeûner pour lui, & accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans: il lui suffisoit de payer un certain nombre de moines, qui voulussent se charger en même temps de sa pénitence. Le peu que je viens de dire, suffit pour vous faire connoître la puissance, l'ignorance & les mœurs du clergé d'Angleterre.



 CHAPITRE VI.

Des Sarrasins dans les siècles huit, neu & dix ; & de l'Espagne depuis le septieme siècle jusqu'à la fin du quizieme.

La puissance temporelle, que le clergé s'est arrogée & l'abus qu'il en a fait est une des principales causes des désordres & de la foiblesse des états de la chrétienté.

LA trop grande puissance du clergé ne tend qu'à produire l'anarchie ; aussi a-t-elle été & sera-t-elle encore une source d'abus & de calamités. La France en est la preuve, & la raison en est sensible : car dès qu'il n'y a plus de limites entre la puissance spirituelle & la puissance temporelle, tous les droits sont confondus ; la religion fournit des prétextes, pour se soustraire à l'obéissance due aux souverains ; l'ambition se colore des motifs les plus respectables ; & les ministres de l'autel deviennent les instruments de l'audace & de la tyrannie.

Plus on réfléchira sur l'histoire des temps barbares, plus on se convaincra de cette triste vérité. Les prêtres, qui se disoient les interprètes des volontés du ciel, avoient à pei-

hoisi l'oint du Seigneur, qu'ils se sont hâ-
 sés de l'avilir, & ils ont les premiers violé le
 serment qu'ils avoient fait prêter aux sujets.
 La mesure qu'ils deviennent plus puissants,
 l'autorité du roi s'affoiblit. Alors les loix sont
 sans force : le souverain, tombé dans le mé-
 pris, ne les sauroit faire respecter ; & le cler-
 gé, quelle que soit sa puissance, est trop foi-
 ble pour arrêter des abus, auxquels d'ailleurs
 il s'intéresse : il faut donc que l'anarchie regne
 avec le sacerdoce. Ces abus, déjà trop sensi-
 bles, s'accroîtront encore, & produiront de
 nouveaux maux.

En orient, le clergé n'avoit pas pu s'élever à
 la même puissance : mais il n'influoit encore
 que trop dans le gouvernement. Les prêtres
 Grecs, n'ayant pu entrer en part de la souve-
 raineté, virent sans jalousie le prince entrer en
 part du sacerdoce. C'est qu'il leur importoit
 de confondre les deux puissances, même en
 s'édant. En effet, un empereur théologien de-
 voit être gouverné par des prêtres, & donnoit
 toute l'importance aux controverses qui divi-
 soient le clergé. Aussi l'invitoit-on à être juge
 en matière de doctrine ; & lorsqu'il abandon-
 noit le soin des provinces, pour s'occuper des
 disputes que les moines ne cessoient d'élever,
 on le louoit de préférer l'église à l'état. Voi-
 là les désordres qui ont favorisé en orient les
 conquêtes des Sarrafins, & , peut-être, que sans

La confusion
 des deux puis-
 sances est fa-
 vorable au
 clergé.

Charles-Martel l'anarchie leur eût livré toute la chrétienté.

La puissance
du clergé faci-
lite la conquête
de l'Espagne aux Sar-
rasins.

La France, qui se seroit trouvée sans défenseur, auroit succombé. La facilité avec laquelle les Sarrafins conquièrent l'Espagne, est la preuve ; or, cette facilité avoit entre autres pour cause les abus qui naissent de la trop grande puissance du clergé.

Lorsque Wamba fut détrôné, la couronne étoit élective, c'est-à-dire, à la disposition de la noblesse & du clergé, qui opprimoient le peuple, & qui s'opprimoient tour-à-tour. Les évêques & les abbés mirent sur le trône Ervige, & cet usurpateur reconnoissant affermit leur puissance. Il eut en 607 Egiza, son gendre, pour successeur.

Egiza, qui regna jusqu'en 701, & qui ôta au nombre des meilleurs rois, laissa trois enfants : Witiza qui lui succéda, Oppas, archevêque de Seville, & une fille qui fut mariée au comte Julien. Ce comte avoit le gouvernement des côtes de Gibraltar & de tout ce que les Goths possédoient encore en Afrique.

Avec Witiza regnerent les vices, la tyrannie & les désordres. Ce prince, devenu odieux, ôta les armes à ses sujets, & abattit les murs de quantité de villes, croyant par-là se précautionner contre les révoltes. Mais la dixième année de son regne il fut détrôné par

Roderigue, fils du frere de Récésuinte, qui avoit occupé le trône avant Wamba.

Eba & Sizebut, fils de Witiza, se réfugièrent en Afrique, où de concert avec l'archevêque Oppas leur oncle, & avec le comte Julien qui avoit épousé leur tante, ils inviterent les Maures à passer en Espagne. C'est ainsi qu'on nommoit les Sarrasins, qui étoient alors maîtres de la Mauritanie. Cette conquête étoit facile pour les Mahométans, puisque depuis Witiza, l'Espagne n'avoit ni armes, ni places fortes, & que d'ailleurs Julien leur en facilitoit l'entrée. Roderigue ne put leur opposer que des troupes levées à la hâte & mal armées; mais vaincu par Oppas & par Julien, qui tournerent leurs armes contre lui au moment de l'action, il fut entièrement défait à Xerès l'an 713 : il disparut & les Maures conquièrent l'Espagne en huit mois. Ainsi finit la monarchie des Wisigots, qui duroit depuis 419 qu'ils s'étoient établis à Toulouse.

Les Sarrasins font la conquête de l'Espagne.

Les chrétiens, qui purent échapper aux Maures, s'enfuirent dans les montagnes de l'Asturie; où ils eurent pour chef Pélage, fils de Favila qui étoit frere de Récésuinte, & par conséquent, oncle de Roderigue: à ces montagnes près, les Sarrasins conquièrent toute l'Espagne, malgré la mésintelligence qui divisoit quelquefois ceux qui les commandoient.

Abdérame ayant su les réunir, ils franchirent encore les Pyrénées, subjuguèrent une grande partie des Gaules, & furent toujours vainqueurs jusqu'à cette journée, qui coûta la vie à la bataille à leur général, & qui couvrit de gloire Charles-Martel.

731

Ils remportent des avantages sur les Grecs & sur les Turcs.

Vers ce temps, les Sarrasins remportoient de grands avantages sur les Grecs ainsi que sur les Turcs, qui cherchoient à se faire de nouveaux établissemens. Les Turcs étoient des Tartares, qui descendoient des anciens Huns & qui habitoient les monts Altaï. Depuis long-temps, ils faisoient des incursions dans la Chine & dans la Perse, & ils s'étendoient alors depuis l'Altaï jusqu'aux terres soumises aux empereurs Grecs. Ils avoient même déjà formé quelque alliance avec la cour de Constantinople.

Les Abbassides enlèvent le khalifat aux Ommiades.

Cependant les guerres civiles suspendoient souvent les succès des Sarrasins. La plus grande révolution fut celle qui fit perdre aux Ommiades le khalifat qu'ils possédoient depuis long-temps. Le khalife Méroutan perdit la vie en Égypte avec quatre-vingts personnes de sa famille; & il n'échappa qu'Abdérame, qui nous venons de voir en Espagne. Sous les Abbassides, qui se saisirent du khalifat, & qui protégèrent les lettres, l'empire des Sarrasins s'affoiblit, se démembra, & il se forma plusieurs royaumes indépendants.

Au commencement du neuvieme siecle , le khalife Motazem avoit confié sa garde à des eunuques , qui devinrent dans la suite si puissants , qu'ils s'arrogèrent le droit de donner l'empire : ce fut une source de guerres civiles. Les gouverneurs des provinces se rendirent indépendants ; & le khalife se vit réduit au seul territoire de Bagdad. Les Emirs & Omaras , officiers qu'il créa pour remédier aux troubles , acquirent en effet beaucoup d'autorité : mais ainsi que nos maires du palais , ils s'en servirent pour assujettir les khalifes mêmes. Ils furent bientôt seuls , & à la fin du dixieme siecle le khalifat fut borné aux seules fonctions de sacerdoce. Ce fut alors simplement une dignité que les souverains croyoient devoir respecter dans l'ordre spirituel , parce qu'ils étoient Mahométans ; & à laquelle ils ne croient pas devoir obéir dans l'ordre temporel , parce qu'ils étoient souverains.

Cependant tous les peuples étant mal gouvernés , les Sarrasins , malgré leurs divisions , étoient encore bien redoutables. En 823 , ils se rendirent maîtres de plusieurs îles , & entre autres de celle de Crete , dans laquelle ils bâtirent la ville de Candax , qui donna dans la suite le nom de Candie à cette île. En 828 , les Sarrasins d'Afrique s'emparerent de la Sicile , où ils furent appellés par Eupheme , qui étoit révolté contre l'empereur de Constanti-

Le khalife est réduit aux seules fonctions du sacerdoce.

334

Les Sarrasins quoique divisés sont toujours redoutables à la chrétienté.

nople. Enfin quelques années après, ils s'établirent en Italie, profitant des guerres civiles qui occupoient Lothaire, Charles le Chauve & Louis de Germanie. Ils ravagerent la Calabre & la Pouille, & ils s'emparèrent de Bari de Tarente & de plusieurs autres places. Les Sarrasins d'Espagne y combattoient contre les Sarrasins de Sicile, les uns pour Siconulf prince de Salerne, les autres pour Aldégise duc de Bénévent; en sorte que les provinces méridionales de l'Italie étoient en proie à ces deux tyrans, & aux barbares qu'ils avoient fait venir à leur secours. L'empereur de Constantinople & celui d'occident étoient hors d'état de repousser les Sarrasins. L'Italie étoit menacée de passer sous le joug de ces infidèles. Ils assiégèrent Rome, ils battirent un général de l'empereur Lothaire, & ils se fussent rendus maîtres de cette capitale sans les sages mesures du pape Léon IV. Ce pontife étoit né Romain, & Monsieur de Voltaire: le courage des premiers âges de la république revivoit en lui dans un temps de lâcheté & de corruption tel qu'un des beaux monuments de l'ancien Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle. Léon engagea les habitants de Naples & de Gaïete à venir défendre les côtes & le port d'Ostie; il visita lui-même toutes les postes, & reçut les Sarrasins à leur descente non pas en équipage de guerrier, mais comme

un pontife qui exhortoit un peuple chrétien, & comme un roi qui veilloit à la sûreté de ses sujets. C'est en 849, que ce pape eut la gloire d'avoir sauvé Rome.

Les Sarrafins eussent pu avoir de plus grands succès en Italie, s'ils eussent été unis. Plus divisés en Espagne, leur puissance y étoit déjà considérablement diminuée. Les successeurs d'Abdérame regnoient à Cordoue; une autre ville de Mahométans regnoit à Toledé : les seigneurs ou gouverneurs des provinces se rendent indépendants : & nous voyons qu'un succès fut soutenu dans sa révolte par Charle-

Il s'affoiblis-
sent en Espa-
gne où les
chrétiens fon-
dent plusieurs
royaumes.

agne. La puissance des souverains Musulmans affaiblie par les révoltes & par les avantages que les François remportèrent sur eux jusqu'au règne de Louis le Débonnaire, fut une conjonction heureuse pour les chrétiens retirés dans l'Asturies. Ils en profitèrent pour assurer leur liberté; & pour recouvrer une partie des provinces, que les Maures avoient conquises. Il est alors qu'ils fonderent les royaumes des Castilles, de Léon, de Navarre, & la principauté d'Arragon sous le gouvernement d'un comte.

Il se forma beaucoup d'autres souverainetés tant parmi les chrétiens que parmi les Musulmans, & l'histoire d'Espagne n'offre plus

Guerres continuelles en Espagne.

que des guerres continuelles où l'ambition faisoit oublier aux souverains les intérêts de la région, où les chrétiens mêmes s'allient avec les Musulmans contre les chrétiens, & où les princes trop foibles pour prendre ouvertement les armes, ont recours aux surprises, aux trahisons, aux assassinats & aux empoisonnements. Mais parce que mon dessein est seulement de jeter un coup d'œil général sur les principaux peuples, je ne dois pas m'arrêter sur l'Espagne, dont les événements n'influent point sur le reste de l'Europe; & je laisse aux historiens à vous faire des tableaux plus tristes qu'instructifs. Afin même de n'être pas obligé de passer si-tôt dans un pays aussi barbare, je vais parcourir les siècles qui se sont écoulés jusqu'à l'expulsion des Maures.

Révolutions
fréquentes &
précipitées.

Les arts de luxe & les vices qu'ils entraînent ont été la cause de leur suite, avoient amolli les rois Mahométans. Moins respectés, ils en furent moins craints, moins obéis, & les révolutions se multiplièrent coup sur coup. Elles se succédèrent avec tant de rapidité, qu'on croiroit lire l'histoire de plusieurs siècles; & cependant ne sont que les événements d'environ vingt ans. Telle étoit la situation des Maures au commencement du onzième siècle.

Multitude
de souverains
toujours en
guerre.

Ces conjonctures auroient été favorables aux chrétiens, s'ils avoient été capables d'en profiter: mais toujours divisés, toujours en guerre

uns avec les autres, ils étoient eux-mêmes exposés à des révolutions continuelles. Il y avoit vers environ vingt rois en Espagne, quantité d'autres souverains, & beaucoup de chevaliers vassaux. Ceux-ci étoient des chevaliers, armés de toutes pieces, suivis de quelques écuyers, qui étant indépendants, alloient de province en province, offrant leurs services aux princes ou aux princesses qui étoient en guerre. Roderigue, surnommé le Cid, étoit un de ces chevaliers. Il servit d'abord dans les armées de Ferdinand, qui étant roi de Castille, de Léon, des Asturies, de Galice & de Portugal, étoit un ennemi redoutable pour les Maures; mais dont la puissance s'évanouit, parce qu'il partagea ses états entre ses trois fils & ses deux filles.

Roderigue ou
le Cid.

Le Cid aida don Sanche, fils aîné de Ferdinand à dépouiller ses freres Alphonse & don Garcia, & ses sœurs Urraque & Elvire.

Après la mort de don Sanche, Alphonse recouvra le royaume de Léon, qui avoit été son partage, & auquel il réunit celui de Castille.

Le Cid paroît s'être alors attaché à ce prince, qui avoit fait remporter de grands avantages sur les Maures. Il prit Tolède & conquit toute la Castille neuve; ayant ensuite eu quelques succès, il s'éloigna de la cour, porta la guerre aux infidèles en son nom, & se rendit maître du royaume de Valence, qu'il conserva

jusqu'en 1099 qu'il mourut. Au reste, l'histoire de ce chevalier est remplie de fable mais Corneille ne me permettoit pas de passer sous silence. C'étoit d'ailleurs une occasion de vous donner une idée des divisions qui affoiblissoient les chrétiens. Sur la fin de ce siècle, de nouvelles armées de Maures vinrent encore d'Afrique en Espagne, & causèrent de nouveaux désordres même parmi les Mahométans.

Etat de l'Espagne dans le douzième siècle etc. Au commencement du douzième siècle l'Andalousie, une partie de la Murcie & Grenade appartenoient aux Maures : les royaumes d'Arragon & de Navarre étoient réunis sous un prince chrétien : Barcelone étoit une principauté, dont les souverains, sous le titre de comtes, rendoient hommage aux rois d'Arragon : le comte Henri, fils d'un duc de Bourgogne & descendant de Hugues Capet, étoit maître d'une partie du Portugal. Enfin Alphonse, dont je viens de parler, réunissoit sous sa domination les deux Castilles, Léon, la Galice & Valence.

Cet Alphonse ne laissa qu'une fille, nommée Urraque, qu'il avoit mariée au roi d'Arragon & de Navarre, & qu'il déclara son héritière. Par la réunion de tant d'états, le roi d'Arragon devenoit un monarque puissant : mais parce que sa femme voulut partager l'autorité, il la répudia sous prétexte qu'il étoit son

in illu de germain, & pour d'autres raisons qu'on en donne encore. Quoi qu'il en soit, les seigneurs de Castille, de Léon & des Asturies prirent les armes pour conserver ces royaumes à la reine, & ils lui en conserverent en effet une partie. Cette princesse eut ensuite la guerre avec son fils, le roi de Galice, quelle avoit eu du comte de Galice, son premier mari. Elle l'eut encore avec sa sœur Theresé, comtesse de Portugal & femme du comte Henri: enfin elle l'eut avec ses sujets.

Le roi d'Arragon, qui ne cessa presque pas de faire des conquêtes sur les infideles, leur leva Saragosse dont il fit sa capitale; & les guerres qu'Urraque fit à Theresé, n'empêchèrent pas le comte Henri d'avoir aussi de grands succès sur eux, & de les chasser de plusieurs places. Il sembloit donc que les chrétiens alloient enfin subjuguier les Maures: mais ils s'affoiblissoient au moment qu'ils paroissent plus puissants. En effet, le roi d'Arragon étant mort sans enfants, les Arragonois élurent don Ramire, son frere, moine & prêtre; les Navarrois proclamerent don Garcie Ramirez; & cette division causa des guerres continuelles entre les deux royaumes.

Le comte de Galice, Alphonse Raymond, après la mort d'Urraque sa mere, prit les armes, & fut reconnu dans les royaumes de Léon, des Asturies, de Toledé & de la plus

1133

grande partie de la Castille. Se voyant alors le plus puissant monarque d'Espagne, il se fit proclamer empereur: titre fastueux que ses successeurs ne prirent pas. Il mérita mieux celui de conquérant: car il prit aux Maures Cordoue, Bâëça, Almería, Calatrava, Jaën, Andujar & Cadix. Il s'étoit allié avec le fils du comte Henri, qui s'étoit fait proclamer roi de Portugal; & avec Raymond Bérenger comte de Barcelone, qui ayant épousé la fille de Ramire, gouvernoit l'Arragon. Ce comte étoit puissant: car, à l'exception de Lérida & de Tortose que les Sarrasins avoient conservées il étoit souverain de toute la Catalogne, de Montpellier & du comté de Provence. Ces deux princes eurent aussi de grands succès. Le roi de Portugal enleva Lisbonne, Alanguiez, Obsdos, Eborá, Elvas, Mura, Serpa, Béja, en un mot, presque tout le Portugal. Le comte de Barcelone ravit Lérida, Tortose, Fraga & plusieurs autres places. Les Maures ne se releverent jamais de ces pertes: mais l'empereur Alphonse, qui mourut en 1157 ayant divisé ses états entre ses deux fils, laissa deux rois moins puissants que lui, & donna lieu à de nouveaux troubles.

Dans le troisieme Alphonse de Castille, sur-

Cependant les Maures firent encore de grandes pertes dans l'intervalle de 1230 à 1252. Jacques, roi d'Arragon, conquit l'île de Majorque, celle de Minorque, Ivica, & le ro-

yaume de Valence. Et Ferdinand III, roi de Cordoue, celui de Murcie, Seville, la plus grande partie de l'Andalousie, & mourut en 1252 lorsqu'il songeoit à porter ses armes en Afrique. Ce prince ne fut pas seulement conquérant. Il s'occupa du soin de policer ses peuples, & fit de sages loix.

Alphonse X, son fils & son successeur, régna jusqu'en 1284. On l'a nommé l'Astronome ou le Sage, parce qu'il protégeoit les sciences, & qu'il les cultivoit avec succès. Il gouverna d'ailleurs sagement, & dans des temps difficiles. Il eut le chagrin d'être forcé de vaincre son fils, qui se souleva contre lui, & la gloire d'être appelé à l'empire d'Allemagne.

Pendant le quatorzième siècle, l'Espagne fut déchirée par les guerres, que se firent les rois chrétiens, & par les troubles qui naissoient fréquemment dans leurs royaumes. L'usage qui faisoit passer la couronne aux femmes, & par conséquent, multiplioit les prétendants, étoit souvent la source des désordres. La Castille fut à cette occasion le théâtre d'une guerre, où l'Angleterre & la France prirent part, & dont nous parlerons, lorsque nous serons arrivés au regne de Charles V. Elle continua d'être agitée jusqu'à la mort de Henri IV, arrivée en 1472. Ce prince avoit été déposé par un parti puissant, qui avoit pour chef l'archevêque de Toledé; & il n'étoit remonté

nommé le Sage.

Dans le quatorzième, & dans le quinzième, où les Maures sont chassés.

sur le trône, qu'après avoir exclus de sa succession sa propre fille Jeanne, & avoir reconnu sa sœur Isabelle pour sa seule héritière.

Pour assurer la couronne à cette princesse, les rebelles lui firent épouser Ferdinand qui étant héritier d'Arragon & de Sicile, étoit en état de soutenir les prétentions de sa femme. Par ce mariage, Ferdinand devint le roi le plus puissant qu'on eût encore vu en Espagne, depuis que les chrétiens s'y rétablirent.

Les Mahométans n'y possédoient plus que le royaume de Grenade. Le roi de Maroc qui étoit venu à leur secours en 1440, avoit été entièrement défait. Depuis ils s'étoient affoiblis de plus en plus; & lorsqu'il s'éleva contre eux un ennemi redoutable, ils s'affoiblirent encore par la révolte de Boabdilla contre Alboacen, son oncle & son roi.

Ferdinand fomenta cette guerre civile en donnant des secours à Boabdilla: mais quand Alboacen fut mort, il attaqua son allié, conquit le royaume de Grenade, & mit fin à la domination des Maures, qui subsistoit depuis près de huit cents ans.

Etat de l'Espagne après l'expulsion des Maures.

Ferdinand, qu'on regarda comme le vengeur de la religion, parce qu'il avoit fait des conquêtes sur les infidèles, fut surnommé le Catholique, & prit le titre de roi

l'Espagne, parce qu'il en possédoit tous les royaumes, à la Navarre près qu'il envahit dans la suite, & à l'exception du Portugal, qui continua d'être un royaume séparé. Il se hâta de chasser les Maures, pour leur ôter tout moyen de se rétablir; & il chassa encore les Juifs, qu'on regardoit comme des ennemis, parce qu'ils n'étoient pas chrétiens & qu'ils étoient riches. On prétend qu'il sortit d'Espagne cent-soixante-dix mille familles. Il y resta des provinces à moitié désertes, des chrétiens pauvres sans commerce, sans arts, & l'inquisition que Ferdinand lui-même avoit introduite en 1478.

On compte qu'il a fallu livrer aux Maures 3700 combats pour recouvrer l'Espagne, dont ils s'étoient rendus maîtres par une seule bataille. Si l'on eût compté les combats que se sont donnés les princes chrétiens, on en eût trouvé, sans-doute, un plus grand nombre. Jugez par-là de la multitude des révolutions, de la misere des peuples, & de la misere des souverains mêmes.

Les princes sont toujours malheureux, lorsqu'ils ne font pas regner les loix. Plus ils veulent être absolus, plus ils sont foibles; & les révoltes renaissent comme les têtes de l'hydre. *Nous qui sommes autant que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos loix, sinon,*

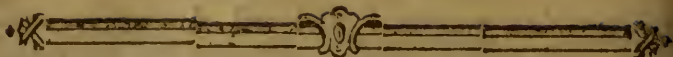
Combien ces
ts expulsions a
coûté de combats.

Combien le gouverne-
ment des royaumes d'Es-
pagne avoit été vicieux.

non, disoient les Arragonois, lorsqu'ils étoient assemblés pour couronner celui qu'ils élevoient au trône. Les Castillans ne mettoient pas moins de bornes au pouvoir de leurs souverains. Ce gouvernement eût été bon, si les Arragonois & les Castillans avoient en effet eu des loix : mais ce qu'ils appelloient de ce nom, n'étoit que les usurpations ou les prétentions des vassaux puissants ; car eux seuls composoient les assemblées ; le peuple en étoit exclus, & ses droits étoient comptés pour rien. Le ton de liberté que prenoient les assemblées, n'étoit donc que le langage d'une multitude de tyrans, qui craignoient de se donner un tyran pour maître. Ceux qui parloient ainsi, étoient des évêques, des abbés, & des seigneurs laïques qui d'ordinaire n'observoient eux-mêmes aucunes loix dans leurs terres. Ils obéissoient au souverain, ils lui défobéissoient, ou ils lui faisoient la guerre ; sacrifiant tout à l'ambition, & ne cédant qu'à la force. Tantôt on marchoit à ses ordres, tantôt on refusoit de se rassembler sous ses drapeaux, d'autres fois on l'abandonnoit au milieu d'une campagne, & les entreprises les mieux concertées ne réussissoient pas, ou se terminoient par des revers. Tant de combats entre les chrétiens & les mahométans font voir que de part & d'autre on ne savoit ni se réunir

ni faire la guerre. Tel est le gouvernement ou plutôt l'anarchie que les barbares avoient établie par-tout, & qui a été la première cause des malheurs de l'Espagne. Je ne m'arrête pas ici, sur les vices de cette anarchie: l'histoire de France, qui vous en a déjà donné une idée, achèvera de vous les faire connoître.





CHAPITRE VII.

*De l'Allemagne & de l'Italie depuis
888 jusques en 1073.*

888
L'Allemagne
& l'Italie sous
Arnoul.

ARNOUL, reconnu roi d'Allemagne, portoit encore ses vues sur la France & sur l'Italie, & ambitionnoit, sur-tout, le titre d'empereur. Mais il étoit trop mal affermi, pour faire face aux obstacles, qui s'offroient de toutes parts; il voyoit au dehors des concurrents déjà établis, & au dedans des factions toutes prêtes à se former. Comme les gouvernements étoient héréditaires, les ducs & les comtes ne songeoient qu'à se rendre indépendants sous un prince qu'ils venoient d'élire, & qui étoit forcé à les ménager. Le duc de Moravie, sur tout, ne cachoit pas qu'il vouloit se soustraire à toute domination. Il fallut le caresser pour le gagner, il fallut même augmenter sa puissance; & encore ne fut-il pas possible d'éviter la guerre. Dans ces conjonctures, Arnoul reconnut

ides pour roi de France; Rodolphe, pour
 il de la Bourgogne transjurane; & Louis,
 is de Boson, pour roi de Provence.

Il fut défait par les Abodrites, peuple
 on dit être Vandale d'origine, & qui
 bitoit sur les bords de l'Elbe. Il le fut
 core par les Normands, qu'il vint cepen-
 ant à bout de vaincre, & il gagna plusieurs
 tailles sur les Sclavons.

Cependant l'Italie & le titre d'empereur
 oient toujours l'objet de l'ambition d'Ar-
 noul. Il eût été plus sage à lui d'assurer son
 torité en Allemagne, que de marcher à de
 nouvelles conquêtes. Qu'importe d'acquérir
 ces provinces, quand on est si peu maître de
 celles qu'on a déjà? C'est l'Allemagne qu'il
 bloit d'abord conquérir. Les factions com-
 mençoient à naître entre les seigneurs lai-
 es & les seigneurs ecclésiastiques: c'étoit
 le moment de les étouffer. Il ne le fit pas;
 elles feront la source de bien des guerres
 anglantes.

Gui, duc de Spolète, étoit maître de l'I-
 lie, & Arnoul avoit déjà envoyé un de ses
 s au secours de Bérenger, duc de Frioul,
 ui ayant été défait, avoit eu recours à lui.
 y passa lui même à la sollicitation du pape
 ormoise, qui vouloit se soustraire à la do-
 mination de Gui & de quelques autres ducs.

Il prit Bergame, Milan, Pavie, Plaisance, repassa les Alpes, & fit reconnoître roi Lorraine son fils Suentibold.

Cependant Gui étoit mort, & Lambert son fils avoit été couronné empereur par Formose. Ce pape n'étoit pas maître paisible de la chaire de S. Pierre. Il avoit eu pour concurrent Sergius, qui tentoit tout pour le chasser, & qui étoit soutenu d'Adalbert marquis de Toscane. Il crut donc mettre Lambert dans ses intérêts: mais voyant qu'il malgré ses ménagements, il ne pouvoit compter sur ce prince, il pressa le roi d'Allemagne de passer une seconde fois en Italie, & il lui offrit la couronne impériale.

Serment des Romains, lorsqu'il est couronné empereur.

Arnoul vint, assiégea Rome que le pape Lambert défendoit, la força, fut couronné empereur par le pape, & reçut les noms de César & d'Auguste. Le serment que firent les Romains étoit conçu en ces termes. *Je jure par tous les divins mystères que sauf mon honneur, ma foi, & ma fidélité pour le pape Formose, je suis fidèle & serai toujours à l'empereur Arnoul.* Cette clause, *sauf ma fidélité pour le pape*, est remarquable.

Mort d'Arnoul.

Après avoir sévi contre les ennemis Formose, Arnoul poursuivit Lambert avec vigueur, mais inutilement. Il ne put l'

élever la couronne, & il revint en Allemagne où il mourut. Lambert, contre qui plusieurs conspirations s'étoient formées, périt la même année.

Louis IV, seul fils légitime d'Arnoul, fut élu roi d'Allemagne, quoiqu'il n'eût encore que sept ans, & bientôt après il fut proclamé roi de Lorraine à Thionville. Les Français se donnerent eux-mêmes à ce prince Suentibold, qui s'étoit rendu odieux par sa tyrannie, entreprit inutilement de défendre ses droits : il perdit la bataille & la

Louis IV
son fils de
garnier des Car
lovingiens.

Vers la fin du neuvième siècle, une nouvelle nation de Scythes, qui habitoient à l'orient du Volga, se répandit en Europe. Ces barbares se jetèrent d'abord sur les Russes ; ils traversèrent ensuite la Russie Polonoise, allèrent jusqu'au bord du Danube, passèrent le fleuve & s'établirent dans une partie de la Pannonie, dont les limites étoient à peu près les mêmes que celles qui bornent aujourd'hui le royaume de Hongrie. De-là, ils firent de nouvelles irruptions ; & au commencement du dixième siècle, ils ravagèrent plusieurs fois l'Allemagne, l'Italie & une partie de la France. Tous ces pays étoient incultes, parce qu'ils manquoient de places fortes, & encore plus, parce qu'ils étoient mal gouvernés. On croit que les Hongrois,

Les Hongrois,
qui s'étoient
établis en
Pannonie, ac-
croissent les
troubles, qui
durent jus-
qu'à la mort
de Louis.

c'est ainsi qu'on nomme ces Scythes, ont même origine que les Turcs.

911

Le règne de Louis ne fut qu'une suite de troubles jusqu'en 911 qu'il mourut. Il fit une paix honteuse avec les Hongrois; en fit une autre tout aussi honteuse avec les Normands; & l'Allemagne fut déchirée par une guerre civile, si sanglante que presque tous les chefs y perdirent la vie.

L'Allemagne comprenoit alors la France, la province de Bamberg, Constance, Bâle, Berne, Lausanne, la Bourgogne, le Brabant, la Lorraine, Metz, Liege, Cambrai, Arras, la Flandre, la Hollande, la Zélande, Urrecht, Cologne, Trèves, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, la Frise, la Saxe, la Hesse, la Westphalie, la Thuringe, la Wétéravie, la Misnie, la Marche Brandebourg, la Poméranie, Rugen, Stettin, le Holstein, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, le Tirol, la Bavière, les Grisons, tous les pays qui dépendoient de ces provinces.

Conrad Roi
d'Allemagne
au refus d'Orthon.

Louis IV est le dernier prince Allemand de la race Carlovingienne. Charles le Simple qui regnoit en France, étant trop foible pour faire valoir ses droits, la nation eut la liberté de se choisir un chef. Orthon, duc de Saxe, refusa la couronne à cause de son grand âge; & conseilla de la donner à C

duc de Franconie: action d'autant plus généreuse que Conrad étoit son ennemi, & étoit du mérite. Le duc de Franconie fut élu. Ces élections se faisoient dans des assemblées, où les évêques & les princes se trouvoient avec les députés des principales vil-

lages. Arnoul, duc de Baviere, qui avoit aspi-
ré au trône, prit les armes, & fut défait. Hilbert, duc de Lorraine, & Burchard, duc de Suabe, eurent le même sort. Mais Conrad, moins heureux avec les Hongrois qui profiterent de ces troubles, fut contraint d'acheter la paix & de s'obliger à leur payer un tribut. Il avoit régné sept ans ou environ lorsque s'apercevant qu'il avoit peu de temps à vivre, il engagea les seigneurs à renvoyer pour souverain Henri, fils d'Othon, espérant d'être aussi généreux que son bienfaiteur. En effet, il ne l'étoit pas moins: Henri n'avoit jamais cessé de le traverser; il avoit même tenté de le faire empoisonner.

Henri, surnommé l'Oiseleur parce qu'il se plaisoit à la chasse des oiseaux, fut élu après la mort de Conrad. Le pape, voulant se soustraire à plusieurs petits princes qui disputoient en Italie le titre d'empereur, hâta de lui offrir la couronne impériale:

Sageffe
d'Henri l'Oi-
seleur de la
maison de
Saxe.

mais il la refusa, & répondit qu'il se contentoit des titres que les états d'Allemagne lui avoient donnés. Plus sage qu'Arno, il ne songea qu'à bien établir sa puissance; il soumit le duc de Suabe, qui refusoit le reconnoître; s'affranchit par la victoire, tribut que les Hongrois vouloient exiger des Abodrites & les Danois, rendit tributaires les Sclavons, les Dalmates & Bohémiens; & força Charles le simple à renoncer aux droits qu'il vouloit faire valoir sur l'Allemagne. Enfin il institua des milices, fit murer les villes, & mit ses états à l'abri des incursions des peuples voisins. Ce qui fait le plus d'honneur à son regne, c'est qu'il eut l'art de réunir les seigneurs Allemands, qui jusqu'alors avoient toujours été désunis. Ils lui furent si attachés qu'ils s'accorderent tous à lui donner pour successeur son fils Othon.

Je ne m'arrêterai pas sur des guerres continues, qui furent pour Othon autant d'occasions d'acquérir de la gloire; il réduisit les rebelles, dompta les Hongrois, soumit l'homage la Bohême & le Danemarck, répandit la religion par les armes suivant l'esprit de ces temps barbares, & devint l'arbitre des princes qui rechercherent à l'envi son amitié. Mais il faut le suivre en Italie, pour voir dans quel état il la trouva.

⁹³⁶
Othon I a-
près avoir ac-
quis sa puis-
sance en Alle-
magne, passe
en Italie.

Après la mort de Lambert, arrivée en 909, Bérenger, duc de Frioul, recouvra l'Italie pour la perdre presque aussitôt. Louis, d'Arles, appelé par une faction puissante, le chassa & prit la couronne impériale; celui-ci ayant été trahi par ceux-mêmes qu'il avoit servi, Bérenger se rendit encore une fois maître de l'Italie, lui fit crever les yeux, & se fit couronner empereur par le pape Jean X.

Quelques années après, il se forma un parti en faveur de Raoul ou Rodolphe II, duc de Bourgogne; Bérenger fut défait: il ne lui resta que Vérone, où il fut assassiné l'année suivante 924.

Raoul ne porta cette couronne que deux ans. Elle lui fut enlevée par Hugues, comte de Provence, à qui les Italiens l'offrirent, & qui après avoir régné près de vingt ans, ne put s'affermir en s'associant Lothaire son fils: cette précaution fut inutile. Les Italiens éleverent sur le trône Bérenger fils d'Adalbert, marquis d'Ivrée, & de Giselle fille de Bérenger empereur; Hugues s'enfuit en Provence, & Lothaire mourut à Milan quelques années après.

Bérenger voulut marier son fils Adalbert avec Adélaïde veuve de Lothaire; & cette princesse s'y étant refusée, il l'asségea

Etat de cette
province.

dans Pavie, la prit & l'envoya prisonnier dans le château de Garde. Elle trouva moyen de se sauver, & elle se retira dans la forteresse de Canosse; où se voyant encore assiégée, elle implora le secours d'Othon à qui elle offrit sa main & le royaume d'Italie. Othon vint, la délivra & l'épousa. Béranger conserva toujours cependant le royaume, à la réserve du Véronois & du Frioul, qui furent donnés à Henri de Bavière, frère d'Othon: mais il rendit hommage, & prêta serment de fidélité au roi d'Allemagne,

Causes des
désordres de
l'Italie.

Pour comprendre la cause de tant de troubles, il faut considérer que l'Italie étoit partagée entre une multitude de petits souverains dont aucun n'étoit assez puissant ou assez libéral pour soumettre les autres. De-là, naissent des factions, qui, variant comme les intérêts, transportent la couronne d'une tête sur une autre; & chaque prince se flâte de trouver son avantage dans les guerres qui s'élevoient entre deux concurrents. Si tous ces tyrans s'étoient contentés de combattre entre eux, sans appeler l'étranger, il se seroit enfin formé une puissance qui auroit tout subjugué; & l'Italie auroit pu devenir un royaume florissant. Vous connoîtrez quelque jour quel est aujourd'hui son état, vous verrez qu'il est la suite de ces

des défordres, de bien des révolutions & de bien des calamités; vous jugerez que c'est, surtout, la faute des Italiens, qui n'ont pas osé d'ouvrir leur pays aux Allemands ou aux François. Vous aurez aussi lieu de reconnoître que cette conquête ne pouvoit être funeste aux peuples, à qui elle paroissoit destinée.

Au dixieme siecle, la politique des Romains étoit d'entretenir les factions dans toute l'Italie, de les multiplier & de les opposer continuellement les unes aux autres: ils espéroient de trouver parmi les troubles l'occasion de rétablir la république. Les papes employoient le même artifice, avec des vues bien différentes. Ils ne vouloient, comme les Romains, ni roi, ni empereur; mais ils étoient encore plus éloignés de favoriser le gouvernement républicain, parce qu'ils vouloient commander eux-mêmes. C'est à force de semer la division dans Rome, dans l'Italie & dans toute l'Europe, qu'ils se saisirent enfin de la souveraineté. Ils appelleront les Allemands, pour affoiblir la puissance des princes Italiens; & pour se soustraire aux rois d'Allemagne, ils souleveront contre eux les peuples.

Il seroit difficile de vous donner une idée Scandales fut le saint siege. des maux, que l'ambition des papes a pro-

duits dans la chrétienté. Je laisse aux historiens à vous faire connoître les pontifes qui ont déshonoré le siege apostolique, dans les temps que nous parcourons. Vous verrez au commencement du dixieme siecle une femme nommée Théodora disposer de tout dans Rome par ses intrigues & par ses galanteries, & mettre sur la chaire de S. Pierre un monste connu sous le nom de Sergius III. Cette femme fut mere de Marosie, & d'une autre Théodora, toutes deux aussi intrigantes, aussi galantes, aussi puissantes qu'elle; & qui, comme elle, firent à leur choix des souverains pontifes. Théodora, jeune, fit élire pape son amant Jean X, qui elle avoit successivement procuré l'évêché de Bologne & celui de Ravenne; & quelque temps après, Marosie éleva sur la chaire pontificale Jean XI, son propre fils, qu'elle avoit eu d'un adultere avec Sergius II. Tout réussissoit à celle-ci, lorsque Alberic son fils légitime, se mit à la tête des Romains contre elle, & la fit enfermer au lieu bien que Jean XI. En voilà assez pour vous faire juger que dans Rome les désordres & la corruption des mœurs étoient portés aux derniers excès. J'ajouterai seulement le jugement que porte de ces temps le cardinal Baronius écrivain qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir été peu favorable à la cour des souv

ous pontifes. » Que la face de l'église de Rome, dit il, étoit alors défigurée ! Le saint siège tombé sous la domination de deux femmes déréglées ; leurs amants élevés sur la chaire de S. Pierre ; les canons des conciles foulés ; les décrets des papes foulés aux pieds ; les anciennes traditions méprisées ; & le siège apostolique devenu la proie de la cupidité & de l'ambition. »

Pendant que l'Italie déchirée par des guerres civiles, étoit le théâtre des plus grands maux, elle avoit été ravagée plusieurs fois d'un côté par les Hongrois & de l'autre par les Sarrasins. Mais plus les désordres étoient grands, plus on étoit éloigné d'en voir la fin ; on ne pouvoit s'attendre qu'à de nouvelles calamités.

Othon qui avoit repassé les Alpes, étoit occupé à soumettre son fils Ludolphe, qui, craignant que les enfants d'Adelaïde ne lui fussent un jour préférés, s'étoit soulevé, & avoit entraîné dans la révolte plusieurs princes Allemands. Il venoit de rétablir la tranquillité en Allemagne, lorsque le pape Jean XII, qui vouloit se soustraire à la domination de Bérenger, le pressa de revenir en Italie. Tout se soumit à son arrivée. Il fut proclamé à Milan roi d'Italie dans une assemblée d'évêques où Bérenger fut déposé ;

L'Italie ravagée par les Hongrois & par les Sarrasins.

Othon I appelé par Jean XII v faire respecter son autorité.

& l'année suivante il reçut à Rome la couronne impériale des mains de Jean XI. Il fit rendre à l'église de S. Pierre les biens qui lui avoient été enlevés. Le pape & le peuple jurèrent de lui être toujours fideles & de ne donner aucun secours à Bérenger. fut arrêté que la consécration des souverains pontifes ne seroit canonique, qu'autant qu'elle auroit été faite du consentement de l'empereur; & le clergé de Rome, ainsi que la noblesse, s'engagea par serment à se conformer à tout ce qui fut réglé à ce sujet.

Jean XII, homme sans mœurs, & sans talents, étoit fils d'Alberic. Ayant succédé à l'autorité de son pere, il étoit, en 954 empereur ou souverain de Rome; & en 955 élevé sur le siege apostolique, il réunissoit en lui les deux puissances. Il se repent donc bientôt de s'être donné un maître dans Othon; il oublia tous les serments qu'il venoit de prêter; & croyant pouvoir profiter de l'absence de l'empereur, qui assiégeoit Mont-Léon, aujourd'hui Mont-Feltro, & Bérenger s'étoit renfermé, il se liguoit avec Adalbert, fils de Bérenger, le fit venir à Rome, & sollicita les Hongrois à faire une diversion en Allemagne: mais son plan avoit été si mal concerté, qu'à l'approche d'Othon il n'eut d'autre parti que la fuite, & eut-il à peine le temps de se sauver.

L'empereur fit son entrée au milieu des acclamations du peuple. On lui renouvela tous les serments qui lui avoient été faits ; & on tint un concile qui déposa Jean, & mit en sa place Léon VIII. Othon ne fit, sans doute, condamner ce pontife, que parce qu'il avoit conspiré ; mais comme il crut devoir ménager ceux qui avoient eu part à la conspiration, on ne parla point de ce crime ; & il ne fut question que des scandales que Jean avoit donnés. Othon n'ignoroit pas que les Romains souffroient impatiemment toute domination étrangère, & il craignoit de les porter à la révolte, s'il paroïssoit sévir contre le pape, pour avoir voulu les soustraire à sa puissance. Malgré cette précaution, ils se souleverent cependant quelques jours après : il les fit rentrer dans le devoir.

Sur ces entrefaites, Mont-Léon ouvrit ses portes, & Bérenger, fait prisonnier, fut envoyé en Franconie, où il mourut deux ans après. Il ne restoit plus à soumettre que Camérino, où Adalbert s'étoit retiré. Othon alla lui-même en faire le siège. Léon VIII fut forcé de le suivre de près : car Jean rentra dans Rome, où il exerça toutes sortes de cruautés, & où il déposa Léon dans un concile, composé de la bonne partie des évêques qui l'avoient condamné lui-même. Il fut tué quelques jours après.

Décret qui
donne à l'em-
pereur le
droit d'élire
les papes.

Les Romains sans demander l'agrément
l'empereur, éleverent Benoît sur la chaire
S. Pierre. Othon, ayant appris cette nouve-
le, abandonna le siege de Canérino, & vint
Rome avec toute son armée. Il pouvoit s'en
il pardonna. Benoît parut dans un concil
où il se reconnut coupable, & où Léon por-
ce décret. » A l'exemple du bienheureux Ad-
» en, pape du saint siege apostolique, qui
» accordé la dignité de patrice, le pouvoit d'
» lire les papes, & l'investiture des évêque
» au seigneur Charles très-victorieux, roi
» France & des Lombards; moi aussi Léon
» évêque, avec le clergé & le peuple Romai
» reconnoissons que le seigneur Othon premie
» roi des Teurons, & ses successe
» en ce royaume d'Italie ont le pouvo
» d'élire ceux qu'ils croiront dignes
» remplir le saint siege apostolique
» de choisir les métropolitains & les suffr
» gants, de leur donner l'investiture de le
» dignité & de commettre les évêques pour l
» ordonner. » Les empereurs rentrerent par
décret dans les droits dont ils avoient joui
& qu'on leur enleva cependant encore: c'est
pourquoi je le rapporte. Mais Othon n'au-
roit pas dû souffrir qu'on traitât ses droits com-
me des concessions faites par le saint siege; c'
c'étoit reconnoître que les papes les lui pou-
voient enlever. Il les avoit à meilleur titre

est-à-dire , comme souverain du peuple Romain qui les lui cédoit.

L'empereur retourna en Allemagne, & fut obligé de revenir l'année suivante. Les Romains avoient rétabli la république, & s'étoient soulevés contre le pape qui refusoit d'entrer dans leur révolte. Les consuls furent exilés, les tribuns du peuple furent pendus, & le préfet de Rome fut promené sur un âne la tête tournée vers la queue, fouetté dans les différents quartiers de la ville, & jeté dans un puits où il mourut.

Les dernières années d'Othon, surnommé le Grand à juste titre, furent plus tranquilles; il mourut après un règne de 36 ans. On le loue d'avoir comblé de biens plusieurs églises. En effet, c'est à lui principalement que le clergé d'Allemagne doit ses richesses & sa puissance: car il lui abandonna des duchés & des comtés. Il est vrai que pour le tenir dans quelque dépendance, il établit des *avoués*, qui devoient gouverner conjointement avec les prébendes, & qui étoient à la nomination des empereurs: mais dans la suite, le clergé secoua tout-à-fait ce joug.

Othon II, n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'il succéda à son père; & sa jeunesse fut l'occasion de bien des troubles, qui furent dissipés par ses victoires: il vainquit & soumit le duc

La jeunesse
d'Othon II
occasionne en
Allemagne

des troubles
qu'il appaise.

de Baviere, les Danois & le roi de Boheme mais à peine avoit-il rendu le calme à l'Allemagne, qu'il se vit tout à la fois appelé en Lorraine & en Italie. Pour opposer un obstacle aux entreprises de Lothaire roi de France il donna en fief la basse Lorraine à Charles frere de Lothaire; cherchant un appui dans la division de ces deux princes. Le roi de France entra néanmoins dans la Lorraine, & fut reconnu par les états assemblés à Metz. Orthoarma, chassa Lothaire, & parcourut la Champagne & l'Isle de France: cependant son arriere-garde ayant été défaite dans sa retraite, abandonna la souveraineté de la Lorraine se hâtant de faire la paix avec Lothaire pour ne songer plus qu'à l'Italie.

Etat de l'Italie.

La puissance des princes Italiens s'étoit considérablement affoiblie par les partages qu'ils avoient faits de leurs domaines, par les guerres qu'ils s'étoient faites les uns aux autres, & par le séjour d'Orthon le Grand en Italie. Ne pouvant donc se soulever, ils obéissoient; & l'empereur avoit sur eux un pouvoir presque absolu.

Mais Rome, quoique foible, ne pouvoit se soumettre. Plus les empereurs appesantissoient le joug, plus les citoyens faisoient d'efforts pour le secouer; & les papes qui vouloient commander eux-mêmes, étoient également ennemis & des Allemands & de la liber-

é. En un mot cette ville étoit un théâtre de dissensions, où les chefs de parti & les tyrans succédoient.

A la mort d'Othon I, circonstance propre à renouveler tous les désordres, une faction trahit le pape Benoît VI, & mit en sa place Boniface VII; & presque aussitôt après, une autre faction chassa Boniface pour élever Benoît VII sur le saint siege.

Boniface s'enfuit à Constantinople avec les trésors de l'église de S. Pierre, & pressa les empereurs Basile & Constantin de passer en Italie. Ces princes ne balancerent pas: car sachant qu'Othon II étoit retenu par la guerre de Lorraine, ils jugerent pouvoir reprendre facilement la Pouille & la Calabre, qu'Othon le Grand avoit enlevées à Nicéphore Phocas; c'est ainsi que les Italiens se livroient à ceux à qui ils s'étoient soustraits, & cherchoient de tous côtés de nouveaux maîtres & de nouveaux ennemis.

Les Grecs, soutenus des Sarrasins d'Afrique, avoient déjà soumis la Pouille & la Calabre, lorsqu'Othon parut, leur livra la bataille, & la perdit par la trahison des Italiens; il tomba même entre les mains des ennemis; mais ayant eu le bonheur de s'échapper, il leva une nouvelle armée, & revint à Rome où il mourut. Les Grecs auroient pu se rendre

Les Grecs invités par Boniface VII & soutenus par les Sarrasins se rendent maîtres de la Pouille & de la Calabre.

Othon II qui marche contre eux est défait par la trahison des Italiens.

maîtres de cette ville, s'ils s'étoient hâtés d'y marcher.

Il eut, comme son père, la fautive politique d'élever le clergé.

Othon fut aussi favorable au clergé, que son père l'avoit été. C'est par les bienfaits de ces deux princes que les évêques de Trèves, de Mayence, de Metz, de Strasbourg, de Spire & plusieurs autres sont devenus des vassaux trop puissants pour le suzerain qui les avoit faits. Les empereurs croyoient abaisser la noblesse en élevant le clergé; & se faisoient fausement d'être mieux obéis, placés entre deux puissances qu'ils opposoient l'une à l'autre. Mais, par cette politique, ils donnoient de nouveaux maîtres & des maîtres plus redoutables; car les évêques croyoient même indigne d'eux de prêter le serment de fidélité. Est-il juste, disoient-ils, que des mains qui ont été consacrées par une onction céleste, & que la langue des évêques qui est devenue la clef du ciel, soient profanées par des serments qui ne conviennent tout au plus qu'à des laïques?

Nouveaux troubles à l'avènement d'Othon III.

Othon II eut pour successeur son fils Othon III, dont on ne fait pas exactement l'âge mais qui étoit encore dans l'enfance. Ce règne commença donc encore par des troubles. Il suffit cependant d'imaginer à peu près ceux qui agiterent l'Allemagne: car l'histoire que j'en donnerois, ne feroit que remettre sous vos

ceux les vices déjà connus d'un gouvernement monstrueux. Il n'en est pas de même les défordres de l'Italie : il faut les observer , parce qu'ils préparent de nouvelles révolutions.

Les troubles recommencetent à Rome à l'arrivée de Boniface. Ce pape fit enfermer dans le château S. Ange Jean XIV, qui avoit succédé à Bonoît VII, & l'y laissa mourir de faim. Etant mort lui même quelques mois après, on mit en sa place un Romain qui mourut avant d'avoir été sacré, & après lequel on élut Jean XV.

Pendant Crescentius, ayant pris le titre de consul, regnoit à Rome, soulevoit le peuple contre la domination des Allemands, & profitoit de la jeunesse d'Othon, pour affermir son autorité. Jean XV, qui lui étoit opposé, fut d'abord obligé de se retirer en Toscane, & ayant ensuite été rappelé par le peuple, il ne fut ménagé que parce que Crescentius craignoit les Allemands, que le pape appelloit à son secours. Tel étoit l'état de Rome depuis 983 jusqu'en 996, qu'Othon passa les Alpes.

Tout se soumit à son approche, & le sénat lui envoya des députés pour prendre ses ordres touchant l'élection d'un nouveau pape : car Jean XV venoit de mourir. Brunon, Sa-

Les Romains se soumettent à son approche.

son d'origine son parent, fut qui tomba son choix, fut élu sous le nom de Grégoire V, & le couronna empereur. Crescentius obtint son pardon à la priere de Grégoire & le roi, ayant rétabli la tranquillité à Rome & dans d'autres villes, repassa en Allemagne.

La tranquillité n'étoit qu'apparente. Les Romains, à la sollicitation de Crescentius s'étant soulevés contre un pape qu'ils n'avoient pas choisi, éleverent sur le saint siege Jean XVI. Grégoire qui s'étoit retiré à Pavie, tint un concile dans lequel il excommunia l'antipape & Crescentius. Othon revint en Italie Rome fut assiégée & prise. Crescentius & l'antipape perdirent la vie.

Le roi dans ces circonstances fit un décret par lequel il arrêta que les Allemands auroient seuls le pouvoir & le droit d'élire l'empereur Romain; & que les papes n'auroient à cet égard d'autres prérogatives que de le proclamer solennellement & de le couronner lorsqu'il viendrait à Rome. Ce décret fut confirmé par Grégoire, qui mourut quelque temps après.

Un prince peut prendre tels titres qu'il veut, & ils lui appartiennent, dès qu'ils ne lui sont pas contestés par les autres souverains. Les Allemands pouvoient encore donner à leur chef celui d'empereur d'Allemagne, sans qu'

949
Décret qu'il
porte sur l'é-
lection de
l'empereur.

Idées fausses
qu'on se fai-
soit à ce sujet.

puissances voisines dussent en prendre om-
age, & pussent refuser de l'appeller aussi em-
pereur d'Allemagne. Mais puisqu'ils n'avoient
aucunes prétentions sur Rome, que parce que les
papes les y avoient appellés, ils n'y avoient
certainement aucun droit de souveraineté :
autant plus que les Romains ne s'étoient
jamais donnés librement ; & que toutes les
fois qu'ils avoient été libres, ils avoient ré-
voqué les sermens que la force leur avoit ar-
chés. Il étoit donc ridicule aux Allemands
de prétendre élire un empereur Romain : ce
qui étoit plus ridicule encore, c'est la préten-
tion des papes, qui croyoient jouir du droit
de donner l'empire.

Toutes ces prétentions étoient fondées sur
des mots, auxquels on n'attachoit que des
sens confuses. On voyoit que les Othons,
Charlemagne & les Césars avoient porté
le titre d'empereur. On jugeoit donc qu'ils
étoient tous empereurs de la même manière,
et que, par conséquent, ils avoient tous les
mêmes droits sur Rome. On voyoit aussi
les papes couronner les empereurs au nom de
Dieu ; & quoique nous jugions avec raison
que ce ne soit là qu'une cérémonie, il n'est
pas bien sûr qu'alors on en jugeât comme
nous. Au contraire, il est certain que Charle-
magne voulut paroître tenir des papes la cou-
ronne de l'empire, comme Pepin avoit voulu

parôître tenir d'eux la couronne de France; & s'ils ont voulu faire illusion aux peuples, ils n'y ont que trop réuffi. Auffi Louis le Begue ne prit-il point le titre d'empereur, parce que Jean VIII n'avoit pas voulu lui donner en France la couronne impériale. Si les princes Italiens forcerent quelquefois le pape à les couronner, ils ne se crurent jamais empereurs qu'après le couronnement. Enfin les rois d'Allemagne attendirent d'ordinaire pour se dire empereurs Romains d'avoir été couronnés par le pape. Cette conduite prouve qu'au neuvieme siecle & au dixieme, on contôit au moins foiblement les prétentions du saint siege. C'est une chose bien finguliere certainement l'empire Romain ne subsistoit plus; & cependant on croyoit le voir, on croyoit le donner, on croyoit le prendre, & on répandoit des flots de sang.

Othon donna pour successeur à Grégoire V, Gerbert, évêque de Ravenne, qui prit le nom de Silvestre II. Cet évêque avoit eu de grands démêlés avec le saint siege, auquel il avoit résisté avec fermeté; mais quand il fut pape, il prit un autre langage, & jugea qu'aucune puissance n'étoit comparable à celle de successeurs de S. Pierre. Il pouvoit facilement prouver tout ce qu'il vouloit: car il étoit l'homme le plus éclairé de son siecle.

Othon, malgré son décret, étoit si peu maître dans Rome, qu'il se vit tout-à-coup assiégé dans son palais. Il eut bien de la peine à s'échapper par des souterrains; & il songeoit à se venger, lorsqu'il mourut. On l'a nommé d'abord l'Enfant, ensuite le Roux, enfin la Merveille du monde. Je vais rapporter quelques traits qui montreront sa simplicité, & feront connoître l'esprit de son ecle.

1002

Le moine S. Romuald lui conseilla d'aller par pénitence à pieds nus en pèlerinage à Mont-Cassin, & ensuite à S. Michel du Mont-Gargan. Il le fit: mais il n'est pas la complaisance d'embrasser l'état monastique, comme le lui conseilloit encore le même saint. Par une dévotion, que quelque moine, sans doute, lui avoit encore inspirée, il fit faire un habit sur lequel on avoit brodé l'apocalypse. Enfin un jour qu'il étoit avec un archevêque, ils s'entretinrent de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame; & après avoir bien réfléchi, ils imaginèrent de fonder un monastère. Vous jugez bien, sans que je le dise, que cet empereur a beaucoup contribué à augmenter la puissance & les richesses des ecclésiastiques. On remarque que les trois Othons ont donné aux églises les deux tiers des biens de l'Allemagne.

La superstition d'Othon III a contribué à l'agrandissement du clergé.

Henri II der-
nier de la mai-
son de Saxe.

Othon n'ayant point laissé d'enfants, plusieurs princes prétendirent à l'empire : Henri duc de Bavière & arrière-petit-fils de Henri l'Oiseleur, l'emporta sur les concurrents. fut proclamé à Mayence dans le même temps que les Lombards étoient à Pavie Hardouin marquis d'Ivrée. Il eut presque toujours guerre avec quelques-uns des princes Allemands. Il passa deux fois les Alpes pour marcher contre Hardouin, qui enfin n'ayant plus de ressource, prit le parti de se jeter dans un cloître. La Lombardie se soumit Rome même le reconnut, & le pape le couronna; mais le reste de l'Italie fut toujours troublé.

Il y avoit douze ans que Henri regnoit lorsqu'il s'ouvrit à Richard, abbé de S. Vanne de Verdun, sur le projet qu'il formoit depuis long-temps d'embrasser la vie monastique. On s'imaginait alors qu'on ne pouvoit servir Dieu que dans un cloître. Mais Richard, qui ne pensoit pas comme Romuald, lui fit abandonner ce dessein; & lui persuada qu'il serviroit Dieu en gouvernant l'empire, pourvu qu'il donnât tous ses soins à rendre la justice & à procurer le bonheur des peuples. Ce prince fut plus libéral envers les églises qu'aucun de ses prédécesseurs. Il promit dans son couronnement obéissance au pape, ce qui étoit sans exemple, & ce qui fait voir l'idée qu'i

qu'il se formoit du saint siege & de l'empire :
 contribua à la conversion d'Etienne, en fa-
 veur duquel il érigea la Hongrie en royaume;
 mourut & fut canonisé. Pendant son regne
 y eut un schisme à Rome : & vers le temps
 de sa mort, le saint siege fut vendu à un sim-
 ple laïque Jean XIX.

Henri II qui ne laissa point d'enfants, pa-
 rût être le dernier prince de la maison de Sa-
 xon : car le sentiment le plus vraisemblable est
 que son successeur, Conrad, dit le Salique,
 duc de Franconie, ne lui appartenoit que par
 ses femmes. Les troubles se multiplierent sous
 ce nouvel empereur, & l'obligerent de passer
 & de repasser bien des fois les Alpes, parce
 qu'on se révoltoit par tout où il n'étoit pas.
 Rome n'étoit pas la seule ville d'Italie qui vou-
 loit se soustraire à sa domination. Il eut pour
 successeur son fils Henri III.

1014
 Conrad II duc
 de Franconie
 successeur de
 Henri II.

L'Allemagne ne pouvoit presque pas être
 sans guerre. C'étoit un effet du gouvernement
 féodal, que tant de princes puissants armaient
 les uns contre les autres, ou se soulevoient
 contre l'empereur. Parmi ces troubles,
 Henri III eut plus de succès qu'il n'essuya de
 revers.

1039
 Henri III fait
 respecter son
 autorité en
 Allemagne.

L'Italie plus épuisée & plus foible, ne
 produisoit que des factieux plus faciles à sou-
 lever. Henri est cependant le dernier roi

Et en Italie
 où il fait cess
 ser les scismes

dales de plu-
sieurs papes
simoniaques.

d'Allemagne qui ait su y conserver son autorité. Il la fit si bien respecter, que les Romains s'accoutumèrent à lui demander des papes, & à recevoir sans opposition ceux qu'il nommoit. C'étoit l'avantage du saint siege : car les papes que les empereurs y plaçoient de leur choix devoient être meilleurs que ceux que les factions faisoient, & l'étoient en effet.

Lorsque Henri monta sur le trône, la simonie regnoit à Rome depuis long-temps. En 1033, Benoît IX avoit succédé à Jean XIX & acheté, comme lui, le souverain pontificat qu'il déshonora par ses débauches, par ses rapines & par ses meurtres. Les Romains le chasserent, & le saint siege fut vendu à Silvestre. Mais trois mois après, une faction rétablit Benoît, qui craignant, sans doute, d'être encore chassé de cette place, aima mieux en faire de l'argent, & la vendit à Grégoire VI.

1044

Henri vint en Italie, fit enfin cesser ce scandale. Les trois papes simoniaques furent déposés. Mais Clément II, qui leur avoit succédé, mourut neuf mois après en Allemagne où il avoit accompagné l'empereur, & Benoît remonta sur le saint siege pour la troisième fois. Henri envoya d'Allemagne, Damasc II qui mourut vingt trois jours après sa consécration, & qu'on soupçonna d'avoir été empoisonné.

1046

né. Alors l'empereur fit élire dans une assemblée qui se tint à Worms, Brunon évêque de Toul, qui prit le nom de Léon IX, & Benoît se retira.

Léon avoit déclaré qu'il n'accepteroit, que lorsque le clergé & le peuple de Rome l'auroient élu, persuadé que sans cela son élection ne pouvoit être canonique; & en effet, il ne se crut pape, qu'après que les suffrages des Romains se furent réunis en sa faveur. Ce scrupule étoit une nouveauté contraire aux prérogatives de l'empire. Il semble donc que Henri devoit le désapprouver, & nommer plutôt tout autre que Brunon. Il n'en fit rien, & fit une faute.

Le patrimoine de S. Pierre étoit alors ruiné par la mauvaise conduite des papes précédents, & par les usurpations que plusieurs seigneurs avoient faites sur l'église de Rome. Parmi les usurpateurs étoient des Normands, établis depuis quelque temps dans la Pouille & dans la Calabre: mais ceci demande que nous reprenions les choses d'un peu plus haut.

Lorsque les Lombards conquièrent l'Italie les Grecs conserverent la plus grande partie des provinces, comprises aujourd'hui dans le royaume de Naples. Mais les ducs, qui les gouvernoient, profiterent de la foiblesse des

Etablis-
ment des Nor-
mands dans
le midi de l'I-
talie.

empereurs de Constantinople, & chercherent parmi les troubles à se rendre indépendants. Leurs divisions ouvrirent dans la suite ce pays aux Sarrafins. Enfin les rois d'Allemagne, comme empereurs, y portèrent encore les armes, pour faire valoir leurs prétentions. Tel étoit la situation de ces provinces déchirée par leurs habitants, par les Grecs, par les Sarrafins, par les Allemands & par des princes descendus des Lombards; Lorsque des François, venus de Normandie, entreprirent de s'y établir, & y causerent de nouveaux désordres, que les papes accrurent.

Vers la fin du dixième siècle, une soixantaine de pèlerins Normands, qui revenoient de la Terre Sainte, se trouverent à Salerne dans le temps que cette ville, assiégée par les Sarrafins, se rachetoit à prix d'argent. Cette petite troupe rendit le courage aux Salertins; & s'étant mise à leur tête, elle fondit au milieu de la nuit sur les infidèles, les défit entièrement, les chassa dans leurs vaisseaux, & s'en richit de leurs dépouilles.

Les vainqueurs retournerent dans leur patrie, avec la gloire d'avoir délivré Salerne; & bientôt d'autres Normands, voulant recueillir les fruits de la réputation que cet événement leur avoit acquise, vinrent chercher fortune dans cette partie de l'Italie: offrant leurs ser-

rices à tous les princes qui étoient en guerre, & servant indifféremment dans les troupes des Grecs, des Allemands, des papes & des ducs du pays. Dès l'an 1030, ils fondèrent près le Naples la ville d'Averse; & Rainolfe, leur chef, prit le titre de comte.

Au bruit des succès des Normands, les fils aînés de Tancrede de Haute-Ville, Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, Drogon & Humfroi, partirent de Courance, & vinrent à Salerno. Ils se mirent à la tête de trois cents Normands; & s'étant joints aux Grecs, qui avoient recherché leur alliance, ils leur procurèrent en Sicile une victoire complète sur les Sarrafins. Bientôt offensés des injustices qu'on leur fit, ils s'embarquèrent, descendirent dans la Calabre; & ayant reçu quelques secours de Rainolfe, ils se rendirent maîtres de presque toute la Pouille qu'ils partagèrent. Chaque capitaine eut une ville en partage: ils consèrverent Melfi en commun, pour être le lieu où ils se rassembleroient, & ils reconnurent Guillaume pour comte de la Pouille, c'est-à-dite, qu'ils choisirent le gouvernement féodal, parce qu'ils n'en connoissoient pas d'autre.

Une conquête si rapide, faite par une poignée d'hommes, a de quoi étonner: mais il faut remarquer qu'on avoit dégarni la Pouille,

pour porter la guerre en Sicile; & que d'ailleurs, les habitants de cette province, mécontents de la domination des Grecs, se joignoient aux François, & devenoient sous ces heros tout autant de soldats.

De plusieurs autres fils qu'avoit encore Tancrede, il eut bien de la peine à en retenir un auprès de lui. Robert Guiscard partit pour la Pouille avec deux de ses freres, & beaucoup d'autres gentilshommes. Ils traverserent l'Italie en habit de pèlerin, voulant se déguiser aux yeux des Romains & des Grecs, qui n'auroient pas vu sans inquiétude l'accroissement de cette race de conquérants.

Henri III, ne pouvant pas s'opposer à leurs progrès, prit le parti de leur donner l'investiture de tout ce qu'ils avoient conquis; & les Normands devinrent feudataires de l'empire d'Allemagne. Ils possédoient alors toute la Pouille, le comté d'Averse & une grande partie du Bénéventin.

Prétentions de Léon IX, qui les excommunia, & leur fait la guerre.

Léon IX les excommunia, parce qu'ils avoient envahi quelques terres de l'église de Rome. Cette excommunication ayant été sans effet, il eut recours à l'empereur Henri; & il en obtint des troupes auxquelles il joignit tous les aventuriers & tous les bannis qui le voulurent suivre. Il marcha à la tête d'une armée, dont celle des Normands n'auroit pas

fait le quart ; se flattant de recouvrer, non-seulement, ce qu'ils avoient enlevé à son église : mais comptant avoir encore des droits sur tout ce qu'ils avoient conquis. Les Normands lui ayant offert de se rendre ses vassaux pour les terres qu'il leur redemandoit, il rejeta cette proposition, parce que, selon, lui toutes les provinces dont ils s'étoient emparés, appartenoient au saint siege ; que les Grecs iconoclastes avoient mérité de les perdre à cause de leur hérésie ; & que la conquête que les Normands en avoient faite, devoit revenir au domaine de l'église, parce qu'ils ne l'avoient pu faire que sous le bon plaisir du pape.

Les Normands, qui ne s'attendoient pas à ces raisons, comme en effet ils ne devoient pas s'y attendre, défirent l'armée du pape, le firent prisonnier, le garderent pendant près d'un an, & le renvoyerent sans rançon après l'avoir traité avec beaucoup de respect. Léon mourut peu de temps après. On a reproché à ce pape d'avoir porté les armes : mais il n'étoit pas le premier ; il étoit d'ailleurs d'un pays, où il avoit vu les évêques & les abbés en faire autant, & il en avoit plusieurs dans son armée.

Les Romains n'osant procéder à l'élection d'un nouveau pape, députerent à l'empereur, Mort de Henri III.

qui nomma l'évêque Gebhard, connu sous le nom de Victor II. C'est le quatrième Allemand, qui ait été élevé sur la chaire de S. Pierre. Henri mourut l'année suivante, & eut pour successeur son fils Henri IV, qui avoit été déclaré roi des Romains quelque temps auparavant. Ce titre désignoit celui que les princes Allemands reconnoissoient devoir succéder à l'empire.

1056

Victor II étant mort, les Romains élurent Frédéric, abbé du Mont Cassin, qui prit le nom d'Etienne IX, & dont l'élection fut confirmée par l'empereur. Il mourut l'année suivante.

1057

Les Romains divisés élurent alors deux papes : mais Nicolas II, ayant eu l'agrément de la cour d'Allemagne, monta seul sur le saint siege, & força son concurrent à se désister. Ce pontife entreprit néanmoins d'ôter aux empereurs la part qu'ils devoient avoir dans ces élections. Il tint un concile, où il fut décidé qu'on choisiroit, autant qu'il seroit possible, dans le clergé de Rome ceux qu'on élèveroit sur la chaire de S. Pierre; qu'on les préféreroit à ceux des autres églises; que l'élection des papes se feroit par les cardinaux; & qu'enfin on demanderoit au clergé & au peuple la confirmation du choix qui auroit été fait. On ajouta cependant une clause, pour

1058

Nicolas II
veut se souf-
taire à l'em-
pereur.

avoit respecter les droits de l'empereur : mais dans le vrai on vouloit les détruire. Elle étoit conçue en ces termes. *Sauf l'honneur & le respect dus à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi & qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur, selon le droit que nous lui avons déjà accordé; & on rendra le même honneur à ses successeurs, à qui le saint siege aura personnellement accordé la même prérogative.* Tous ces mots de ce décret montrent sensiblement quelles étoient les prétentions & les vues de la cour de Rome. On voit qu'elle s'arroge le droit de faire les empereurs, & qu'elle propose de se soustraire tout-à-fait à leur autorité.

Cependant les Normands continuoient leurs conquêtes, malgré les excommunications des papes. Nicolas voyant la foiblesse de ses armes spirituelles, destinées à tout autre usage, changea tout-à-coup de conduite, & s'allia avec ces excommuniés, pour se faire un appui contre les empereurs d'Allemagne, auxquels il vouloit se soustraire. Cette alliance, vu la façon de penser de ces temps, étoit pas moins favorable aux Normands; parce qu'ils étoient persuadés que l'approbation du saint siege donneroit un air de justice à tout ce qu'ils avoient conquis, & à tout ce qu'ils conqueroient dans la suite. D'un côté, par le traité qui fut fait, ils furent ab-

Il s'allie des Normands auxquels il donne l'investiture.

sous de l'excommunication prononcée contre eux; le pape confirma Richard dans la possession de la principauté de Capoue, & Robert Guiscard dans celle de la Pouille & de la Calabre; & il promit à celui-ci l'investiture de la Sicile à titre de duché, l'invitant à chasser de cette île les Grecs & les Sarrasins. D'un autre côté, Robert, Richard & leurs successeurs se mirent sous la protection du pape, lui prêterent serment de fidélité comme feudataires du saint siége, & s'obligèrent à payer chaque année un tribut de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs. Tel est le fondement des prétentions de la cour de Rome sur les royaumes de Naples & de Sicile.

Aussitôt que le traité eut été signé, les Normands firent le dégât dans les terres de quelques seigneurs, qui jusqu'alors avoient commandé dans Rome, & arrachèrent cette ville & les papes à la domination de ces tyrans. Vous comprenez que s'ils continuent d'écarter tous ceux qui voudront faire valoir des droits sur cette capitale, les papes qui n'auront plus d'ennemis à redouter acquiescent tous les jours plus d'autorité sur le peuple, & deviendront enfin souverains. Il est assez singulier que les successeurs de S. Pierre aient eu des vassaux souverains, avant d'être souverains eux-mêmes. Car quelles qu'aient été

Donations de Charlemagne, il est au moins certain que Nicolas II n'avoit de fait la souveraineté nulle part.

La mort de Nicolas, arrivée en 1061, fut suivie de grands troubles. Cadalous, évêque de Parme que l'empereur avoit fait évêque, vint deux fois avec une armée pour se faire maître du saint siége. Mais Alexandre II, soutenu par une faction puissante, le poussa toujours, & fut enfin reconnu pour le pape légitime.

Tout ce qui arrive en Italie peut vous faire juger que Henri IV étoit trop foible, pour faire respecter son autorité. En effet, ce prince n'avoit que cinq à six ans, lorsqu'il monta sur le trône en 1056. L'impératrice Agnès, sa mere, s'étoit faite de la régence. Environnée de seigneurs jaloux & puissants, elle conjuroient contre elle, elle ne pouvoit porter sa vue hors de l'Allemagne; elle ne put pas même se maintenir long-temps: son fils lui fut enlevé en 1062, & elle se retira dans un monastère à Rome.

Henri, qui étoit alors dans la douzième année de son âge, fut confié aux archevêques de Cologne & de Breme. Le premier ne négligea rien, pour lui donner l'amour de la vertu & des études convenables à son état: mais le second, voulant gagner la con-

L'enfance de Henri IV favorise l'ambition des papes.

Il a été mal élevé.

fiance de ce malheureux prince, ne chercha qu'à flatter ses passions. Ce fut la première source des maux qui l'accableront. Les historiens en ont parlé différemment, parce qu'en ont parlé avec partialité : mais il a donné des preuves de valeur, d'activité, de patience, de générosité, de clémence, d'amour pour ses peuples ; & on voit avec regret qu'il eût été capable de répondre aux soins d'une bonne éducation. Sa passion pour les femmes lui a été funeste.

La crainte
d'une excom-
munication
l'empêcha de
répudier sa
femme.

Henri étoit dans sa dix-neuvième année lorsqu'il prit les rênes de l'état : mais trop livré à ses passions, pour donner assez de soins au gouvernement, il s'occupa de ses plaisirs. L'une de ses premières démarches fut d'entreprendre de répudier sa femme, pour laquelle il n'avoit jamais eu que de l'aversion. Il fit dans ses intérêts l'archevêque de Mayence, & la chose ayant été proposée dans un diocèse, on convint de la traiter dans un concile qui fut indiqué à Mayence même.

Il se flattoit de faire réussir son projet lorsqu'il indisposa contre lui l'archevêque de Mayence. Ce prélat, qui changea tout à coup, écrivit au pape pour l'inviter à prendre connoissance de cette affaire. Alexandre en avoit déjà été instruit ; & son légat, qui étoit parti avec ses ordres, se rendit au concile, où il menaça d'excommunication l'

res & l'empereur. Henri, que toute l'assemblée sollicitoit à se désister, reprit sa femme, sans quitter son aversion. Il ne revint à elle que quelques années après, & il eut des enfants.

Depuis long-temps, les provinces d'Allemagne étoient troublées par une multitude de seigneurs, qui se faisoient continuellement guerre, & qui commettoient toutes sortes de vexations & de brigandages. Ce désordre étoit nulle part plus grand que dans le duché de Saxe. Henri voulant veiller à la sûreté publique, entreprit de l'arrêter. Les Saxons se souleverent, il vainquit, il pardonna. Mais trop de clémence enhardit les rebelles, & les troubles recommencerent.

Troubles principale-ment en Saxe.

Un empire aussi agité prenoit trop sur les sens de Henri. Il eût voulu bien gouverner, & il en eût été capable, s'il eût su se gouverner lui-même. Il songea à se débarrasser entre les mains d'un autre, des soins du gouvernement. Il eut au moins la sagesse de tourner les yeux sur Hannon, cet archevêque de Cologne qui avoit voulu faire de lui un prince vertueux. L'ordre se rétablissoit déjà. Mais le ministre s'apperçut bientôt que pour plaire à son maître, il falloit approuver ses débauches; il vit qu'il n'étoit plus agréable, & prévenant sa disgrâce, il se retira.

Henri IV donne des dégouts à son ministre qui se retire.

Les troubles
croissent & A-
lexandre II
cite Henri.

Aussitôt les Saxons se souleverent, & députerent au pape pour lui porter des plaintes contre l'empereur, qu'ils lui représentoient comme un tyran, un débauché & un finiquet. Alexandre II cita l'empereur à comparoître devant lui pour se justifier des crimes dont on l'accusoit. Cette entreprise paroît bien étonnante, quand on se rappelle la dépendance des papes sous le regne précédent. C'est ainsi que dans les temps d'anarchie, chacun se fait des droits suivant les circonstances; que celui qui a obéi un jour, commande à l'autre. Cette sommation cependant n'eut point de suite, parce que Henri la méprisa ou peut-être encore parce qu'Alexandre mourut.

Hildebrand
ou Grégoire
VII.

1073

Il y avoit alors à Rome un moine nommé Hildebrand, intrigant, riche, puissant. Il faisoit les papes, il les gouvernoit: il fit pape lui-même. C'est par ses conseils que Léon IX voulut n'être élevé sur le saint siége par les suffrages des Romains. Depuis ce pontificat, Hildebrand fut toujours maître dans Rome. Il chassa Cadaloüs, il maintint Alexandre; & avant pris la qualité de chancelier du saint siége, il avoit l'administration de tous les revenus, & le gouvernement de toutes les affaires.

Depuis le pontificat de Léon IX, Hildebrand avoit formé le projet d'enlever aux e

teurs toute influence sur l'élection des papes & des autres évêques. Mais pour l'exécution, il falloit d'abord s'affermir sur le saint siège, & , par conséquent, obtenir l'agrément de Henri. Or, demander cet agrément, étoit reconnoître les droits de l'empereur. Ildebrand prit néanmoins ce parti; étant d'ailleurs bien déterminé à protester quelque jour contre une démarche, dont les circonstances lui faisoient une nécessité. Il trouva des obstacles à la cour d'Allemagne: il les vainquit par une soumission apparente: son élection fut confirmée; & il prit le nom de Grégoire VII.

Dès qu'il se vit assuré sur la chaire de S. Pierre, son ambition n'eut plus de bornes. Il crut, non-seulement, le seul dispensateur des biens de l'église, mais encore il se regarda comme le seul souverain de la chrétienté, commandant aux rois, les traitant comme sujets du saint siège, & disposant des couronnes. Nous verrons dans la suite les maux que l'ambition de ce pontife a produits.

Si les empereurs s'étoient fixés à Rome, ils auroient étouffé toutes les factions, & leur autorité se seroit affermie en deça des Alpes. Mais comment auroient-ils conservé l'Allemagne, où les factieux étoient des princes

puissants qui les avoient élus; & d'où, comme nous le verrons, ils ne pourront pas conserver l'Italie? C'est pour leur malheur & pour celui des peuples, qu'ils ont voulu régner tout à la fois en Italie & en Allemagne; c'est, en un mot, un vain titre, qui a nourri en eux cette ambition, & causé des guerres sanglantes.



CHAPITRE VIII.

*De l'empire Grec dans les siècles neuf,
dix & onze.*

DANS le neuvième, le dixième & l'onzième siècle, l'histoire de Constantinople offre toujours les mêmes désordres. C'est le tableau de tous les malheurs que l'ambition & le fanatisme peuvent produire, lorsqu'il n'y a plus ni loi, ni subordination. Parmi les séditions & les révoltes, le crime ouvre le chemin au trône, qui conduit d'ordinaire à la mort ou dans un cloître. L'empire n'est ni héréditaire, ni électif : il est au scélérat, qui ose les plus grands forfaits. Un prince est précipité par le poison ou par le fer ; un autre à qui on creve les yeux, est jeté dans un monastère : & souvent celui qui meurt sur le trône, n'est pas le moins malheureux. Un exemple vous fera connoître ce que c'étoit alors que les droits à l'empire, & combien on étoit éloigné d'en avoir quelque idée.

Etat déplorable de l'empire Grec.

Michel Paphlagonien, d'abord faux monnoyeur, ensuite chambellan, parce que son frere étoit un des eunuques du palais, inspira de l'amour à l'impératrice Zoé, qui médita bientôt la mort de Romain Argyre son mari. Le poison, qu'on avoit employé, agissant trop lentement, Romain fut étouffé dans un bain. Alors Zoé épousa Michel, le déclara empereur, & il fut reconnu sans obstacle. Ce malheureux, il faut lui rendre justice, mourut de ses remords, après avoir échappé au poison que sa femme voulut lui faire donner.

Son neveu, Michel Calaphate, fils de sa sœur & d'Erienne qui avoit été calfat de navire, étoit César. Zoé qui s'étoit rendue maîtresse de toute l'autorité, le mit sur le trône. Elle se trompa : Michel la fit enlever, & la mit dans un couvent, où elle fut obligée de prendre l'habit de religieuse.

Cette violence ayant excité des murmures, le préfet de la ville lut en place publique un manifeste, par lequel Michel entreprenoit de se justifier ; mais il ne fut pas écouté. Une voix s'écria : nous ne voulons pas de Michel pour empereur. Ce cri devint universel : Michel s'enfuit dans le monastère des Studites, prit le froc & quelques jours après on lui creva les yeux. Alors Zoé sor

it du couvent pour remonter sur le trône : mais ce qui est plus singulier , c'est qu'on lui donna pour collègue sa sœur Théodora, & l'empire fut gouverné par deux femmes. Voici les révolutions arrivées depuis 1034 jusqu'en 1042. Il seroit inutile d'en rapporter d'autres.

Parmi le grand nombre des princes qui ont la plupart ensanglanté le trône Grec en ces temps malheureux, peu ont eu des talents, ou avec des talents ils ont eu de grands vices. Tels ont été Nicéphore, Phocas, & Jean Zimiscès qui l'assassina pour usurper l'empire. Sous leur regne, depuis 963 jusqu'en 976, les Grecs devinrent redoutables, par les avantages qu'ils remportèrent sur leurs ennemis.

Mais le meilleur empereur qui ait régné dans l'intervalle que nous parcourons, est, sans contredit, Constantin Porphyrogenere. Vous savez que nous lui devons des extraits de Polybe. Il fit recueillir ce qu'il y avoit de plus important dans les meilleurs livres. Il fit composer un grand nombre d'ouvrages par les hommes les plus instruits. Il en composa beaucoup lui-même, parce qu'il étoit un des plus savants princes dont il soit fait mention. En un mot, il s'occupa du bonheur des peuples, il ne négligea rien

Constantin
Porphyroge-
nere s'appli-
que à le ren-
dre florissant.

pour faire fleurir les sciences, qui avoient été fort négligées. Mais on peut lui reprocher d'avoir quelquefois donné aux lettres un temps qu'il déroboit aux affaires. Pour juger de la considération dont les sciences jouissoient sous son règne, il suffit de remarquer qu'un premier écuyer enseignoit la philosophie, qu'un archevêque de Nicée professoit la rhétorique, qu'un parrice donnoit des leçons de géométrie, & que l'empereur recevoit à ses tables les élèves qui se distinguoient, & les récompensoit par des emplois honorables. Il mourut en 959, empoisonné par Romain son fils, qui mourut lui-même de ses débauches, ou qui, selon d'autres, fut empoisonné.

Pourquoi cet empire ne tomba pas sous les barbares.

Les mauvais princes, les révolutions fréquentes, les vices du gouvernement préparoient la chute de Constantinople; mais les barbares d'Europe, incapables de former un plan réfléchi, & de saisir le moment de l'exécution, se soulevoient pour se faire battre, ou ne savoient pas profiter de la victoire. Les Russes avoient pénétré dans la Bulgarie, ils y avoient remporté de grands avantages, ils menaçoient déjà de s'avancer jusqu'à Constantinople. Jean Zimiscès marcha contre eux, & les extermina. Quelques années après, Basile soumit les Bulgares, qui avoient ravagé les provinces de l'empire. Ce der-

nier prince, né pour la guerre, eut des succès brillants : mais il n'accorda aucune protection aux lettres, quoique petit-fils de Constantin Porphyrogenete.

Les ennemis les plus redoutables étoient en Asie. Les Grecs auroient succombé, si les divisions n'avoient de bonne heure affoibli les Sarrasins. En 908, il se forma un grand schisme dans la religion musulmane. Obeid-Allah, s'étant rendu maître de l'Afrique, prit le titre de khalife. Ses successeurs, connus sous le nom de khalifes Fatimites, conquièrent l'Egypte & la Syrie, & furent toujours les ennemis des khalifes Abbassides. Au milieu de ces troubles, les Turcs, que Motasem avoit appellés à son service, acquirent tous les jours plus de puissance. Ils embrassèrent la religion mahométane, & respectèrent le sacerdoce dans le khalife : mais ils lui enleverent enfin la souveraineté. Vers la fin du onzieme siecle, différentes hordes de ces barbares s'étoient établies dans la Perse, dans la Syrie, dans l'Asie mineure, & formoient plusieurs royaumes sous des chefs toujours ennemis. Un des plus puissants étoit le sultan Soliman qui faisoit sa résidence à Nicée, & qui de là, portoit le ravage jusqu'aux portes de Constantinople. Alors l'empire Grec ne possédoit presque plus rien en Asie. Il renfermoit en Europe la

Les divisions des Sarrasins en retardent la chute.

Thrace, l'Illyrie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie & la Grèce: mais toutes ces provinces étoient exposées à beaucoup d'ennemis, dont je parlerai ailleurs.

Malgré cet état de foiblesse, Constantinople étoit encore la première ville du monde: immense, peuplée, opulente, elle étoit le centre des arts, des sciences & du commerce elle s'enrichissoit par sa situation, par l'ignorance des autres peuples, & par les malheurs même de l'empire. Car sa population augmentoit de toutes les familles riches, qui abandonnoient l'Asie pour se soustraire à la domination des Turcs.

Après vous avoir fait cette légère esquisse de l'empire Grec dans l'espace de trois siècles, il me reste à vous faire considérer les troubles de l'église d'orient.

L'hérésie des
Iconoclastes
trouble enco-
re l'église
dans le neu-
vième.

La paix y regnoit au commencement du neuvième siècle: c'étoit le fruit du concile qu'Irene avoit fait tenir à Nicée. Bientôt la persécution recommença contre les catholiques; & elle continua sous plusieurs empereurs jusqu'au règne de Michel III. Théodora, mère de ce prince, étant alors régente, fit tenir un nouveau concile, où les iconoclastes furent condamnés. Ce fut la fin de cette hérésie, qui avoit troublé l'église pendant 120 ans depuis Léon l'Isaurien.

D'ailleurs

Il y a eu peu de controverses sur les dogmes pendant le cours de ces trois siècles

Les hérésiarques ne se forment guere, lorsque les peuples ne sont pas assez oisifs, pour entrer dans des disputes subtiles. L'ignorance ne permettoit pas même d'en agiter. D'ailleurs les principaux évêques ne songeoient qu'à étendre leur juridiction ou qu'à se rendre indépendants; & tous les ecclésiastiques pensoient aux moyens d'augmenter ou de défendre au moins leur temporel. Parmi les désordres qui regnoient de toutes parts, ces objets étoient plus que suffisants pour occuper le clergé, tous les esprits se tournerent de ce côté: les prélats travaillèrent à se rendre riches, puissants ou même souverains; & leur ambition fut la source de bien des maux.

La paix rendue à l'église par Théodora, ne dura pas long-temps. L'empereur ayant fait enfermer cette princesse dans un monastère, fit déposer Ignace patriarche de Constantinople, qui s'élevoit hautement contre cette violence, & lui donna Photius pour successeur. Photius joignoit à une naissance illustre un génie vaste & une science presque universelle: il occupoit alors deux des premières charges de l'empire; car il étoit premier écuyer & premier secrétaire d'état. On le fit passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour, on le fit moine, le second lecteur, ensuite sous diacre, puis diacre, prêtre, enfin patriarche le jour de Noël. Cet évé-

dans ce siècle & les deux suivants, on dispute peu sur le dogme

L'installation de Photius sur le siège de Constantinople est l'origine du schisme qui séparera l'église Grecque de l'église Latine.

nement est remarquable, parce qu'il est l'origine du grand schisme, qui sépare l'église d'orient & celle d'occident.

Photius ne pouvoit pas se flatter d'être reçu à la communion des églises d'occident, si le pape n'approuvoit son élection & la déposition d'Ignace. Il deputa donc quatre évêques, pour obtenir l'approbation du saint siége.

Prétentions
du saint siége
fondées sur
les fausses dé-
crétales.

Alors les papes commençoient à étendre leur juridiction, & faisoient continuellement des tentatives pour se rendre seuls juges de différens qui naissoient dans l'église: ils fonderoient leur prétention sur une collection de plusieurs lettres, qu'on prétendoit avoir été écrites par les papes des trois premiers siècles, & par lesquelles ils paroissent avoir été les juges de tous les évêques de la chrétienté. Ces lettres connues sous le nom de fausses décrétales, parurent pour la première fois sur la fin du huitième siècle, c'est-à-dire, dans des temps où l'on avoit trop peu de lumières, pour en découvrir la supposition: elles acquirent donc une autorité, dont les papes se prévalurent. Mais la fausseté en saute aux yeux; & elles prouvent seulement ce que peut l'imposture, lorsque les hommes sont ignorants & crédules.

Nicolas I occupoit alors le siege apostolique. Il n'avoit garde de laisser échapper une occasion de mettre l'église de Constantinople dans sa jurisdiction. Il croyoit de la meilleure foi du monde aux fausses décrétales, & en avoit pris la défense contre des évêques des Gaules, qui doutoient de leur autorité. Il se plaignit de n'avoir pas été consulté sur la déposition d'Ignace; il désapprouva qu'on lui eut donné un laïque pour successeur; & fit partir deux légats pour prendre connoissance de cette affaire.

Les légats furent séduits & gagnés; car Photius employoit toute sorte de moyens pour les maintenir. On tint un concile composé de 318 évêques. Ignace y comparut, & fut déposé en présence & avec l'approbation des légats.

Nicolas, instruit de ce qui s'étoit passé, écrivit aux évêques de l'orient, pour leur ordonner par l'autorité du saint siege de condamner avec lui l'élection de Photius & la déposition d'Ignace. Mais cette lettre ayant été sans effet, parce que ces évêques n'étoient pas dans l'usage de recevoir de pareils ordres; il excommunia Photius, & punir les légats, qui avoient abusé de sa confiance. On omet plusieurs circonstances, qui font voir que ce pape monroit plus de zele que de

Conduite de
Nicolas I.

prudence, & qu'il soulevoit les esprits par ses prétentions & par ses hauteurs.

Conduite de
Photius.

Photius se vengea de Nicolas. Il l'excommunia dans un concile; il le déclara déposé; il invita Louis II, (*) roi d'Italie, à chasser ce pontife du saint siege, lui promettant de le faire reconnoître empereur par la cour de Constantinople: enfin il écrivit aux patriarches & aux évêques de l'orient, une lettre circulaire, dans laquelle il montra beaucoup de mépris pour les Latins & entreprend de leur reprocher plusieurs erreurs. Des hommes, dit-il, sortis des ténèbres de l'occident, sont venus corrompre la foi: ils ordonnent de jeûner le samedi: ils permettent de manger du fromage & du laitage en carême: ils en retranchent la première semaine: ils détestent les prêtres engagés dans un mariage légitime: ils permettent que leurs prêtres se rasent la barbe: enfin ils osent ajouter de nouvelles paroles au symbole, disant que le S. Esprit ne procède pas du pere seul, mais encore du fils. Photius finit par prier les évêques de concourir à la condamnation de cette doctrine, & d'envoyer pour cet effet des légats à Constantinople.

Il reproche
aux Latins
d'avoir ajouté
au symbole

(*) Il étoit empereur, fils de Lothaire, neveu de Charle le Chauve & de Louis le Germanique.

Parmi ces chefs d'accusation, le dernier est le seul qui concerne le dogme. Les autres sont des choses de discipline : & il y en a de ridicules. Mais plus les objets d'une dispute sont frivoles, plus il est à craindre qu'on ne s'entête de part & d'autre. On s'échauffe d'autant plus, qu'on auroit honte de se dédire, & cette chaleur donne de l'importance à des puérilités.

Il y avoit déjà long-temps que les églises de Germanie, de France & d'Espagne avoient fait cette addition, dont les Grecs se plaignoient. Léon III ne l'avoit pas approuvée, quoique très convaincu que le S. Esprit procède du pere & du fils. Il se feroit sur ce que le second concile général n'avoit point mis le *filioque* dans le symbole, & que celui de Chalcédoine & d'autres avoient défendu d'y rien ajouter. Cependant l'église de Rome se conforma dans la suite à cet usage; au grand scandale des Grecs, qui ne vouloient pas qu'on fît aucun changement dans un symbole fait chez eux.

Au fort de cette dispute, Michel III fut assassiné; & son assassin, Basile le Macédonien, étant monté sur le trône, chassa Phocas & rétablit Ignace.

La troisième année de son regne, il fit tenir à Constantinople un concile, qui est le huitième œcuménique. Les légats d'Adrien

 Il est déposé.

Il, successeur de Nicolas, s'y trouva. Photius y fut condamné, & on prononça plusieurs fois anathême contre lui.

Les prétentions des deux premiers sièges sur la Bulgarie les alienent encore.

Le concile venoit d'être terminé, lorsqu' l'empereur fit assembler chez lui les légats de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, pour savoir si les Bulgares devoient être soumis au pape ou au patriarche de Constantinople. Ces peuples avoient embrassé la religion chrétienne en 860, & leur empereur avoit envoyé un ambassadeur pour faire décider cette question. On jugea que la Bulgarie devoit être dans la juridiction du patriarche de Constantinople, parce qu'elle avoit été conquise sur les Grecs; que les Bulgares n'y avoient trouvé que des prêtres Grecs, lorsqu'ils s'en étoient rendus maîtres & que ce royaume faisant partie de l'empire, il n'étoit pas raisonnable d'y conserver quelque juridiction à un pontife, qui se devoit soustraire aux empereurs, pour se donner aux rois de France. Les légats de Rome protestèrent, & se retirèrent mécontents. Adrien encore plus mécontent, se plaignoit amèrement: il déclara qu'il dégraderoit tous les Grecs, qui feroient quelques fonctions ecclésiastiques en Bulgarie. Jean VIII, son successeur, menaça d'excommunier & de déposer Ignace, s'il ne se désistoit de toute juridiction sur ce royaume; & il ordonna

et évêques & aux ecclésiastiques Grecs d'en sortir dans trente jours, sous peine d'excommunication. Mais enfin les Bulgares aimèrent mieux dépendre du patriarche de Constantinople.

Cependant Photius étoit rentré en grâce auprès de Basile, & ce prince lui avoit même confié l'éducation de ses enfants, jusqu'ignace mourut. Dans une circonstance aussi favorable, il lui fut facile de revenir le patriarchat; & ce qui paroît d'abord étonnant, c'est que Jean VIII le reconnoît. Il est vrai qu'il comptoit, par cette reconnaissance engager Photius à ne plus prétendre à la Bulgarie, & c'étoit aussi une de ses conditions. Il vouloit encore obtenir de l'empereur des secours contre les Sarrasins & la restitution de quelques terres, qui appartenoient à l'église de Rome.

Aussitôt que les légats de Rome furent arrivés, Photius fit assembler trois cents quatre-vingt-trois évêques, qui crièrent anathême contre quiconque ne le reconnoît pas pour patriarche légitime. On lut un symbole sans l'addition *filioque*, & avec défense d'y rien ajouter: on ne voulut point reconnoître que la Bulgarie dût dépendre du saint siége.

Photius est rétabli, & reconnu par Jean VIII qui croit qu'on lui accéda la Bulgarie.

Jean, dé-
trompé, ex-
communia
Photius.

Jean, mal instruit de ce qui s'étoit passé, confirma les décrets du concile, & remercia l'empereur de la cession qu'il croyoit lui avoir été faite de la Bulgarie : mais ayant été mieux informé, il monta dans le jubé de son église, condamna Photius, prononça un anathème contre ceux qui ne se soumettoient pas à cette condamnation, déposa ses légats, & en fit partir un autre pour Constantinople.

Photius est
chassé une se-
conde fois.

882

886

Martin II, qui lui succéda, refusa de reconnoître Photius pour patriarche, & le pape de Constantinople refusa de le reconnoître lui-même pour pape. La conduite de Martin fut approuvée & soutenue par ses successeurs, Adrien III & Etienne V : cependant Photius triompha. Ce triomphe ne fut pas long : odieux à Léon, fils & successeur de Basile, il fut chassé une seconde fois ; & Etienne, frere de Léon, fut élevé sur le siege de Constantinople. Ce Léon fut le pere de Constantiu Porphirogenet. On le surnomma le Sage ou le Philosophe à cause de son amour pour les sciences ; mais il ne mérita pas ce titre par ses mœurs, quoiqu'il ait écrit sur des matieres de piété, & que ses ouvrages soient plus dignes d'un moine que d'un prince.

Sa mort affour-
pit des dispu-

Photius mourut peu de temps après. Le schisme parut cesser : la communion du moine

ne fut pas tout-à-fait interrompue entre l'église Grecque & l'église Latine. Mais il étoit difficile de les concilier, parce que les patriarches étoient jaloux de la primatie du saint siege, & que les papes ne pouvoient renoncer à leurs prétentions sur la Bulgarie. Voilà la vraie cause des disputes, qui se sont élevées entre ces deux églises. Elles se seroient accordées sur le dogme, si leurs chefs s'étoient moins occupés de leur grandissement.

C'est vers le milieu du onzième siècle, qu'elles en vinrent à une rupture ouverte, lorsque Michel Cérularius, patriarche de Constantinople, renouvela les accusations que Photius avoit faites aux Latins. Il leur reprocha encore comme autant d'hérésies de ne servir de pain azyme pour la célébration des saints mystères, de manger du sang des animaux & des viandes suffoquées & de ne pas chanter l'*alleluia* pendant le carême. Sur ce fondement, il chassa des monastères les moines & les religieux Latins, qui ne vouloient pas renoncer à ces usages, & il fit fermer toutes les églises qu'ils avoient à Constantinople.

Il étoit facile aux Latins de montrer l'inutilité de ces accusations; puisqu'elles ne pouvoient que sur des usages, qui peuvent

ces que l'ambition des deux sieges renouvellera.

1053
Vers le milieu du onzième siècle les querelles deviennent plus vives que jamais.

varier d'une église à l'autre, & qui sont toujours bons, lorsque la tradition la plus ancienne les autorise. Mais comme ces prétendues hérésies n'étoient qu'un prétexte dont les patriarches de Constantinople se servoient pour humilier la cour de Rome, les papes ne songerent aussi qu'à défendre leur autorité. Il arriva de-là que les questions qu'on agitoit, n'étoient pas ce qui intéressoit l'un & l'autre parti; aussi Léon IX, alors pape, ne répondit pas directement à Célaris; mais il entreprit de montrer la supériorité du saint siege, qu'on attaquoit indirectement. Il trouve absurde qu'on accuse d'erreur l'église de Rome; & il reproche aux Grecs plus de quatre-vingt-dix hérésies qu'elle a condamnées, & dont il fait l'énumération; il s'élève contre ceux qui osent blâmer le saint siege, qui, selon lui, peut être soumis à aucun juge; & il le prouve par une prétendue lettre du pape Silvestre, approuvée, dit-il, par Constantin le grand & par le concile de Nicée. Il démontre même la puissance temporelle des papes; & pour faire voir qu'il ne se fonde sur des fables, il rapporte l'acte de la donation, que l'ignorance attribuoit alors à Constantin.

Il fit partir ensuite pour Constantinople des légats, qui déposèrent dans l'église

1^{re} Sophie un acte d'excommunication contre Michel & ses sectateurs, & dans lequel il les accusoit de vendre le don de Dieu, comme les simoniaques; de rendre eunuques leurs hôtes, comme les Valésiens, & de les élever ensuite à l'épiscopat; d'imiter les Ariens en rebaptisant des personnes baptisées au nom de la sainte trinité; les Donatistes, en disant que hors de l'église Grecque il n'y a plus dans le monde ni église ni Jésus-Christ, ni vrai sacrifice, ni vrai baptême; les Nicolaites, en permettant le mariage aux ministres de l'autel; les Sévériens, en disant que la loi de Moïse est abrogée; les Macédoniens, en retranchant du symbole que le S. Esprit procède du fils; les Manichéens, en disant que tout ce qui a du levain est animé; les Nazaréens en gardant les purifications judaïques, en refusant le baptême aux enfants qui meurent avant le huitième jour, & la communion aux femmes en couches, & ne recevant point à leur communion ceux qui se coupent les cheveux & la barbe, suivant l'usage de l'église Latine.

C'est ainsi que la passion faisoit voir dans les Grecs une multitude d'hérésies, quoique la plupart de celles qu'on leur imputoit, ne fussent que des conséquences qu'on croyoit

titer de leur doctrine, & qu'ils défavo-
rent.

Michel Cérularius fit de son côté un dé-
cret contre ces légats, qu'il feignit de ne
pas reconnoître pour envoyés du pape. Il
commençoit ainsi : des hommes impies, sor-
tis des ténèbres de l'occident, sont venus
en cette pieuse ville, d'où les sources de la
foi orthodoxe se sont répandues dans tout
le monde : ils ont entrepris de corrompre
la saine doctrine par la diversité de leurs dog-
mes, jusques à mettre sur la sainte table
un écrit portant anathème contre nous &
contre tous ceux qui ne se laissent pas en-
traîner à leurs erreurs ; nous reprochant en-
tre autres choses de ne nous pas raser la
barbe comme eux, de communiquer avec
des prêtres mariés, de ne pas corrompre le
symbole par des paroles étrangères, &c.

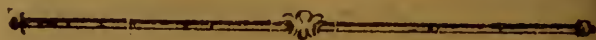
Vous voyez combien les esprits étoient
loin de se concilier. Cependant comme les pa-
pes devenoient tous les jours plus puissants
les empereurs qui croyoient devoir les ména-
ger, n'accorderent pas toujours la même pro-
tection aux patriarches de Constantinople. Ils
tentèrent plus d'une fois de réunir les deux
églises, mais ce fut inutilement. La rivalité
qui les séparoit subsista : le temps & les dispa-
res ne firent qu'augmenter la haine & le mé-

is qu'elles se portoient réciproquement: & souvent le peuple de Constantinople fut sur le point de se révolter, parce qu'on parloit de se unir avec les Latins. Si quelquefois des moments de calme donnoient quelques espérances, elles se dissipoiēt bientôt, & le schisme dure encore.





LIVRE TROISIEME.



CHAPITRE PREMIER.

*De l'état de la France à l'avénement
de Hugues Capet.*



C Comment la
France étoit
divisée.

LA Provence, le Dauphiné, le Lyonnois
le Maconnois, la Bourgogne transjura
ne, une partie de la Franche-Comté & quelque
autres territoires formoient le royaume d'Arles
tout-à-fait indépendant de la couronne de
France. La haute Lorraine appartenoit à l'em
pereur Othon III; & la basse, qui comprenoit
le Brabant, le Hainaut, le pays de Liege & le
Luxembourg, étoit un fief de l'empire d'Alle
magne, & avoit été donnée à Charles frere de
Lothaire. Enfin les derniers Carlovingiens n'a
voient conservé aucune autorité sur les provin

s d'Espagne. Ainsi la France étoit renfermée entre les Pyrénées, le royaume d'Arles, la Lorraine & la Mer.

Les principaux vassaux de la couronne étoient, le duc de Gascogne, le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouse, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le duc de France, le duc de Normandie duquel la Bretagne relevoit, le comte de Vermandois, le comte de Troyes, &c.

Quels étoient les vassaux immédiats.

Les seigneurs du second ordre, c'est-à-dire, ceux qui relevoient immédiatement des vassaux de la couronne, se nommoient en général barons, quoique plusieurs portassent le titre de comte. Ces barons avoient au dessous d'eux d'autres vassaux, qui en avoient encore d'autres. Ainsi la France étoit subdivisée en fiefs & arrière-fiefs, de sorte que les seigneurs de la dernière classe n'avoient souvent qu'un château.

Les arrière-vassaux.

C'est la nécessité qui multiplia si fort les vassaux. Comme le peuple étoit trop opprimé pour être de quelque secours à la guerre, les seigneurs firent des démembrements de leur domaine, & les donnerent en fiefs à des hommes, qui par-là étoient obligés & intéressés à les servir. Il arriva même qu'on jugea de la dignité d'une seigneurie par le nombre des fiefs ; & au défaut de terres, on donna en fief

Comment les vassaux s'étoient multipliés.

des charges, des pensions, des fours bannaux & même des essaims d'abeilles.

Les droits respectifs des seigneurs n'étoient fondés que sur la force.

Les droits respectifs des seigneurs puissans n'étoient que des prétentions contestées. Les obligations réciproques n'étoient réglées par aucune loi : les usages varioient suivant les temps & les lieux, & l'anarchie qui continuoit tous jours, entretenoit les désordres qu'elle avoit produits, ou même les multiplioit encore. Elle armoit tous ces tyrans. Tous croyoient avoir le droit de guerre, & tous l'avoient en effet : car n'y ayant point de puissance publique capable de les réprimer, chacun d'eux étoit en droit de se faire justice par les armes. Jugé dans sa propre cause, chaque seigneur, sous prétexte de se faire justice, soutenoit ses prétentions quelles qu'elles fussent ; & le droit étoit toujours pour le plus fort.

Ce qui étoit une source de désordres.

Ainsi comme la France étoit divisée en fiefs & en arrière-fiefs, elle l'étoit, si je puis m'exprimer ainsi, en guerres & en arrière-guerres. C'est un chaos où les éléments se combattent dans tous les points de l'espace & qui ne se peut débrouiller que bien difficilement. Les grands vassaux, ne cherchant qu'à se rendre indépendans de la couronne s'embarassoient dans des guerres, dont les barons profiterent pour se rendre eux-mêmes indépendans ; & lorsque les barons se soule-

oient contre leurs suzerains , leurs propres vassaux se soulevoient contre eux , & s'exposoient à de pareils soulèvements de la part des suzerains , qui leur devoient l'hommage : de la sorte une guerre en faisoit naître plusieurs autres , & tout étoit en armes.

Tous les seigneurs exerçoient un empire absolu dans leurs terres. Leur volonté dictoit les loix Ils avoient des justices, où se jugeoient les délits qui se commettoient , & les affaires qui survenoient parmi les sujets. Cependant le despotisme des plus foibles étoit toujours limité par quelque endroit : car les suzerains, jaloux d'être les seuls despotes , laissoient à leurs vassaux le moins de part possible à la souveraineté. Ils ne leur permettoient pas de faire des mêmes usurpations qu'ils faisoient eux-mêmes : ils s'arrogeoient , comme plus forts , différents droits sur leurs terres , & se réservant la connoissance des principales affaires , ils y avoient ce qu'on appelle la haute justice.

Pouvoir absolu des seigneurs dans leurs terres.

Les seigneurs jugeoient leurs sujets par eux-mêmes, par leurs baillis, ou par leurs prévôts. Ils tenoient pour cet effet des assises à des jours marqués. Les petits vassaux , qui avoient des différends entre eux , étoient souvent dans la nécessité de se soumettre à ce tribunal ; car lorsque la guerre leur devenoit trop oné-

Leurs assises.

reuse, il leur importoit bien plus de reconnoître la juridiction de leur suzerain, qu'd'entreprendre de se faire justice par les armes. Ainsi la foiblesse assujettissoit seule à des devoirs, auxquels on se déroboit, si l'on cessoit d'être le plus foible.

Il s'croient
que tout étoit
à eux.

Ces tyrans s'étoient accoutumés par l'usage à ne connoître d'autres loix que leur volonté. Ils croyoient que tout leur avoit toujours appartenu; que les roturiers ne possédoient rien que par l'effet de leur libéralité; & que, par conséquent, ils pouvoient disposer à leur gré de leur bien & de leur personne. En un mot, ils se croyoient autorisés à des usurpations, parce qu'ils étoient dans l'habitude d'en faire.

Le sort du
serf étoit sou-
vent préférable
à celui de
l'homme li-
bre.

Vous pouvez juger par-là quelle étoit la misère du peuple. On distinguoit, à la vérité l'homme libre du serf. Mais au moins les esclaves avoient un maître inintéressé à les faire subsister: les hommes libres, au contraire étoient accablés sous le poids de la servitude. chargés de corvées, d'impositions, de taxes arbitraires, exposés à voir confisquer leurs biens, & forcés même d'acheter de leur seigneur la permission de se marier.

Les roturiers
portoient tout
le faix de la
tyrannie.

Cette tyrannie avoit commencé dans les campagnes, & les plus riches habitants s'étoient réfugiés dans les villes, où les loix les pro-

gerent , tant que les comtes ne furent que gouverneurs. Mais lorsque les gouvernements vinrent autant de souverainetés , ces nouveaux seigneurs exercèrent sur les bourgeois les mêmes vexations , que les autres exerçoient sur les payfans de leurs terres. Les villes furent sujettes comme les campagnes à une loi arbitraire , & obligées à défrayer leur seigneur & ses gens , quand il y venoit : vires, meubles, chevaux, voitures, tout étoit levé ; & on auroit dit que les maisons étoient à pillage. Ce n'étoit cependant là que la moindre partie des vexations.

Tel étoit le sort des roturiers. La petite noblesse , je veux dire celle qui ne possédoit point de fiefs, conserva seule quelques droits; les seigneurs ayant été obligés de la ménager, soit parce qu'elle étoit nombreuse, soit parce qu'ils n'tiroient des services en temps de guerre. D'ailleurs la seule différence qu'il y eût entre les hommes libres & les seifs, c'est que ceux-ci ne pouvoient s'affranchir que par la pure faveur de leur maître, au lieu que les autres avoient plusieurs moyens pour se soustraire au joug de leur seigneur. Ils pouvoient s'ennoblir en acquérant un fief, ou même en épousant la fille d'un gentilhomme; ils pouvoient au moins entrer dans la cléricature; & dans tous

La noblesse
sans fief étoit
seule ménagée.

ces cas ils cessoient d'être soumis aux charges qui accabloient le peuple.

Le clergé avili est en proie aux seigneurs puissants.

Le clergé eut lieu de se repentir d'avoir contribué à l'humiliation des descendants de Charlemagne : car il devint la proie des seigneurs, qui s'étoient élevés sur les ruines de la puissance royale. Les rois ne pouvant plus le protéger, il put voir qu'il avoit détruit lui-même l'appui de sa grandeur. Il ne fut plus le premier corps de la nation : excepté quelques prélats, qui étant comtes ou ducs de leur ville, relevoient immédiatement de la couronne, tous les autres étoient devenus vassaux de ces mêmes comtes ou ducs, qu'ils avoient précédés, & sur lesquels la loi leur avoit donné le pouvoir le plus étendu. Charlemagne leur avoit défendu le port des armes, & ils en avoient en général perdu l'usage, précisément dans le temps où tous les seigneurs laïques s'armèrent contre eux. On voit sous les derniers Carlovingiens quelques évêques guerriers défendre encore leurs possessions : mais on voit aussi le plus grand nombre des ecclésiastiques, sans défense, tous les jours dépouillés de quelques-unes de leurs terres. Souvent ils sont obligés d'en aliéner une partie en faveur d'un seigneur dont ils mendient la protection ; & ils ont ensuite besoin d'une protection contre ce protecteur, qui devient d'ordinaire un usurpateur lui-

nême. Ces protecteurs se nommoient, *vitalames* ou *avoués*.

Voilà quel étoit en France l'état de la noblesse, du clergé & du peuple, vers la fin du dixième siècle. Vous verrez ces choses exposées avec plus de détail dans l'ouvrage, d'où je les ai extraites. (*)

(*) Observations sur l'histoire de France.





CHAPITRE II.

Combien les droits des souverains étoient peu connus dans le dixième siècle.

Tous les droits étoient confondus dans le dixième siècle. **IL** faut des loix ou des usages constants pour déterminer avec précision les droits du souverain sur la nation, & ceux des différents corps qui composent l'état. Il n'est donc plus possible de se faire des idées de tous ces droits, lorsque l'anarchie est parvenue au point de tout confondre; car alors les loix sont oubliées, & les usages varient tous les jours & dans tous les lieux.

L'anarchie a-voit commencé sous Louis le Débonnaire. L'anarchie commença sous Louis le Débonnaire, parce que ce prince, trop foible pour faire régner les loix, obéit tour-à-tour à l'ambition de sa femme, au despotisme de ses ministres, & aux scrupules que lui donnerent les moines. Bientôt les différents ordres de l'état ne connurent plus les devoirs, qui les subordonnoient les uns aux autres; les peuples ignorèrent ce qu'ils devoient à leur souverain; le

ouverain l'ignora lui-même; & chacun se fit ses droits de ses prétentions.

Louis, qui reconnoît pour juges des évêques & des moines; Vala qui ose déclarer le trône vacant, pour y placer un fils rebelle; & les formalités mêmes par lesquelles les prélats établissent le souverain légitime: tout prouve qu'on ignoroit déjà, ou qu'on vouloit ignorer ses droits de la royauté: il est au moins certain que Louis ne les connoissoit pas.

—
Ce prince ne connoissoit pas les droits de la royauté.

Charles le Chauve & Louis le Germanique connoissoient-ils davantage, lorsqu'ils engagèrent leur clergé à déclarer Lothaire exclus de la succession du dernier empereur? Les connoissoient-ils, lorsqu'ils reçurent des mains de ce même clergé les états qu'ils vouloient enlever à leur frere? Cette entreprise étoit d'autant plus imprudente, qu'il fallut y renoncer aussitôt, & traiter avec le prince qu'ils avoient voulu dépouiller.

—
Charles le Chauve & Louis le Germanique les ignoroient également.

Toute la conduite de Charles le Chauve prouve combien ce prince ignoroit les droits de la royauté. C'est ce qu'il montre, sur-tout, lorsque se soumettant aux prétentions du clergé, il se plaint d'avoir été déposé par l'archevêque de Sens, avant d'avoir comparu devant tous les évêques qui l'avoient sacré roi. Si tous ces usages qui s'introduisent font les droits, le clergé pouvoit dire qu'il avoit celui de juger les souverains & de les déposer: mais il faut dis-

tinguer les usages que l'ignorance établit, de ceux que la raison autorise; distinction que l'anarchie ne permet pas de faire.

Cette ignorance est la cause des révolutions qui arrivent sous leurs successeurs.

Dès que les souverains ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils font, on n'est pas étonné si les désordres s'accroissent encore sous des princes aussi foibles que Louis II, Louis III & Carloman. On est déjà préparé à la déposition subite de Charles le Gros, & on voit sans surprise Charles le Simple exclus de tous les royaumes qui se forment des débris de ce vaste empire. Que ce prince ayant ensuite été élevé sur le trône, voie deux sujets rebelles y monter successivement; & qu'enfin il finisse ses jours dans une prison: ce sont encore là des événements qui ne doivent plus paroître extraordinaires.

Les derniers Carlovingiens ne savoient plus sur quoi fonder leur droit au trône.

Un discours que tint Louis d'Outremer dans un concile où il venoit implorer le secours d'Othon le Grand, achevera de vous convaincre que les descendants de Charlemagne ne savoient plus à quel titre ils étoient rois. »Après la mort de Rödolphe, dit-il, Hugues & les autres seigneurs François envoyèrent des ambassadeurs en Angleterre pour me rappeler. Je revins sur leurs serments; je les trouvai tous à Boulogne, où ils me rendirent l'hommage à la descente du vaisseau, & je fus sacré aux acclamations des seigneurs & du peuple. Mais Hugues, oubliant ses promesses, s'est dé-

laré le premier contre moi : il a employé jusqu'à la trahison pour me perdre : il m'a retenu un an prisonnier ; & je ne suis sorti de ses mains qu'en lui cédant la ville de Laon, la clef de toutes les places qui restoient à la reine Gerberge pour faire sa demeure : Voilà ce que j'ai souffert de mes sujets. Si quelqu'un me reproche de m'être attiré tous ces maux par quelques crimes, que j'aie commis depuis mon rétablissement, je suis prêt à m'en justifier de la manière que le concile & le roi de Germanie le jugeront à propos ; j'offre même de retrouver mon innocence par le combat singulier.⁶⁶

Quand on est au temps de ce malheureux prince, on trouve une si grande confusion dans la façon de penser & dans les usages, qu'on est presque aussi embarrassé que lui, pour déterminer les droits de la maison de Charlemagne. Car enfin à qui appartient le trône, quand les Carlovingiens sont déposés, qu'ils reconnoissent pouvoir l'être, & que la couronne passe dans d'autres familles ? Voilà cependant les usages qui s'introduisent.

D'un autre côté, il n'y avoit point de loi écrite qui réglât la succession. On dit bien encore aujourd'hui que la famille de Charlemagne avoit seule droit à l'empire, parce que le prince l'avoit conquis : mais si c'étoit là une raison, pourquoi de nouveaux conquérants n'ac-

Aucune loi ne régloit expressément la succession à la couronne.

qu'étoient-ils pas ce droit pour eux & pour leurs descendants? Il paroît que cet empereur lui-même ne se fondeoit pas uniquement sur le droit de conquête, &, qu'au contraire, comptoit pour quelque chose le consentement des peuples. Car ayant fait le partage des états entre Charles, Pepin & Louis, il arrêta que si l'un des trois laissoit un fils, les oncles conserveroient à cet enfant la succession de son père, *supposé que les peuples du pays le voussent pour roi.*

Il consulta même les principaux de la nation sur ce partage; & ses successeurs, à l'exemple, firent d'ordinaire agréer aux grandes dispositions qu'ils faisoient de leurs états. Il est vrai que cet agrément n'étoit pas une élection, mais il y ressembloit beaucoup: car le commandement, c'étoit reconnoître qu'on pouvoit refuser. Il ne faudroit donc pas s'étonner si les derniers Carlovingiens où toutes les idées étoient confuses, on eût imaginé que la couronne étoit élective.

Quelles idées
on doit se faire
des droits
de Hugues
Capet.

Mon dessein, Monseigneur, n'est pas de prouver que Hugues Capet n'a pas commencé par être un usurpateur: je veux dire seulement que de son temps on ne se faisoit pas là-dessus des notions bien exactes, parce qu'on en jugeoit par les dernières révolutions, qui avoient confondu tous les droits. Mais pour en mieux juger, il faut remonter plus haut.

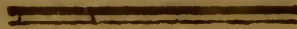
La couronne ayant passé de Pepin à Charlemagne, & de Charlemagne à Louis le Débonnaire, le droit héréditaire est établi sur le consentement présumé de la nation ; car il ne faut pas chercher de droit ailleurs que dans les sages qui tendent le plus à la tranquillité des peuples, & qui se sont introduits lorsque les loix étoient en vigueur. Les usages contraires, arrivés dans la suite, ne sont que des abus nés de l'anarchie ; & , par conséquent, ils n'ont jamais pu enlever aux derniers Carlovingiens des droits transmis par leurs ayeux. Tels sont les idées que nous devons nous faire à ce sujet. Mais si nous en jugeons par celles qu'on avoit au dixième siècle, il faudroit dire que la couronne n'étoit, ni héréditaire ni élective, & qu'elle appartenoit au plus fort. Voilà où les choses avoient été réduites par l'incapacité des rois d'un côté, & de l'autre par l'ambition des vassaux.





CHAPITRE III.

*Depuis l'avènement de Hugues Capet
jusqu'à la mort de Philippe I.*



UL y avoit long-temps que les assemblées de la nation n'avoient plus lieu, & l'anarchie parvenue à son comble les rendoit même impossibles. Les grands, divisés entre eux, ne cherchoient point à se réunir pour se donner un chef: ils ne songeoient qu'à s'affermir chacun séparément, & il leur importoit peu que dans un coin du royaume, deux concurrents se disputassent une couronne dont ils croyoient ne plus dépendre. Peut-on ne pas reconnoître leur indifférence à cet égard, lorsqu'on voit Charles le Chauve s'humilier inutilement devant eux, Charles le Simple passer les dernières années de sa vie dans une prison, & Louis d'Outremer réduit à mettre toute sa ressource dans Othon & dans un concile tenu en Allemagne? Charles duc de la basse Lorraine & frere de Lothaire ne fut donc pas exclus par la

Hugues Capet est roi, sans être généralement reconnu.

tion; il fut seulement trop foible pour faire valoir ses droits; & Hugues Capet ne fut pas élu, mais, comme le plus fort, il se fit reconnoître par ses propres vassaux, ne désespérant pas de sonmettre les autres avec le temps. En effet, Louis V étoit mort le 21 Mai de l'année 987; & Hugues fut sacré à Rheims le 3 juillet de la même année. Cet intervalle ne suffisoit certainement pas pour assembler tous les grands du royaume, sur-tout, dans des temps de troubles où personne ne pouvoit les convoquer.

Hugues Capet étoit petit-fils de Robert & petit-neveu d'Éudes, qui avoient été l'un & l'autre rois comme lui & de la même manière, & qui avoient eu pour pere Robert le Fort comte d'Anjou. Au de-là, on ne fait point ce qu'étoient ses ayeux.

Il descend
de Robert le Fort.

Duc de France, comte de Paris & d'Orléans, il étoit un des plus puissants seigneurs de l'état. Pour mettre les ecclésiastiques dans ses intérêts, il parut vouloir les faire rentrer dans les terres qui leur avoient été enlevées: il commença par restituer quelques abbayes qu'il possédoit lui-même; & cette protection, accordée aux biens temporels des moines & des évêques, lui fit donner le titre de défenseur de l'église.

Il cherche à
mettre le clergé
dans ses intérêts.

Comment
les droits des
Capétiens de-
viennent lé-
gitimes.

Il vainquit le duc de Guienne, qui s'étoit déclaré contre lui, & le força à le reconnoître & Charles, dont il se rendit maître par la trahison de l'évêque de Laon, fut conduit à Orléans, où il mourut peu de temps après. Ce prince n'ayant point laissé d'héritiers, la maison de Charlemagne fut éteinte (*). Hugue & ses descendants acquirent seuls des droits : la couronne par le consentement de la nation & ils devinrent des rois légitimes.

La faiblesse
de Hugues
Capet est fa-
vorable aux
prétentions
du saint siége.

Hugues, voulant attirer dans son parti Arnoul fils naturel de Lothaire, &, par conséquent, neveu de Charles, lui avoit donné l'archevêché de Rheims; & Arnoul, quoiqu'il eût prêté serment de fidélité, avoit livré Rheims à son oncle. Le roi assembla un concile pour faire le procès à cet évêque: mais les peres connoissoient si peu leurs droits, qu'il ne savoient pas s'ils pouvoient juger cette affaire, avant que le pape en eût pris connoissance. L'évêque d'Orléans, plus instruit, fit une peinture des désordres de l'église de Rome & demandant si l'on étoit obligé de se soumettre aveuglément à des hommes qui déshonoroient le saint siége, il conclut d'après de

(*) Les historiens donnent deux ou trois fils à Charles mais ils ne peuvent dire ce qu'ils sont devenus.

exemples & des canons, que le concile étoit en droit de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. Arnoul fut déposé, & Gerbert fut élu en sa place.

On eut la condescendance d'envoyer au pape Jean XV les actes du concile, & de le prier d'approuver l'élection de Gerbert. Jean, peu content de ce qui avoit été fait sans son autorité, interdit les évêques qui avoient déposé Arnoul; & envoya en France un abbé pour assembler un nouveau concile. Le roi, qui crut devoir ménager la cour de Rome, consentit à tout ce qu'elle voulut; de sorte qu'Arnoul fut rétabli. Cet événement fut la cause de la fortune de Gerbert: car s'étant réfugié auprès d'Othon III, il obtint l'évêché de Ravenne, & nous avons vu que quelque temps après il fut élevé sur le saint siége.

Hugues étant mort dans la dixième année de son règne, laissa la couronne à Robert, son fils, qu'il s'étoit associé en 988.

Robert avoit épousé Berthe, sa parente au quatrième degré, & il avoit eu l'approbation des évêques, qui jugerent que la dispense n'étoit pas nécessaire, ou qu'ils la pouvoient donner eux-mêmes. Jean XV avoit déjà déclaré ce mariage nul. Son successeur Grégoire V, ne laissant pas échapper une occasion aussi fa-

296

Celle de Robert ne leur eût pas moins favorables.

avorable aux prétentions du saint siege , tint un concile , dont le premier décret fut conçu en ces termes : que le roi Robert , qui a épousé Berthe sa parente , contre les loix de l'église , ait à la quitter au plutôt , & à faire une pénitence de sept ans , conformément aux canons & à l'usage de l'église ; que s'il n'obéit pas , il est déclaré excommunié ; que Berthe soit soumise à la même pénitence sous la même peine ; qu' Archambaud , archevêque de Tours , qui a été le ministre de ce mariage incestueux , & tous les évêques qui y ont donné leur consentement , soient suspendus de l'usage des sacrements , jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire satisfaction pour leur faute.

Le roi se soumit ; se sépara de Berthe , fit pénitence , obtint l'absolution & plusieurs évêques allerent se jeter aux pieds du pape.

Grégoire avoit trop bien réussi , pour ne pas tenter une seconde démarche , il ordonna de rendre la liberté à l'archevêque Arnoul , qu'on tenoit encore dans les prisons , malgré le concile qui l'avoit rétabli ; & menaça la France d'un interdit universel , si le roi désobéissoit à ses ordres. Robert obéit.

Robert montre peu d'ambition.

Quelque temps après , le roi joignit à ses domaines le duché de Bourgogne , qui lui appartenoit par la mort de Henri , son on-

de , frere de Hugues Capet , ce prince n'ayant point laissé d'enfans légitimes. Mais ce fut le sujet d'une guerre. Robert n'avoit pas d'ailleurs l'ambition d'agrandir ses états : car il fut assez sage pour se refuser aux Italiens , qui à la mort de Henri II , lui offrirent le titre d'empereur & le royaume d'Italie. Il aima la paix : il la maintint dans les provinces qui dépendoient de lui ; pendant que les autres étoient déchirées par les seigneurs , qui se ruinoient à l'envi ; & il mourut après un regne de trente-trois ans. Les Normands s'établissoient alors dans le midi de l'Italie , & venoient de fonder la ville d'Averse.

Le regne de Henri son fils , quoique de trente ans , ne fournit aucun événement considérable. Il n'y en a point même qu'il soit nécessaire de remarquer pour la suite de l'histoire. Son mariage cependant est assez singulier pour en parler , car il épousa la fille du duc de Russie ; & on prétend qu'il ne fit venir une femme de si loin , que parce qu'étant parent de presque tous les princes de l'Europe , il craignoit de s'exposer aux censures de l'église.

A l'exemple de ses prédécesseurs , il avoit fait sacrer Philippe son fils aîné , quelques années avant sa mort. Cet enfant n'avoit encore que sept ans , lorsque le roi fut attaqué de la

Le regne de Henri I n'offre aucun événement remarquable.

maladie dont il mourut. Henri ne voulut pas confier la régence à sa femme, encore moins à Robert, son frere, qui s'étoit révolté contre lui, & à qui cependant il avoit donné le duché de Bourgogne: il choisit Baudouin V, comte de Flandre, auquel il avoit fait épouser sa sœur; & la conduite de Baudouin justifia son choix.

1065

De l'Angle-
terre, lorsque
Guillaume
duc de Nor-
mandie en fit
la conquête.

C'est pendant cette régence, que Guillaume, duc de Normandie, fit la conquête de l'Angleterre. Nous avons vu qu'en 1017 Canut, roi de Danemarck, s'étoit rendu maître de ce royaume. Il se l'assura, en faisant périr tous ceux qui pouvoient lui donner de l'ombrage. Il envahit ensuite la Norvege; & lorsque son ambition fut satisfaite, il ne s'occupa plus que des moyens d'expiation des péchés qu'elle lui avoit fait commettre. Aidé des lumières d'un archevêque de Cantorberi, il vit qu'il suffisoit de bâtir des monastères, & d'aller à Rome faire des libéralités au saint siege. C'est une chose à remarquer, que dans le dixième & le onzième siècles, on a mis le voyage de Rome au nombre des actes pieux, qui effacent les péchés. On a donné à ce prince le surnom de Grand, parce qu'il a fait des conquêtes: & il étoit grand, autant qu'un homme cruel & superstitieux peut l'être. Il brouilla si bien l'ordre de la succession, qu'a-

ès lui on ne favoit plus à qui la couronne d'Angleterre appartenoit: aussi ne resta-t-elle pas long-temps dans sa famille: car en 1042 Edouard III, fils d'Ethelred II, remonta sur le trône de ses ancêtres.

C'est après la mort de ce dernier roi, que Guillaume entreprit la conquête de l'Angleterre. Son premier titre étoit un testament vrai ou faux, par lequel Edouard l'appelloit à la succession; comme si un roi pouvoit disposer d'un royaume à sa volonté. Le second titre, plus extraordinaire encore, étoit une bulle, par laquelle le pape Alexandre II lui donnoit l'investiture de l'Angleterre, & cette bulle étoit accompagnée d'un anneau d'or & d'une bannière bénite. La hardiesse d'Alexandre, qui dispo- ser d'une couronne, fait voir que le moine Hildebrand, qui le gouvernoit, s'effayoit à rendre le pape lui-même. Au reste il étoit bien naturel que les papes commençassent par disposer d'un peuple, qui s'étoit mis de lui-même sous le joug du saint siege.

Cependant Harald, seigneur puissant, occupoit déjà le trône. Il le devoit même à l'affection des Anglois, & il se les attachoit encore par la maniere dont il les gouvernoit. Baudouin suscitoit des ennemis au duc de Normandie, parce qu'il voyoit combien l'agran-

Une bulle d'Alexandre II est un des titres de ce conquérant.

Obstacles qu'il surmonte.

diffément de ce vassal étoit contraire aux intérêts du roi; & les barons Normands se refusoient à une expédition, où ils ne trouvoient aucun avantage pour leur pays. Guillaume surmonta tous les obstacles. La bataille d'Haſtings, où Harald fut tué, décida du sort de l'Angleterre. Ainsi finit la domination des Anglois Saxons. Guillaume gouverna tyranniquement, & fut obligé de prendre continuellement les armes, pour soumettre des peuples qu'il ne cessoit de vexer.

1066

Philippe I,
plus heureux
qu'appliqué,
s'en fait un
ennemi.

Baudouin mourut après avoir gouverné la France pendant sept ans avec autant de sagesse que de désintéressement; & Philippe prit les rênes de l'état. Occupé de ses plaisirs, ce roi fut assez heureux pour n'être d'ordinaire que témoin des guerres que se firent ses vassaux & pour ne prendre point de part aux entreprises qui agiterent & troublèrent toute l'Europe. Il soutint le duc de Bretagne, qui s'étoit révolté contre le duc de Normandie: mais cette guerre ne fut pas longue; car Guillaume après un échec considérable, se hâta de faire la paix. La France & l'Angleterre ne lui fournissoient déjà que trop d'ennemis. Cependant il reprit les armes en 1087, & pour se venger d'une plaisanterie du roi de France, il réduisit Monte en cendres, & porta le feu & le feu jusqu'aux portes de Paris. Voyez, Monseigneur, combien les plaisan-

ies conviennent peu aux princes , puisqu'elles coûtent des larmes à leurs peuples : mais les princes inappliqués, comme Philippe, sont plus portés à être mauvais plaisants , & n'en sont que plus méprisables. Guillaume mourut dans cette dernière expédition d'une chute de cheval , & laissa de grands troubles dans les états par le partage qu'il en fit entre ses trois fils.

Il paroît que le dessein de Philippe étoit d'entretenir parmi les princes une division , qui feroit le repos de son royaume : mais une affaire , qu'il se fit avec la cour de Rome , ne lui permit pas de s'occuper long-temps des affaires de ses voisins.

Il est excommunié pour avoir répudié Berthe sa femme.

Les divorces avoient toujours été fréquents en France , en Allemagne & en Italie ; & celui de Lothaire , roi de Lorraine , est le premier dont les papes aient pris connoissance. Jusqu'à lors ils s'étoient contentés de les désapprouver : depuis , devenus plus puissants , ils se crurent faits pour juger les rois.

L'église défendoit alors les mariages entre parents jusqu'au septième degré. Philippe se révalut de cette loi , pour répudier Berthe sa femme & sa parente , dont il étoit dégoûté ; & il épousa solennellement Bertrade , qui se sépara de son mari , Foulque comte d'Anjou. Bertrade donna pour raison , qu'elle ne pouvoit

pas vivre en conscience avec Foulque, qui avoit encore deux femmes vivantes, & qui au contraire elle pouvoit épouser le roi, dont le mariage étoit nul. Foulque, Bertrade & Philippe étoient tous trois coupables, puisqu'ils ne se couvroient des loix que pour assouvir leurs passions. Cependant le premier ne fut pas jugé digne des foudres de Rome, quoiqu'il eût déjà répudié deux femmes, & le roi fut excommunié dans le concile d'Autun qu'Urbain II fit tenir. L'année suivante, le pape étant venu en France, tint un autre concile à Clermont, & confirma cette excommunication, quoique Berthe fût morte: il défendit même aux François, sous la même peine d'obéir à Philippe & de lui donner le titre de roi. L'excommunication fut cependant levée sur la promesse que fit le roi de ne plus vivre avec Bertrade: mais comme il ne tint pas sa parole, le pape l'excommunia pour la troisième fois.

1094

1100

Une excommunication, si souvent réitérée, pouvoit servir de prétexte à des vassaux puissants, qui ne cherchoient que l'occasion de se soustraire. Philippe prévint les troubles dont il étoit menacé, en faisant sacrer son fils Louis, qu'il avoit eu de Berthe. Ce jeune prince âgé de vingt ans, étouffa les séditions & assura la tranquillité dans le royaume. Phi

pe mourut après avoir regné quarante-huit
 is.

 1108

La famille de Hugues Capet étoit alors affer-
 mie sur le trône, & trois choses y avoient
 contribué; la longueur des regnes, le caractère
 de ceux qui étoient sur le trône, & les guerres que
 les vassaux se faisoient entre eux.

 Comment les
 Capétiens se
 sont affermis
 sur le trône.


CHAPITRE IV.

*Etat du gouvernement féodal à la fin
du onzieme siecle. (*)*

Les premiers Capétiens moderent leur ambition & laissent les vassaux se détruire.

L'AVÈNEMENT de Hugues Capet au trôn sembloit devoir perpétuer tous les désordres d'un gouvernement féodal. Il n'étoit pas naturel que les grands vassaux, qui s'étoient soustraits aux derniers Carlovingiens, voulussent se soumettre au duc de France, qu'ils regardoient comme leur égal. Hugues eût vainement entrepris de les subjuguier. Content d'assurer sa puissance sur les plus foibles, il permit aux autres de se faire autant de droits qu'ils avoient de prétentions; attendant que le temps fit naître des circonstances favorables à son agrandissement, & se reposant sur ses successeurs du soin d'en profiter. Une ambition prématurée

(*) Le fond de ce chapitre est tiré des observations sur l'histoire de France, ainsi que ce que je dirai dans la suite sur le gouvernement.

été la ruine des Capétiens, parce qu'elle réuni les grands vassaux; mais en ne prévoyant rien, ils pouvoient s'élever sur cette multitude de tyrans, qui se détruisoient par des guerres continuelles. C'est ainsi qu'ils se sont conduits: je n'oserois dire que ce soit par politique.

Les peuples se lassent enfin de l'anarchie. Vous avez vu les Médes se choisir un roi, & les Grecs demander des loix aux citoyens les plus éclairés. Les François ne furent pas aussi sages, parce que le peuple parmi eux n'étoit libre, & que les seigneurs ne pouvoient pas renoncer à la domination qu'ils avoient usurpée. Mais les désordres, dont ils étoient tour-à-tour victimes, leur firent au moins une nécessité de reconnoître des devoirs réciproques, & d'établir entre eux une sorte de subordination.

Or, dès que le besoin de la subordination fit sentir, la puissance des Capétiens devoit naturellement s'accroître; parce que ces princes, ayant de grands domaines, étoient faits pour être plus respectés que les derniers Carvingiens ne l'avoient été. Les seigneurs, trop foibles pour affecter une entière indépendance, se crurent heureux de trouver dans des princes plus puissants, des protecteurs qui assuroient leur fortune. Ils se soumirent donc à ces devoirs, & il s'établit une subordination entre les vassaux & les suzerains. Ainsi com-

Les désordres de l'anarchie font sentir le besoin d'une subordination.

La subordination qui s'établit est favorable à l'accroissement des Capétiens.

me les suzerains s'obligerent à protéger leurs vassaux, les vassaux s'obligerent à donner au besoin des secours à leurs suzerains; & nous voyons que vers la fin du onzième siècle, les seigneurs qui relevoient de la couronne, croyoient devoir suivre le roi à la guerre, sous peine de perdre leurs fiefs.

Les vassaux
comme les su-
zerains é-
toient intéres-
sés à la main-
tenir.

Les circonstances contribuèrent encore à faire contracter l'habitude de ces devoirs réciproques.

Les fiefs en France étoient féminins, & passaient, par des mariages, d'une maison dans une autre. Il arriva de-là qu'un seigneur eut souvent des fiefs dans les domaines de ses vassaux, & que, par conséquent, il dut, comme vassal, l'hommage qu'il recevoit comme suzerain. Les Capétiens, par exemple, en qualité de rois, ne relevoient que de Dieu & de leur épée: mais parce qu'ils possédoient des arrière-fiefs, ils étoient obligés d'en acquiescer les charges, & ils relevoient à cet égard de leurs propres vassaux.

Les mêmes seigneurs étant sous différents rapports, les vassaux de ceux dont ils étoient les suzerains, on sentit l'obligation de remplir les devoirs de vasselage, pour conserver les droits de la suzeraineté. L'intérêt commun introduisit donc peu-à-peu des devoirs comme des droits. Des traités de paix les déterminèrent & les confirmèrent; enfin le temps & l'usage

l'usage en firent une habitude & une loi. C'étoit une maxime du gouvernement féodal, que si le vassal doit au suzerain, le suzerain ne doit pas moins au vassal.

Des coutumes, introduites par la force des circonstances pour mettre un frein à l'anarchie, étoient, sans doute, susceptibles de bien des équivoques; il falloit donc un tribunal pour terminer les différens qui pouvoient naître. Outre les assises, dans lesquelles chaque seigneur jugeoit ses sujets, chaque suzerain tenoit à des temps marqués sa cour féodale à laquelle il présidoit, & qui étoit composée de ses vassaux. C'est là qu'on jugeoit les affaires, que les vassaux avoient entre eux ou avec leur suzerain, lorsqu'on préferoit la voie de la justice à celle de la guerre. Le seigneur y portoit sa plainte contre le vassal qui lui avoit manqué; & il ne pouvoit servir, qu'après y avoir été autorisé par une sentence. Un vassal qui avoit à se plaindre de quelque injustice, sommoit son seigneur de tenir sa cour; & dans le cas du refus, il étoit en droit de ne plus le reconnoître pour suzerain.

Refuser l'hommage après trois sommations, ne pas suivre son seigneur à la guerre, ne pas se rendre aux assises de sa cour, lui faire, en un mot, quelque injure grave, c'étoient autant de crimes de félonie, par lesquels on encouroit la perte de son fief. Mais le suzerain perdoit

La cour féodale étoit le tribunal qui jugeoit les différens.

Devoit être distingué des vassaux & des seigneurs.

aussi tous ses droits par le refus de protection par le déni de justice, & par les vexations qu'il commettrait. Alors le vassal s'affranchissoit de tous hommages, s'il étoit assez puissant; ou cherchant un protecteur dans le seigneur de son fuzerain, il en devenoit le vassal immédiat.

Un seigneur n'avoit d'autorité que sur ses vassaux immédiats. Il n'étoit pas même en droit d'en exiger le service dans toutes les guerres qu'il entreprenoit. Le vassal ne le devoit, que lorsqu'on prenoit les armes pour la seigneurie dont il relevoit. Il pouvoit le refuser, s'il s'agissoit d'une autre seigneurie: il le pouvoit à plus forte raison, si son fuzerain n'armoit que comme allié d'un autre seigneur.

Pourquoi les rois & les grands vassaux ne pouvoient jamais employer qu'une partie de leurs forces.

On est étonné, quand on voit la peine qu'eut Louis VI, fils de Philippe I, à soumettre de petits seigneurs, tels que ceux de Corbeil, de Couci, de Puiset & Montlhéri. Il les eût accablés, s'il fût tombé sur eux avec les forces réunies de tous ses vassaux. Mais comme comte de Paris, il ne pouvoit faire marcher que ceux qui relevoient de ce comté: de même comme comte d'Orléans, & comme duc de France; de sorte qu'il n'étoit en droit de commander les grands vassaux, que lorsque la guerre intéressoit la couronne même. Il étoit donc toujours foible, parce qu'il ne pouvoit jamais employer qu'une partie de ses forces.

C'est ce que nous comprendrons encore mieux, si nous considérons l'état & la position de ses domaines.

Quoique le duché de France fût un des plus étendus, & que le roi fût encore comte de Paris & d'Orléans, cependant il n'avoit en propre que Paris, Orléans, Etampes, Compiègne, Melun & quelques autres villes moins considérables. Tout le reste appartenoit à des vassaux, qui n'étoient pas toujours soumis, ou à des arrière-vassaux dont il ne pouvoit rien exiger. Ainsi la communication d'un domaine à l'autre étoit coupée; il ne lui étoit seulement pas possible de réunir les troupes qu'il pouvoit lever par lui-même. On voit que le roi de France, réduit à cet état, ne pouvoit être que bien foible. Heureusement tous les grands vassaux étoient dans une position semblable.

La France étant ainsi divisée, c'étoit de toutes parts des intérêts contraires. Les droits & les devoirs respectifs des suzerains & des vassaux pouvoient être reconnus dans des temps de calme: mais ces temps ne pouvoient pas durer. La subordination disparaissoit pour faire place à la guerre: les révolutions naissoient les unes des autres: les coutumes n'acquéroient qu'une autorité momentanée; & le gouvernement ne prenoit point de consistance.

Que le gouvernement féodal étoit fait pour les révolutions.

Quatre appuis
de ce gouver-
nement.

Ce gouvernement monstrueux portoit sur quatre appuis ruineux par leur nature. Le premier est l'autorité absolue que les seigneurs exerçoient sur le peuple : mais ils en abuseront tous les jours ; & en ruinant leurs sujets , ils se ruineront enfin eux-mêmes.

Le second est le droit de guerre , joint à l'impuissance de former de grandes entreprises. Car , il résulte de-là , que les uns sont assez forts pour se défendre & que les autres sont trop foibles pour envahir. Un seigneur soutiendra un siege dans un château , & son ennemi ne pourra pas le forcer , parce qu'il ne pourra plus retenir ses troupes dès que les vassaux auront servi le temps auquel ils sont obligés. La guerre ne sera donc qu'un brigandage , funeste à tous , sans être avantageux pour aucun ; & les petits seigneurs , forcés d'y renoncer , chercheront un maître qui les protege , & se donneront au plus puissant. La guerre , qui ruinera les tyrans les plus foibles , contribuera donc à détruire l'anarchie.

Le troisieme appui est la puissance des seigneurs de la premiere classe , qui étant presque égaux en force , résistent les uns aux autres , se contiennent mutuellement , & ont intérêt à protéger chacun les vassaux de leurs ennemis. Mais si par des mariages plusieurs grands sefs se réunissent sur une même tête ,

l'équilibre sera rompu, & toute la France tombera peu-à-peu sous un seul maître. C'est ce qui arrivera.

Le quatrième & dernier appui est la puissance législative, que chaque seigneur avoit dans sa terre : mais cet appui ne subsistera pas, quand les autres seront renversés. Nous allons même voir qu'à la fin du onzième siècle, les justices des seigneurs laïques étoient déjà resserrées dans des bornes bien étroites par les entreprises du clergé. Car en même temps que la noblesse usurpoit sans scrupule les terres des églises, parce qu'elle étoit toujours armée, elle perdoit le droit de rendre la justice dans ses fiefs, parce qu'elle étoit trop ignorante & trop superstitieuse, pour ne pas se soumettre jusques dans le temporel à la juridiction ecclésiastique ; il regnoit alors une sorte de fanatisme qu'il faut connoître, pour juger du caractère de la noblesse françoise. Ce sera le sujet du chapitre suivant.





CHAPITRE V.

Idée générale de la Chevalerie.

**Motifs des
Germain
pour donner
avec cérémo-
nie les pre-
mieres armes
aux jeunes
gens.**

LES Germains, qui regardoient comme honteux de cultiver la terre, lorsqu'on pouvoit enlever la récolte de ses voisins, n'étoient que soldats, & ne pouvoient estimer que la profession des armes. Dès l'enfance, leur imagination étoit échauffée à la vue des applaudissemens, donnés à ceux qui revenoient chargés de butin. Leurs oreilles étoient continuellement frappées du récit de quelques entreprises hardies & heureuses; & ils attendoient avec impatience le moment où ils pourroient avoir part à ce glorieux brigandage.

Il est naturel que les peuples cherchent à donner de l'éclat aux professions qu'ils considèrent davantage; c'est pourquoi les Germains donnoient avec cérémonie les premières armes aux jeunes gens qu'ils mennoient à la guerre. Ils comprirent que ces cérémo-

nies ne pouvoient qu'élever le courage. On trouve encore des traces de cet usage parmi les François sous la premiere race & sous la seconde. Charlemagne donna solennellement l'épée à Louis son fils.

Mais par la nature du gouvernement féodal, la noblesse Françoisse étoit toute militaire. C'est par les armes seules qu'elle pouvoit conserver ou accroître une puissance qu'elle avoit acquise par les armes. Plus elle étoit riche en possessions, plus elle sentoit donc le besoin d'attacher de la considération à la profession militaire; & si elle étoit pauvre, elle le sentoit encore, puisqu'il lui importoit d'augmenter le prix des services qu'elle pouvoit rendre à ses seigneurs.

La noblesse Françoisse a eu de pareils motifs.

Chacun voulant donc à l'envi donner de l'éclat au seul métier qu'on estimoit, on imagina d'armer les jeunes gens avec de nouvelles cérémonies, & cet usage fut l'origine de l'ordre des chevaliers, qu'on regarda bientôt comme le premier de l'état. Un vassal armé chevalier par son suzerain, armoit lui-même ses vassaux; & depuis le dernier arrière-vassal jusqu'au roi, tous faisoient gloire d'appartenir au corps de la chevalerie. On ne s'en tint pas là.

De-là l'ordre de la chevalerie.

Le service militaire étoit l'unique ressource de la noblesse, qui n'ayant point de

fiefs, n'avoit rien pour subsister. Cette noblese pauvre étoit, sans-doute, très-nombreuse: or, s'il étoit de son intérêt d'offrir ses services à des seigneurs, les seigneurs n'en avoient pas moins à s'attacher de jeunes gens, toujours prêts à les suivre à la guerre. Il n'en étoit pas de ces guerriers, comme des feudataires, qui ne marchoient que dans certains cas & pour un temps limité.

Cet ordre ne remonte guere au delà du onzieme siecle.

On ne sauroit marquer exactement le temps où a commencé la chevalerie, considérée comme le premier ordre militaire; parce que ces sortes d'établissements se font insensiblement. Mais on ne peut guere la faire remonter au de-là du onzieme siecle. C'est vers ce temps qu'elle fit des progrès rapides. On se convaincra du fanatisme avec lequel toute la jeune noblesse ambitionnoit d'entrer dans cette milice, si l'on considère seulement les cérémonies qui s'observoient à la réception des chevaliers.

Avec quelles cérémonies on recevoit les chevaliers.

Des jeûnes austères, des nuits passées en prieres dans une église avec un prêtre & des parrains, un aveu de toutes ses fautes, les sacrements de la pénitence & de l'eucharistie, des bains, des habits blancs, des sermons, étoient les préliminaires de la cérémonie, par laquelle le novice alloit être ceint de l'épée de chevalier. Après avoir rempli tous ces

levoirs, il entroit dans une église; & s'étant avancé vers l'autel, il présentoit au prêtre célébrant une épée passée en écharpe à son cou; le prêtre la bénissoit & la remettait au cou du novice. Celui-ci alloit ensuite la présenter à celui qui le devoit recevoir. Il étoit à genoux, il tenoit les mains jointes; & après avoir juré que ses vœux ne tendoient qu'au maintien & à l'honneur de la religion & de la chevalerie, il recevoit les éperons en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards, les gantelets, & il étoit ceint de l'épée. C'étoient des chevaliers ou des dames, qui lui donnoient les marques extérieures de la chevalerie. Ensuite il se remettoit à genoux. Celui qui lui conféroit l'ordre lui donnoit l'accolade, en prononçant ces paroles *au nom de Dieu, de S. Michel & de S. George, je te fais chevalier*; & il ajoutoit quelquefois, *sois preux, hardi & loyal*. L'accolade étoit d'ordinaire trois coups de plat d'épée sur l'épaule ou sur le cou, & d'autres fois un coup de la paume de la main sur la joue. On vouloit par-là le préparer à supporter avec patience & à braver les peines, auxquelles son nouvel état pouvoit l'exposer. Devenu chevalier, il prenoit le heaume ou le casque, l'écu, le bouclier, la lance; il montoit à che-

val, & il caracoloit, en faisant brandir sa lance & flamboyer son épée.

Vous voyez par ces détails que pour relever la chevalerie, on en vouloit presque faire un sacrement. Aussi trouve-t-on des écrivains, qui n'ont pas craint de la comparer à la prêtrise & à l'épiscopat. Mais ce mélange de cérémonies religieuses & militaires n'est que la preuve d'un aveuglement aussi fanatique qu'ignorant. On croyoit alors que la religion veut avoir des soldats pour sa défense; & on ne songeoit pas que les apôtres n'avoient pas été armés chevaliers.

A quoi ils s'engageoient

Les chevaliers se devoient, non-seulement, à la défense de la religion; ils devoient encore à celle des veuves, des orphelins & de tous les opprimés, qui réclamèrent leur protection. Aussi galans que religieux, ils se déclaroient, sur-tout les défenseurs de la vertu & de la beauté des dames. Ils couroient souvent le monde pour redresser les torts. Ils alloient provoquer au combat un chevalier célèbre, afin d'avoir la gloire de le vaincre; & souvent ils se battoient pour soutenir que la dame laquelle ils s'étoient voués, & que quelquefois ils n'avoient jamais vue, étoit la plus belle de toutes les femmes.

D'ordinaire i's consacroient les premières années de leur installation à visiter les pays lointains & les cours étrangères; étudiant les usages, le cérémonial, la galanterie; se donnant en spectacle dans tous les jeux, où ils pouvoient montrer leur adresse; & saisissant, sur-tout, les occasions de faire la guerre.

Ils s'engageoient souvent par serment aux entreprises qu'ils méditoient: ils s'imposoient même des peines, jusqu'à ce qu'ils les eussent exécutées; comme de ne point coucher dans un lit, de s'abstenir de viande ou de vin certains jours de la semaine, &c. Enfin ils imaginoient les cérémonies les plus singulieres pour rendre leurs vœux plus solennels. Tel étoit, par exemple, le vœu du paon, ou du faisan, ou de quelque autre oiseau qu'ils mettoient au rang des plus nobles. Des dames ou des demoiselles portoient dans un bassin avec grand appareil un paon, qu'elles présentoient successivement à tous les chevaliers assemblés pour s'engager solennellement dans une expédition; & chacun d'eux prononçoit ces paroles sur cet oiseau: *je voue à Dieu, tout premierement, & à la très glorieuse Vierge sa mere & après aux dames & au paon de faire, &c.*

Comment ils
s'engageoient

Ce mélange de religion, de galanterie, de vertus militaires, étoit les mœurs du

temps, & les chevaliers avoient été formés dans cet esprit dès leur enfance.

Leur éducation, lorsqu'ils n'étoient encore que pages.

A l'âge de sept ans, on retiroit de mains des femmes les enfants qu'on destinoit à la chevalerie; & on les confioit des hommes, qui les préparoient aux exercices & aux travaux de la guerre. Elevé à la cour d'un seigneur, les premières places qu'ils obtenoient, étoient celles de *pages*, *varlets* ou *damoiseaux*. Pendant qu'ils s'acquitoient des services domestiques auprès de la personne de leur maître & de leur maîtresse, des dames se chargeoient de leur apprendre en même temps le catéchisme & l'art d'aimer. Toute leur éducation portoit donc sur l'amour de Dieu & des dames, autant que sur les exercices militaires. Chacun d'eux choisissoit même de bonne heure une dame, à laquelle comme à l'être souverain, il rapportoit tous ses sentiments, toutes ses pensées & toutes ses actions.

Leurs fonctions, lorsqu'ils étoient écuyers.

De l'état de page, un jeune homme passoit à quatorze ans à celui d'écuyer. Alors il étoit chargé du principal service de la maison &, sur-tout, du soin des armes & de celui des chevaux. Il accompagnoit dans les voyages & à la guerre le chevalier qu'il servoit. Il conduisoit de la main droite les grands chevaux de bataille, & si son maître en venoit

ix mains, il restoit derrière lui spectateur
 à combat; lui donnant au besoin un nou-
 veau cheval ou de nouvelles armes, parant
 les coups qu'on lui portoit, & se bornant
 uniquement à la défensive. En remplis-
 sant bien les devoirs de son état, il s'éle-
 voit ensuite par degrés jusqu'au grade de
 capitaine, pour être admis quelques années
 après dans l'ordre des chevaliers.

Ces guerriers donnoient souvent des jeux
 alors aussi célèbres qu'autrefois ceux de la
 Grèce. Les tournois, c'est ainsi qu'on les
 nommoit, étoient des combats simulés, où
 il y avoit toujours du sang répandu, & où
 pendant tout respiroit la galanterie.

^{Les tournois,}
 où ils se don-
 noient en
 spectacle.

Les chevaliers, superbement équipés, en-
 traient dans la carrière, suivis de leurs écu-
 riers. Quelquefois des dames & des de-
 moiselles les conduisoient elles-mêmes avec
 des chaînes, qu'elles leur ôtoient lorsqu'ils
 étoient prêts de combattre. Jamais on ne
 terminoit un combat, sans faire à l'honneur
 des dames une dernière joute, qu'on nom-
 moit *le coup ou la lance des dames*; & on
 leur rendoit cet hommage, en combattant
 à l'épée, à la hache-d'armes & à la dague.
 Enfin des dames ou demoiselles apportoient
 le prix au chevalier vainqueur, le condui-
 soient dans le palais, le défarmoient elles-

mêmes, & le revêtoient d'habits magnifiques. La veille du tournois, les écuyers avoient donné le spectacle d'une joute qu'on nommoit escrime, & dans laquelle ils avoient combattu avec des armes plus légères que celles des chevaliers.

Leurs études.

Telle étoit l'ignorance des chevaliers qu'à peine pour la plupart favoient-ils lire. La guerre, la galanterie, & la religion étoient les seules choses dont ils s'occupoient; c'étoit l'objet de tous leurs exercices & le sujet de toutes leurs conversations; mais sur la guerre, ils n'avoient aucune idée de discipline; & si le courage paroît leur assurer la victoire, l'imprudence leur arrachoit souvent.

Leur galanterie.

Leur galanterie dégénéroit en puérité en fanatisme & en libertinage. L'essence, le caractère du parfait amour, les situations les plus désespérantes ou les plus délicieuses d'un cœur tendre, les qualités les plus aimables d'une maîtresse ou ses défauts les plus odieux, & mille suppositions métaphysiques, étoient autant de matières qu'on traitoit sérieusement. Les questions s'élevoient les unes sur les autres, les subtilités se multiplioient, & on ne savoit plus ce que c'étoit que l'amour. Il y avoit cependant de beaux cours d'amour, c'est-à-dire, des juridictions

Un juge prononçoit gravement des sentences sur les disputes qu'on portoit à ce tribunal ridicule. Mais dans la conduite les chevaliers étoient si loin de se borner à ces spéculations, qu'ils traînoient après eux des courtisanes jusques dans les camps.

Leur religion, toute superstitieuse, consistoit dans des pratiques extérieures & journalières, recommandées par des prêtres ignorans; & lorsqu'ils ne s'étoient pas dispensés de ces obligations, ils se croyoient en droit de violer dans le reste tous les préceptes du Christianisme. Quelque crime qu'ils aient commis, ils pensoient les expier avec des dons faits aux églises ou aux moines, avec des pèlerinages dans des lieux saints, ou avec un froc, dont ils s'enveloppoient au moment de la mort. *Dieu, je te prie de faire aujourd'hui pour la Hire ce que tu voudrois que la Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire.* Cette prière d'un chevalier, qui croyoit bien prier, montre quelle forme la religion avoit prise dans l'esprit des gens de guerre.

Leur religion

Cependant à juger de la chevalerie par les anciens écrivains, elle ne respiroit que la religion, la vertu, l'honneur & l'humanité. Les chevaliers auroient donc été des hommes d'autant plus extraordinaires, que les

siècles où ils ont fleuri étoient des siècles de barbarie, de débauche & de brigandage. Mais il est plus naturel de penser que ces écrivains enthousiastes ne se faisoient pas eux-mêmes des idées bien exactes de ce qu'ils appelloient religion, vertu, honneur, humanité. Il seroit difficile d'imaginer des mœurs dans des hommes ignorants, superstitieux, fanatiques, & qui ne connoissant pour regles que la force & le courage, auroient été bien embarrassés de consulter la justice, avant de s'engager dans quelques entreprises.

Le peu que je viens de dire sur la chevalerie est moins propre à vous la faire connoître, qu'à vous donner la curiosité de lire les mémoires de Mr. de la Curne de Ste Palaye (*), d'après lesquels j'ai fait ce chapitre. Vous y trouverez l'histoire de la chevalerie considérée comme un établissement politique & militaire. Vous y verrez, outre le mal que j'en dis, tout le bien qu'on en peut dire, & que je n'en dis pas. Je conçois que dans les temps où elle florissoit elle a été utile aux gentilshommes, qui avoient des fiefs, parce qu'ils avoient besoin de soldats, & aux gentilshommes sans fief

(*) Acad. des Inscriptions. Tome 10.

parce qu'ils ne pouvoient vivre qu'en vendant leurs services. Voilà pourquoi depuis le roi jusqu'au dernier gentilhomme, tous étoient chevaliers, ou aspiroient à l'être. Dès lors cet ordre pouvoit - il n'être pas loué par la noblesse entiere, puisque cet ordre & la noblesse n'étoit qu'une même chose? Loué par tant de bouches, il étoit naturel qu'il le fût pas les écrivains du temps, & il est naturel qu'on le loue encore.



CHAPITRE VI.

Quelle étoit la puissance du clergé à la fin du onzième siècle.

L
 Moyens de
 l'ignorance
 & de la su-
 perstition
 pour discer-
 ner l'innocent du cou-
 pable.

L'IGNORANCE est la source des supersti-
 tions, & la superstition autorise toutes les
 absurdités; tout paroît alors raisonnable,
 parce qu'il n'y a plus de raison. C'est ce
 dont les peuples de l'Europe n'ont donné
 que trop de preuves pendant plusieurs siècles.

Ces barbares furent long-temps avant
 de connoître la nécessité de condamner à la
 mort ou à quelqu'autre supplice. Leur cruauté
 n'épargnoit que le sang des criminels, &
 laissoit la liberté des forçats à quiconque les
 pouvoit payer.

Dans ces siècles sans mœurs, où les cri-
 mes étoient si communs, on pensoit néan-
 moins que Dieu devoit changer tout l'ordre
 de la nature, plutôt que de permettre la mort
 d'un innocent; & ce n'étoit pas exiger qu'il
 fît fréquemment des miracles.

Les causes criminelles sont souvent embarrassées d'une multitude de circonstances, qui se contredisent. Il n'est pas toujours aisé de s'assurer de la probité des témoins, de leur impartialité, de leurs lumières, de leur sincérité. Il falloit cependant juger, & on imagina des moyens bien commodes pour les juges: ce fut de demander à Dieu de montrer l'innocence par des miracles; & les miracles, qu'on crut voir, furent appellés le jugement de Dieu.

Un accusé étoit lié, garrotté, & jeté dans l'eau. S'il alloit au fond, il étoit innocent: s'il surfageoit, il étoit coupable.

D'autres fois il étoit obligé de prendre un anneau au fond d'une cuve d'eau bouillante. Le juge ensuite lui enfermoit le bras dans un sac qu'il scelloit, & si trois jours après il ne paroïssoit aucune marque de brûlure, l'innocence étoit reconnue. Outre ces épreuves à l'eau froide & à l'eau bouillante, il y en avoit encore d'autres; c'étoit de porter à la main, l'espace de neuf pas & sans se brûler, une barre de fer ardent, de marcher sur des charbons allumés; &c.

Il faut remarquer qu'on bénissoit l'eau froide, l'eau bouillante, l'anneau, la barre de fer, les charbons; on exorcisoit toutes ces choses: on communioit l'accusé, & le tout étoit précédé d'une messe. On croyoit prendre par là les précautions les plus sages contre les enchante-

tements & les forcelleries, qui pouvoient empêcher le jugement de Dieu. Je remarquerai encore que l'accusé pouvoit ne pas se soumettre lui-même à ces épreuves, s'il trouvoit quelqu'un qui voulût les subir pour lui.

Duel judiciaire.

Les Bourguignons avoient un usage, par lequel le plus adroit ou le plus heureux étoit toujours innocent. C'étoit encore un jugement de Dieu, & on l'appelloit le duel judiciaire. Il ne pouvoit manquer d'être adopté par les François, naturellement braves & exercés au maniement des armes. Étoit on accusé ? on offroit de se justifier par le duel. Faisoit-on une demande ? on proposoit d'en prouver la justice en se battant. Le juge ordonnoit le combat, fixoit le jour, & les plaideurs armés paroissoient en champ clos. Mais on n'avoit rien négligé pour découvrir si leurs armes n'étoient point enchantées ; ou s'ils n'avoient pas sur eux quelques caractères magiques : les vieillards, les femmes, les infirmes & les mineurs nommoient des champions, qui combattoient pour eux.

Ces épreuves à l'eau froide, à l'eau chaude, à la barre de fer & au combat, étoient très fréquentes. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que souvent les historiens modernes ne savent guere qu'en penser ; & on les croiroit volontiers contemporains à ces temps barbares.

Il n'y eut plus de justice, dès que l'usage des duels judiciaires eut prévalu. Car on rendoit nulle la déposition d'un témoin, en prouvant par le combat qu'il avoit été suborné; & on appelloit d'une sentence à un champ clos, où le juge étoit obligé de se battre, pour prouver qu'il ne s'étoit pas laissé corrompre. Il étoit donc impossible de plaider, de témoigner & de juger, sans s'exposer au danger d'un combat singulier. Une pareille justice n'étoit certainement pas propre à rétablir l'ordre: elle n'étoit que le boulevard des criminels les plus hardis.

Ces usages ne permettoient plus de rendre la justice.

Les évêques possédoient des fiefs. Ils avoient donc deux juridictions, l'une spirituelle & l'autre temporelle. Comme évêques, ils ne pouvoient juger que des choses qui concernent la foi: mais comme seigneurs, ils jugeoient de toutes les affaires civiles, qui se portoit à leur tribunal. Peut être qu'alors personne en France n'en savoit assez pour distinguer ces deux titres, & ils se confondirent, parce que c'étoit l'intérêt du clergé de les confondre. Un évêque, un abbé étoit devenu juge dans le civil, parce qu'il étoit devenu seigneur de fief; & il se dit & se crut juge, parce qu'il étoit évêque ou abbé. Cette confusion, qui étoit plutôt l'ouvrage de l'ignorance que de l'adresse, étendit la juridiction du clergé aux dépens des tribunaux laïques, & chaque

Comment le clergé devient juge dans le temporel.

évêque s'attribua toutes les affaires de son diocèse à l'exclusion des autres seigneurs.

Comment
chaque évêque
que étend sa
jurisdiction
dans tout son
diocèse &
s'atrobe tou-
tes les causes.

Étant déjà en possession d'être juge du civil dans son fief, & pensant ne l'être qu'en vertu du sacerdoce, il crut devoir l'être encore dans tous les fiefs dont il étoit évêque. Il n'imaginait pas qu'on pût lui contester cette jurisdiction, lorsqu'il s'agit de sacrilèges, de simonies, de forcellerie, & d'autres crimes où la religion est directement attaquée. Personne que lui ne peut juger les clercs de son diocèse, & les procès où ils sont intéressés; & sa raison est qu'ils appartiennent à son église. Il en sera de même des veuves, des orphelins & des péletins, parce qu'ils sont sous sa protection. Le mariage est un sacrement: il prendra donc connoissance de toutes les contestations qui naîtront sur la validité du contrat, sur la dot de la femme, sur le douaire, sur l'état des enfants, &c. Les différens au sujet des testaments lui appartiendront encore: car les dernières volontés d'une personne qui est morte, ou qui a dû mourir entre les bras d'un prêtre, qui a été enterrée dans un lieu béni, & qui a déjà subi le jugement de Dieu, ne peuvent être jugées, sans doute, que par l'église.

C'est par de semblables raisons, que les ecclésiastiques en imposoient, & s'aveugloient eux-mêmes. Mais ils trouverent une raison supérieure à celles-là, & ils trancherent toutes

es difficultés par un coup de génie. En vertu du pouvoir qu'a l'église de lier & de délier, disent-ils, elle doit prendre connoissance de tout ce qui est péché. Or, en toute contestation juridique, une des parties soutient nécessairement une cause injuste, & cette injustice est un péché. L'église a donc le droit de connoître de tous les procès, de les juger; & ce droit, elle le tient de Dieu; les hommes n'y peuvent attenter sans impiété. Elle est donc le suprême & l'unique juge. Autant l'âme, ajoutoient-ils, est au dessus du corps, autant la juridiction spirituelle est au dessus de la temporelle; & c'est néanmoins la juridiction temporelle qu'ils-vouloient.

Pendant que les ecclésiastiques raisonnoient ainsi, les seigneurs laïques se battoient, & ne raisonnoient pas. Ils ne donnoient aucune attention à leurs justices, & leurs tribunaux perdoient insensiblement tous les jours, sans qu'ils s'en apperçussent.

Négligence
des seigneurs
laïques.

Bien des raisons contribuoient à étendre le ressort des tribunaux du clergé. Premièrement les juges étoient moins ignorants; ils pouvoient même paroître savants, parce qu'au moins ils savoient lire. En second lieu, quoique la maniere d'y rendre la justice ne fût pas toujours raisonnable, elle n'étoit cependant pas aussi absurde: car le duel judiciaire n'y étoit pas reçu, & c'étoit un avantage. Enfin les

Ils perdent
toutes leurs
justices.

personnes simples y accouroient de toutes parts, puisqu'elles étoient convaincues qu'elles ne pouvoient en conscience se faire juger ailleurs. Les seigneurs laïques cessèrent donc bientôt d'être les juges de leurs sujets : leurs tribunaux ne leur furent plus qu'à charge ; & les évêques devinrent véritablement seigneurs dans toute l'étendue de leurs diocèses.

Combien cette révolution peut contribuer à l'agrandissement du clergé.

Les choses étant à ce point, les ecclésiastiques n'ont plus qu'un pas à faire pour se saisir encore des justices féodales ; c'est à-dire, pour se rendre les seuls juges des causes qui concernent les fiefs, pour soumettre les suzerains & les vassaux à leur jugement, & pour les forcer, par conséquent, d'obéir à leurs ordres, sous peine d'excommunication. Ils y feront autorisés par le grand argument que la guerre est un péché. Il est vrai que les seigneurs résisteront davantage, parce qu'ils seront attaqués dans un intérêt plus sensible, & qui les touche de plus près. Mais si le clergé réussissoit, il s'arrogeroit enfin toute la souveraineté. Nous verrons quel sera l'effet de ses entreprises.



CHAPITRE VII.

De la police de l'église dans les onze premiers siècles.

Vous pouvez remarquer, Monseigneur, que mon dessein est de vous préparer aux révolutions, afin de vous mettre en état d'en mieux juger. C'est dans cette vue que j'ai conduit l'histoire des principaux peuples jusqu'au temps de Grégoire VII, & que j'ai tâché de vous donner une idée de l'ignorance & des désordres, qui regnoient de toutes parts. Je n'ai pas encore assez fait: car vous jugeriez mal du clergé & de ses prétentions, qui vont troubler l'Europe, si vous ne saviez pas quelle a été la police de l'église dans différents temps, & dans quelles bornes son autorité doit être renfermée. Comme j'ai déjà eu occasion d'en parler, je passerai rapidement sur ce que j'en ai dit: mais c'est ici le lieu de s'en faire un tableau général.

La police civile a pour fin la sûreté des citoyens, c'est-à-dire, la conservation de leur

Pourquoi il faut connoître la police de l'église dans les onze premiers siècles.

Quel est l'objet de la poli-

 ce civile.

vie & de leur fortune. Elle y parvient par une subordination, qui met chaque individu à sa place, qui lui fait connoître ses devoirs & qui formant un corps puissant, capable de protéger chaque citoyen, punit le vice, récompense la vertu, & encourage les talents.

 Quelle est la fin de la religion chrétienne.

On dit communément que la religion chrétienne a toute une autre fin; que ce monde, ce lieu d'exil auquel nous ne devons pas nous attacher, n'est pas ce qui l'occupe, & qu'elle se porte à un objet plus élevé, le salut de l'ame & la vie éternelle: mais ceux qui la bornent à ce seul objet, parlent avec trop peu d'exactitude, & ne se font pas une idée complète de notre religion.

Quoi! parce qu'elle a une fin plus grande que toutes les autres, elle ne feroit pas le bien que les autres ont fait! Les superstitions du paganisme auroient à cet égard de l'avantage sur elle! Non, sans doute. Si elle tend à nous conduire à la vie éternelle, elle tend aussi à nous rendre citoyens: elle n'exclut pas une de ces fins, pour obtenir l'autre: elle les veut toutes deux.

 Quels sont les devoirs de ses ministres.

Ce n'est pas que sous ce prétexte les ecclésiastiques puissent s'arroger le droit de gouverner les états: ce seroit une absurdité. Que faut-il donc conclure? C'est qu'ils doivent res-

écarter les loix civiles : ils doivent être les premiers à donner l'exemple de l'obéissance : en un mot, ils doivent être citoyens, pour montrer à tous le vrai chemin du salut.

Ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour changer à leur gré la police civile ; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour usurper sur les droits des peuples, des magistrats & des souverains ; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour sacrifier à leurs avantages temporels le bien public & les intérêts de la religion même ; ils ne sont donc pas les ministres de la religion, pour délier les sujets du serment de fidélité, pour les soulever contre l'autorité légitime, & pour arrêter les citoyens contre les citoyens. Mais ils sont les ministres de la religion pour concourir au maintien des loix, à la tranquillité publique, & au bonheur de ce monde ; de ce monde, dis-je, qu'ils méprisent, & où cependant ils n'ont voulu que trop dominer.

Les magistrats ne feroient plus rien, s'ils étoient subordonnés dans le civil aux ecclésiastiques. Si ces deux ordres étoient indépendants, il y auroit deux puissances qui se combattoient sans cesse, & les troubles naîtroient continuellement des troubles. Il faut donc que les ecclésiastiques soient subordonnés dans le civil aux magistrats. C'est alors que concourant

Dans le civil ils doivent être subordonnés aux magistrats.

au bien de l'état, ils feront l'avantage même de la religion : car enfin si on peut-être citoyen, sans être chrétien ; on ne peut pas être chrétien, sans être citoyen.

Il ne faut pas dissimuler l'abus qu'ils ont fait de leur pouvoir.

Il est triste de voir les ministres d'une religion sainte abuser de l'ignorance des peuples, pour bouleverser les gouvernements, & fouler aux pieds les droits les plus sacrés. C'est à regret que je mets sous vos yeux les usurpations des ecclésiastiques : mais ces vérités doivent être connues des princes, & ce seroit un crime à moi de vous les cacher. Je continuerai donc à vous faire connoître ce que peut l'ambition, lorsqu'elle se couvre d'un faux zèle.

Dans les trois premiers siècles point de police généralement observée.

Pendant les trois premiers siècles, la police de l'église n'eut rien de fixe & d'uniforme, & fut, au contraire, forcée à varier, suivant les lieux & les circonstances. Les apôtres songerent à toute autre chose qu'à faire des réglemens à cet égard. En effet, il falloit d'abord fonder l'église, c'est-à-dire, un corps visible de fideles, unis par une même communion & par la profession publique de la même foi. Le premier soin des apôtres fut donc de prêcher l'évangile.

Celui qui gouvernoit une église se

Ne pouvant pas veiller immédiatement sur toutes les églises particulières qu'ils formoient, ils confierent aux prêtres le gouver-

nement de celles dont ils étoient obligés de s'éloigner ; choisissant parmi les prêtres un chef, qui avoit l'inspection sur tous les autres, & qui se nomma par cette raison évêque. Ainsi la forme du gouvernement de chaque église étoit proprement aristocratique & monarchique.

Ces évêques furent les successeurs des apôtres : chacun d'eux, avec son clergé, gouvernoit séparément son église. Celui de Rome jouissoit de la primauté : mais il n'avoit point de juridiction sur les autres évêques, comme S. Pierre n'en avoit point eu sur les apôtres.

L'évêque de Rome étoit le premier, mais il n'avoit point de juridiction sur les autres.

Les églises conservoient la communion par des lettres qu'elles s'écrivoient. Elles se consultoient : mais elles se gouvernoient les unes indépendamment des autres, & il n'y avoit point encore entre elles cette subordination, qui constitue la police générale : seulement on voyoit dans chacune un évêque, des prêtres & des diacres.

Comment se conservoit la communion.

L'évêque avoit seul le pouvoir d'ordonner les prêtres & les diacres. Quelquefois il les choisissoit lui-même : d'autres fois le peuple & le clergé concouroient à leur élection. Mais lorsqu'il s'agissoit de lui donner un successeur à lui-même, ce n'étoit qu'au peuple & au clergé qu'il appartenoit d'en faire le choix ;

Pouvoirs des évêques. Leur élection.

& ils le faisoient en présence de deux ou trois autres évêques, qui confirmoient l'élection, & qui ordonnoient le sujet élu.

Usages communs à toutes les églises.

J'ai déjà dit que les pénitences étoient très sévères; que les évêques jugeoient, comme arbitres, les procès; & que les richesses du clergé dépendoient uniquement de la charité des fideles. Voilà les usages qui s'observoient dans chaque église: d'ailleurs il y avoit beaucoup de variété dans la discipline.

La discipline devient plus uniforme dans le troisième siècle.

Les persécutions ne permettoient pas d'établir une police générale, parce qu'elles mettoient trop d'obstacles aux assemblées des évêques. Il falloit des temps de calme. Il y en eut dans le troisième siècle: aussi les conciles commencerent. Les chrétiens professoient alors d'autant plus hardiment leur religion, qu'ils étoient en très grand nombre. On voit même qu'avant Dioclétien ils avoient déjà des temples publics.

En orient les progrès du Christianisme sont plus rapides.

Les progrès du Christianisme furent plus rapides en orient qu'en occident; il s'y tint aussi un plus grand nombre de conciles. C'est qu'en général les persécutions n'y étoient pas aussi grandes; les magistrats ne veilloient pas sur les provinces avec la même attention que le sénat, ennemi par principe de tout nouveau culte, veilloit sur Rome & sur l'Italie. On professoit déjà ouvertement le Christianisme

dans les provinces éloignées, lorsqu'on se ca-
choit encore dans la capitale de l'empire &
dans les provinces voisines. Cela fait voir
combien il étoit alors impossible aux papes de
s'attribuer quelque juridiction sur le reste des
évêques.

Il eût été encore plus impossible de for-
mer des entreprises sur l'empire. Les évêques
se bornoient à conserver la foi, à régler la
discipline, à gouverner leurs églises, à con-
vertir les peuples. Ils laissoient aux magistrats
la connoissance de tout ce qui concerne l'or-
dre civil; & ils ordonnoient d'obéir à des
payens, à des monstres même, lorsque c'é-
toient des empereurs.

Quelles é-
toient les
fonctions des
évêques.

La conversion de Constantin est l'époque,
où les églises, qui se gouvernoient jusqu'alors
séparément, commencèrent à se faire un plan
général de police. Mais quoiqu'elles se soient
conformées à quelques égards à celui que
Constantin établit dans l'empire, elles ne le
suivirent pas exactement. La subordination
des évêques ne fut pas réglée avec le même
soin que celle des magistrats; & on ne se con-
certa pas assez pour établir le même ordre dans
tout l'empire: un évêque étendit sa jurisdic-
tion sur une province; un autre l'étendit sur
plusieurs; de sorte que rien ne fut fixé à de-
meure, & ce fut une source de prétentions &

La subordi-
nation qui s'é-
tablit lors de
Constantin,
ne fixe pas à
demeure les
droits des sie-
ges,

de changements. Dans ce moment de triomphe pour l'église, chaque évêque, soit par ambition soit par zèle pour l'agrandissement de son siège voulut profiter de la faveur du prince, ou de circonstances favorables où il se trouvoit. Mais aucun ne fut assez habile, pour mettre sous sa juridiction autant de diocèses qu'un préfet du prétoire.

Etablissement
des métropo-
litains.

Dans le gouvernement civil, chaque province avoit une métropole, d'où les ordres des premiers magistrats étoient portés dans toutes les villes, & où les affaires de toute province ressortissoient. Les églises se gouvernerent naturellement sur ce modèle. Ain-
lorsqu'il fut nécessaire d'ordonner ou de déposer un évêque, de remédier à quelque désordre, de faire des réglemens sur la discipline &c., l'usage s'établit peu-à-peu de s'adresser à l'évêque de la métropole, comme au chef de la province. Bientôt le métropolitain put autoriser à prendre connoissance de ce qui se passoit dans les autres églises. Il acquit donc sur elles plus ou moins de droits, suivant qui fut le prévaloir de ce que l'usage lui accordoit,

Des exarques
& des patriarches.

C'est de la même manière que les évêques de plusieurs provinces, dont Constantin avoit formé un diocèse dans l'ordre civil, se mirent à quelque

quelquefois sous la juridiction de celui qui résidoit dans la capitale de ce diocèse. De la sorte, l'évêque d'Alexandrie acquit de bonne heure une juridiction fort étendue : en effet, cette ville étant la seconde de l'empire, les évêques de plusieurs provinces se trouverent naturellement subordonnés à son siège. La considération d'ailleurs, dont jouissoit cette église, avoit pu encore y contribuer : car S. Marc l'évangéliste en avoit été le premier pasteur, & après lui elle avoit encore été gouvernée par de saints personnages aussi éclairés que vertueux. Le rang qu'occupa cet évêque, lui fit donner dans la suite le titre de second patriarche. Par de semblables raisons, l'évêque d'Antioche étendit sa juridiction sur tout le diocèse d'orient proprement dit, & il fut le troisième patriarche. Ainsi se formerent encore les exarques d'Ephèse, de Césarée en Cappadoce, &c. Mais il restoit des métropolitains, qui n'étoient subordonnés à aucun patriarche ni à aucun exarque.

Il faut encore remarquer que ces deux titres ne sont pas également anciens. Celui d'exarque est le premier, qui ait été donné aux évêques qui présidoient sur toutes les provinces d'un diocèse. Dans la suite celui de patriarche, après avoir été donné à tous les exarques, ne fut plus accordé qu'à cinq ; & le

pape ne le prit lui-même que vers le temps de Valentinien III.

L'Italie étoit en partie sous la juridiction de l'évêque de Rome & en partie sous celle de l'évêque de Milan.

La même subordination ne s'établit pas en Italie. Deux vicaires la gouvernoient sous le préfet du prétoire. L'un faisoit sa résidence à Rome, & l'autre à Milan. Le premier avoit dans son département les provinces suburbicaires, c'est-à-dire, la Campanie, la Pouille, la Calabre, la Lucanie, le Brurium, le Samnium, l'Etrurie, l'Ombrie, le Picénum suburbicaire, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, la Valérie. Le reste de l'Italie, l'Istrie, les Alpes Cotiennes & la Réthie faisoient le département du second.

L'évêque de Rome, qui fut regardé comme le premier patriarche, eut une juridiction immédiate sur toutes les églises suburbicaires; & celui de Milan en eut une pareille sur toutes les églises comprises dans le second vicariat; mais on ne voit pas qu'il ait été distingué par aucun titre. D'ailleurs dans toute l'Italie chaque métropole étoit gouvernée par un simple évêque, qui n'avoit aucune autorité sur les autres églises de la province.

Le même ordre de subordination ne s'établit pas également par tout,

Enfin tout le reste de l'occident avoit des métropolitains & des suffragants, mais il ne s'y forma ni exarque ni patriarche: soit qu'il n'y eût pas de ville assez considérable, soit que les évêques n'aient pas su, ou n'aient pas

voulu profiter des avantages de leurs sieges. Si on a donné à quelques-uns le nom de patriarche, c'étoit un titre d'honneur sans juridiction. Les églises d'Afrique avoient un usage particulier : il n'y avoit point de métropolitain fixe, & cette dignité appartenoit au plus ancien évêque de la province. Celui de Carthage avoit cependant de grandes prérogatives, & une espece de juridiction sur toute l'Afrique.

Cet ordre, par la maniere dont il s'étoit établi, devoit susceptible de bien des variations. Une nouvelle division des provinces civiles faisoit un changement dans les provinces ecclésiastiques; & lorsqu'une ville devoit métropole, son évêque aussitôt vouloit être métropolitain. Quelquefois l'empereur pour favoriser un simple évêque, ou pour humilier un métropolitain, divisoit une province en deux; & n'en laissant qu'une partie à l'ancien métropolitain, donnoit l'autre à l'évêque, dont il érigeoit la ville en métropole. Nous avons vu que celui de Jérusalem & celui de Constantinople furent faits patriarches, & que celui-ci ayant obtenu le second rang, étendit continuellement sa juridiction.

Cet ordre
pouvoit va-
rier dans la
même pro-
vince & ne va-
rioit que trop

Cette police avoit à peu-près les mêmes inconveniens que le gouvernement féodal; & les évêques devoient être continuellement oc-

cupés à étendre ou défendre leurs droits & leurs limites. On travailla souvent dans les conciles à fixer ces choses : mais comme le plan, qui se trouvoit établi, péchoit par les fondements, il n'étoit plus possible de le corriger. Pouvoit-on étouffer l'ambition qu'il nourrissoit ? Il continua donc d'y avoir des prétentions & des troubles. L'événement a prouvé, que Constantin changeant tout, brouilla tout, & a fait beaucoup de mal à l'église, comme à l'empire.

Telle étoit la subordination entre les différents sieges jusqu'au temps de Valentinien III. Il nous reste à examiner qu'elles étoient, dans cet intervalle, les matieres dont le jugement étoit réservé aux évêques.

Les évêques demandoient des loix à Constantin, lorsque la discipline avoit besoin de nouveaux réglemens.

Il est certain qu'il n'appartenoit, & ne pouvoit appartenir qu'à l'église de juger de tout ce qui concerne la foi. Constantin lui-même le reconnoissoit ; & lorsque par une conduite contradictoire à cet aveu, il entreprit sur les droits du sacerdoce, on réclama, & on ne se soumit pas. Il n'en fut pas de même de la police ecclésiastique : car il fit des loix pour la régler, excluant même de la cléricature ceux qu'il ne jugeoit pas devoir y être admis. Ce fut lui qui ordonna de célébrer le dimanche. C'est lui seul qui convo-

quoit les conciles généraux ; & c'est sous sa protection que les conciles provinciaux s'assembloient, quoique convoqués par les métropolitains ou par les exarques. Dans toutes ces choses on ne lui reprocha point de passer ses pouvoirs, & les évêques s'adressèrent à lui, comme au seul législateur, bien loin d'imaginer que le droit d'en décider n'appartint qu'à eux. C'étoit avec raison : car dans tout bon gouvernement la police de chaque corps doit être soumise à l'inspection des magistrats & du souverain. Un corps seroit bientôt indépendant, s'il pouvoit se donner des loix de sa propre autorité : l'harmonie seroit détruite, & il n'y auroit plus que des désordres. L'histoire n'en donne que trop de preuves.

Les successeurs de Constantin, dans l'un & l'autre empire, jouirent des mêmes droits, & veillèrent également sur la police de l'église. L'Italie ne contesta pas même ces droits aux rois Goths, tous Ariens qu'ils étoient ; & cependant ils en usèrent, toutes les fois qu'ils le jugerent convenable. Ils furent obligés de prendre connoissance des élections, pour empêcher les troubles qu'elles occasionnoient. Non-seulement, ils prirent sur eux d'assembler des conciles, pour terminer les dissensions qui s'élevoient ; mais encore ils firent eux-mêmes des loix contre les

Les rois Goths qu'on appelle Ariens jouirent également sans contestation, du droit de donner des loix aux différentes églises.

brigues, contre la simonie, & sur la manière dont on devoit procéder aux élections. D'ailleurs, sans rien changer aux anciens usages, ils les laissèrent au clergé & au peuple, comme ils laissèrent les ordinations aux évêques, à qui elles appartenoient.

Telle fut la conduite de Théodoric le Grand, qui ne cherchant qu'à maintenir la paix, protégea également les Catholiques & les Ariens, & prévint les désordres que pouvoit occasionner la différence des communions dans des églises, où souvent il y avoit à la fois deux évêques l'un Arien & l'autre Catholique. Ce fut à lui que le clergé de Rome eut recours, lorsqu'à la fin du cinquième siècle, Laurent & Symmaque furent tout à la fois élevés sur le saint siége. Il jugea en faveur de Symmaque, & on ne l'accusa pas d'avoir usurpé sur les droits du sacerdote. Les partisans mêmes de Laurent le reconnurent pour juge : mais voulant le faire changer de sentiment, ils supposèrent plusieurs crimes à Symmaque, & prièrent le roi de nommer des commissaires, qui jugeassent de leurs accusations. Théodoric fit assembler un concile, qui confirma le jugement qu'il avoit porté.

Atalaric, son successeur, voulant prévenir ces sortes de schismes, fit, à l'exemple des em-

pereurs d'orient, un édit pour régler l'élection des papes & des autres évêques d'Italie : il l'adressa à Jean II, qui le reçut avec respect, & qui n'imagina pas de contester à son souverain la juridiction qu'il s'attribuoit.

Mais dès qu'on ne contesloit point ce droit aux empereurs & aux rois sur une police purement ecclésiastique, à plus forte raison pouvoient-ils l'exercer sur des matieres mixtes, & décider seuls de tout ce qui ne concerne que l'ordre civil. C'étoit à eux seuls, par exemple, qu'il appartenoit de régler les conditions nécessaires pour la validité des mariages, quant au contrat ; & lorsqu'ils laissoient à l'église le soin de fixer les degrés de parenté, où ils seroient défendus, ils ne renonçoient pas pour cela au droit qu'ils ont, ou d'y statuer eux-mêmes, ou d'empêcher qu'on n'y statue sans le concours de leur autorité. L'un & l'autre est fondé en raison ; car si le mariage est un sacrement, il est aussi un acte civil ; & de ce que les prêtres conferent l'un, ce n'est pas une conséquence qu'ils soient juges de l'autre. Mais comme ils ont cru disposer des couronnes parce qu'ils sacroient les rois, ils se sont imaginés aussi pouvoir décider sur tous les rapports, de la validité du mariage, parce qu'ils en conferent le sacrement. Cependant la bé-

Législateur
en matiere ec-
clesiastique, le
souverain l'é-
toit à plus for-
te raison en
matiere civile

nédiction nuptiale suppose le contrat civil ; & les loix qui le rendent légitime ; par conséquent , si les ecclésiastiques s'arrogerent à eux seuls de régler tout ce qui concerne les mariages , & de les prohiber dans certains degrés de parenté , qu'ils ont quelquefois trop étendus , c'est un abus dont l'ignorance fut cause , & que les souverains ne souffrent plus depuis qu'ils sont plus éclairés.

Pouvoir étendu & non contesté qu'exerce Justinien.

De tous les empereurs & de tous les rois Goths , Justinien est celui qui donna le plus d'attention à la police de l'église , & qui usa dans cette partie de ses pouvoirs avec le plus d'étendue. L'élection des évêques , leur ordination , l'âge & les qualités qu'ils devoient avoir , furent l'objet de ses réglemens , ainsi que les conciles , & ce qui concerne les prêtres , les diacres , & les différens ordres du clergé. Il n'oublia pas même les moines ; & il fit encore des loix contre l'abus , que les évêques pouvoient faire des excommunications. Il n'éprouva cependant aucune contradiction de la part du clergé.

Jusqu'ici la distinction des deux puissances est marquée très clairement , & si l'on dit aujourd'hui qu'il est difficile d'en fixer les limites , c'est qu'on voit les choses dans l'état de confusion où elles sont , & qu'on ne se rappelle pas l'état où elles ont été pendant six siècles.

Soumission des évêques à

Depuis l'an 570 , que les Lombards s'établirent en Italie , jusqu'à Léon l'Isaurien , il

paroît que les évêques se sont contenus dans les bornes que Justinien leur avoit prescrites; & que se soumettant à la police que les souverains leur ont donnée, ils n'entreprirent point sur les droits des magistrats : mais il y eut d'ailleurs bien des changements.

Les rois Lombards conserverent les privilèges, dont les rois Goths avoient joui; ils ne persécuterent pas les Catholiques, quoiqu'ils fussent pour la plupart Ariens; & ils ne troublèrent l'Italie que par les guerres qu'ils entreprirent contre les Grecs, ou qu'ils se firent à eux-mêmes. Mais le peuple commençoit à ne savoir plus user de la liberté d'élire ses pasteurs; & la nécessité de prévenir des troubles donna lieu à deux nouveautés.

Les factions du peuple & du clergé qui étoient les évêques, donnent lieu à des nouveautés.

D'un côté, lorsque dans les églises suburbicaires plusieurs factions ne pouvoient pas s'accorder, l'usage s'introduisit de nommer deux ou trois commissaires, qui représentant le peuple & le clergé, alloient à Rome, & faisoient l'élection avec le pape. De l'autre, les rois Lombards agirent avec plus d'autorité dans les églises de leur domination: ou ils obligeoient le peuple à choisir ceux qu'ils désignoient, ou ils nommoient eux-mêmes aux sieges vacants. Ce sont les grandes richesses des églises, qui occasionnoient les

factions; parce qu'alors ce n'étoit pas toujours par zele, qu'on ambitionnoit de les gouverner. Ainsi ce n'étoit plus le temps de laisser entièrement les élections au peuple & au clergé.

Comment le patriarche de Constantinople étend sa juridiction.

En orient, les empereurs porterent leurs entreprises plus loin, étendant ou rétrécissant les juridictions des évêques, faisant de nouveaux métropolitains, & changeant continuellement l'ordre des sieges. Ils abusoient d'autant plus de leur pouvoir, que d'ordinaire ils n'innovoient que par faveur. Les patriarches de Constantinople, qui en furent profiter, s'éleverent de plus en plus; de sorte que vers la fin du sixieme siecle, ne trouvant point de titre trop fastueux pour eux, ils prirent celui de patriarches œcuméniques. Dans le cours du septieme, ils s'éleverent encore, par l'abaissement où tomberent les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem.

Comment le pape étend sa tiende.

Lorsque les Sarrasins se furent répandus dans ces provinces, le pape ne faisoit pas de moindres progrès. Il est vrai que ce ne fut point d'abord par ambition. S. Grégoire étoit monté sur le saint siege en 590, & ce sont ses vertus & ses lumieres, qui lui attirant la considération de tout l'occident, inviterent toutes les églises à le consulter. Mais il étoit à craindre, que parce qu'il avoit donné des conseils,

ses successeurs ne s'accoutumassent insensiblement à donner des ordres. C'est lui, qui prit premier le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, par opposition au titre d'œcumenique. Il étoit si éloigné d'entreprendre sur l'empire, que lorsque l'empereur Maurice défendit de recevoir les soldats dans aucun monastère, il se contenta de faire des prières sur cette loi; & il ne contesta pas au législateur le droit de la faire.

Ce pape s'occupa avec zèle & avec succès de la discipline de l'église & de la conversion des peuples; il acquit au saint siége la juridiction sur l'Angleterre, par les missionnaires qu'il envoya dans cette île. Ses successeurs étendirent cette juridiction sur d'autres barbares, parce qu'ils furent attentifs à envoyer de bonne heure des évêques chez ceux qui se convertissoient; ou parce qu'étant consultés par les évêques qui travailloient à ces conversions, ils leur répondirent comme s'ils avoient seuls le droit de les établir missionnaires, & de les autoriser à fonder de nouvelles églises. Ce langage accoutumoit insensiblement tout l'occident à reconnoître le pape pour son patriarche.

Quoique les papes acquissent tous les jours l'autorité, l'empereur, qui étoit alors le maître de Rome, les tenoit encore dans la

Cependant
les papes ref-
toient dans la

dépendance
des évêques
d'orient

dépendance, & avoit la plus grande part à leur élection. Il est vrai qu'il paroissoit la laisser au clergé & au peuple; mais il faisoit élire celui qu'il vouloit; & l'ordination ne pouvoit être canonique, qu'autant que celui qui avoit été élu, avoit l'agrément de la cour de Constantinople.

Ils en se-
couent le
joug sous
Léon l'Isau-
rien.

Le regne de Léon l'Isaurien est la principale époque de la grandeur des papes, parce qu'alors ils se mirent sous la protection des rois de France, pour se soustraire aux persécutions des empereurs. Les Pepins ayant besoin de la cour de Rome pour s'assurer sur le trône, l'enhardirent à former des prétentions enrichie par leurs bienfaits, elle fut plus en état de soutenir ses entreprises; & la foiblesse des successeurs de Charlemagne ne lui en fournit que trop d'occasions.

La subordi-
nation s'altère
par degrés.

Sous la première race, les églises de France s'étoient gouvernées elles-mêmes: elles ne connoissoient d'autres loix que les canons des conciles de la nation. Sous la seconde, elles devinrent sujettes au tribunal des papes, auquel les princes mêmes ne furent pas se soustraire. Mais cette révolution se fit par degrés.

Les désor-
dres invitent
les deux puis-

Dans le huitième siècle, il n'y avoit presque plus en occident ni connoissances, ni mœurs, ni discipline. La simonie, la briguer

es violences élevoient aux dignités de l'église. Les ecclésiastiques n'étoient occupés que de leur temporel ; & on employoit pour le défendre les excommunications, qui ne sont destinées qu'à la défense de la foi. Les désordres n'étoient guere moindres en orient, & il étoit nécessaire de travailler de toutes parts à une réforme générale.

ances à faire des réglemens.

C'est ce dont les souverains & la partie la plus saine du clergé firent leur objet : mais dans la confusion où étoient les choses, il étoit difficile, que les deux puissances se contiussent dans leurs limites ; on ne les connoissoit plus. Le zele même devoit donc contribuer à confondre encore l'ordre civil & l'ordre ecclésiastique, & autoriser de part & d'autre de nouvelles usurpations.

Mais elles usurpent l'une sur l'autre.

Les empereurs Grecs se saisirent du sacerdoce, décidant du dogme, jugeant de toutes les contestations de l'église, présidant aux conciles, disposant arbitrairement de toutes les dignités, & changeant tout au gré de leurs caprices. N'étant pas, comme les souverains d'occident, dans la nécessité de ménager le clergé, ils pouvoient entreprendre davantage, & ils trouvoient peu d'opposition. Si quelquefois les évêques les désapprouvoient, ils n'auroient osé employer les censures, parce qu'enfin ils n'étoient que sujets. Dans cette posi-

A Constanti-
nople les em-
pereurs trou-
vent dans le
patriarche,
qui a besoin
de leur pro-
tection, beau-
coup de faci-
lité pour usur-
per sur le sa-
cerdoce.

tion, ils aimoient mieux abandonner une partie de leurs droits, & s'assurer en échange de la faveur du prince. Aussi c'est sous la protection des empereurs, que les patriarches de Constantinople ont obtenu le second rang. C'est sous leur protection qu'ils ont enlevé aux papes les églises suburbicaires, qui étoient encore de l'empire d'orient. Pour y trouver plus de facilité, ils donnerent le titre & les privilèges de métropolitains aux principaux évêques de ces églises; & par-là ils mirent dans leurs intérêts des prélats, qui trouvoient d'ailleurs de l'avantage à être sous la juridiction d'un patriarche plus éloigné d'eux.

En occident le souverain ne fait pas les mêmes usurpations, parce qu'il a besoin de ménager le clergé.

En occident les souverains usèrent de leur autorité avec plus de retenue. Si Charles-Martin ne voulut régner que par la force; s'il ne fit que soulever la noblesse & le clergé l'un contre l'autre, en ravissant les biens de l'église pour enrichir ses soldats; enfin si jaloux de son autorité, il mit sa volonté à la place des loix, il n'imagina pas de se donner pour juge de la discipline & de la doctrine. Pepin & Charlemagne, plus modérés, n'y pensèrent pas davantage. Les princes d'occident, qui n'avoient jamais été pontifes, n'avoient pas eu occasion de s'arroger une pareille autorité. Charlemagne, sur-tout, n'avoit garde de vouloir gouverner l'église à sa volonté, lui qui vouloit que le peuple se fît lui-même ses loix. Il vou-

ut donc que le clergé comme le reste de la nation, se réformât lui-même. Ce fut dans le champ de mai qu'on y travailla: car c'étoit là tout à la fois une assemblée des états, & un concile national; parce que les évêques & les abbés s'y trouvoient ainsi que les grands & les représentants du peuple.

Il est vrai que ces assemblées avoient un inconvénient: car les fonctions des laïques & celles des ecclésiastiques n'y pouvoient pas être assez distinguées; tous concourant aux loix qui se faisoient pour l'état comme pour l'église. Mais comme l'abus, qui donnoit aux empereurs d'orient trop d'autorité en matière de doctrine, étoit aussi ancien que la religion chrétienne; celui qui en France donnoit aux clercs trop de part au gouvernement civil, étoit aussi ancien que la monarchie; & Charlemagne n'entreprit pas de le déraciner, parce qu'il eût été impossible d'y réussir. Tout sous son règne tendoit donc encore à confondre les deux puissances. Cette confusion augmenta même par les ménagements qu'il fut contraint d'avoir pour les ecclésiastiques: car ce n'est qu'en leur donnant une nouvelle autorité, qu'il put les dédommager des pertes qu'ils avoient faites, & les porter à concourir au bien de l'état.

Si les successeurs de ce prince avoient eu autant de génie que lui, ils auroient pu ap-

Et les circonstances favorables aux ecclésiastiques leur donnent trop d'autorité dans l'ordre civil.

Cet abus devient tous

les jours plus
grand soit les
successeurs de
Charlemagne

porter peu-à-peu des remèdes aux maux, qu'il n'avoit fait que pallier. Mais les désordres ne firent qu'augmenter. Les évêques, les abbés & les prieurs devinrent ducs, comtes ou seigneurs de grandes terres. Ces abus, qui avoient commencé dans le neuvième siècle, se multiplièrent dans le dixième, & furent communs en France, en Italie & en Allemagne.

Charlemagne avoit soustrait les ecclésiastiques aux magistrats civils, & ne les avoit soumis qu'au tribunal des évêques. Cette loi distinguoit au moins deux classes de citoyens, qui avoient chacune leur juridiction séparée; mais cette distinction ne subsista pas: car les ecclésiastiques, ayant confondu la puissance spirituelle avec la puissance seigneuriale, envahirent enfin la juridiction de tous les tribunaux. Nous avons vu comment cet abus s'introduisit en France.

Comment
l'église s'ar-
roge la puis-
sance législa-
ve, même en
matière civile

Depuis Constantin l'église étoit dans l'usage de faire sur la police ecclésiastique ou même civile, des canons conformes aux loix des empereurs, ordonnant & défendant les mêmes choses sous des peines spirituelles. Elle ordonna, par exemple, de célébrer le dimanche, & elle défendit les mariages dans les degrés de parenté, où la loi ne les permettoit pas. Cela, étoit très sage: car il importoit que les deux puissances concourussent au maintien de l'ordre.

Mais

Mais lorsque les évêques ne faisoient que répéter les loix des empereurs, ils ne prétendoient pas avoir par eux-mêmes la puissance législative, ils vouloient seulement porter à l'obéissance par un motif de plus. Quand le besoin l'exigeoit, ils demandoient des loix à Constantin, ils y conformoient ensuite leurs canons: on ne voit pas qu'ils aient jamais pris sur eux de le prévenir, & tout étoit dans l'ordre.

Dans les siècles d'ignorance, on oublia que les loix des empereurs avoient précédé les canons, où elles étoient répétées. On vit que les conciles avoient également réglé la foi & la police. On ne remarqua pas que, s'ils avoient seuls le droit de décider sur le dogme, ils ne pouvoient rien ordonner sur la police que de l'aveu du souverain. On s'imagina, au contraire, qu'ils avoient la même autorité, & qu'ils l'avoient également seuls dans l'un & l'autre cas.

Cette erreur fit faire aux papes de nouvelles usurpations; ils prétendirent avoir seuls le droit de régler la police, & ils persuadèrent: s'ils faisoient les loix, ils crurent pouvoir en dispenser, & ils vendirent les dispenses. Alors pour augmenter les revenus du saint siége, on défendit les mariages, jusqu'au septième degré de parenté; & on regarda comme un empêchement l'alliance

Puissance
qu'acquierent
alors les pa-
pes & abus
qu'ils en font.

spirituelle, que contractent deux personnes qui portent un enfant sur les fonts. Au dixième siècle cet abus fut porté à son comble. Les papes, qui déshonoroient alors la chaire de S. Pierre, dispensoient même des canons de l'église, jugeant qu'ils pouvoient ce qu'ils vouloient. On obtenoit tout d'eux pour de l'argent; & ce fut une opinion générale, que tout est licite quand on a la dispense de Rome.

La puissance du pape augmenta beaucoup dans ce siècle & dans le onzième. Il devint véritablement le patriarche de tout l'occident, créant à son gré des évêques & des métropolitains, évoquant à lui les affaires, citant les évêques à son tribunal, envoyant des légats dans les différents royaumes pour juger en son nom, cassant les décrets des conciles nationaux, s'arrogeant, en un mot, une juridiction absolue sur toutes les églises. Cette puissance, que Grégoire VII agrandira par de nouvelles prétentions, a été l'effet des entreprises continuelles des papes, de la foiblesse des souverains, de l'ignorance générale où étoit le clergé, & de la stupide superstition des peuples.

Cependant, jusques vers le milieu du onzième siècle, les empereurs Allemands furent en possession, non-seulement, de confirmer l'élection des papes, mais encore de

Cependant
les empereurs
Allemands é-
lisoient enco-
re les papes

les choisir eux-mêmes, ou de les faire éli-
 re dans des conciles tenus en Allemagne. Ce n'étoit pas une usurpation de leur part; ou confir-
 moient au
 moins leur
 élection.
 premièrement parce que les papes avoient
 reconnu la justice de leurs prétentions à cet
 égard; & en second lieu, parce que les dé-
 sordres qui arrivoient à chaque vacance du
 saint siege, ne permettoient plus de laisser
 au peuple & au clergé le droit d'élire, &
 que dès lors ce droit ne pouvoit appartenir
 qu'au souverain (*).

C'est par de semblables raisons que tous
 les princes de l'Europe étoient alors dans
 l'usage de nommer eux-mêmes aux évêchés,
 ou de ne pas souffrir au moins qu'aucun sie-
 ge de leurs églises fût rempli sans leur agré-
 ment. Ils étoient d'autant plus fondés, que
 les évêques étoient leurs vassaux: car com-
 me suzerains, ils pouvoient seuls donner les
 fiefs. Et à qui le droit de les conférer devoit-
 il appartenir, si ce n'étoit aux princes qui
 en avoient enrichi les églises? De même l'é-
 lection des
 évêques avoit
 besoin d'être
 confirmée par
 le souverain.

(*) Les empereurs d'Allemagne étoient alors souverains
 de Rome & du pape. Ils l'étoient de fait, puisque les Ro-
 mains, soumis à Henri III, ne lui ont rien contesté. Ils
 l'étoient de droit, puisqu'on pensoit que les titres de patrice
 & d'empereur donnoient la souveraineté sur Rome. Les pre-
 mières démarches de Grégoire VII en feront la preuve: car
 lorsqu'il sera élu pape, il reconnoitra avoir besoin de l'agré-
 ment de Henri IV.

Les princes
donnoient
l'investiture
des bénéfices.

Comme les princes donnoient un fief à un laïque, en présentant un sceptre & une épée, ils conféroient le temporel ou le domaine d'un évêché, en donnant une crosse & un anneau. C'est ce qu'on appelloit donner l'investiture d'un fief ou d'un évêché; & jusqu'à ce que cette cérémonie eût été faite, le seigneur suzerain jouissoit des terres vacantes par la mort du dernier feudataire. La crosse représentoit la houlerte du pasteur & l'anneau son mariage avec l'église. Cette pure cérémonie n'usurpoit certainement pas sur le sacerdoce, dont les droits consistent uniquement dans la consécration par l'imposition des mains: cependant ce sera là un grand sujet de contestation.

Mais au milieu de l'ignorance & de la corruption, l'autorité, même légitime, dégénéroit en abus.

Il est vrai que les souverains abusèrent aussi du droit qu'ils avoient de nommer aux bénéfices ecclésiastiques. Il semble que le malheur des temps ne permettoit pas de remédier à aucun abus. En vain fit-on des loix pour rétablir la discipline: elles ne réformerent rien, & elles sont aujourd'hui un monument de la corruption où étoient les mœurs.

Et le clergé s'enrichissoit.

Cependant les désordres des ecclésiastiques ne refroidissoient point la piété libérale des fideles. Les richesses des églises augmentoient toujours; parce que le clergé donnoit d'autant plus de soins à s'enrichir,

qu'il en donnoit moins à la discipline. De nouveaux saints, de nouvelles reliques, de nouveaux miracles attiroient continuellement de nouvelles offrandes: & les crimes, dont on se rachetoit par des fondations, étoient une source intarissable, qui entraînoit l'or, l'argent & les terres dans les églises. Les excommunications, qui étoient alors le grand & le seul épouvantail des peuples, sembloient assurer les ecclésiastiques dans leurs possessions. Leurs biens étoient les seuls qu'on respectoit, dans ces siècles où tout étoit aux plus hardis ravisseurs; & ce fut pour eux une nouvelle occasion d'acquérir; car les citoyens trop foibles pour se défendre dans leurs possessions, imaginèrent de les donner à un évêque ou à un abbé; & de les recevoir ensuite de lui comme des fiefs, pour lesquels ils payoient une certaine redevance. Ces fiefs restoient à l'église, lorsque la famille des feudataires s'éteignoit.

Les ordres monastiques, si saints dans leur origine, contribuèrent beaucoup à tous ces abus par le relâchement où ils tombèrent. Dans les commencemens s'étant débarrassés aux dissipations mondaines, qui ne sont que trop souvent l'écueil de la piété, les moines édifierent si fort par la sainteté de leur vie, qu'on crut devoir les arracher à leur solitude, pour les élever aux ordres,

Comment les ordres monastiques ont contribué aux abus.

ou pour leur confier le gouvernement des principales églises. De laïques ils devinrent prêtres, évêques; ils se mêlèrent insensiblement avec le clergé; ils firent partie de la hiérarchie ecclésiastique; ils en partagèrent toute la puissance; ils occupèrent les principaux sièges; & ils firent mouvoir le clergé à leur volonté. Il fut un temps où on ne pouvoit parvenir au sacerdoce, qu'en passant par l'ordre monastique.

Mais les moines ne furent pas longtemps à s'écarter de l'esprit de leur institution. Dès le quatrième siècle, on les voit se répandre dans les villes, se mêler dans toutes les affaires, intriguer dans les places, troubler les tribunaux, & causer des tumultes. Au cinquième, ils s'étoient déjà fort multipliés dans toutes les provinces de l'orient, lorsqu'ils commencèrent à passer en occident. Leurs premiers établissemens furent dans les provinces méridionales de l'Italie, où l'ordre, que S. Basile avoit fondé en Cappadoce, fit des progrès rapides. Mais le monastère du Mont-Cassin, dont S. Benoît fut le fondateur au commencement du sixième siècle, est le plus célèbre de tous. Dans l'espace d'environ quinze ans que ce saint gouverna cet ordre, il le vit se multiplier, s'enrichir, se répandre; & bientôt après il s'étendit dans toute l'Europe. De-

puis , quantité d'autres s'éleverent sur ce modele , & s'enrichirent de même. L'esprit des peuples se trouvoit tous les jours plus favorable à ces sortes d'établissements; les princes & les riches ne se lassant pas de faire des fondations , avec lesquelles ils croyoient assurer le salut de leur ame.

Jusqu'au huitieme siecle , presque tous les monastères avoient été sous la juridiction des évêques du diocèse où ils étoient établis : mais le pape Zacharie ne croyant pas qu'un monastère aussi célèbre que celui du Mont-Cassin dût être sous l'inspection d'un simple évêque , le mit sous l'obéissance immédiate du saint siege , ainsi que toutes les maisons qui en dépendoient : & il enleva à tous les évêques particuliers la juridiction qu'ils avoient sur cet ordre. Dans la suite, les autres monastères demanderent la même exemption , parce qu'ils trouvoient un avantage à ne pas dépendre des évêques , qui pouvoient veiller de près sur eux ; & les papes la leur accorderent volontiers , parce que dans le plan qu'ils avoient d'abaisser les évêques , il leur importoit d'élever les moines. Par-là , ils eurent dans toute l'Europe des hommes qui leur étoient dévoués & qui les servirent avec zele.

Il est évident que les papes & les moines ne consulterent que leurs intérêts récipro-

ques , auxquels ils sacrifierent ceux de l'église. Si les évêques avoient été plus éclairés , ils n'auroient pas souffert cette usurpation. De quel droit le saint siege pouvoit-il leur enlever une juridiction , dont ils avoient toujours joui ? Cette entreprise fut , par ses suites , funeste à toutes les églises & même aux souverains : comme les moines avoient une grande autorité sur le peuple , qui avoit pour eux une foi aveugle ; ils ne manquèrent pas de faire valoir la puissance des papes , & de faire redouter jusqu'aux excommunications les plus injustes. Aussi les verrons-nous , au milieu des troubles , soulever les citoyens , & les armer les uns contre les autres.

Telle étoit la puissance des moines au onzieme siecle & long-temps auparavant : ils avoient des richesses immenses , ils possédoient des fiefs , ils avoient tout pouvoir sur le peuple. Cependant lorsqu'on joignoit les lumieres à la piété , on ne pouvoit pas se dissimuler les désordres qui régnoient parmi eux. Que fera-t-on pour y remédier ? On fondera de nouveaux ordres monastiques , avec une regle plus austere. Ces nouveaux moines mèneront une vie édifiante , tant que la ferveur de leur établissement se soutiendra. Mais enfin ils s'enrichiront encore , & ils se corrompront. On fera de

la sorte continuellement réformes sur réformes, & on verra aussi continuellement renaître les mêmes abus. On aura donc multiplié les monastères, pour enrichir de nouveaux ordres, qui se corrompent comme les autres.

Alors voulant garantir les moines de la contagion des richesses, on en créera qui feront vœu de pauvreté. Ils feront obligés de mendier, ils ne subsisteront que par la charité des fideles, ils vivront du travail des autres. Mais leur désintéressement redoublera le zèle du peuple : on voudra leur donner d'autant plus qu'ils paroîtront desirer moins : ils ne résisteront pas à la tentation : ils deviendront riches, & ils trouveront le moyen de concilier les richesses avec le vœu de pauvreté.

Enfin il y aura des moines qui, s'affujettissant à une règle plus austère que celle des mendiants, feront, non-seulement, vœu de pauvreté, mais qui s'obligeront encore à ne pas même demander l'aumône. Comptant sur la providence, qui nourrit tant d'animaux sans aucun travail de leur part, ils attendront que le pain tombe du ciel dans leur réfectoire. Il y tombera. On leur apportera de l'argent, on leur donnera des terres. Il faudra bien recevoir ce que la pro-

vidence envoie. Ils s'enrichiront donc encore, malgré le vœu de pauvreté.

Vous voyez comment les deux puissances, confondues par une suite d'usurpations réciproques, ont ruiné entièrement la police civile & ecclésiastique; & vous n'aurez plus de peine à comprendre les événements que je vais faire passer rapidement sous vos yeux.





LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

Grégoire VII, pape



TOUTE l'Europe étoit livrée à l'anarchie féodale : par-tout, le clergé avoit les mêmes prétentions, & à peu-près la même puissance. Les abus vont donc continuer, & ils se multiplieront, jusqu'à ce que l'ordre naissé de l'anarchie, qui se détruira par elle-même. Je me propose de vous montrer, par quelle suite de développements, les sociétés civiles prendront une forme plus régulière : je négligerai les détails que vous pourrez lire dans l'histoire de chaque nation, & je ne m'arrêterai que sur les choses qui me conduiront à mon objet.

Il ne faut s'arrêter sur les temps de désordres qu'autant qu'il est nécessaire, pour en voir naître un meilleur ordre.

Etat de l'Europe
lors de
Grégoire VII.

Henri IV, mal affermi sur le trône d'Allemagne, luttoit contre des ligues puissantes. Guillaume le Conquérant, étoit presque obligé d'avoir continuellement les armes à la main, soit pour s'assurer sa conquête, soit pour conserver ses possessions dans le continent : Philippe I, roi de France, incapable d'application, pouvoit tomber si ses grands vassaux se soulevoient contre lui : l'Italie étoit partagée entre quantité de petits princes ennemis : en Espagne, les Maures & les Chrétiens, toujours en guerre, ne paroissent point prendre aucune part à ce qui se passoit dans le reste de l'Europe. Les royaumes du nord, nouvellement convertis, n'étoient pas moins troublés, & d'ailleurs ils croyoient à la monarchie du pape comme à l'évangile, parce qu'on leur prêchoit l'un & l'autre en même temps. En un mot, comme il n'y avoit proprement ni souverains ni magistrats, ni sujets : on ne voyoit que des princes foibles, des tyrans & des peuples opprimés.

Tout étoit donc divisé, & dans un mouvement continuel, où rien ne se pouvoit conserver dans le même état. Il y avoit seulement une faction, qui se répandant de toutes parts agissoit toujours, & par-tout, avec les mêmes vues. Semblable en quelque sorte à cette ame universelle, qui, selon

es anciens philosophes, remuoit le chaos; mais avec cette différence, qu'elle le renuoit seulement pour le conserver, & pour empêcher la lumiere de naître. Il semble que cette faction devoit enfin tout subjuguier. Or, elle étoit elle-même soumise aux papes : je veux parler du clergé.

Si dans de pareilles circonstances la cour de Rome se fût conduite avec circonspection & sans rien précipiter, le pape seroit devenu le seigneur suzerain de toute l'Europe, & son empire auroit duré, tant qu'il n'auroit point abusé de son autorité, ou qu'il auroit maintenu l'ignorance. Il falloit que parlant & agissant seulement comme le premier pasteur des fideles, il n'usât de sa puissance que pour ramener l'ordre; qu'il se donnât pour arbitre entre les souverains, sans paroître vouloir être leur juge; qu'enfin il ne s'élevât que contre les abus, d'abord contre les plus criants & dont tout le monde avoit à se plaindre. Les peuples accablés depuis si long temps sous le poids de l'anarchie, étoient préparés à se soumettre à un législateur, qui seroit devenu leur pere; les censures, qu'on redoutoit, auroient hâté l'ouvrage, si on les eût employées avec sagesse; & cet empire eût été beau, parce qu'il eût été juste.

Conduite qui auroit pu donner aux papes la plus grande puissance.

Une conduite opposée à leur intérêt.

Mais au contraire, les papes ont cru augmenter leur autorité, en augmentant les désordres. Leur maxime a été de diviser pour commander; maxime triviale de ces petits politiques, qui réussissent quelquefois par des moyens injustes, & qui sont tôt ou tard la victime de leur ambition. Une puissance qui se forme dans le désordre ne peut être que passagère, parce qu'elle est détruite par les mêmes causes qui l'ont produite. Parcourez l'histoire, & vous verrez que les souverains les plus justes ont toujours été les plus puissants & le plus solidement établis. Auguste en étoit bien persuadé, puisqu'après s'être élevé par des attentats, il se crut forcé de devenir juste pour ne pas tomber.

Parce qu'elle a forcé l'Europe à ouvrir les yeux.

Dans les siècles d'ignorance, on n'en faisoit pas assez pour combattre toutes les prétentions des papes: on céda, tant qu'en cédant on conservoit encore quelque chose quand ils voulurent tout usurper, l'intérêt fit enfin naître des doutes. On raisonna d'un bord assez mal: mais c'étoit déjà beaucoup que d'oser raisonner.

C'est Grégoire VII qui a l'avantage d'avoir ouvert les yeux à toute la chrétienté: il a préparé la décadence d'une puissance qui avoit voulu trop étendre. Voyons quelle a été sa conduite.

Godefroi, archevêque de Milan, avoit été excommunié pour être parvenu à l'épiscopat par simonie ; & comme bien loin de se soumettre, il avoit entraîné dans son parti tous les évêques de Lombardie, le premier soin de Grégoire fut de faire exécuter l'excommunication qui avoit été portée ; & ce fut l'origine des démêlés qu'il eut avec Henri, parce que cet empereur protégeoit l'archevêque de Milan, & les évêques de Lombardie.

Commencement des querelles entre Henri IV & Grégoire VII.

1073

Henri, alors occupé de la guerre de Saxe, n'osoit résister ouvertement au pape ; & cependant il ne vouloit pas abandonner les évêques, qui s'étoient mis sous sa protection. Il invita le pape à joindre son autorité à la sienne pour remédier aux abus ; avouant les fautes qu'il avoit faites jusques alors, & montrant beaucoup de soumission au saint siege. Grégoire, content des dispositions où étoit l'empereur, tint à Rome un concile contre les prêtres simoniaques, concubinaires ou mariés, & il envoya des légats en Allemagne, pour y tenir un nouveau concile, pour y faire recevoir les décrets de celui de Rome, & pour obliger Henri d'abandonner les évêques de Lombardie.

Décret de Grégoire contre les prêtres simoniaques & concubinaires.

1074

Les évêques d'Allemagne, simoniaques pour la plupart, s'opposoient à la tenue d'un

Mauvaise raison de Henri

pour empê-
cher qu'à ce
sujet il se tien-
ne un concile
en Allema-
gné.

concile, dans lequel ils prévoyoient qu'ils seroient condamnés; & Henri se refusa à la demande des légats, sous prétexte que les archevêques de Breme & de Mayence, établis vicaires du saint siège par les prédécesseurs de Grégoire, pouvoient seuls convoquer un concile. Cette raison n'étoit pas bonne; car on ne pouvoit pas contester au pape le privilege de pouvoir changer ses vicaires. Si Henri & les évêques, qui le conseilloyent, eussent été mieux instruits de l'histoire des premiers siècles de l'église, on ne se fût pas borné à ne pas reconnoître les pouvoirs des légats; on eût encore nié ceux des archevêques de Breme & de Mayence, ceux de Grégoire même, & l'empereur eût répondu que dans ses états aucune puissance n'avoit droit d'assembler un concile sans son agrément.

Henri reçut d'ailleurs parfaitement bien les légats: il écrivit au pape, pour l'inviter à chercher quelques moyens de conciliation, il se soumit encore au saint siège; mais il s'y soumit trop; car il ne pesa pas les expressions dont il se servoit, & cependant il donnoit des droits sur lui.

Tout le cler-
gé de la chré-
tienté se sou-
leva contre le

Le décret contre les prêtres simoniaques, mariés ou concubinaires, souleva tout le clergé, non-seulement, en Allemagne, mais encore

encore en France & en Italie. Plusieurs déclaroient qu'ils aimoient mieux quitter le sacerdoce que le mariage, & qu'alors le pape verroit où il pourroit trouver des anges, pour gouverner les églises à la place des hommes qu'il dédaignoit. Telle étoit alors la corruption.

Cette résistance ne fit qu'allumer le zèle de Grégoire; & il écrivit aux princes d'employer la force même, pour contraindre le clergé à se soumettre aux décrets du concile de Rome. Ce qu'il y a de plus remarquable dans sa lettre, dit l'abbé Fleuri, c'est que le pape reconnoît la nouveauté de ce moyen, de faire observer les canons par la force du bras séculier.

Grégoire tint un second concile à Rome, renouvella les décrets du premier, déposa des évêques ou les suspendit, & excommunia plusieurs personnes de la cour de l'empereur. Comme la guerre avec les Saxons n'étoit pas encore terminée. Henri dissimuloit par la crainte qu'il avoit de se jeter dans de nouveaux embarras: il promettoit donc de satisfaire le pape: & cependant il n'exécutoit aucune de ses promesses. Grégoire démêla les vues de l'empereur; & voulant saisir un moment aussi favorable, il lui envoya des légats, pour lui ordonner de venir à Rome se défendre des accusations inten-

décret de Grégoire.

Ce pape veut que le bras séculier force le clergé à se soumettre, quoiqu'il reconnoisse que ce moyen est nouveau.

1075
Henri le fait déposer dans le concile de Worms.

tées contre lui, & pour lui déclarer qu'il seroit excommunié, s'il refusoit de s'y rendre : mais les circonstances avoient changé ; car Henri venoit de terminer glorieusement la guerre, lorsque les légats lui apportèrent les ordres du pape. Croyant donc n'avoir plus rien à ménager avec un sujet qui osoit se porter pour juge de son souverain (*), il convoqua un concile qui se tint à Worms, & dans lequel Grégoire fut déposé.

1076
Grégoire ex-
communie
Henri dans un
concile tenu
à Rome.

Le pape, à qui cette sentence des évêques d'Allemagne fut signifiée, assembla lui-même un concile à Rome, & prononça contre l'empereur une excommunication en ces termes :

» S. Pierre, prince des apôtres, écoutez
» votre serviteur, que vous avez nourri dès
» l'enfance & délivré jusqu'à ce jour de la
» main des méchants qui me haïssent, parce
» que je vous suis fidele. Vous m'êtes té-
» moin, vous & la sainte mere de Dieu,
» S. Paul votre frere, & tous les saints,
» que l'église Romaine m'a obligé malgré

(*) Le pape avoit été sujet de Henri III. Il l'étoit donc de Henri IV, qui avoit succédé à tous les droits de son pere. Grégoire VII l'avoit reconnu lui-même pour son souverain : car ayant été élu, ne s'avouoit-il pas sujet, lorsqu'il demandoit que son élection fût confirmée par Henri IV ?

» moi à la gouverner, & que j'eusse mieux
» aimé finir ma vie en exil que d'usurper vo-
» tre place par des moyens humains : mais
» m'y trouvant par votre grace & sans l'a-
» voir mérité, je crois que votre intention
» est que le peuple chrétien m'obéisse, sui-
» vant le pouvoir que Dieu m'a donné à vo-
» tre place de lier & de délier au ciel & sur
» la terre. C'est en cette confiance que pour
» l'honneur & la défense de l'église, de la
» part de Dieu tout puissant, Pere, Fils, &
» S. Esprit, & par votre autorité, je défends
» à Henri, fils de l'empereur Henri, qui par
» un orgueil inoui s'est élevé contre votre
» église, de gouverner le royaume Teutoni-
» que & l'Italie ; j'absous tous les chrétiens
» du serment qu'ils lui ont fait ou feront, &
» je défends à personne de le servir comme
» roi ; car, celui qui veut donner atteinte à
» l'autorité de votre église, mérite de perdre
» la dignité dont il est revêtu, & parce qu'il
» a refusé d'obéir comme chrétien, & n'est
» point revenu au Seigneur, qu'il a quitté
» en communiquant avec des excommuniés,
» méprisant les avis que je lui avois donnés
» pour son salut, vous le savez, & se sépa-
» rant de votre église qu'il a voulu diviser ;
» je le charge d'anathêmes en votre nom,
» afin que les peuples sachent même par ex-

» périence que vous êtes Pierre, que sur cer-
 » te pierre le fils du Dieu vivant a édifié
 » son église, & que les portes de l'enfer ne
 » prévaudront point contre elle.»

Cette senten-
 ce jusqu'alors
 sans exemple
 cause des sou-
 levemens
 contre Henri.

Cette sentence, qui étoit sans exemple, fut publiée; & Grégoire écrivit encore en Allemagne pour achever de soulever le peuple, & pour faire élire un autre souverain, si Henri ne se convertissoit pas; exigeant d'ailleurs que la nouvelle élection s'y fît du consentement & de l'autorité du saint siege. Les moines, qui furent des premiers à se joindre à lui, ne cessèrent dans leurs écrits & dans leurs sermons de traiter Henri de schismatique & d'hérétique; & les ennemis de ce prince, voyant les esprits ébranlés, songerent à profiter de cette disposition pour l'accabler. Ainsi l'ignorance, le fanatisme & l'ambition, tout armoit les peuples contre leur souverain.

Elle aliene
 jusqu'aux évêques
 qui avoient déposé
 Grégoire.

Il semble au moins que les évêques, qui avoient déposé Grégoire, avoient dû faire peu de cas d'une excommunication portée par un homme qu'ils ne reconnoissoient plus pour pape. Cependant soit foiblesse, soit tout autre motif, le plus grand nombre abandonna l'empereur; il arriva même que ceux qui lui restèrent attachés le défendirent mal; car ils ne doutoient pas que l'excommunica-

tion ne dépouillât un souverain de tous ses droits, & ils soutenoient seulement qu'un roi ne peut pas être excommunié.

Henri trop foible pour agir d'autorité, temporisoit, lorsqu'il se tint une assemblée à Tibur, dans laquelle les légats du pape, après l'avoir chargé de bien des crimes, conclurent à mettre la couronne sur la tête d'un autre prince : cependant, après plusieurs débats, on convint de tenir une autre assemblée à Augsbourg, où le pape se trouveroit, & où après avoir écouté les raisons des deux parties, il condamneroit l'empereur, ou le renverroit absous; & on déclara à ce prince que si dans un an il n'étoit pas relevé de son excommunication, il seroit privé du trône sans espérance d'y remonter.

On déclare que Henri perdra la couronne, si dans un an il n'est pas relevé de son excommunication.

Henri se hâta de passer en Italie, appréhendant les suites d'une assemblée, où ses ennemis seroient en plus grand nombre, & se flattant d'appaïser le pape par sa soumission. Il croyoit d'ailleurs pouvoir compter sur l'impératrice Agnès sa mere, sur la duchesse Béatrix sa tante, & sur la comtesse Mathilde sa cousine germaine. Ces princesses très puissantes en Italie, avoient en effet, beaucoup de crédit auprès de Grégoire; mais elles lui étoient aussi tout-à-fait dévouées; & bien loin d'être disposées à pren-

Fausse démarche de Henri

dre la défense de l'empereur, elles ne songeoient qu'à le poursuivre. Mathilde souveraine de Mantoue, de Reggio, de Parme, de Lucques & d'une partie de la Toscane, venoit de remettre au pape toutes ses troupes & toutes ses places.

A l'arrivée de Henri, le bruit se répandit qu'il étoit venu pour déposer le pape : déjà les Lombards lui offroient à l'envi leurs services ; & Grégoire, qui étoit en chemin pour se rendre en Allemagne, alarmé lui-même, s'étoit retiré dans le château de Canosse, près de Reggio. Cependant Henri persista dans son premier dessein, ne songea qu'à négocier pour obtenir son absolution. Qu'il vienne, dit le pape, & qu'il répare par sa soumission l'injure faite au saint siège.

1077

Son humiliation.

La forteresse de Canosse avoit trois enceintes. Henri, introduit dans la seconde sans aucune marque de sa dignité, nus pieds, vêtu de laine sur la chair, passa le premier jour sans manger jusqu'au soir. Pendant deux autres, il attendit de la même manière les ordres du pape. Enfin le quatrième, Grégoire lui donna audience, & convint de l'absoudre à condition qu'il se rendroit à la diète générale des seigneurs Allemands, au jour & au lieu qui lui seroient indiqués ; qu'il

répondroit aux accusations intentées contre lui, & dont le pape seroit juge; que suivant qu'il seroit jugé innocent ou coupable, il garderoit la couronne, ou y renonceroit; que jusqu'au jugement, il ne porteroit aucune marque de sa dignité, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état; que si après s'être justifié, il étoit maintenu sur le trône, il seroit toujours soumis & obéissant au saint siege; enfin que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, il seroit tenu pour convaincu, & que les Allemands auroient la liberté d'élire un autre souverain.

Henri se rendit méprisable par cette humiliation; il aliéna les Lombards, qui furent d'autant plus indignés de sa démarche, qu'ils rejeterent eux-mêmes avec mépris l'absolution que Grégoire leur fit offrir. Ils parloient déjà de donner la couronne au fils de ce prince, & d'élire un autre pape; lorsque Henri rompit le traité qu'il venoit de faire, & dont il s'excusa en alléguant le bien de la paix. Il ramena par ce moyen une partie des Lombards, & il se vit à la tête d'une armée.

Cependant les Allemands, assemblés à Forcheim, venoient d'élever sur le trône Rodolphe, duc de Suabe, & le pape n'avoit pu se rendre en Allemagne, ni retourner à Ro-

Il arme.

Embarras de Grégoire entre Henri IV & Rodolphe de Suabe, que

les Allemands
ont élu à sa
solicitation.

me. Henri armé l'embarrassoit. Il n'osoit plus se déclarer contre lui, parce qu'il commençoit à le craindre; & il ne pouvoit refuser d'approuver l'élection du nouveau souverain, puisqu'il l'avoit sollicitée. Honteux de reculer, il n'avoit pas le courage d'avancer dans la route où il s'étoit engagé. Il envoyoit des légats à Henri comme à Rodolphe: il paroïssoit reconnoître deux rois à la fois; ainsi après avoir divisé l'Allemagne par un faux zele, il augmentoit la division par une timidité, qui ne permettoit plus de savoir auquel souverain on devoit obéir, & cependant il armoit tous les citoyens les uns contre les autres. Les Allemands lui représentoient les désordres qu'il faisoit naître, en montrant de la réserve pour les deux partis. Nous croyons, lui disoient-ils, que vos intentions sont pures, mais vous agissez par des vues trop fines pour nous, & nous sommes trop grossiers pour les pénétrer. Grégoire répondoit mal, parce qu'il ne vouloit pas avouer son imprudence, & qu'il n'osoit pas la soutenir.

Il tient deux
conciles.

4078

Il eut la liberté de se déclarer ouvertement, lorsque Henri, forcé de marcher contre Rodolphe, prit enfin le parti de quitter l'Italie; & il tint deux conciles dans la même année: mais comme il avoit balancé jusqu'alors, il suspendit encore son jugement: il arrêta seulement qu'il enverroit des légats en

Allemagne, pour juger entre Rodolphe & Henri, excommuniant d'ailleurs tous ceux qui s'opposeroient à la commission des légats. Dans ces conciles, il suspendit, déposa & excommunia plusieurs évêques, & défendit, sous peine d'excommunication, à tout laïque, quel qu'il fût, de donner l'investiture des bénéfices.

Jusqu'à Grégoire VII, on n'avoit point contesté aux souverains le droit de donner aux évêques & aux abbés l'investiture par la crosse & par l'anneau; & ce droit étoit fondé en raison, sur-tout, par rapport aux fiefs, qui faisoient la plus grande partie des richesses des églises. Car dans le gouvernement féodal, tout fief vacant-retournoit au suzerain; il le pouvoit garder ou donner à sa volonté; & s'il étoit, dans l'usage de le conférer à l'évêque élu, ce n'est que parce qu'il approuvoit le choix qui avoit été fait. L'élection, la consécration même ne donnoit aucun droit à ces sortes de domaines: on n'en pouvoit prendre possession qu'en vertu de l'investiture. Vous voyez par-là que les princes laïques avoient la plus grande part dans les élections; car on ne pouvoit manquer d'élire, & de consacrer ceux qu'ils vouloient investir, parce qu'autrement les églises auroient été dépouillées de la plus grande partie de leurs biens.

Il défend aux princes laïques de donner l'investiture des bénéfices, avec combien peu de fondement

Voilà les investitures que Grégoire VII condamna dans plusieurs conciles. Elles attachoient les ecclésiastiques à leurs maîtres légitimes : c'en étoit assez pour être désapprouvées par un pontife, qui auroit voulu que le clergé de toute la chrétienté n'eût dépendu que du saint siege.

Il eût été à souhaiter que dans la solennité des investitures, les princes eussent pris la précaution de distinguer les fiefs de l'épiscopat. Ils y pensèrent d'autant moins, que les évêques aimoient eux-mêmes à confondre en leur personne les droits du sacerdote avec ceux de la souveraineté. C'est pourquoi, par la formule des investitures, les suzerains laïques paroissoient donner l'épiscopat même.

Mauvais
raisonnement
qu'il fait à
cette occa-
sion.

Cependant, comme il étoit généralement reconnu que la consécration seule fait l'évêque, il est certain que cette confusion ne pouvoit jeter dans aucune erreur. Mais Grégoire VII feignit d'y tomber. Quoique les princes laïques n'eussent pas la prétention de donner l'épiscopat, il leur soutint qu'ils l'avoient. Parce que dans la solennité des investitures, ils donnoient la crosse & l'anneau, il les accusa de s'arroger le droit de donner la puissance spirituelle, dont la crosse & l'anneau sont les symboles : il nomma les invest-

titures le don de l'épiscopat, & cette dénomination suffisoit pour soulever contre cet usage ceux qui se laissent tromper par un mot, c'est-à-dire, le plus grand nombre.

Tous les évêques n'approuverent pas néanmoins cette entreprise de Grégoire. Plusieurs reconnurent avec raison que les suzerains laïques ont le droit de donner l'investiture des biens de l'église, & qu'il importe peu qu'ils se servent à cet effet de l'anneau, de la crosse, ou de toute autre chose. Malgré Grégoire & ses conciles, l'empereur conserva ses droits à cet égard : il en fut de même du roi de France, & de celui d'Angleterre.

Plusieurs évêques condamnent son entreprise.

Pendant qu'on disputoit sur les investitures, la guerre continuoit en Allemagne. Rodolphe avoit eu même quelques avantages. Ils n'étoient pas décisifs, mais Grégoire mal instruit, crut n'avoir plus de ménagements à garder : il adressa donc encore la parole à S. Pierre & à S. Paul, & leur rendant compte de ce qui s'étoit passé, il renouvela l'excommunication contre Henri, le liant par l'autorité apostolique, non-seulement, quant à l'esprit, mais quant au corps ; & lui ôtant toute prospérité, en sorte qu'il n'eût plus aucune force dans les combats, & qu'il ne gagnât de sa vie aucune victoire. Ce pape

Grégoire excommunique Henri & lui ôte toute force dans les combats.

prétendoit donc régler le sort des armes en vertu du pouvoir de lier & de délier. Cette prétention étoit un peu trop hasardée : mais si l'événement eût répondu à ses vues, sans doute, que de ce jour-là les papes auroient été en possession de donner la victoire. Grégoire n'en doutoit pas lui-même ; car il menaça des plus grands malheurs, en cette vie & en l'autre, ceux qui resteroient attachés au parti de Henri ; & il promit à ceux qui feroient fideles au saint siege, les plus grandes prospérités dans ce monde, en attendant la vie éternelle ; afin même d'assurer la couronne à Rodolphe, il lui en envoya une, autour de laquelle étoit un mauvais vers latin.

Cependant Henri défait Rodolphe, & fait déposer Hildebrand dans un concile.

L'empereur ayant assemblé un concile, où Hildebrand fut déposé pour la seconde fois, & où Guibert archevêque de Ravenne fut choisi pour occuper le saint siege, marcha contre Rodolphe, qui fut défait & perdit la vie.

Grégoire s'étoit allié de Robert Guiscard,

1081

Grégoire avoit eu la prudence de s'assurer un secours, en se réconciliant avec Robert Guiscard, qu'il avoit d'abord excommunié. Mais ce prince venoit de s'engager dans une guerre, lorsque Henri passoit les Alpes, pour contraindre le pape à changer de conduite. Il avoit armé en apparence

pour l'empereur Michel Ducas, dont le fils avoit épousé sa fille Héléne, & qui avoit été détrôné, & enfermé par Nicéphore Bontoniates. Afin même d'attirer les Grecs dans son parti, il menoit avec lui un imposteur qui se disoit l'empereur Michel, échappé des fers; & quoique par une nouvelle révolution, Alexis Comnene eût chassé du trône Nicéphore, & rendu la liberté à la princesse Héléne, il ne changea rien à son premier dessein, parce que, dans le vrai, il ne cherchoit qu'un prétexte à de nouvelles conquêtes. Il s'étoit rendu maître de Corfou, & il avoit remporté de grands avantages en Bulgarie; lorsque cédant aux pressantes lettres de Grégoire, il laissa le commandement de l'armée à Bohémond son fils aîné, & revint en Italie.

Pendant cette guerre d'orient, quoique les Allemands eussent donné Herman, comte de Luxembourg, pour successeur à Rodolphe, Henri après avoir surmonté les difficultés qu'il rencontroit en Italie, assiégea Rome, força cette ville, fit intrôniser Gui bert sous le nom de Clément III, reçut la couronne impériale des mains de cet anti-pape, & forma le siege du château S. Ange, où Grégoire s'étoit renfermé; mais il fut contraint de se retirer à l'approche de Robert,

1084
 Qui le délivra, lorsque Henri l'assiégeoit dans le château S. Ange.

parce qu'il n'avoit pas assez de forces pour lui résister.

Il se retira à Salerne, où il mourut.

Grégoire qui, ambitionnant l'empire de la chrétienté, n'avoit pas seulement su ménager les Romains, se crut trop heureux d'avoir été délivré. Il se retira à Salerne, où il vécut comme en exil, ne se croyant pas en sûreté à Rome. Il confirma à son libérateur l'investiture des duchés de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile: mais il eut assez de fermeté, pour refuser d'y comprendre la principauté de Salerne, le duché d'Amalfi & une partie de la Marche de Fermo, pays qu'il prétendoit devoir appartenir au saint siege. Il mourut l'année suivante.

1085
Conduite de ce pape avec les autres souverains & ses prétentions.

Si Grégoire se révolta contre son souverain, il ne respecta pas davantage les autres princes de l'Europe. Il traita Philippe de tyran, d'homme chargé de crimes, menaçant de le déposer, & écrivit quantité de lettres aux évêques & aux seigneurs, pour soulever toute la France: mais les affaires d'Allemagne ne lui permirent pas de soutenir ces premières démarches.

Il menaçait aussi de sa disgrâce le roi d'Angleterre: cependant il se conduisit avec plus de retenue, parce que Guillaume n'étoit pas homme à se laisser facilement intimider.

Il menaça Orsoque , souverain de Sardaigne, de le dépouiller de cette île , s'il ne se reconnoissoit pas pour vassal du saint siege. Il excommunia Nicéphore , empereur de Constantinople , & il écrivit aux rois chrétiens d'Espagne : *Je crois que vous n'ignorez pas , que depuis plusieurs siècles , S. Pierre est le propriétaire du royaume d'Espagne ; que quoique ce pays ait été envahi par les infidèles depuis long-temps , on ne peut lui en disputer la propriété avec justice , & qu'il appartient au saint siege apostolique.* Sur ce droit imaginaire , il ne leur permettoit de faire des conquêtes sur les Sarrafins , qu'à condition qu'ils lui rendroient hommage & lui payeroient un tribut ; ajoutant que s'ils en usoient autrement , il agiroit contre eux par les censures & par l'interdit.

En un mot , il s'établit le juge de tous les souverains. Toujours prêt à lancer des excommunications sur ceux qui ne voudroient pas se soumettre ; il donnoit à tous tantôt des conseils , tantôt des ordres ; envoyant dans chaque royaume des légats , pour observer ce qui s'y passoit & pour porter ses décrets. Il croyoit , sur-tout , avoir des droits incontestables sur les peuples nouvellement convertis ; enfin sa vigilance se portoit sur toutes les nations chrétiennes , depuis l'Afrique jusqu'en Norwege & en Russie.

Autorité qu'il
s'est arrogée
sur toutes les
églises d'oc-
cident.

Le clergé principalement acheva d'être subjugué. Les droits des métropolitains disparurent sous un pontife qui s'arrogéoit à lui-même le gouvernement immédiat de l'église. L'ancienne police fut abolie. Il ne pouvoit rester aucune trace de la hiérarchie ecclésiastique, dès que le pape se fut réservé à lui seul la connoissance des affaires, le pouvoir d'assembler des conciles, la puissance législative, & le droit de juger souverainement de tout. Cependant cet abus devenoit la source de plusieurs autres: car il falloit que les affaires fussent jugées à Rome, ou qu'elles le fussent sur les lieux. Dans le premier cas, les évêques étoient dans la nécessité d'abandonner leurs églises. Les désordres devoient donc se multiplier de plus en plus, & il n'en résultoit aucun avantage; parce que cette marque de soumission au saint siege assuroit d'ordinaire aux accusés un jugement favorable; quelle qu'eût d'ailleurs été leur conduite. Dans le second cas, les affaires étoient jugées par des évêques que le pape avoit choisis dans chaque royaume pour le représenter, & plus souvent par des légats qu'il envoyoit de Rome, & pour lesquels il avoit plus de confiance. Ces prélats défrayés par-tout où ils passaient, marchaient avec un faste à charge à toutes les églises: ils exerçoient leur despotisme, sans

sans égard pour les usages, dont ils ne daignoient pas s'instruire: encore arrivoit-il que les jugemens, qu'ils portoient à la tête du concile, n'étoient pas définitifs. Les parties qui se croyoient lésées, pouvoient en appeller au pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour juger par lui-même; il falloit donc encore faire le voyage de Rome. Ainsi l'église devenoit une espece de monarchie, dans laquelle les évêques n'étoient que les sujets du pape, des courtisans intéressés à soutenir ses démarches, ou des ministres aveugles de ses volontés. Les églises particulières étoient ruinées par les dépenses auxquelles on les forçoit: les affaires étoient jugées par des commissaires, & l'intérêt du souverain pontife étoit la première loi: celui qui refusoit de reconnoître ce nouveau tribunal, étoit toujours condamné; & le coupable, qui devenoit innocent par sa soumission seule, s'assuroit l'impunité à l'abri du saint siege. Ce n'est là qu'une légère idée des abus qui regnoient. Il faut lire sur ce sujet le quatrième discours de l'abbé Fleuri.

C'est vers le temps de Grégoire VII, que les cardinaux, qui n'étoient d'abord que des prêtres, des diacres ou seulement des sous diacres, commencerent à s'élever au dessus des évêques, & à avoir la plus grande part à l'élection des papes. Ce nom qu'on leur don-

Comment les
cardinaux
s'élevent.

Deux-cents-mille hommes sans chef marcherent sur les traces de ces premiers. Ils égorgerent les Juifs qu'ils trouverent à Mayence, à Cologne, à Worms, &c. & gagnetent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avoient précédés. Voilà les expéditions de la premiere année.

L'Asie mineure fut le tombeau des croisés, qui étoient arrivés jusqu'à Constantinople. Un nommé Rainaud, qui étoit à la tête d'une troupe d'aventuriers Allemands & Lombards, en fit bientôt des martyrs ou des esclaves, & renonçant lui-même aux indulgences, il embrassa le Mahométisme pour conserver ses jours. Gautier Sans-avoir ayant perdu la vie dans un combat, les Turcs passerent au fil de l'épée tous ceux qui l'avoient suivi, réservant, seulement, pour leurs fersails les enfants, les jeunes filles, & les religieuses. Enfin Pierre avec le secours des généraux de l'empereur Grec, reconduisit à Constantinople les débris de sa horde, c'est-à-dire, trois mille hommes.

Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs, qui ont engagé leurs domaines.

i Cependant plus de quatre-cents mille hommes étoient arrivés à Constantinople. A en juger par les noms, ce ne sont pas des aventuriers qui les commandent. Ils ont pour chefs Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, Raimond, comte de Toulouse, Robert, comte de Flandre, Robert, duc de Normandie,

Etienne, comte de Chartres & de Blois, Hugues, frere de Philippe¹, Boémond, fils de Robert Guiscard, Adhémar, évêque du Puy, que le concile de Clermont avoit nommé chef de cette entreprise, & une multitude d'autres seigneurs.

Pour fournir aux frais de ce pèlerinage, Robert, duc de Normandie, & fils aîné de Guillaume le Conquérant, engagea son duché à son frere Guillaume II, qui lui avoit déjà enlevé l'Angleterre. Les autres pour la plupart, avoient aussi engagé leurs domaines, & plusieurs même les avoient vendus; abandonnant les états qu'ils avoient en Europe, pour en aller fonder d'autres en Asie. On eût dit que ces héros, comme Alexandre, ne se réservoient que l'espérance: ils ne lui ressembloient qu'en cela. C'étoit ordinairement le clergé qui achetoit les terres, qu'on vendoit pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques-uns de ces seigneurs n'ayant rien, profitoient du délire général, pour réaliser leurs espérances. Tel étoit Boémond à qui les états de Robert Guiscard autoient dû appartenir: mais Roger son frere s'en étoit rendu maître.

Alexis Comnene, attaqué tout-à-la fois en Asie par les Musulmans, & en Europe par les Tartares, avoit demandé du secours au pape; & ses ambassadeurs s'étant trouvés à Plaisance, quand on s'occupoit d'une croisade, il paroissoit

Alexis Comnene, empereur de Constantinople, se hâta de faire passer les croi-

même maniere, quoiqu'on eût pu remarquer que leur grandeur diminueoit à mesure que les lumieres croissoient. Nous disons-même encore par habitude, que Rome est le centre de la politique; mais j'ai bien peur qu'elle ne soit aujourd'hui que le centre de quelques petites intrigues, propres, tout au plus, à couvrir d'une calotte rouge la tête d'un prélat ou d'un moine.





CHAPITRE II.

Jusqu'à la mort de Henri IV empereur.

L'EMPEREUR, ayant levé le siege du château d. Ange, quitta l'Italie; & il se tint des conciles, qui n'étoient pas pour l'Allemagne un moindre fléau, que les armées qui la ravageoient. Cependant, Herman, forcé de céder, se retira en Saxe où il mourut; & Ecbert, marquis de Misnie, qui lui succéda, fut défait & perdit la vie. Les rebelles furent alors sans chefs, mais la guerre pouvoit toujours renaître; parce que si Henri savoit vaincre, il ne savoit pas gagner ses ennemis.

Victor III, monté sur le saint siege en 1086, l'occupa pendant quelques mois, & eut pour successeur Urbain II. L'un & l'autre renouvelèrent les excommunications contre Henri, & contre les laïques qui donnoient l'investiture des bénéfices. En vain les esprits sages continuoient de distinguer entre l'épiscopat & les biens des églises; ces deux

Henri IV soumet l'Allemagne.

1090

Il repasse en Italie où les troubles continoient.

papes, ne voulant point d'une distinction qui les eût défarmés, s'obstinoient à tout confondre. Ils eurent des troupes. L'antipape Clément III en eut également; & les deux partis s'enleverent tour-à-tour l'église de S. Pierre. Mais la puissance de Henri en Italie s'étant fort affoiblie par son absence, il y revint; & les avantages qu'il remporta, ouvrirent Rome à Clément III.

Conrad, son
fils aîné, se ré-
volta

Cependant Conrad, fils aîné de Henri, corrompit les troupes avec l'argent qu'il reçut de la comtesse Mathilde. Il arma contre son père, se fit proclamer roi de Lombardie, & s'appuya des Normands, en épousant la fille de Roger, fils de Robert Guiscard. Urbain lui-même reçut ce fils dénaturé pour fils de l'église, & promit de l'aider de ses conseils & de ses secours pour l'élever à l'empire: il exigea seulement de lui qu'il renonçât aux investitures.

Des séaux
surviennent
& les prédica-
teurs persua-
dent aux peu-
ples que Dieu
les punit d'o-
béir à leur
souverain lé-
gitime.

Dans le même temps, la peste, la famine, & des orages, furent une occasion d'abuser de la crédulité des peuples. On leur persuada que le ciel se déclaroit contre eux, parce qu'ils obéissoient à un prince excommunié. Les chaires des prédicateurs retentirent du cri de la révolte, & les sujets coururent aux pieds des prêtres, pour obtenir l'absolution du crime d'avoir obéi à leur légitime souverain. La révolution fut si subite & si générale, que

Henri n'étoit plus en sûreté, ni en Allemagne, ni en Italie. Son unique ressource fut de se retirer dans une forteresse près des Alpes. Urbain cependant prêchoit une autre guerre, qui devoit armer l'Europe contre l'orient.

La Palestine ou la Terre Sainte étoit sous la domination des khalifes Phatimites, qui toléroient l'exercice de la religion chrétienne dans leurs états, & qui moyennant une certaine rétribution souffroient les pèlerinages, que les Chrétiens d'occident faisoient au saint sépulcre : il y avoit même encore un patriarche à Jérusalem. Les Chrétiens cependant exposés aux insultes d'un peuple, qui croyoit les devoir haïr par principe de religion, gémissaient sous le joug des Musulmans, & demandoient depuis long-temps des secours aux princes de l'Europe. Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, devenu pèlerin, après avoir été ecclésiastique, soldat, marié, & prêtre, entreprit de faire le voyage de la Terre Sainte, à pieds nus & couvert de hailons, pour aller pleurer ses péchés sur le saint sépulcre. A son retour il fit une peinture si vive de l'état malheureux des Chrétiens en Judée, qu'Urbain forma le projet de les délivrer. Ainsi pendant que Pierre alloit de cour en cour, prêchant aux princes de prendre les armes contre les infideles, Urbain prê-

Occasion de
la première
croisade.

choit la même chose dans des conciles : ils persuaderent.

1095
 Urbain II la prêcha dans le concile de Clermont en Auvergne.

C'est dans le concile de Clermont en Auvergne, que ce pape, après avoir prononcé contre Philippe une excommunication capable de causer une guerre civile en France, excita par un long discours les peuples à marcher contre les Musulmans de la Palestine. Tous ceux qui s'entôlerent, mirent sur leurs épaules une petite croix de drap rouge : ce qui les fit nommer croisés. Il fut arrêté qu'en considération des fatigues & des périls, auxquels ils alloient s'exposer, ils seroient absous de leurs péchés, & dispensés de toute œuvre pénale; mais qu'ils seroient excommuniés, s'ils ne remplissoient pas l'engagement qu'ils avoient contracté. Il ne fut donc plus possible de reculer. On ne mit pas en question, si la guerre étoit juste, on n'y songea seulement pas; & cela n'étoit plus nécessaire, puis qu'on se trouvoit entre l'excommunication & l'absolution. Il auroit au moins fallu songer aux moyens de la faire avec succès, en choisissant des chefs, & en établissant quelque discipline. Mais Urbain, dont la guerre n'étoit pas le métier, crut qu'il suffisoit d'armer les peuples, & de les envoyer en Asie. Il n'avoit pas tenu à Grégoire d'être encore plus imprudent; car il avoit déjà conçu le projet d'une croisade, il s'étoit assuré de cinquante mille hommes, & il

les eût commandés lui-même, si les affaires d'Allemagne lui avoient permis de penser à des conquêtes en Asie.

L'absolution des péchés & l'exemption des œuvres pénales, qui servit de solde aux croisés, fut ce qu'on nomma indulgence plénier, chose jusques alors sans exemple. » De tous temps, » dit l'abbé Fleuri, l'église avoit laissé à la discrétion des évêques de remettre quelque partie de la pénitence canonique, suivant la ferveur des pénitents & les autres circonstances : mais on n'avoit point encore vu, qu'en faveur d'une seule œuvre, le pécheur fût déchargé de toutes les peines temporelles, dont il pouvoit être redevable à la justice de Dieu. Depuis plus de deux siècles les évêques avoient beaucoup de peine à soumettre les pécheurs aux pénitences canoniques; on les avoit même rendues impraticables, en les multipliant selon le nombre des péchés, d'où étoit venue l'invention de les commuer pour en racheter des années entières en peu de jours. Or, entre les commutations de pénitence, on employoit depuis long-temps les pèlerinages de Rome, de Compostelle ou de Jérusalem, & la croisade ajoutoit les périls de la guerre. »

» Les nobles, qui se sentoient pour la plupart chargés de crimes, s'estimerent heureux d'avoir pour toute pénitence leur exercice

{L'indulgence plénier, nouvellement inventée, est la solde des croisés.

» ordinaire, qui étoit de faire la guerre, avec
 » espérance, s'ils étoient tués, de la gloire
 » du martyre. Auparavant une partie de
 » la pénitence étoit de ne point porter
 » les armes, & de ne point monter à cheval:
 » ici, l'un & l'autre étoit, non-seulement, per-
 » mis, mais commandé; en sorte que les croi-
 » sés changeoient seulement d'objets, sans rien
 » changer en leur maniere de vie. La no-
 » blesse entraînoit le petit peuple, dont la
 » plupart étoit des serfs attachés aux terres,
 » & entierement dépendants de leurs seigneurs;
 » & plusieurs, sans doute, aimoient mieux les
 » suivre dans ce voyage, que de demeurer chez
 » eux occupés à l'agriculture & aux métiers. »

Ces réflexions de l'abbé Fleuri vous pré-
 parent à comprendre comment vont se former
 des armées innombrables. On croira qu'il
 suffit de marcher à la Terre Sainte, pour assu-
 rer son salut. Non-seulement, les laïques se croi-
 feront; mais encore des moines, des prêtres,
 des évêques, des femmes, & même des re-
 ligieuses. Nous verrons par quelles œuvres
 ces hordes de Chrétiens gagneront l'indulgence
 plénière.

Depuis plusieurs siècles on croyoit de bon-
 ne foi, qu'on peut & qu'on doit même ré-
 pandre la religion par les armes. Il ne faut
 donc pas s'étonner, si une guerre, entreprise
 pour recouvrer les saints lieux, a paru juste,

pieuse & méritoire. L'usage, qui paroît autoriser les abus jusques dans les siècles éclairés, doit nous rendre indulgents pour nos peres, qui vivoient dans des temps de ténèbres. S'ils ont eu des préjugés, n'en avons nous pas? Et n'avons nous pas besoin de l'indulgence de la postérité? Ya-t-il si long-temps que nous avons nous-mêmes ouvert les yeux sur l'abus des croisades? Et n'a-t-on pas cru jusqu'à nos jours, que la religion est intéressée à défendre ces sortes de guerres? Tel est le sort des préjugés: ils s'établissent dans des temps d'ignorance; ils durent encore, lorsque la lumiere a dissipé les ténèbres; & il faut des siècles pour les détruire.

La guerre commença par les brigandages, que commirent en Hongrie & en Bulgarie, quatre-vingt-mille hommes qui marchoiert sous les ordres de Pierre l'Hermitte & de Gaurier *Sans-avoir*: mais ils furent presque tous exterminés par les Chrétiens, sur qui ils avoient voulu faire l'essai de leurs armes; & les deux chefs n'en sauverent qu'un petit nombre, avec lequel ils vinrent camper aux environs de Constantinople. Les Hongrois voyant ensuite arriver une autre multitude de pèlerins, qui portoient des croix rouges, les prirent à ce signe pour des brigands; & sans autre examen ils les massacrerent. Cette troupe étoit conduite par un prédicateur Allemand.

1096
Premieres ex-
péditions des
croisés.

Deux-cents-mille hommes sans chef marcherent sur les traces de ces premiers. Ils égorgerent les Juifs qu'ils trouverent à Mayence, à Cologne, à Worms, &c. & gagnerent les indulgences en Hongrie, où ils périrent comme ceux qui les avoient précédés. Voilà les expéditions de la première année.

L'Asie mineure fut le tombeau des croisés, qui étoient arrivés jusqu'à Constantinople. Un nommé Rainaud, qui étoit à la tête d'une troupe d'aventuriers Allemands & Lombards, en fit bientôt des martyrs ou des esclaves, & renonçant lui-même aux indulgences, il embrassa le Mahométisme pour conserver ses jours. Gautier Sans-avoir ayant perdu la vie dans un combat, les Turcs passerent au fil de l'épée tous ceux qui l'avoient suivi, réservant, seulement, pour leurs sérails les enfants, les jeunes filles, & les religieuses. Enfin Pierre avec le secours des généraux de l'empereur Grec, reconduisit à Constantinople les débris de sa horde, c'est-à-dire, trois mille hommes.

Autre expédition dont les chefs sont des seigneurs, qui ont engagé leurs domaines.

i Cependant plus de quatre-cents mille hommes étoient arrivés à Constantinople. A en juger par les noms, ce ne sont pas des aventuriers qui les commandent. Ils ont pour chefs Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, Raimond, comte de Toulouse, Robert, comte de Flandre, Robert, duc de Normandie,

Etienne, comte de Chartres & de Blois, Hugues, frere de Philippe¹, Boémond, fils de Robert Guiscard, Adhémar, évêque du Puy, que le concile de Clermont avoit nommé chef de cette entreprise, & une multitude d'autres seigneurs.

Pout fournir aux frais de ce pèlerinage, Robert, duc de Normandie, & fils aîné de Guillaume le Conquérant, engagea son duché à son frere Guillaume II, qui lui avoit déjà enlevé l'Angleterre. Les autres pour la plupart, avoient aussi engagé leurs domaines, & plusieurs même les avoient vendus; abandonnant les états qu'ils avoient en Europe, pour en aller fonder d'autres en Asie. On eût dit que ces héros, comme Alexandre, ne se réservoient que l'espérance: ils ne lui ressembloient qu'en cela. C'étoit ordinairement le clergé qui achetoit les terres, qu'on vendoit pour entreprendre cette guerre de religion.

Quelques-uns de ces seigneurs n'ayant rien, profitoient du délire général, pour réaliser leurs espérances. Tel étoit Boémond à qui les états de Robert Guiscard auroient dû appartenir: mais Roger son frere s'en étoit rendu maître.

Alexis Comnene, attaqué tout-à-la fois en Asie par les Musulmans, & en Europe par les Tartares, avoit demandé du secours au pape; & ses ambassadeurs s'étant trouvés à Plaisance, quand on s'occupoit d'une croisade, il paroissoit

Alexis Comnene, empereur de Constantinople, se hâta de faire passer les croi-

lés en Asie.

avoit trouvé en occident les dispositions qu'il fouhaitoit. Mais il fut alarmé, lorsqu'il vit ses états inondés d'une si grande multitude sans discipline. Il craignoit que Boémond, qui lui avoit déjà fait la guerre, ne portât ses vues sur le trône de Constantinople: il connoissoit d'ailleurs l'ambition des papes, leur jalousie contre le patriarche Grec, & les droits qu'ils s'arrogeoient sur les royaumes schismatiques. En effet les croisés se conduisirent comme en pays ennemi; ils commirent toutes sortes de désordres. L'évêque du Puy vouloit même que l'on commençât par le siège de Constantinople, & Boémond appuya cet avis: mais Alexis fut assez habile pour détourner l'orage dont il étoit menacé. Il engagea même les croisés à lui prêter hommage pour toutes les terres qu'ils conquéroient; & il se hâta de leur fournir les moyens de passer en Asie. L'armée étoit alors de cent mille hommes de cheval, & de six cents mille hommes de pied, en comptant les femmes pour des hommes. C'étoit beaucoup plus qu'il ne falloit, pour conquérir l'Asie mineure, la Syrie & l'Égypte; si dans cette multitude il y eût eu de la discipline, des soldats & des généraux.

Siege de Nicée, qui se rend à l'empereur Alexis.

On commença la guerre par le siège de Nicée. Cette place fit une si grande résistance, que les assiégeants, rebutés, parloient de se retirer. Cependant on fit de nouveaux efforts:

la bièche fut ouverte; & on alloit donner l'assaut, lorsqu'un officier d'Alexis, ayant persuadé aux habitants de se rendre à son maître, enleva cette conquête aux croisés.

1097

Kilidge Arslan, regnoit alors dans l'Asie mineure. Il avoit perdu une bataille pendant le siege. Il en perdit encore une, & considérant alors que ces Européens n'avoient pas dessein de s'établir dans ses etats, il prit le parti de ne plus s'opposer à leur passage.

Kilidge Arslan, battu deux fois, cessa de s'opposer au passage des croisés.

On s'aperçût bientôt que les croisés se divisoient par des vues particulieres, & que chacun d'eux songeant à former, quelque part de nouveaux établissemens, la Terre Sainte n'étoit plus que le prétexte de la guerre. Ils s'engagerent imprudemment dans des chemins, où la disette d'eau & de vivres en fit périr un si grand nombre, que lorsqu'ils arriverent près d'Antioche, l'armée étoit réduite à moins de la moitié.

La plus grande partie de leur armée périt dans les chemins.

Il y avoit neuf mois qu'on assiégeoit cette place, lorsqu'on pouvoit s'en rendre maître par les intelligences que Boémond s'étoit ménagées: mais il vouloit auparavant qu'on promît de la lui céder, & le comte de Toulouse, qui la vouloit pour lui même, s'y opposoit. Cependant l'armée diminuoit tous les jours, par les maladies qu'occasionnoient les pluies, la chaleur & la famine. Un grand nombre de croisés, las de souffrir, s'étoit déjà même

Siege d'Antioche.

retiré, & un des généraux du Sultan de Perse amenoit deux-cent mille hommes au secours d'Antioche. Il fallut donc accorder à Boémond tout ce qu'il vouloit, malgré les oppositions du comte de Toulouse, & la ville fut prise : mais il restoit à forcer la citadelle, & à se défendre contre les Perses.

Les croisés, tout-à-la fois assiégeants & assiégés, se trouverent dans la plus cruelle situation : ils manquoient de tout. Des chefs même abandonnerent l'entreprise, & Pierre l'Hermitte fut des premiers à prendre la fuite.

Fraude pieuse

Alors un prêtre, nommé Pierre Barthelemi, publia que Jésus-Christ lui avoit révélé que, si les Chrétiens passoient trois jours dans le jeûne & dans la priere, ils trouveroient le fer de la lance qui lui avoit percé le côté, que par ce fer ils seroient vainqueurs des ennemis. Les croisés qui manquoient de vivres, n'eurent pas de peine à jeûner, & Barthelemi n'en eut pas davantage à leur faire trouver un fer. Cependant les chefs profiterent de la confiance que cette fraude pieuse rendit aux soldats, & les Perses furent vaincus.

Prise de Jérusalem.

Cette conquête ouvrit la Syrie aux croisés, qui après s'être assurés de plusieurs villes, vinrent mettre le siege devant Jérusalem. Ils forcerent cette place le quarantieme jour, égorgerent tous les Musulmans sans distinction d'âge ni de sexe, cherchent

rent jusques dans les souterrains ceux qui se dérobèrent à la mort, & se rendirent à pieds nus au saint sépulcre.

Godefroi de Bouillon fut élu roi de Jérusalem, mais le légat d'Aimbert, choisi pour patriarche, voulant cette ville pour lui, prétendit qu'elle devoit être donnée à Dieu; & en effet il fallut la donner à d'Aimbert. Il ne resta presque à Godefroi qu'un titre, pour lequel encore il voulut recevoir l'investiture des mains du patriarche. Il est à remarquer que les croisés n'eurent point d'égard aux droits des évêques, qu'ils trouverent dans les villes conquises, & qu'ils ne se souvinrent pas non plus des engagements qu'ils avoient contractés avec Alexis.

Godefroi de Bouillon est élu roi de Jérusalem : mais la ville est donnée au patriarche.

Les seigneurs qui n'eurent point de principauté en Asie, repassèrent en Europe; & Godefroi resta avec trois cents chevaux, & deux mille hommes d'infanterie. C'étoit bien peu pour se souvenir; mais la Syrie étoit divisée entre plusieurs souverains Musulmans, qui n'étoient pas moins ennemis les uns des autres, qu'ils l'étoient des Chrétiens. Cette division avoit facilité les succès des croisés; & ces succès avoient répandu une consternation, qui les faisoit paroître redoutables malgré leur foiblesse.

La division des Musulmans favorisoit les entreprises des croisés.

Urbain mourut, avant d'avoir vu la prise de Jérusalem, & après avoir vu Henri

1099
Cependant

Henri IV a-
voit fait ren-
trer les peu-
ples dans le
devoir.

1099

se relever. Ce prince avoit des ressources dans l'adversité, & sans son humiliation à Canosse, on auroit pu dire qu'il ne s'est jamais abattu. Une partie des peuples avoit ouvert les yeux, & plusieurs vassaux étoient revenus à lui: mais le clergé s'opiniâtroit dans la révolte. Henri néanmoins fut si bien manier les esprits dans une diete qui se tint à Mayence, que l'archevêque de cette ville fut déposé, parce qu'il osoit encore soutenir le parti des rebelles. Dans une autre diete, tenue à Aix-la-Chapelle, Conrad fut déclaré inhabile à succéder à l'empire; & Henri, second fils de l'empereur, fut élu roi des Romains. Il jura de ne jamais prendre les armes contre son pere: précaution bien étonnante & qui devint inutile.

L'empereur parcourut ensuite l'Allemagne, visitant les places, rendant la justice, établissant des tribunaux, & faisant des loix pour rétablir l'ordre, autant que les circonstances pouvoient le permettre.

Mais ses soins
pour achever
de rétablir
l'ordre soule-
vent encore
le clergé.

Une source des désordres étoit l'abus que le clergé faisoit de son autorité. Comme il s'étoit attribué à lui seul le droit de juger les clercs, il les laissoit jouir de l'impunité, ou il ne les condamnoit qu'à des peines légères pour les plus grands crimes; & les laïques étoient exposés aux excès de ces hommes, qui pouvoient tout & ne redoutoient

rien. Henri fit un règlement, qui comprenoit trois articles; le premier, que les ecclésiastiques accusés d'un crime capital, seroient jugés par un tribunal composé d'évêques & de seigneurs de la province; le second, que les affaires ecclésiastiques, qui intéressoient tout le peuple, seroient immédiatement portées à ce tribunal; le troisième, que sans le consentement des états de la province, personne ne pourroit appeller à la cour de Rome, quand même il y seroit cité par le pape. Une loi aussi juste & aussi sage souleva les évêques & les abbés, qui s'adresserent à Pascal II, successeur d'Urbain, & l'exhorterent à la casser.

Clément III étoit mort en 1100, après avoir été chassé par les armes de Pascal; & trois autres antipapes s'étoient succédés, & n'avoient fait que paroître. Le schisme étoit donc fini, & Pascal, maître du saint siege, songeoit à marcher sur les traces de Grégoire & d'Urbain. Il perdit un appui en 1101 par la mort de Conrad: mais comme il en trouvoit un puissant dans les dispositions du clergé d'Allemagne, il renouvela toutes les excommunications portées contre l'empereur.

Cet anathème fit alors peu d'impression sur les seigneurs Allemands: mais Henri qui connoissoit le pouvoir de ces censures sur

Pascal l'ex-communic.

Il porte Henri V à se révolter contre son pere.

des esprits portés à la rébellion & au fanatisme, entreprit d'en détourner les effets, en publiant qu'il vouloit céder l'empire à son fils, & marcher lui-même au secours des Chrétiens de la Palestine. Ce dessein lui gaignoit déjà l'affection des peuples, & même encore d'une partie du clergé, & tout étoit tranquille, lorsque le roi Henri se hâta de prendre les armes à la sollicitation de Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'église, c'est-à-dire, à se révolter contre son pere. Ce prince, soutenu par plusieurs seigneurs, se fit reconnoître dans la Saxe, & déclara dans un concile qu'il se soumettoit au saint siege, & qu'il étoit prêt de quitter les armes, si son pere vouloit s'y soumettre.

Henri IV,
trahi par son
fils, est déposé
& meurt.

L'empereur, ne voulant pas attendre que la révolte prît de nouvelles forces, convoqua une diete à Mayence, pour juger entre son fils & lui: le roi des Romains para ce coup. Comme il craignoit que cette assemblée ne lui fût pas favorable, il feignit de rentrer dans le devoir, allant à son pere avec confiance, & le priant, les larmes aux yeux, d'oublier le passé. L'empereur trompé se livra à son fils, qui l'ayant enfermé dans le château de Bingenheim, le fit déposer à Mayence. Ce malheureux prince échappé de sa prison, trouva des sujets fideles à Cologne & à Liege, même parmi le clergé,

qui combattit les prétentions de Rome. Il avoit une armée ; plusieurs seigneurs de l'empire étoient indignés de la conduite de son fils, & il pouvoit s'attendre à une révolution favorable, lorsqu'il mourut à Liege dans la cinquante - fixieme année de son âge, & dans la cinquante - deuxieme de son regne.





CHAPITRE III.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la seconde Croisade.



Henri premier
roi
d'Angleterre

GUILLAUME II, qui avoit tous les vices de son pere, sans en avoir les vertus, étant mort en 1100, Henri I, troisieme fils de Guillaume le Conquerant, profita de l'absence de Robert, son frere aîné, pour monter sur le trône d'Angleterre. Robert à son retour ayant fait de vains efforts, pour recouvrer cette couronne, n'y songeoit déjà plus, lorsque Henri lui déclara la guerre, lui enleva la Normandie, le fit prisonnier, & l'enferma dans un château pour le reste de ses jours.

Il renonce
aux investitures
qui lui sont
contestées par
Anselme, archevêque
de Cantorberi.

Les investitures troublèrent aussi l'Angleterre. Anselme, archevêque de Cantorberi, qui soutenoit hautement les prétentions de l'église, défendit de recevoir du roi les investitures; & Henri, qui fit saisir les reve-

mus de cet archevêque, fut sur le point d'être excommunié par le pape Pascal: mais après une contestation d'environ trois ans, Anselme consentit que les prélats fissent hommage au roi, & ce prince se désista du droit de les investir.

Louis le Gros, roi de France, qui vo-
yoit avec inquiétude la puissance du roi d'An-
gleterre, donna l'investiture de la Norman-
die à Guillaume Cliton, fils de Robert,
à qui au moins ce duché appartenoit. Ce
fut le sujet d'une guerre, dont les succès
furent variés. Elle fut suspendue, elle re-
commença à plusieurs reprises, jusqu'à la mort
de Cliton; & elle continua encore, quoi-
que plus foiblement, jusqu'à celle de Henri
arrivée en 1135. Deux ans après le roi de
France mourut, lorsque Louis son fils épou-
soit Eléonore, qui lui apportoit en dot le
duché de Guienne, un des plus grands do-
maines de la France.

Il y avoit plusieurs années, que Henri
avoit fait prêter serment, à Mathilde, sa fil-
le unique, à qui il fit ensuite épouser Geof-
froi Plantagenet, comte d'Anjou. Ce prin-
ce étoit fils de Foulques, qui avoit abandon-
né ses états, pour aller prendre possession
de la couronne de Jérusalem.

Cependant les Normands & les Anglois
mirent sur le trône Etienne comte de Boulo-

Louis VI don-
ne l'investitu-
re de la Nor-
mandie à Cli-
ton, fils de
Robert.

1137

Etienne com-
te de Boulo-
gne est fait
roi d'Angle-
terre au pré-
judice de Ma-
thilde.

gne, petit-fils par sa mere de Guillaume le Conquerant. Ils oublierent leur serment, parce qu'ils prefererent un souverain auquel ils pouvoient faire la loi. En effet, Etienne assura par une chartre les privileges de la nation, & les immunités du clergé: privileges & immunités qui seront la cause de bien des troubles; car le peuple voudra les conserver, les rois tenteront de les abolir, & les esprits seront toujours dans une méfiance réciproque.

Vainqueur de ses ennemis, il tenta d'abaissier le clergé qui le fait déposer.

Etienne ne tarda pas à l'éprouver. Les seigneurs se plainirent qu'il ne remplissoit pas ses engagements; ils prirent les armes; & le roi d'Ecosse fit une irruption dans le nord, pour soutenir les droits de Mathilde: c'étoit au moins son prétexte.

Le roi d'Angleterre, actif & courageux, fit face à tous ses ennemis: il vainquit, & ses succès paroissoient lui promettre quelque repos, lorsque considérant les richesses, les troupes & les châteaux fortifiés des ecclésiastiques, il entreprit d'abaissier le clergé, pour n'avoir pas à le craindre: mais il fut cité dans un synode par un de ses sujets, l'évêque de Winchester, légat du pape, & sur le refus qu'il fit de comparoître, la révolte devint si générale, qu'il fut déposé & mis aux fers.

Mathilde, qui fut profiter de cette conjoncture, monta sur le trône, fit bientôt des mécontents, & eut, sur-tout, l'imprudence de ne pas ménager l'évêque de Winchester. Ce prélat changea donc tout-à-coup : avec quelques excommunications prononcées contre les partisans de cette princesse, il rétablit Etienne, & Mathilde repassa la mer. Pendant ces troubles de l'Angleterre, la France avoit été assez tranquille sous Louis VII : il n'y avoit eu qu'une petite guerre, dans laquelle les troupes du roi ayant brûlé une église, ce prince crut ne pouvoir expier le péché de ses soldats, qu'en faisant vœu d'aller brûler quelques mosquées en Palestine : il se préparoit donc à cette sainte expédition.

Mathilde, qui ne ménage pas l'évêque de Winchester, est chassée, & Etienne rétabli.

Cependant l'Allemagne & l'Italie offroient toujours les mêmes scènes. Henri V, assuré sur le trône, se hâta de promettre une obéissance filiale au pape. Ce n'étoit pas promettre beaucoup de sa part : aussi ne songea-t-il qu'à faire valoir ses droits. Lorsqu'il apprit que Pascal renouvelloit dans des conciles la défense aux laïques de donner les investitures, il arma & passa les Alpes. Le pape mit dans ses intérêts Richard II, prince de Capoue, & Roger II, duc de la pouille & de la Calabre.

1147
La question des investitures continuoit de troubler l'empire d'Allemagne.

Mauvais raisonnement de Pascal II à ce sujet.

Il paroît, qu'en 1095, Philippe I, roi de France, abandonna la solemnité de la croffe & de l'anneau, afin de se soustraire aux anathêmes qu'Urbain II renouvella contre les investitures dans le concile de Clermont en Auvergne : mais en renonçant à cette cérémonie, les rois de France ne perdirent rien de leurs droits ; car on ne pouvoit prendre possession d'un bénéfice, qu'en vertu d'un brevet qui tenoit lieu d'investiture. Les évêques, qui avoient des fiefs, continuoient de rendre hommage ; & ceux qui n'en avoient pas, prêtoient serment de fidélité : Urbain même parut s'être prêté à cet accommodement. Pascal II se monroit plus difficile ; confondant l'église avec les biens temporels dont elle jouit, il trouvoit que les investitures rendoient la mort de Jésus Christ tout-à-fait inutile. Car, disoit-il, il est mort pour racheter son église, pour lui rendre la liberté : or, elle est dans la servitude, si un évêque ne peut pas être élu sans le consentement de l'empereur, & s'il doit être investi par la croffe & par l'anneau. C'est-à-dire, selon ce pontife, que l'église ne peut être libre qu'autant que les évêques cesseront d'être sujets, & que parce qu'ils sont indépendants du souverain dans le spirituel, ils doivent l'être dans tout le reste.

Pascal prétendoit plus encore : il soutenoit que les évêques dérogeoient à leur caractère , lorsqu'ils prêtoient serment de fidélité à leur souverain légitime ; parce que leurs mains , consacrées au corps de Jésus-Christ , se souilloient entre les mains ensanglantées des princes laïques. Il se prêta néanmoins à un accommodement bien étrange ; car Henri V ayant renoncé au droit d'investir les évêques & les abbés , il renonça pour le clergé d'Allemagne aux régales. On comprenoit alors sous ce nom tous les domaines qui doivent hommage , & tous les privilèges des feudataires. En conséquence , il ordonna aux évêques & aux abbés de rendre à l'empereur les duchés , les comtés , les marquisats , les châteaux , les monnoies , les justices , &c. C'étoit les ruiner : mais Pascal n'étoit pas fâché de les sacrifier à ses prétentions. Il me paroît qu'il s'aveugloit sur ses vrais intérêts : car la ruine du clergé d'Allemagne n'étoit certainement pas une chose avantageuse au saint siege.

Après ces préliminaires , Henri vint à Rome ; jugeant qu'il gagnoit assez , si le traité avoit lieu , & qu'il rentreroit dans ses droits , s'il n'étoit pas exécuté. La cérémonie du couronnement étoit le moment critique où l'on devoit s'expliquer , & le traité alloit être bientôt conclu ou rompu.

~~_____~~
Fausse démarche de ce pontife.

Pascal saisi
cède les in-
vestitures à
l'empereur.

Les évêques d'Allemagne s'opposèrent à un traité, où l'on dispofoit de leurs biens : ils confeillèrent à l'empereur de faire arrêter le pape, qui ne le vouloit plus couronner ; & Pascal fut saisi avec fes cardinaux, & emmené hors de Rome.

Il fallut fe rendre aux menaces d'un prince, dont on connoiffoit le caractère violent. Le pape rendit donc les investitures à l'empereur, jura de ne jamais l'inquiéter à ce fujet, de ne prononcer jamais anathême contre lui, de l'aider de bonne foi à conferver fa couronne, & il donna une bulle pour fervir de titre à la concession qu'il lui faisoit. Hentî rendit la liberté à fes prifonniers, & retourna en Allemagne.

Plusieurs con-
ciles annu-
lent cette ces-
fion.

Auffitôt un concile tenu à Rome, annulle la bulle, comme extorquée. Le même jugement est enfuite confirmé dans deux autres, qui s'affemblent à Latran. On déclare que c'est une hérésie de croire aux investitures, données par les laïques ; & on agite même, comme une question, fi le pape qui les a accordées n'est pas hérétique. Pascal approuva tout, excepté cette dernière question. D'ailleurs, fidèle à fes ferments, il ne permit pas à ces conciles de prononcer anathême contre l'empereur ; mais il approuva que d'autres, où il n'étoit pas, l'euffent

excommunié. C'est ainsi qu'il l'aideit de bonne foi à conserver sa couronne.

Ces excommunications produisirent leur effet, c'est-à-dire, des révoltes; & elles mirent Henri dans la nécessité de terminer cette longue querelle. C'est à quoi il réussit sous le pontificat de Calixte II, qui avoit succédé à Gélase II, successeur de Pascal. Je passe sur bien des circonstances; mais la conclusion va vous faire connoître ce que c'étoit que la politique tant vantée des Romains.

Nouveaux troubles.

Pour peu que les disputes durent, ou même souvent sans qu'elles durent, on fait de mauvais raisonnemens, & perdant de vue l'état de la question, on oublie le principal, pour s'arrêter sur des accessoires.

Comment la question des investitures est terminée.

Il y avoit deux choses à considérer; l'une, l'investiture en elle-même, que Grégoire, Victor & Urbain avoient absolument condamnée; l'autre, la cérémonie avec laquelle elle se faisoit, & qui consistoit à donner la crosse & l'anneau comme symbole de la dignité. Or, Pascal considérant cette cérémonie, crut avoir trouvé un argument sans réplique: car, disoit il, celui qui donne le symbole d'une puissance ecclésiastique, donne la puissance ecclésiastique même; il paroît au moins y prétendre. L'empereur usurperoit donc sur le sacerdoce, s'il donnoit

l'investiture d'un bénéfice ; & peut-on penser sans être hérétique, qu'un laïque puisse jouir d'un pareil droit ?

Ce mauvais raisonnement, qu'on ne cessa de répéter comme victorieux, trompa Calixte II, qui ne vit plus dans les investitures, que la cérémonie de la crosse & de l'anneau. Cette erreur fut heureuse : car l'empereur voyant qu'on s'arrêtoit à la crosse & à l'anneau, fit offrir au pape de renoncer à cette cérémonie, & de ne donner désormais les investitures qu'avec le sceptre. Calixte crut avoir tout gagné : il félicita Henri de son obéissance à l'église : ses légats le reçurent à la communion : on donna l'absolution à tous ceux qui avoient eu part au schisme ; & le traité qu'on fit, fut confirmé dans le concile général de Latran, tenu l'année suivante.

 1123

Cependant par ce traité, on reconnoissoit que les abbés & les évêques seroient élus en la présence de l'empereur ; qu'ils seroient investis par le sceptre ; & qu'ils seroient tenus à remplir tous les services des fiefs. Henri conservoit donc les principaux droits, qu'on lui avoit auparavant contestés ; & il sembloit qu'on n'eût disputé jusqu'alors que sur les mots de crosse & d'anneau. Il est assez singulier de voir se terminer de la sorte, un démêlé qui duroit depuis plus de cin-

quante ans, & qui avoit causé tant de désordres dans l'église & dans l'empire.

Quoiqu'il fût temps de mettre fin à cette malheureuse dispute, on reproche à Henri V d'avoir fait un traité honteux. Je ne vois pas pourquoi: à la vérité, il consentit à laisser aux chapitres l'élection libre des évêques & des abbés; mais auparavant il ne nommoit proprement ni aux évêchés, ni aux abbayes. Il n'en dispoit que parce qu'étant présent aux élections par lui-même ou par ses envoyés, il déterminoit les suffrages. Or, elles se feront encore en sa présence, les élus tiendront encore de lui les fiefs, ils seront tenus à l'hommage, à tous les services des feudataires, sous peine de perdre leurs fiefs: avec de l'adresse, il pourra donc disposer des bénéfices, comme auparavant. Cependant Calixte II, a abandonné les prétentions de Gregoire VII, de Victor III, d'Urbain II & de Pascal II. Car enfin il n'est pas douteux que, sous prétexte de la vaine cérémonie de la crosse & de l'anneau, tous ces papes avoient voulu enlever aux empereurs le droit d'investir les ecclésiastiques; & c'étoit pour se mettre à l'abri de leurs censures, que Philippe I avoit eu la sagesse de renoncer à cette cérémonie. Heureusement Calixte II n'eut pas la même politique qu'eux. Jaloux de terminer cette vieil-

le querelle, il prit la question dans son véritable sens, & il a montré plus de bonne foi que ses prédécesseurs.

1125
Lothaire succéda à Henri V.

Henri étant mort deux ans après, les Allemands, qui ne vouloient pas que l'empire devint héréditaire, refuserent leurs suffrages à ses neveux, Frédéric & Conrad, & donnerent la couronne à Lothaire II, comte de Supplembourg. Les deux princes exclus eurent néanmoins assez de partisans, pour exciter une guerre civile: heureusement elle ne fut pas longue, & ils se désistèrent. L'Italie n'étoit pas sans troubles.

1124
Schisme à Rome.

Calixte eut tout-à-la fois deux successeurs; Célestin II, qui fut bientôt abandonné, & Honorius II, qui resta maître du saint siege.

Honorius II fait marcher une Croisade contre un prince chrétien.

De toute la race de Tancrede de Hauteville, il ne restoit plus en Italie que Roger II, comte de Sicile, qui en 1112 avoit joint à ses états la principauté de Capoue, & le duché de la Pouille, & qui quelques années après se fit couronner roi.

Vers le même temps Boémond étoit mort prince d'Antioche, laissant un fils du même nom, qui succéda à sa principauté, & une fille qu'il recommanda à Tancrede son neveu, un des héros de la Terre Sainte.

Roger n'ayant pas demandé l'investiture, Honorius l'excommunia jusqu'à trois fois: mais il semble que les excommunications étoient

étoient moins redoutables , quand on les voyoit de près : car le pape fut obligé de faire marcher une armée contre ce prince. Roger se tint sur la défensive , sachant que les armées du saint siege se dissipoient aussi facilement qu'elles s'assembloient : en effet , les mauvais temps refroidirent le zele des soldats , & le pape se trouva sans troupes , quoiqu'il eût promis la rémission de tous les péchés à ceux qui mourroient dans cette expédition , & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas : on se contenta de cette moitié.

Voilà la premiere croisade contre un prince chrétien. Lorsque les princes de l'Europe se croisoient peu auparavant contre les infidèles , ils ne prévoyoient pas qu'on se croiserait si-tôt contre eux. Mais les papes , jaloux des intérêts du saint siege , savent profiter de tous les moyens qui se présentent. Ce nouvel abus des indulgences causera de grands désordres.

Après la mort d'Honorius , il y eut encore deux papes ; Anaclet II , qui resta maître du saint siege , parce qu'il eut pour lui le peuple ; & Innocent II , qui se retira en France , où S. Bernard le fit reconnoître dans un concile. Ce saint lui ménagea même la protection de Lothaire ; & ce prince deux ans après , vint à Rome , mit Innocent sur la chaire apostolique,

reçut de lui la couronne impériale, & repassa les Alpes.

Le schisme
occasionne
une guerre.

Cependant Anaclet étoit reconnu & soutenu par le roi de Sicile, qui avoit reçu de lui une investiture plus étendue que d'aucun autre pape; car elle comprenoit même le duché de Naples, qui appartenoit encore aux empereurs d'orient. Innocent fut donc forcé de céder une seconde fois, & Lothaire revint en Italie pour le rétablir, & pour enlever la Pouille & la Calabre au roi de Sicile. Des succès rapides avoient soumis plusieurs provinces à l'empereur, lorsque la prise de Salerne fut le sujet d'une contestation entre lui & le pape, qui prétendoit que cette ville appartenoit au saint siege. Lothaire, moins vif pour les intérêts d'Innocent, songea à retourner en Allemagne, & confia le soin de ses conquêtes au duc Rainolfe: il mourut en chemin.

1136

1137

Tout changea: Roger reparut avec la victoire; il reprit toutes les provinces qui lui avoient été enlevées: Naples même se soumit; & le pape, qui avoit osé se mettre à la tête d'une armée, fut fait prisonnier. Touché de la manière dont il fut traité par son vainqueur, il lui donna l'absolution, & l'investit du royaume de Sicile. Le schisme même finit: car Victor IV, qui avoit succédé à Anaclet, se désista volontairement.

1139

Conrad III, duc de Franconie & neveu de Henri V, ayant succédé à Lothaire, se plaignit du traité que le roi de Sicile venoit de faire avec le pape, parce qu'il pensoit que les états de ce prince devoient relever de l'empire.

Innocent & Roger craignirent qu'il ne portât ses armes en Italie ; pour l'en détourner, ils suscitèrent une guerre civile en Allemagne, & donnerent des secours à Welf, ou Guelphe, qui avoit des droits sur la Baviere & sur la Saxe : mais après plusieurs combats, le duc Guelphe, retiré dans un château, fut contraint de se rendre à discrétion. La duchesse, qui craignit les effets du couroux de l'empereur, fit demander un sauf-conduit pour elle & pour toutes les femmes, avec permission d'emporter ce qu'elles jugeroient à propos ; & la chose étant accordée, elles sortirent chargées de leurs maris, comptant les soustraire par cette ruse à la colere de Conrad. Une action si généreuse n'empêcha pas les généraux de conseiller de punir les rebelles : mais Conrad pardonna ; faisant une paix sincere avec les maris, & comblant les femmes d'éloges.

Innocent, mort en 1143, eut pour successeur Célestin II, qui mourut cinq mois après avoir été élu, & Luce II qui ne survécut pas une année entiere à son election. Sous ce dernier pontificat, les Romains entreprirent de rétablir la république, signifiant au pape qu'un

Innocent II
& Roger de Sicile suscitèrent une guerre contre Conrad III successeur de Lothaire.

1140

Troubles à Rome où le peuple se soulève contre le pape.

prêtre ne devoit pas s'ingérer dans le gouvernement de l'état; & on prétend que Luce fut tué d'un coup de pierre, lorsqu'il commandoit lui-même ses troupes contre les sénateurs. Eugene III, qui lui succéda, soumit le peuple avec des soldats & des excommunications. Toute l'Italie fut alors tranquille: l'Allemagne l'étoit encore, & le pape profita de ce temps de calme, pour faire prêcher une nouvelle croisade.





CHAPITRE IV.

Seconde Croisade.

DÈS l'année 1100, les succès exagérés de la première croisade armerent plus de deux cents mille hommes, Italiens, Allemands & François qui périrent dans l'Asie mineure, au milieu des montagnes, des déserts & des ennemis. Le peu qui échappa, revint à Constantinople, & Hugues, frère de Philippe I, qui avoit encore voulu être de cette expédition, mourut à Tarfe.

Armées de
croisés exter-
minées.

Le Sultan Arslan avoit à peine exterminé cette multitude, qu'il en parut une nouvelle beaucoup moins considérable, qu'il extermina de la même manière. Elle étoit de quinze mille hommes, sans compter les femmes. Le comte de Nevers, qui la commandoit, se sauva seul à Antioche. Huit jours après, cent soixante mille eurent le même sort ; & le comte de Poitou alla joindre le comte de Nevers avec un seul écuyer. Il ne pouvoit guere arriver dans la Terre Sainte que de pe-

tites troupes , qui marchaient plutôt en pèlerins qu'en soldats. C'est avec ces secours que les Chrétiens s'y foutenoient : cependant ils en reçurent par mer un plus considérable en 1124 : car les Vénitiens vinrent former avec eux le siège de Tyr : mais il fallut leur faire part de cette conquête.

Les Chrétiens auroient été chassés de la Palestine , si les Musulmans avoient pu oublier leurs querelles , pour se réunir contre l'ennemi commun. Cependant ils s'affoiblissoient , & faisoient tous les jours de nouvelles pertes : c'est ce qui excita le zèle d'Engene.

Croisade prêchée par S. Bernard.

S. Bernard , que les puissances consultoient , qui menaçoit les rois (*), qui donnoit même des leçons aux papes , qui remuoit l'Europe par la force de son imagination , & qui , gémissant sous le poids des affaires , se reprochoit d'avoir quitté la vie d'un moine , sans en quitter l'habit , se chargea de prêcher la croisade.

Louis VII , saisissant l'occasion d'accomplir un vœu qu'il avoit déjà fait , convoqua les seigneurs & les évêques à Vezelai en Bourgogne. Au milieu d'une plaine , remplie d'une multitude immense , Bernard , élevé sur un échafaud , harangua au nom de Dieu , dont il

(*) Il menaça Louis le Gros d'écrire au pape contre lui , & il écrivit en effet.

se croyoit l'organe & l'interprète, & promit les plus grands succès. Louis donna l'exemple, les seigneurs le suivirent, & tout le peuple n'eut qu'un cri *la croix, la croix*. Quoiqu'on en eût préparé une grande quantité, il n'y en eut pas assez, & Bernard, dit-on, mit son habit en morceaux pour y suppléer.

Dans une autre assemblée, où l'on traita des moyens de faire réussir cette entreprise, un des plus applaudis fut de prendre Bernard pour généralissime des armées. Il eut la sagesse de s'y refuser, & se contentant d'augmenter le nombre des généraux & des soldats, il alla prêcher en Allemagne, & donner la croix à l'empereur.

Suger, abbé de S. Denis & ministre de Louis, fut chargé de la régence du royaume; & la France fut heureuse, que ce moine restât lorsque le roi s'éloignoit. C'étoit un homme éclairé. Il fit tout ce qu'il put pour détourner son maître de cette entreprise; mais les prophéties de S. Bernard eurent plus de puissance, que les conseils du sage ministre. On comptoit si fort sur les croisades, & on les croyoit un moyen si propre à répandre la religion, que vers le même temps, Eugene III fit prendre les armes dans le nord contre les nations idolâtres, comme s'il falloit détruire les peuples, pour les faire Chrétiens : cette mission n'eut pas de grands succès.

1147
Mauvais suc-
cès des croi-
sés.

Les croisés prirent leur route par Constantinople, chemin tracé par tant de cadavres. Contre l'avis de ceux qui réfléchissoient sur la première croisade, le parti le moins prudent fut préféré. Les armées paroïsoient si belles, qu'on croyoit déjà les prophéties accomplies. Il y avoit dans chacune soixante-dix mille gendarmes, une cavalerie légère encore plus nombreuse : on ne compta pas les fantassins.

Conrad, arrivé le premier à Constantinople, passa le Bosphore. Ensuite il s'embarra dans un radeau, où il laissa les neuf dixièmes de ses troupes. Le roi de France, qui le suivit, prit une route semblable, fut battu comme lui, & ils arriverent tous deux à Antioche avec les débris de leurs armées. On a dit que Manuel Comnène, empereur Grec, les avoit trahis : cela peut être : les croisés, sur-tout, aimoient mieux le croire, que d'avoir à se reprocher leur imprudence. Mais si l'empereur Grec vouloit leur perte, il n'avoit qu'à l'attendre ; il n'étoit pas nécessaire qu'il y contribuât. Ce qu'il y a de vrai, c'est que dans le camp des François, on proposa, comme dans la première croisade, de commencer la guerre contre les Musulmans par la prise de Constantinople, la seconde ville de la chrétienté ; & ce fut encore un évêque qui ouvrit cet avis. Le pere Daniel trouve même que la proposition étoit fort prudente & fort juste.

Baudouin III, roi de Jérusalem, Conrad & Louis, mirent le siege devant Damas, & le leverent bientôt, ayant été trahis par les Chrétiens de la Palestine. Les croisés les trouverent divisés, & vécutent avec eux dans une grande méfiance; ce fut tout le succès de cette entreprise.

Conrad revint le premier. Louis le suivit après avoir passé les fêtes de pâques à Jérusalem. Tous deux s'embarquerent avec leur monde; & n'eurent pas besoin de beaucoup de vaisseaux.

Il n'y eut encore qu'un cri, mais ce fut contre S. Bernard, qui fit son apologie, en rejetant les mauvais succès sur les crimes des croisés. Il auroit bien pu prévoir ces crimes sans être prophète.

Quoi qu'aient dit les croisés de Manuel Comnene, il étoit digne du trône à bien des égards; il remporta de grands avantages sur les Dalmates & les Hongrois, qu'il força de recourir à sa clémence. Il humilia le Sultan d'Iconium. Il se rendit redoutable à Noradin, Sultan d'Alep, alors le plus puissant des princes Musulmans: il l'obligea de rendre la liberté à six mille croisés, tant François qu'Allemands, & il reconquit plusieurs provinces en Asie. Il semble que les princes d'occident auroient pu subjuguier les Mahométans, si au lieu d'abandonner leurs états, ils eussent seu-

lement envoyé des soldats à Manuel. Ils en étoient bien éloignés. Ceux-même qui étoient établis en orient, & qui auroient dû par les traités lui rendre hommage, commirent, au contraire, des hostilités contre l'empire. Tel fut Renaud de Chatillon, prince d'Antioche: aussi fut-il obligé de se rendre au camp de l'empereur, la tête découverte, les bras & les pieds nus, la corde au cou, & de se prosterner devant son vainqueur, qui voulut bien lui donner la paix. La guerre que fit Manuel par ses généraux contre le roi de Sicile, fut variée de succès & de revers. Ses dernières expéditions contre le Sultan d'Iconium furent moins heureuses. Il fit une grande faute en abolissant la marine, parce qu'elle coûtoit trop à entretenir. Il mourut en 1180, dans la trente-huitième année de son regne.



 CHAPITRE V.

De l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne & de l'Italie jusqu'à la troisieme Croisade.

SUGER avoit gouverné la France avec autant de prudence que de fermeté, & tout avoit été tranquille : il mourut, & Louis se hâta d'accomplir un dessein, dont ce sage ministre l'avoit détourné. Sous prétexte qu'Éléonore, qui lui avoit donné des sujets de mécontentement, étoit sa parente, il fit casser son mariage dans un concile : divorce qui enleva la Guienne à la couronne. Quelques semaines après, Henri Plantagenet épousa cette princesse. Devenu dès-lors un vassal redoutable à la France, il entreprit encore de faire valoir les droits que Mathilde, sa mere, lui donnoit au royaume d'Angleterre. Tout lui réussit : Etienne, forcé par la noblesse & le clergé, le reconnut pour son successeur, à l'exclusion de son propre fils.

Henri Plantagenet roi d'Angleterre.

1151

Etienne mourut l'année suivante. Henri

1154

Il assura sa puissance en Angleterre; vint en France rendre hommage, pour la Normandie, la Guienne, le Poitou, l'Anjou, la Touraine & le Maine; acquit le comté de Nantes par la mort de son frere Geoffroi; entreprit de faire valoir ses droits sur le comté de Toulouse; & eut toujours quelques démêlés avec Louis, jusqu'en 1163. La paix se fit alors entre les deux couronnes. Mais Henri se fit un ennemi, en nommant Thomas Becket, son chancelier, à l'archevêché de Cantorberi.

Thomas Becket descend les prétentions du clergé.

A peine Becket fut archevêque, qu'il renvoya les sceaux, embrassa une vie austere, se déclara le défenseur des privileges que le clergé s'attribuoit, & prétendit, en conséquence, que les clercs ne pouvoient être jugés par les tribunaux laïques. C'étoit en quelque sorte leur donner le privilege de l'impunité, car il y avoit alors en Angleterre à-peu-près les mêmes abus, que nous avons remarqués en Allemagne.

Assemblée qui résout les droits de la couronne.

Henri convoqua une assemblée, où il proposa que personne ne pourroit porter des appels à Rome, sans le consentement du souverain; qu'aucun évêque n'y pourroit aller, quand même il seroit cité par le pape, s'il n'en avoit obtenu la permission du roi; que sans le consentement du prince, aucun vassal, ni aucun officier de la couronne ne pourroit être excommunié; que tous les ecclésiastiques, accusés

d'un crime capital , seroient jugés par les cours royales; & que les affaires ecclésiastiques, qui pouvoient intéresser la nation, seroient immédiatement portées aux cours laïques. Ces réglemens furent approuvés dans cette assemblée, & confirmés dans une seconde. Les barons ne firent aucune difficulté; mais les évêques ne se rendirent qu'aux instances les plus vives. Cependant le pape Alexandre III ayant condamné ces articles comme contraires aux immunités de l'église, Becket se repentit de les avoir signés, & en fit pénitence.

Se voyant soutenu par Alexandre, il résista vivement au roi & à la nation. Abandonné néanmoins du plus grand nombre des évêques, il fut poursuivi avec la même chaleur: on l'accusa de péculat, de parjure, de rébellion: ses biens furent saisis, & les pairs le condamnèrent à la prison. Becket, qui avoit refusé de comparoître devant ses juges, parce qu'il prétendoit n'en pouvoir avoir d'autres que le pape, sortit du royaume & se retira en Flandre, d'où il passa en France. Louis l'accueillit, charmé d'entretenir des troubles en Angleterre, & ne considérant pas qu'en autorisant les prétentions de l'archevêque de Cantorberi, il en autorisoit de semblables dans son clergé.

Becket, fait légat du saint siege en Angleterre, employa les censures, fulmina des ex-

Becket pour-
suivi, se réfugia
en France.

Rappelé & ré-
concilié, il est

assassiné.

communications, des interdits, & menaça même le roi. Henri, de son côté, ordonna d'emprisonner les parents de ceux qui avoient suivi Becket; de saisir les biens des ecclésiastiques, qui étoient dans les intérêts de cet archevêque; de punir sévèrement ceux qu'on trouveroit munis d'excommunications contre quelque particulier, & il fit supprimer le denier de S. Pierre. Les troubles duroient & croissoient depuis neuf ans, & des légats, envoyés par le pape, n'avoient rien terminé: lorsqu'une maladie donna des scrupules au roi, qui n'avoit pas assez de lumieres, pour démêler la justice dans une affaire de cette nature. On se réconcilia donc. L'archevêque revint en Angleterre: il fut rétabli dans le même état où il étoit avant cette contestation; & tous ses partisans rentrèrent dans leurs biens. Mais comme il refusa de lever les excommunications, qu'il avoit prononcées contre quelques prélats, ils s'en plaignirent au roi, & ce prince impatient de trouver tant de résistance, eut l'imprudence de s'écrier: personne ne me délivrera-t-il d'un sujet, qui me donne plus de peine que tout le royaume ensemble? Becket fut assassiné dans l'église de Cantorberi.

1170
Pénitence de
Henri II.

Le roi, pénétré de douleur, se reprocha vivement une parole échappée par imprudence. Il envoya des ambassadeurs au pape pour se justifier, & il offrit de se soumettre au juge-

ment que les légats du saint siege prononceroient contre lui. On lui donna donc pour pénitence, d'entretenir deux-cents soldats pour servir pendant une année dans la Terre Sainte; d'y aller lui-même, si le pape le lui ordonnoit; d'abolir les coutumes qu'il avoit voulu introduire, au préjudice de l'église; de réformer, suivant les conseils du pape, celles qu'il avoit trouvées établies; de restituer les biens aux églises; enfin d'aller nus pieds au tombeau de Becket, & d'y recevoir la discipline des mains des moines: il obéit.

Presqu'aussitôt après, il eut d'autres chagrins par la révolte de ses fils, Henri, Richard & Geoffroi, à qui Louis donna des secours. Mais ayant forcé le roi de France à la paix, les princes rebelles furent contraints de se soumettre, & d'avoir recours à la clémence de leur pere. Cependant ils songeoient encore à reprendre les armes, lorsque leurs mesures furent rompues par la mort de Henri le Jeune.

Louis VII étoit mort deux ans auparavant, & Philippe II, son fils, qui étoit monté sur le trône, ne cherchoit que l'occasion d'enlever au roi d'Angleterre les provinces qu'il avoit en France. Après des hostilités sans succès, il réussit à soulever Richard; & Henri mourut de chagrin, soit de la révolte de son fils, soit d'un traité désa-

1173
Révolte de
ses fils.

1180
Sa mort.

1189

vantageux, auquel il fut forcé. Richard lui succéda.

Philippe Auguste & Richard parent pour la Palestine.

Il y avoit déjà quelques années qu'Héraclius, patriarche de Jérusalem, étoit venu en Europe prêcher une croisade, & que Richard & Philippe s'étoient engagés à marcher au secours des Chrétiens de la Palestine. Impatients d'accomplir leur vœu, ces deux rois firent la paix, & marcherent ensemble contre les infidèles. Afin même de fournir aux frais de cette entreprise, Richard aliéna tous les domaines de sa couronne, & vendit plusieurs places au roi d'Ecosse.

Frédéric Barberousse avoit succédé à Conrad III.

L'empereur Conrad III étoit mort en 1152, & son neveu Frédéric I, surnommé Barberousse lui avoit été donné pour successeur. Alors de nouveaux désordres naissoient des désordres précédents. Plusieurs villes de Lombardie, secouant le joug de l'empire, s'érigeoient en républiques. On ne savoit point encore à Rome à qui appartenoit la souveraineté, & c'étoit un sujet de discorde entre le pape, qui vouloit dominer, & le peuple, qui vouloit être libre. Enfin en Allemagne, où les droits n'étoient pas mieux réglés, les prétentions armoient continuellement les vassaux les uns contre les autres. Ce regne sera donc fort agité: mais il mettra dans un plus

plus grand jour l'activité, le courage & la sagesse de Frédéric.

Après avoir tenu une diete, & rétabli la tranquillité en Allemagne, Frédéric passa les Alpes, soumit rapidement les principales villes de Lombardie, & accorda son secours au pape Adrien IV, que le peuple avoit contraint de sortir de Rome.

Son couronnement.

1155

Cependant il ne pouvoit pas y avoir une confiance entière entre un empereur d'Allemagne & un pape : ils se craignoient l'un l'autre même que l'intérêt commun les forçoit à se réunir. Ainsi leur entrevue fut précédée d'une négociation, où le pape promit de couronner Frédéric, & où Frédéric jura de conserver au pape la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. C'étoit en pareil cas la formule des serments. Il est bien étrange de se croire obligé d'exiger de pareils serments de ceux à qui on demande des secours ; & cela seul suffiroit pour faire connoître les mœurs de ce siècle.

Adrien ayant été conduit à la tente de l'empereur, se trouva fort embarrassé ; il ne savoit comment descendre de cheval, parce que Frédéric refusa de tenir l'étrier. Il descendit pourtant : mais il refusa le baiser de paix à ce prince, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu les honneurs dus au successeur du chef des apôtres. Frédéric, après s'être in-

formé des usages, consentit à servir le lendemain d'écuyer au pape : il s'y prit fort mal-adroitement, s'excusant sur ce que cet emploi étoit nouveau pour lui.

Le peuple Romain avoit aussi ses prétentions. Il croyoit être encore ce qu'il avoit été autrefois, quoiqu'il fût à peine ce qu'il avoit été. Le sénat fit donc offrir à Frédéric par ses ambassadeurs sa bienveillance, les honneurs du triomphe, & la couronne impériale, lui prescrivant d'ailleurs les largesses qu'il devoit faire, & les loix auxquelles il devoit s'assujettir.

Il y avoit bien long-temps que ce langage n'étoit point d'usage, & Frédéric, interrompant une harangue dont l'orgueil l'offensoit: Rome, dit-il, n'est plus ce qu'elle a été, Charlemagne & Othon l'ont conquise, je suis votre maître: je vous dois la justice & la protection: je fais mes libéralités comme il me plaît: mes sujets ne me donneront pas la loi. Il fut ensuite couronné, & il conduisit le pape à Rome: il y eut cependant des soulèvements & du sang répandu.

Comment le pape Adrien IV interprète la cérémonie de ce couronnement.

Par la cérémonie du couronnement, Frédéric étoit reconnu souverain de Rome: ainsi le pape, pour soumettre le peuple, devenoit lui-même sujet de l'empereur: mais c'étoit beaucoup que d'avoir subjugué les Ro-

ains, d'autant plus qu'en interprétant la cérémonie du couronnement, Adrien pouvoit prétendre avoir donné l'empire; aussi écrivit-il à tous ceux à qui il fit part de ce couronnement, qu'il avoit conféré à Frédéric le bénéfice de l'empire Romain; & ce mot de *bénéfice* faisoit entendre qu'il l'avoit donné comme fief du saint siege. On se faisoit des idées si exactes, que le pape paroissoit tout-à-la fois & le sujet & le seigneur suzerain de l'empereur.

Cependant de nouveaux troubles avoient rappellé Frédéric en Allemagne. Il tint une diete, où les princes qui avoient pris les armes furent cités, & condamnés, comme perturbateurs du repos public, aux peines portées par la loi; c'est-à-dire, les comtes à porter sur le dos un chien d'un comté à l'autre, les gentilshommes une escabelle, & les autres la roue d'une charrue.

L'empereur ayant ensuite appris les lettres que ce pape avoit écrites, s'en plaignit hautement, reçut fort mal les légats du saint siege, résolut même de faire un second voyage en Italie; & il se fit précéder par des commissaires, qui devoient tout observer, & faire reconnoître par tout son autorité. Le pape effrayé renvoya des légats, qui saluerent Frédéric comme empereur & souverain de Rome, & qui lui remirent des lettres de sa

Frédéric, qui fait respecter son autorité, force le pape à désavouer cette interprétation.

sainteté. Adrien l'assuroit qu'en se servant du mot de bénéfice, il ne prétendoit pas lui avoir conféré un fief, mais seulement que c'étoit un bienfait, une chose bien faite de lui avoir mis la couronne sur la tête. Quelque forcée que fût cette interprétation, elle étoit un aveu des droits de l'empire, & Frédéric s'en contenta: cependant il n'abandonna pas le projet de passer en Italie.

1159
Prétentions
d'Adrien.

Il y revint en effet, aussitôt qu'il crut avoir assuré la tranquillité en Allemagne, & il fit des recherches, pour assurer les droits de l'empire sur les villes de la Lombardie. Il étoit occupé à soumettre les plus rebelles, lorsque le pape désapprouva l'hommage qu'il exigeoit des évêques; demanda la restitution de plusieurs fiefs, entre autres de ceux de Mathilde, comme ayant été donnés au saint siege par cette princesse; & prétendit que les régales & les magistratures de Rome ne pouvoient appartenir qu'à S. Pierre. C'étoit s'arroger la souveraineté dans cette ville: cette contestation n'eut pas de suite, parce que Adrien mourut.

1159
La mort d'Adrien est suivie d'un schisme.

1160

A peine Alexandre III eut été élu, que trois cardinaux élurent Victor IV. L'empereur qui avoit des raisons pour exclure le premier, fit tenir un concile à Pavie, où le second fut reconnu. Alexandre prononça anathème contre Victor & contre Frédéric,

& déclara les sujets de l'empire absous du serment de fidélité. La France & l'Angleterre se déclarèrent en sa faveur, & Louis VII lui ayant donné un asyle dans ses états, il y prononça de nouveaux anathêmes.

Cependant comme les Milanois étoient les plus puissants des peuples, qui portoit impatiemment le joug de l'empire, Frédéric résolut d'en faire un exemple. La ville, forcée après un long siege, fut démolie entièrement à l'exception des églises : on y passa la charrue, & on sema du sel sur ses débris. Mais les troubles, qui recommençoient en Allemagne, demandoient encore la présence de l'empereur : il alla les appaiser & revint.

Troubles en
Allemagne &
en Italie.

1163

Pendant son absence, plusieurs peuples s'étoient soulevés à la sollicitation d'Alexandre, qui avoit cru la circonstance favorable pour s'établir à Rome. Frédéric soumit les peuples, chassa le pape, & mit Pascal III, successeur de Victor, en possession du saint siege. Mais une maladie contagieuse, qui se mit dans ses troupes, ne lui permettant pas de soutenir ses avantages, il repassa les Alpes. Alors presque toute l'Italie secoua le joug. Les Milanois rebâtirent leur ville, & Alexandre affermit sa puissance de plus en plus. Cependant des affaires retenoient l'empereur en Allemagne.

1166

1167

1174
Frédéric fait
la paix avec
Alexandre III

Quoique dans son dernier voyage en Italie, il eut des succès; des revers encore plus grands, & des révoltes, dont il étoit menacé en Allemagne, le forcèrent d'entrer en négociation avec le pape. Cependant ne voulant pas recevoir la loi, il fit un dernier effort; & ayant vaincu, il envoya des ambassadeurs pour traiter de la paix. Elle fut ratifiée à Venise, où il eut une entrevue avec Alexandre qu'il reconnut pour pape, & qui lui donna l'absolution. Il accorda une amnistie générale aux villes d'Italie, il leur rendit leurs privilèges, & elles lui prêtèrent serment comme à leur souverain. L'antipape se soumit aussi.

1177

1179

Les cardinaux
jouissoient
seuls du droit
d'élire le pape

Le concile général de Latran, qui se tint à Rome deux ans après, arrêta que lorsque les cardinaux ne s'accorderoient pas tous à nommer la même personne au souverain pontificat, on ne pourroit reconnoître pour légitimement élu, que celui qui auroit eu les deux tiers des suffrages. Ce règlement, fait pour prévenir des schismes qu'il ne prévint pas, montre que les cardinaux commençoient à jouir seuls du droit d'élire le pape; & que les droits du peuple & de l'empereur ne paroissent plus que des prétentions surannées. Aussi la paix d'Alexandre avec Frédéric est l'époque, où la puissance des papes commence à s'affermir dans Rome; & ils trou-

veront désormais moins d'obstacles à se faire de la souveraineté. Mais il faut convenir que cette petite principauté aura coûté plus de sang, que la fondation des plus grands empires ; & si on réfléchit bien sur la conduite des papes , on ne jugera pas de leur politique par leurs succès. Ils seroient devenus souverains beaucoup plutôt , s'ils n'avoient eux-mêmes retardé le moment , en brusquant toujours les circonstances. Étoit-il sage d'appeler continuellement en Italie des étrangers plus puissants qu'eux ? Ils avoient tant de moyens pour réussir auprès du peuple dans des temps d'ignorance & de superstition. Déjà respectables par leur caractère , il ne leur restoit qu'à se faire aimer. Cependant parce que les hommes ne changent pas facilement d'allure , & qu'ils paroissent condamnés à se copier , lorsqu'ils se suivent ; les papes continueront à faire les mêmes fautes , & trouveront encore des obstacles. Ils donneront , par exemple , le royaume de Naples à plusieurs princes , croyant toujours en trouver un qui leur sera soumis , & ils ne le trouveront pas. Ils ne deviendront réellement souverains de Rome , que lorsque forcés à être plus tranquilles sur le saint siege , il ne sera pas en leur pouvoir d'appeler l'étranger. C'est ce qui arrivera , lorsque Laurent

de Médicis gouvernera Florence, & donnera la paix à l'Italie.

Cessioa d'Adrien IV à Guillaume I roi de Sicile.

Vers le commencement du regne de Frédéric le royaume de Sicile fut déchiré par une longue guerre civile, où le pape Adrien IV, ayant mêlé ses armes temporelles à ses armes spirituelles, fut assiégé dans Bénévent. Trop heureux d'obtenir la paix, il accorda plus que ses prédécesseurs n'avoient fait; car il investit le roi Guillaume I de toutes les provinces, que le saint siege avoit contestées jusqu'alors. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'Adrien & Guillaume partagerent entre eux la juridiction ecclésiastique, qui originairement appartenoit toute entiere au souverain pontife. Le pape se la réserva sur la Calabre, la Pouille & les lieux adjacents; mais il céda presque toute celle qu'il avoit sur l'île de Sicile, renonçant aux appellations & au droit d'y envoyer des légats. Ainsi ce roi, seul roi feudataire du saint siege, en dépendit cependant moins que tous les autres. Ce vassal étoit de tous les princes celui qui redoutoit le moins les foudres du vatican, parce qu'il les voyoit de plus près, & que les papes avoient besoin de le ménager.

1156

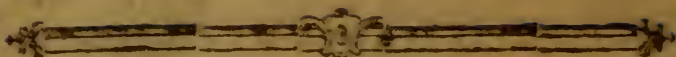
Henri, fils de Frédéric, poussa l'héri-

Guillaume II, fils de celui qui avoit fait ce traité avantageux avec Adrien, envoya une flotte au secours des Chrétiens de la

Palestine, & fit la guerre à l'empereur de Constantinople. Enfin en 1186 n'ayant point d'enfant, il maria Constance, fille du roi Roger & seule héritière du royaume de Sicile, à Henri, fils de Frédéric Barberousse; ce sera l'origine de bien des troubles.

Frédéric ayant joui d'un regne assez tranquille depuis la paix faite avec Alexandre, arma pour aller au secours des Chrétiens de la Terre Sainte, & partit en 1189.





CHAPITRE VI.

Troisième Croisade.



Les chrétiens de la Terre Sainte avoient presque tout perdu.

C'ÉTOIT en 1173, que Guillaume II, roi de Sicile, envoya des secours dans la Terre Sainte. En 1177 Philippe, comte de Flandre, y vint avec de nouvelles forces: & en 1179 le comte de Champagne, Pierre de Courtenai, frère de Louis VII, y conduisit encore une armée de croisés. Cependant en 1188, les Chrétiens avoient perdu Jérusalem, & ne conservoient plus qu'Antioche, Tyr, & Tripoli.

Causes de leur ruine: 1^o Le gouvernement féodal.

Ils s'étoient détruits par leurs propres divisions. Les chefs, ayant abandonné les marquisats, les comtes & les seigneuries qu'ils avoient en Europe, voulurent avoir de semblables principautés en Syrie. Ils y établirent donc le gouvernement féodal avec tous ses vices; il y eut des princes d'Antioche, des princes de Sidon, des marquis de Tyr, des comtes de Joppé, des comtes d'Edesse, &c. Tous ces tyrans se firent la

guerre, lorsqu'ils ne la faisoient pas aux infideles; & souvent quelques-uns s'allierent avec les Mahométans contre les Chrétiens.

Les papes y regnoient par la puissance du clergé; & cette puissance s'y exerçoit avec les mêmes excès, ou même avec de plus grands qu'en Europe. Les évêques, qui prétendoient être seigneurs dans leurs diocèses, avoient des serfs, des vassaux, & des armées. Presque toujours défunis, ils étoient peu soumis au roi de Jérusalem; & d'un autre côté, ils n'avoient aucune autorité sur les moines, qui se maintenoient dans l'indépendance, parce qu'ils avoient aussi des seigneuries, ou parce que les peuples, dont ils nourrissoient la superstition, se déclaroient pour eux. Ainsi les seigneurs laïques, les évêques, les prêtres & les moines, tous se faisoient la guerre.

Les religieux les plus puissants étoient les Hospitaliers & les Templiers, qui avoient été fondés, les uns pour soigner les malades, & les autres pour veiller à la sûreté des chemins. Ils firent vœu de se battre, & ils se battirent en effet, contre les infideles & contre les Chrétiens. Devenus puissants de bonne heure, ils eurent des provinces entières, & ils se rendirent redoutables au reste du clergé, comme aux seigneurs laïques.

2^o La puissance d'un clergé, dont les différentes parties étoient sans subordination.

Enfin des
vices féroces
joint à une
superstition
grossière.

Ce qui habitoit la Syrie, étoit alors un mélange de Juifs, d'Arabes, de Turcs, de Grecs schismatiques, d'Arméniens, de Jacobites, de Maronites, de Nestoriens, d'hérétiques de toute espèce, d'Allemands, d'Italiens, d'Anglois, de François. Ces nations se communiquèrent leurs vices, sans se communiquer leurs vertus; & on lit avec horreur les crimes dont elles souilloient la Terre-Sainte. Cependant ces hommes, qui avoient si peu de religion dans le cœur, en avoient toujours le nom dans la bouche. C'étoit pour la religion que les Hospitaliers & les Templiers s'égorgeoient entre eux, que les religieux se battoient dans les processions publiques, qu'ils usurpoient les décimes, & les droits des évêques. C'étoit pour la religion, que le clergé devenoit parjure, en déliant les princes des serments faits aux Mahométans, & les sujets, des serments faits aux princes Chrétiens; enfin c'étoit pour la religion, qu'on violoit toutes les loix, qu'on méprisoit la foi des traités, & qu'on exerçoit sur les Musulmans les cruautés les plus contraires à l'esprit de l'évangile. Tel étoit jusqu'alors l'effet des croisades, & c'est-là ce qu'on appelloit rétablir la religion chrétienne en Asie; & c'est aussi ce qu'on avoit dû attendre des hordes féro-

ces & superstitieuses qui s'y étoient répandues.

Pendant que les Chrétiens, toujours divisés, cruels & parjures, préparoient leur ruine, regnoit en Egypte Selaheddin ou Saladin, prince humain, généreux, fidele à ses engagements, & grand capitaine. Il fut d'abord lieutenant de Nouraddin ou Noradin sultan d'Alep. Fait ensuite grand visir du khalife Phatimite, il eut toute l'autorité sous ce pontife. Lorsque le khalife fut mort, il ne permit pas qu'on lui donnât un successeur. Il fit reconnoître en Egypte le khalife de Bagdad, & il mit fin au grand schisme, qui divisoit depuis deux cents soixante & quelques années les sectateurs de Mahomet, & qui armant les deux partis l'un contre l'autre, avoit fait répandre des flots de sang pour des opinions dans le fond peu importantes.

Quel étoit Saladin.

Après la mort de Noradin, qui mérita l'estime des Musulmans, & même des Chrétiens, Saladin étendit sa puissance, autant par sa politique que par ses armes. Le Sultan d'Alep avoit persécuté les Chrétiens par principe de religion; celui d'Egypte tint une conduite toute différente. Il abolit les loix qui avoient été portées contre eux; il leur accorda les droits de citoyen, appella même

Il protégeoit les Chrétiens.

les plus habiles auprès de sa personne, & leur donna de l'emploi.

Les Chrétiens le forcèrent à prendre les armes contre eux.

Si les Chrétiens avoient pu profiter des dispositions où ce prince étoit à leur égard, & s'ils s'étoient fait une loi d'entretenir la paix avec lui, ils se seroient insensiblement affermis; les secours, qu'ils recevoient de temps en temps de l'Europe, les auroient mis en état de faire des conquêtes sur d'autres Musulmans; enfin après la mort de Saladin, ils auroient pu profiter de la division, qui devoit se faire de son empire entre un grand nombre d'enfants, & donner la loi à des princes qui devoient s'affoiblir mutuellement par des guerres civiles: mais toujours infidèles, ils ne firent des traités que pour les violer; & ils forcèrent le Sultan d'Egypte à travailler à leur destruction.

Plusieurs passèrent dans ses états.

C'est le souverain de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie, de la Mésopotamie & de la Perse, qui arme pour conquérir le royaume de Jérusalem; & déjà des Hospitaliers, des Templiers, & des Chrétiens de toute condition, passent dans les états de ce prince, jugeant que la Palestine va tomber sous sa puissance.

Gui de Lusignan est défait.

Cependant Gui de Lusignan, mal affermi sur un trône d'où une faction menace de le faire descendre, rassemble tous les Chré-

tiens, qui lui sont fideles, ou que le péril commun réunit. Il fait prendre les armes à tous ceux qui sont capables de les porter, il dégarnit toutes les places, il marche contre Saladin à la tête de cinquante mille hommes.

Cette armée, conduite à travers des déserts arides, où elle manquoit de tout, fut vaincue sans résistance. Presque tous furent tués, ou faits prisonniers; & du nombre de ceux-ci furent Gui de Lusignan, Geoffroi son frere, Rainaud de Chatillon, les deux grands maîtres, plusieurs autres seigneurs & plusieurs évêques. Saladin fit tomber d'un coup de sabre la tête de Rainaud de Chatillon, après lui avoir reproché ses infirmités aux traités, & ses cruautés contre les Musulmans. D'ailleurs il ne se montra au roi & aux autres prisonniers, qu'humain & généreux.

Les villes ouvrirent les portes au vainqueur, ou résisterent foiblement: & Jérusalem, qui soutint un siege, fut forcée de se rendre à discrétion. Le Sultan mit la rançon des hommes à dix besans d'or, celle des femmes à cinq, celle des enfants à deux, & déclara esclaves tous ceux qui ne pourroient pas payer ces sommes. Cependant il en délivra mille à la priere de son frere,

Générosité
de Saladin,
1187

mille autres à la sollicitation d'un Chrétien ; enfin il permit à tous les pauvres de se retirer. Alors les femmes en pleurs vinrent lui demander leurs maris, leurs fils ou leurs pères, qui gémissaient dans les fers ; il les leur accorda, & il fit même encore des présents à chacune.

Inhumanité
des Chrétiens
de la Palesti-
ne.

Une partie de ces infortunés se retira sur les terres de Boémond, comte de Tripoli : mais les Chrétiens refuserent de leur ouvrir les portes, & leur enleverent le peu qu'ils avoient emporté avec eux. Une autre partie prit la route d'Alexandrie, & les Musulmans leur fournirent des tentes & des vivres. Des Génois, des Pisans & des Vénitiens refuserent de recevoir dans leurs vaisseaux les Chrétiens, qui n'étoient pas en état de payer : l'Émir qui commandoit dans Alexandrie paya pour ces misérables.

Nouveaux
secours que
l'Europe leur
envoie.

Antioche, Tripoli & Tyr étoient les seules places, qui n'avoient pas succombé sous les armes de Saladin, lorsque toute l'Europe s'ébranla, pour aller encore au secours de la Palestine. Anglois, François, Italiens, Allemands, Danois, tous les peuples fournirent des armées de croisés. Le khalife de Bagdad promit une félicité éternelle aux Musulmans, qui mourroient en combattant contre les Chrétiens ; & Saladin réunit sous ses drapeaux tous les

Les princes Mahométans, qui étoient à portée de lui donner des secours. Il avoit d'ailleurs fait alliance avec le Sultan d'Iconium, & avec Isaac l'Ange, empereur de Constantinople.

Cependant des troupes de croisés étoient arrivées par mer, & Lusignan, qui avoit recouvré sa liberté, en jurant sur l'évangile de ne jamais prendre les armes contre Saladin, avoit recommencé la guerre, & se voyoit à la tête de quatre-vingt mille hommes. Les évêques avoient délié ce roi de ses serments, & il se crut bien délié.

Le Sultan, par plusieurs victoires, avoit déjà bien diminué cette multitude de croisés; lorsqu'il craignoit encore Frédéric, qui après avoir forcé Isaac l'Ange à lui livrer les passages, battu deux fois les armées de Kilidge Arslan II, & pris Iconium d'assaut, étoit mort pour s'être baigné dans le fleuve Salif, qu'on croit être le Cydnus d'Alexandre. De cent cinquante mille hommes, le duc de Suabe, fils de Frédéric, n'en put sauver que sept à huit mille, qu'il conduisit au roi de Jérusalem. Peu de temps après, il perdit la vie auprès de Prolémaïs, que les Chrétiens assiégeoient.

Le siege de cette place n'avançoit point, quoiqu'on eût reçu de nouveaux secours par mer. Le comte de Champagne étoit arrivé

Succès & mort de Frédéric.

2190

Prolémaïs assiégée par les Chrétiens.

avec un grand nombre d'Anglois, de François & d'Italiens; cependant l'armée dépériffoit, parce qu'elle fouffroit tout-à-la fois de la diſette & d'une maladie contagieufe. Heureuſement pour les croifés, Saladin étoit malade, & la contagion regnoit auſſi parmi ſes troupes. On n'imagineroit pas que dans cette ſituation, Conrad, marquis de Tyr, & Luſignan étoient ſur le point d'en venir aux mains, pour ſavoir qui des deux devoit être roi de Jérusalem, de ce royaume dont le Sultan étoit alors ſeul roi lui-même. On ſuspendit leurs hoſtilités, en les engageant à ſ'en remettre à la déciſion de Philippe & de Richard.

Arrivée de
Philippe & de
Richard.
1191

Ces deux rois débarquerent & la conteſtation en devint plus vive, parce que Philippe ſe déclara pour Conrad, & que Richard prit le parti de Luſignan. D'autres tracafferſes diviſoient encore Philippe & Richard, naturellement jaloux l'un de l'autre, & retardoient les opérations d'une armée, qui, dit-on, étoit compoſée de trois cents mille combattants. Sur ces entrefaites, ils tomberent malades l'un & l'autre; & parce que Saladin eut la généroſité de leur envoyer tout ce qui pouvoit être utile à leur guérifon, on publia dans l'armée qu'ils trahiſſoient la cauſe commune, & qu'ils étoient d'intelligence avec le Sultan.

1191

Enfin Ptolemais capitula, & ſe rendit après s'être défendue près de trois ans. Phi-

lippe Auguste jaloux de la supériorité que Richard acquéroit, se rembarqua pour revenir en France, ayant laissé en Palestine cinq cents gendarmes & mille fantassins.

Par le traité de capitulation, Saladin devoit donner en trois paiements une somme convenue pour la liberté des habitants de Ptolémaïs. Lorsque le terme du premier fut arrivé, il demanda qu'en le délivrant, on lui garantît par des ôtages la sûreté des prisonniers, ou qu'on les lui remît, offrant lui-même des ôtages pour ce qu'il devoit encore. Les Chrétiens avoient bien mérité qu'on prît ces précautions avec eux : mais Richard que cette méfiance offendoit, fit égorger aux portes de la ville cinq mille prisonniers ; & Saladin usa de représailles sur quelques Chrétiens, maudissant des barbares qui le forçoient à cette cruauté.

Cependant la division étoit parmi les Chrétiens : plusieurs chefs formoient des prétentions sur Ptolémaïs : & il naissoit continuellement de nouveaux sujets de discordes. Conrad, ayant fait alliance avec le Sultan, se disposoit à faire la guerre aux Chrétiens, lorsqu'il fut assassiné ; & si Richard étoit redoutable aux Mahométans, il étoit odieux aux croisés. Impatient de revenir dans ses états, où sa présence étoit nécessaire, il conclut une

Action inhumaine de Richard.

Il conclut une trêve de trois ans.

1192

treve de trois ans : & quoiqu'il eût remporté une victoire , il fut contraint de signer les articles que Saladin lui prescrivit. Le succès de cette croisade se borna à la prise de Ptolémaïs & de quelques autres places ruinées : e'est-à-dire , que les Chrétiens conserverent Tyr avec ses dépendances , & toute la côte depuis Joppé jusqu'à Ptolémaïs.

FIN du onzieme volume.

